





# MANUEL SUR LA JUSTICE ECONOMIQUE

Pour des groupes de Justice Paix et Intégrité de la Création



Volume 2

**SUJETS D'AEFJN**

---

Réseau Afrique Europe Foi et Justice (AEFJN)

## TABLE DES MATIÈRES

LE RÉSEAU AFRIQUE EUROPE FOI ET JUSTICE (AEFJN).....	6
INTRODUCTION AU MANUEL D'AEFJN.....	7
<b>CHAPITRE 1 - L'ACCAPAREMENT DES TERRES.....</b>	<b>8</b>
Abbreviations.....	8
Vocabulaire .....	9
1. Introduction.....	11
2. Qu'est-ce que l'accaparement des terres.....	11
2.1.Facteurs et politiques qui influencent l'accaparement des terres.....	11
3. Conséquences de l'accaparement des terres.....	13
3.1. Appropriation de la terre et de l'eau.....	15
3.2. Les transactions pour la terre : gouvernements et investisseurs .....	15
4. Accaparement de terres en Afrique .....	16
4.1. L'extension de l'accaparement des terres.....	17
4.2. L'accaparement de terres, une chance ou une malédiction pour l'Afrique ?.....	17
4.3. Politiques de la terre, droits à la terre et accaparement de terres en Afrique .....	18
5. La Banque Mondiale, un acteur majeur du phénomène d'accaparement des terres .....	20
6.Solutionsfausses.....	20
7.Petites victoires de la société civile .....	21
8.L'accaparement de terres est une question chrétienne.....	23
9. Ce qui peut être fait .....	23
9.1. La société civile .....	23
9.2.Ce que nous pouvons demander aux gouvernements.....	24
9.3Où AEFJN peut-il intervenir ?.....	25
10.Bibliographie .....	25
11.Outils pour le travail sur le cercle pastoral et l'accaparement de terres .....	25
11.1. Connaître la situation .....	25
11.2. Analyse sociale de la situation .....	28
11.3. Réflexion chrétienne sur l'accaparement de terres .....	28
Annexe 1 - Information PAR PAYS.....	31
Annexe 2- Organisations internationales en relation avec le problème de la terre .....	38
Annexe 3 - Document sur la terre, l'eau, le droit à l'alimentation et les contrats sur la terre .....	40
Annexe 4 - Sites web pour information relative à l'accaparement de terres.....	41
Annexe5 - Certaines politiques et conventions qui affectent l'accaparement de terres.....	41
<b>CHAPITRE 2 - L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES .....</b>	<b>42</b>
Abbreviations.....	42
Vocabulaire .....	43
1. Introduction. L'exploitation des ressources naturelles et la responsabilité sociale des entreprises.....	45
2. L'exploitation des ressources naturelles.....	45
2.1. Les tendances au niveau international.....	45
2.2. L'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur l'Afrique.....	46
3. Action sur les ressources naturelles.....	48
3.1. Opportunités pour une action sur les ressources naturelles.....	48
3.2. AEFJN et les ressources naturelles.....	49
4. Outils pour une action sur les ressources naturelles .....	49

4.1. Connaître la situation.....	49
4.2. Doctrine sociale catholique et ressources naturelles africaines.....	51
4.3. Planifier une action sur les ressources naturelles.....	52
4.4. Chercher un avis indépendant.....	52
Annexe 1 – Financement de projets par des institutions financières internationales.....	53
Annexe 2 – Mécanisme de plaintes de l'OCDE.....	62
Annexe 3- Entreprises, ONG et documents par pays.....	64
<b>CHAPITRE 3 - COMMERCE.....</b>	<b>73</b>
Abréviations.....	73
Vocabulaire.....	74
1.Introduction: Politiques commerciales et leurs effets.....	77
2..... Le contexte et les aspects des négociations commerciales	77
2.1.Evénements majeurs pour le commerce et leur impact sur l'Afrique.....	77
2.2. Comprendre un accord commercial et son impact sur l'Afrique.....	79
3. Action sur le commerce.....	83
3.1. Opportunités pour une action sur le commerce.....	83
3.2. AEFJN et le commerce.....	83
4. Outils pour une action sur le commerce.....	84
4.1. Connaître la situation.....	84
4.2. Enseignement social catholique et commerce.....	85
Annexe 1 - Vue d'ensemble du régime commercial entre les pays africains et l'UE.....	86
Annexe 2 - Organisations africaines qui travaillent sur le commerce.....	88
Annexe 3 - Informations sur le commerce et les négociations commerciales en cours.....	89
<b>CHAPITRE 4 -ACCES A DES MEDICAMENTS DE QUALITE.....</b>	<b>90</b>
Abréviations.....	90
Vocabulaire.....	91
1. Introduction.....	94
2. L'accès aux médicaments essentiels.....	94
3. Accès aux médicaments essentiels en Afrique.....	97
4. Ouvertures et possibilités d'action.....	101
5. Ce que fait AEFJN pour l'accès à des médicaments de qualité pour tous en Afrique.....	102
6. Outils pour le travail sur le Cercle pastoral.....	102
Annexe 1 - Documents sur l'accès à des médicaments de qualité.....	108
Annexe 2 - Organisations et documents par pays d'Afrique.....	111
Annexe 3 - Des critères pour assurer la qualité des médicaments.....	117
<b>CHAPITRE 5 -</b>	
<b>LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC).....</b>	<b>119</b>
Abréviations.....	119
Vocabulaire.....	122
1. Introduction: la prolifération des armes de petit calibre.....	123
2. La question des armes légères et de petit calibre (ALPC).....	123
3. Vers un plus grand contrôle du transfert des ALPC.....	128
4.La situation en Afrique à propos des armes légères.....	132
5.Ce que fait AEFJN.....	136
6.Outils pour passer à l'action sur les armes légères.....	136
Annexe 1- Organisations et matériaux sur les armes légères et de petit calibre par pays.....	141
Annexe 2 – Organisations Internationales et Régionales.....	154
Annexe 3 - Matériaux sur les armes légères en général.....	155

## LE RÉSEAU AFRIQUE EUROPE FOI ET JUSTICE (AEFJN)



Le réseau Afrique-Europe Foi et Justice (AEFJN) est un pont qui relie l'Afrique et l'Europe.

Il travaille pour une plus grande équité et justice économique dans les transactions entre l'Europe et l'Afrique, de sorte que les populations africaines puissent jouir d'un meilleur avenir.

**AEFJN** est un réseau chrétien international, non lucratif, dont la plupart des membres (Européens et Africains, religieux et laïcs) vivent ou ont vécu en Afrique. Avec leur connaissance directe de la vie en Afrique et de quelques-unes des grandes injustices dont la population y souffre, les membres d'AEFJN visent à développer des relations plus justes entre L'Union européenne(UE) et l'Afrique. Leur foi nourrit un profond respect pour la dignité de chaque être humain et un souhait de voir distribuer plus équitablement les ressources de la terre.

**AEFJN** promeut le développement durable en Afrique, écoute la voix du peuple et y fait écho dans les institutions européennes. Il accorde une attention spéciale aux voix des pauvres et des plus vulnérables. Etant donné les liens entre les systèmes financiers et l'injustice sociale, AEFJN combat la pauvreté en se focalisant sur l'établissement de relations *économiques* plus justes.

Pour ce faire, AEFJN exerce plaidoyer et lobby sur des questions économiques en relation à l'Afrique sur les deux continents. Le secrétariat international à Bruxelles fait de la recherche sur les causes sous-jacentes de la pauvreté et sur l'impact des politiques de l'UE sur l'Afrique. Il partage ces informations et suggère une action possible – campagnes et plaidoyer – pour des groupes de laïcs chrétiens, des missionnaires et des religieux, de sorte qu'ils puissent influencer la pensée des décideurs et du public dans son ensemble. AEFJN est aussi vigilant vis-à-vis de situations de crise et recommande des manières d'aider.

**AEFJN** est présent dans tous les pays africains et européens, avec des groupes actifs (antennes) dans des pays des deux continents.

## LES SUJETS PRINCIPAUX D'AEFJN

### ***Accès à des médicaments de qualité***

AEFJN promeut l'accès à des médicaments de qualité à un prix abordable pour tous en Afrique.

### ***Changement Climatique***

AEFJN étudie l'impact sur l'Afrique des politiques de changement climatique de L'Union européenne (UE).

### ***Commerce et Accords de partenariat économique (APE)***

AEFJN fait appel à des APE qui soient justes envers les Africains et qui soutiennent réellement le développement économique de l'Afrique.

### ***Souveraineté alimentaire***

AEFJN se focalise sur l'accès aux ressources (terre, eau et semences) pour l'agriculture familiale africaine et sur l'impact négatif de l'accaparement de terres promu par certaines politiques et certains investissements de l'UE.

### ***Exploitation des matières premières et justice des entreprises***

AEFJN est engagé à demander aux entreprises transnationales de rendre compte de leurs activités en Afrique.

### ***Control des armes légères***

AEFJN fait appel à l'UE et aux Nations unies pour une législation forte et efficace sur les transferts d'armes pour limiter la prolifération des armes légères en Afrique.

## INTRODUCTION AU MANUEL D'AEFJN

### **OBJECTIF DE CEMANUEL**

L'idée de ce manuel est née de l'expérience de contacts d'AEFJN avec des religieux, des équipes de Justice, Paix et Intégrité de la Création (JPIC) et d'autres personnes et groupes en Afrique.

Nous y offrons des idées pour aider à surmonter :

- La difficulté qui peut exister en Afrique pour mettre en relation les questions d'AEFJN et leurs biais économiques avec la vie des gens et les injustices dont ils ont fait l'expérience localement.
- Le manque de temps et de compétences disponibles pour les membres d'AEFJN et les groupes JPIC de religieux.
- La difficulté à comprendre le lien entre les politiques locales, nationales et internationales.
- La situation du monde est en train de changer très rapidement. La pauvreté est en augmentation en Afrique et ailleurs. En tant que chrétiens, nous avons l'obligation d'essayer d'améliorer le sort des plus vulnérables.

### **LES DEUX PARTIES DU MANUEL**

Deux nécessités en relation avec notre travail ont émergé : la nécessité pour des *groupes* chrétiens (principalement des équipes de JPIC) de découvrir comment laisser leur foi travailler par leur intermédiaire à transformer des situations injustes et la nécessité, pour les chrétiens en général et pour d'autres qui sympathisent avec nos buts, de découvrir comment travailler au mieux sur les questions d'AEFJN.

C'est pourquoi le manuel est divisé en deux parties :

**La première partie** vise à aider les groupes chrétiens à s'organiser afin d'être des agents efficaces du changement.

**La deuxième partie** se focalise sur les questions actuelles d'AEFJN: la souveraineté alimentaire et l'accaparement des terres, le commerce et les Traités de Partenariat Economique, la responsabilité sociale des entreprises, l'accès à des médicaments de qualité, le changement climatique et le contrôle des armes légères.



## CHAPITRE1

# L'ACCAPAREMENT DES TERRES

## ABBREVIATIONS

BM	Banque Mondiale
CDB	Convention sur la diversité de la biologie
Ditto	Même source que la précédente
FAO	Organisation (des Nations unies) pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
Ha	hectare (10.000 mètres carrés)
GES	Gaz à effet de serre
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
PAC	Politique agricole commune (dans L'Union européenne)
PEAE	Partenariat d'énergie Afrique-Europe
Programme REDD	Programme de l'ONU pour la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts
UA	Union africaine
UE	Union européenne
USA	Etats-Unis d'Amérique



## VOCABULAIRE

**Accaparement de l'eau** : implique la diversion de ressources d'eau et de bassins hydrographiques par des sociétés domestiques et transnationales, gouvernements et individus, qui prive les communautés locales qui dépendent de l'eau et des écosystèmes pour leur subsistance. Il peut aussi avoir des effets nuisibles sur l'environnement car les bassins hydrographiques sont rendus non durables par un usage exagéré d'une eau limitée. L'accaparement de l'eau est souvent lié à l'accaparement des terres lorsque de grandes quantités d'eau sont utilisées pour la production agricole, ou lorsque l'eau est déviée ou polluée.

**Agro-carburant** : nom donné à du carburant produit à partir de produits agricoles et forestiers (plantes, biomasse de détritiques). Ex. : Jatropha (= Pourghère), huile de palme, canne à sucre, maïs mais aussi riz, manioc, millet, canola, bois, etc. Ce nom se réfère à des techniques de production. Les agro-carburants et les bio-carburants sont pareils. Le nom « bio-carburant » est contesté parce que, tandis que « bio » se réfère à la vie, les pratiques de production utilisées menacent la vie des écosystèmes. C'est pour cette raison que le terme « agro-carburants » est préféré. La culture d'agro-carburants à grande échelle s'accompagne habituellement d'un usage intensif d'eau, de produits chimiques, de fertilisants et de pesticides. Ces pratiques aboutissent souvent à polluer et réduire les ressources en eau et le sol fertile, en menaçant les ressources alimentaires.

**Bio-carburant** : carburant produit à partir de plantes ou de biomasse. « Bio » se réfère à un matériel vivant brut. Les promoteurs de ce genre de carburants ont pour argument que ces carburants émettent beaucoup moins de gaz à effet de serre que les carburants fossiles. Mais dans leurs calculs, ils ne tiennent pas compte des émissions dégagées au cours de la production, suite au changement d'utilisation de la terre, à l'application de fertilisants, au drainage des tourbières, au traitement du carburant et au transport de produits du champ aux consommateurs.

**Consentement libre, préalable et informé** : un individu ou une communauté a reçu préalablement une information suffisante pour former une décision raisonnée et il (elle) est libre de donner son consentement.

**Crédits de carbone et marchés du carbone** sont des composantes d'efforts nationaux et internationaux pour mitiger la croissance en concentrations de gaz à effet de serre (GES). **Un crédit de carbone** est un terme générique utilisé pour n'importe quel certificat ou permis commercialisable représentant le droit d'émettre une tonne de dioxyde de carbone ou son équivalent. Ce marché virtuel permet à l'industrie de polluer sous des conditions commercialisables sans toucher aux émissions de GES. Le **marché du carbone** est le commerce des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et constitue généralement la masse du commerce d'émissions.

**Directive de l'UE** : acte législatif de L'Union européenne qui requiert que les états membres obtiennent un résultat particulier. Les états membres doivent mettre la directive en œuvre dans leurs lois.

**Droit d'usage** : le droit des personnes à utiliser un lopin de terre pour des activités telles que : culture, chasse, récolte de bois à brûler ou de plantes médicinales, agriculture pastorale, etc.

**Durable** : gestion responsable de l'usage des ressources qui vise à maintenir les systèmes biologiques divers et productifs au cours du temps, capables de répondre aux besoins humains à présent et pour les générations à venir.

**Ecosystème** : environnement biologique constitué par tous les organismes qui vivent dans une région particulière et qui sont liés ensemble par le cycle des éléments nutritifs et le flux d'énergie.

**Evaluation de l'impact**, aussi appelé « étude de l'impact » : une évaluation de l'impact possible, positif ou négatif, qu'un projet proposé peut exercer sur l'environnement ; cette évaluation considère les aspects environnementaux, sociaux et économiques. Dans le cas d'acquisition de terre, ceci devrait être fait par des consultants indépendants afin d'essayer d'éviter une conclusion faussée.

**Gaz à effet de serre (GES)** : gaz dans l'atmosphère qui absorbe et émet une radiation infra-rouge, contribuant au réchauffement climatique. Ce processus cause l'effet de serre. Les principaux gaz à effet de serre dans l'atmosphère terrestre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'azote-oxyde et l'ozone. Les gaz à effet de serre affectent grandement la température de la Terre et jouent un grand rôle pour conserver une température où la vie est possible.



« **Greenwashing** » (laver vert): nom donné à un procédé de commercialisation qui promeut la perception que les politiques ou les produits d'une entreprise sont écologiques, alors qu'en fait ils ne sont pas durables. Ce mot est construit d'après «whitewashing» (chaulage ou camouflage).

**Privatisation** : processus de transfert de la propriété d'une affaire, entreprise, agence, d'un service public ou d'une propriété du secteur public (l'état ou le gouvernement) au secteur privé (sociétés qui opèrent pour un profit privé) ou à des organisations privées sans but lucratif.

**Propriété privée** : est l'emploi, le contrôle, la propriété, la capacité de disposer de et de donner du terrain, du capital et d'autres formes de propriété, par des personnes et par des firmes possédées en privé. La propriété privée se distingue de la propriété publique, communautaire ou gouvernementale, qui se réfère à des biens possédés par un état, une communauté ou un gouvernement.

**Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD)** : un programme des Nations unies destiné à utiliser des incitants financiers ou du marché en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Son objectif originel est de réduire les gaz à effet de serre, mais on prétend qu'il peut délivrer des « bénéfiques auxiliaires » tels que la conservation de la biodiversité et l'allègement de la pauvreté. Mais il a été critiqué pour ignorer les droits des populations locales, pour compter sur l'échec de marchés du carbone pour son succès, et pour dépendre d'une science incertaine en fixant des niveaux de compensation. Il offre des incitants économiques aux populations des forêts tropicales pour qu'elles gardent intactes leurs forêts. Mais souvent les populations qui vivent dans la forêt ne reçoivent virtuellement aucun bénéfice du projet REDD. De plus, certaines sont déplacées et leurs droits ne sont pas reconnus.

**Sécurité alimentaire** : elle existe quand toutes les personnes ont en tout temps l'accès physique, social et économique à une alimentation suffisante, saine et nourrissante qui répond à leurs besoins diététiques et leurs préférences alimentaires pour une vie active et saine. La sécurité alimentaire des ménages est l'application de ce concept au niveau familial, avec les individus dans les ménages au centre des préoccupations.

**Souveraineté alimentaire** : concept revendiqué par les mouvements d'agriculture familiale qui requièrent le droit des personnes à choisir quelle nourriture produire et comment la produire, selon les habitudes sanitaires et culturelles et pour la protection de l'environnement pour les générations futures. Ils revendiquent leur droit à définir leur propre système alimentaire et leurs propres systèmes d'agriculture. Ils sont à l'opposé du système alimentaire mené par le commerce mondial, qui n'est pas durable pour l'environnement, ni pour l'économie et les aspects sociaux. La souveraineté alimentaire accorde la priorité aux économies et marchés locaux et nationaux. Elle habilite l'agriculture paysanne et familiale à garantir un juste revenu à toutes les personnes. En même temps, elle habilite les consommateurs à contrôler leur nourriture et leur alimentation de manière durable.

**Stock de carbone** : la quantité de carbone contenue dans un système qui a la capacité d'accumuler ou de dégager du carbone, comme les plantes, la terre, la biomasse.



## CHAPITRE 1

# L'ACCAPAREMENT DES TERRES

## 1. INTRODUCTION

Le nouveau phénomène d'accaparement de terres, ou d'acquisition de terrains en vue de produire de la nourriture ou des agro-carburants pour l'exportation, est une cause de grande inquiétude car il constitue une sérieuse menace contre la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire dans les communautés des pays concernés. Cependant dans les pays où la terre est vendue ou louée régulièrement, on trouve qu'un secours alimentaire d'urgence est souvent nécessaire puisqu'une immense partie de leur population vit sous le seuil de pauvreté.

Changement climatique, rareté de l'eau, prix alimentaires élevés et demande croissante de cultures non alimentaires comme les agro-carburants augmentent la compétition pour la terre, en aggravant le phénomène d'accaparement des terres.

Actuellement, l'accaparement des terres suscite beaucoup de controverses. Il y a un besoin urgent d'analyser sa nature réelle, et d'arriver à une compréhension exacte, claire et large de ses conséquences et de ses implications, de manière à prendre des initiatives appropriées à tous les niveaux. Objectivement parlant, les conditions nécessaires pour l'acquisition de terrains avaient été préparées depuis des années par le groupe de la Banque Mondiale.

La plupart des acquisitions de terre arable se passent dans des pays à revenu bas ou moyen, souvent dans des environnements où les droits de propriété terrienne sont faibles, peu clairs, et gouvernés pauvrement – créant des risques très sérieux pour la population locale et ses gouvernements. Le phénomène a pris de vastes proportions en Afrique.

## 2. QU'EST-CE QUE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

L'accaparement des terres est l'achat ou la location de vastes régions de terres rurales et agricoles par des gouvernements étrangers et des sociétés multinationales, aussi bien que par des citoyens locaux riches, pour la production agricole commerciale ou industrielle (nourriture, aliments pour bétail, agro-carburants, etc.), à exporter vers le pays de l'investisseur ou vers le marché international. L'usage du terrain est donné en échange de capital, de promesses d'emploi ou de construction de certaines infrastructures. La dimension du terrain (dans la plupart des cas plus de 10.000 ha) est disproportionnée par rapport à l'étendue moyenne des propriétés terriennes dans le pays. Dans beaucoup de cas, les élites locales, sociétés domestiques ou nationaux fortunés résidant à l'étranger agissent comme intermédiaires : ils achètent le terrain, à vendre plus tard à des investisseurs étrangers ou pour l'exploitation directe. Le fait que des personnes du lieu agissent comme intermédiaires rend le phénomène encore plus dangereux.

Les investisseurs et les gouvernements ignorent le peuple qui vit sur la terre de génération en génération et qui en dépend pour survivre. Les communautés touchées ne sont pas informées ni consultées, d'où le consentement n'est pas donné, ce qui, le plus souvent, les laisse sans abri et sans terre pour cultiver assez de nourriture pour manger et pour gagner sa vie. C'est pourquoi on l'appelle 'accaparement des terres'.

### 2.1. Facteurs et politiques qui influencent l'accaparement des terres

Divers choix politiques et économiques faits par des pays spécifiques en relation avec l'accaparement des terres exercent un plus grand impact sur d'autres pays, même sur d'autres continents.

En 2007-2008, la forte augmentation des prix des produits agricoles, comme le froment, le riz, le maïs et d'autres céréales, a provoqué une grave crise alimentaire. Depuis lors, la combinaison de prix mondiaux plus élevés et plus variables, la demande croissante d'agro-carburants, la croissance de la population et l'urbanisation, aussi bien que la mondialisation, ont renouvelé l'intérêt pour l'agriculture basée sur les plantations en vue de garantir l'accès aux produits alimentaires de base dans des pays comme la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, y compris l'Inde et la Chine. Dans cette ligne, des acquisitions de terrain à grande échelle pour produire de la nourriture sont en train de devenir un investissement prioritaire pour l'avenir.



Un autre facteur qui accroît l'accaparement des terres est la forte pression pour des agro-carburants pour le transport, fabriqués à partir de produits et de matériaux riches en cellulose. Certains pays (en UE, aux USA et au Brésil) ont établi des cibles pour l'usage d'énergie renouvelable en vue de réduire leur dépendance du pétrole étranger et de réagir au changement climatique. Comme la plupart de ces pays, mis à part le Brésil, n'ont pas assez de terre arable, ni d'eau disponible pour les produire, les gouvernements offrent des incitants financiers (subsidés) à leurs sociétés et stimulent l'investissement privé pour produire outremer la biomasse pour des agro-carburants. C'est une raison fondamentale de la hausse dans la production d'agro-carburants en Afrique. Un facteur négatif des agro-carburants est que leur culture peut faire monter les prix de la nourriture, en menaçant la sécurité alimentaire des communautés locales.

En Europe, la Politique agricole commune (PAC) promeut la production d'aliments à bas prix, encourageant par là l'investissement dans de grandes fermes dans des pays africains où les coûts de la terre, de l'eau et de la main d'œuvre sont bas et ainsi le coût de la production est fortement réduit. L'Union européenne et beaucoup de pays occidentaux peuvent avoir facilité des acquisitions de terre en Afrique par leurs conditionnalités et le soutien aux politiques d'investissement dans la terre et les réformes de la politique commerciale, en collaboration avec le groupe de la BM.

Attirés par la disponibilité de ce qui a été décrit comme de vastes portions de « terre fertile inutilisée » en Afrique, plusieurs pays et sociétés se sont assurés des transactions avec des gouvernements, dans un effort pour externaliser leur agriculture, dans des transactions qui ont été largement contestées à cause de leur légitimité ambiguë.

Certaines transactions « d'accaparement des terres » sont une nouvelle manière de rencontrer les besoins de sécurité alimentaire de pays qui dépendent de marchés externes pour se nourrir, tandis que d'autres transactions sont carrément exposées pour ce qu'elles sont en réalité : des transactions d'affaires et de nouvelles occasions de profit. « Cultiver à l'étranger » est la nouvelle stratégie pour assurer l'approvisionnement en nourriture dans beaucoup de pays qui importent de la nourriture, comme l'Arabie saoudite, le Qatar, l'Inde, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Norvège, etc. qui n'ont pas assez de terre arable et de ressources en eau pour produire leur propre nourriture. Des gouvernements ou des sociétés nationales ont décidé de produire de la nourriture, des aliments pour bétail, des agro-carburants dans d'autres pays plutôt que de les importer à un prix plus élevé et, parfois, avec des limites à l'exportation établies par des pays qui exportent traditionnellement de la nourriture. C'est pourquoi ils visent des pays africains où existent la terre et les ressources d'eau nécessaires, et où les gouvernements sont prêts à louer de la terre arable pour obtenir certains investissements ou des bénéfices financiers.

Beaucoup de ces transactions sont faites dans des pays où la loi sur la propriété terrienne est faible. Malgré l'implication de pays qui importent de la nourriture, la plupart de ces transactions sont faites entre des gouvernements hôtes et des sociétés privées. D'habitude ces transactions sont peu contrôlées et manquent de transparence au sujet de questions comme par exemple les sommes payées pour la terre, la réglementation concernant les conditions et le contrôle, des sauvegardes environnementales et la protection de petits fermiers ou de communautés traditionnelles contre la perte de leurs droits coutumiers d'usage de la terre.

Les investisseurs internationaux s'écartent graduellement des minerais et du pétrole et se focalisent sur la nourriture. Le prix record de marchandises telles que le froment et le riz atteint en 2008 a rendu les nations conscientes de l'importance d'assurer des approvisionnements de nourriture à long terme. Les crises économiques ont contribué à faire de la terre une marchandise essentielle (un produit) à acheter et vendre au meilleur prix possible et à acquérir quelles que soient les conséquences pour ses occupants de longue date. La terre agricole est devenue un bien économique et financier ordinaire, remplaçant d'autres secteurs en crise, comme les biens immobiliers, les 'hedge funds' (fonds de couverture), etc. Les investisseurs d'aujourd'hui considèrent l'acquisition de terres comme un investissement sûr et profitable, et une nouvelle source de revenus. La majorité des investisseurs a reconnu la rareté de la terre dans un proche avenir et, par conséquent, souhaite de plus en plus acquérir de la terre dans la seule vue de profits futurs.

Les investissements à la fois dans la nourriture et la terre sont une nouvelle opportunité de récolter de grands bénéfices. Les principaux investisseurs dans les terrains agricoles sont des fonds d'investissements tels que : des fonds de pension, des fonds souverains et des fonds privés (private equity), des fonds de couverture, l'agro-alimentaire, des universités, des banquiers, des pays et d'autres. De plus, l'intérêt du secteur financier pour la terre arable est en train de grandir rapidement.

Pour les pays africains qui acceptent de telles transactions, les avantages possibles sont attrayants. Jusqu'à présent, l'agriculture africaine n'attirait pas d'investissements significatifs ou d'aide extérieure. La dépression économique mondiale actuelle a rendu le financement externe encore plus rare. Aussi louer du terrain « vierge » à des gouvernements et des sociétés de l'étranger pour une culture à grande échelle est souvent vu comme une manière de relancer le secteur agricole et de créer de nouvelles opportunités d'emploi. Les investisseurs promettent souvent un nombre substantiel d'emplois pour la population locale, et l'usage de techniques agricoles de haut niveau et hautement



productives. En réalité les deux promesses sont contradictoires, car les appareils de haut niveau technique et hautement productifs réduisent la main d'œuvre. Souvent les investisseurs n'embauchent pas un nombre significatif de personnes. D'après les expériences précédentes, lorsqu'ils demandent du personnel non qualifié, ils créent souvent des emplois mal payés et des conditions de travail misérables. Aussi, habituellement, les promesses relatives aux emplois et à la technologie ne se matérialisent pas.

Les programmes REDD de l'ONU présentés comme une solution à l'adaptation climatique encouragent l'acquisition de terres (principalement des forêts) afin de profiter des avantages financiers de REDD. Ces initiatives représentent une pression supplémentaire sur les ressources de terres disponibles et encouragent l'accaparement des terres.

### 3. CONSEQUENCES DE L'ACCAPAREMENT DES TERRES

Depuis la mi-2008, les acquisitions de terres ont attiré des critiques largement répandues de la part d'agences des Nations unies, de certains gouvernements, et de groupes de la société civile préoccupés de ce que les accaparements de terres menacent la sécurité alimentaire et l'accès à la terre pour les populations pauvres et vulnérables. Le « World Watch Institute » a rapporté récemment que des populations rurales ont été repoussées d'excellents terrains dans 25 pays sub-sahariens pour la production de cultures d'agro-carburants pour des nations étrangères. La récente lauréate du prix Nobel de la paix, Wangari Maathai, faisait remarquer avec persévérance l'impact dévastateur de grandes acquisitions de terres qui menacent des environnements précieux, et même davantage les vies et le bien-être de centaines de milliers de personnes ordinaires qui vivent sur ces terres. Le rapport de 2010 de la Banque Mondiale au sujet des acquisitions de terres sur une vaste échelle n'a trouvé aucun exemple convaincant de « gains » pour des communautés ou pays pauvres, seulement une longue liste de pertes.

Christine, une fermière au milieu de la quarantaine, qui vivait dans le district de Kiboga (Ouganda), disait qu'à cause de l'accaparement des terres, toutes leurs plantations avaient été détruites. « Nous avons perdu la banane et le manioc. Nous avons perdu tout ce que nous avons. Les travailleurs temporaires de la société voulaient nous attaquer – ils battaient et menaçaient les gens. Même maintenant ils ne vont pas nous laisser retourner chercher les choses que nous avons laissées derrière nous – ils m'ont dit qu'ils allaient me battre si nous ne partions pas ».

Des fermiers perdent leur terrain, et un mode de vie qui s'est transmis de génération en génération, en perdant leur accès à des ressources telles que : des zones pour cultiver, faire paître, pêcher, chasser, cueillir (des champignons, des herbes, des noix, des fruits, du miel et d'autres nourritures), ramasser du bois à brûler et des matériaux pour diverses activités. Sans terre ils sont obligés de devenir des travailleurs journaliers ou des métayers s'ils ont de la chance, mais la plupart d'entre eux sont forcés de migrer vers des zones urbaines où ils ne trouveront pas d'emploi, et où ils auront une vie difficile et marginale. Les femmes sont souvent les plus touchées car elles sont les principales productrices de nourriture (80% en Afrique) et elles ont des droits fonciers plus faibles. Ce qui est encore plus pénible pour des communautés locales est la perte de la terre des ancêtres et de certains lieux spirituels où ils accomplissent des cérémonies traditionnelles.

La grande majorité des personnes du lieu ne reçoivent aucune compensation. Lorsqu'une compensation est fournie, elle couvre rarement la vraie valeur de la terre et des sources de revenus et de production perdues. La compensation reçue ne permet pas aux fermiers de survivre au-delà de 2 ans, au maximum 3 ans. La corruption joue un rôle dans les compensations injustes.

Le mouvement pour la souveraineté alimentaire, comprenant un réseau d'ONG, demande que l'agriculture soit retirée du système commercial international et rejette la biotechnologie agricole et l'agro-industrie en faveur de la production alimentaire localisée et de la protection du gagne-pain de ruraux à travers tous les états-nations.

La terre et l'eau sont les principales ressources des agriculteurs familiaux. L'accaparement des terres induit aussi l'accaparement de l'eau, car l'agriculture industrielle nécessite d'énormes quantités du précieux liquide. L'usage de cette eau par des investisseurs résulte de fait dans la privatisation de l'eau, car les personnes du lieu et celles qui se trouvent en aval ne peuvent l'utiliser. S'ajoute à cela le fait que les grands canaux d'irrigation épuisent les couches profondes d'eau et peuvent détruire de manière permanente des marais qui sont cruciaux à la fois pour la biodiversité de la région et pour les modes de vie

traditionnels.

Des gens sont déplacés ou évincés de leur terre agricole, des zones communes et de la terre ancestrale, souvent vers des zones éloignées des services publics et des infrastructures telles que les routes, l'eau, les écoles, les centres de



santé, etc. Finalement la seule solution qui leur reste est de devenir des manoeuvres ou d'émigrer vers des régions urbaines comme mentionné ci-dessus.

L'accaparement des terres constitue une violation de la loi internationale des droits humains par des évictions forcées, le fait d'empêcher une participation significative de la population locale aux décisions politiques qui affectent sa vie, le déni flagrant d'information des personnes touchées, le fait de faire taire les critiques et de les emprisonner, l'introduction de modèles non durables d'usage de la terre et d'agriculture qui détruisent les environnements naturels et épuisent les ressources naturelles. Chaque gouvernement est responsable du respect des droits humains et socio-économiques de sa population et aucune politique publique qui les enfreint n'est justifiable de la part du gouvernement, même si elle est présentée comme une politique publique ou un règlement d'état.

**L'accaparement des terres menace le droit humain à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire** car il rend de plus en plus difficile pour les communautés et les pays de se nourrir. L'accaparement des terres prend de vastes étendues de terres et d'écosystèmes qui étaient utilisés précédemment par des paysans, la population locale, des chasseurs, des pêcheurs et des pasteurs pour la production de nourriture locale. Ceci, avec le détournement vers des pays étrangers de la nourriture produite au niveau industriel, compromet gravement le droit de la population locale à la nourriture et à la sécurité du gagne-pain. S'y ajoute le fait que beaucoup de pays qui souffrent d'insécurité alimentaire sont en train de louer ou de vendre leur terre sans mécanisme pour assurer que les investissements contribuent à une sécurité alimentaire améliorée. Le cas de l'Éthiopie, où les investisseurs reçoivent de nombreux incitants pour assurer que la production alimentaire soit exportée hors du pays, afin d'obtenir des devises étrangères, est un des plus frappants. Le gouvernement éthiopien note le transfert de technologie comme un résultat majeur de l'investissement dans la terre, même s'il n'a établi aucun mécanisme pour que de tels transferts aient lieu. Le choix de se procurer des devises étrangères au détriment de l'approvisionnement local en nourriture est un choix politique.

Ces acquisitions étrangères de terres qui manquent de probité ont le potentiel de blesser les efforts domestiques pour faire croître la production alimentaire et pourraient limiter une croissance économique à large base. L'investissement en terres peut avoir le potentiel d'aider des pays à se sortir de la pauvreté, mais la ruée actuelle vers la terre laisse les gens dans une situation pire. La politique de louer de grandes quantités de terrain travaille dans la direction opposée aux politiques de soutien à l'agriculture familiale, que beaucoup de gouvernements affirment vouloir soutenir.

Ceci met aussi en danger la population urbaine qui dépend de nourriture importée et pour qui la volatilité des prix peut représenter une lourde charge, car elle dépense de 50 à 75 pour cent de son revenu pour l'alimentation. Par exemple, en Sierra Leone, près d'un demi-million d'hectares de terres agricoles du pays avaient été loués ou étaient en cours de négociation en 2011, alors que près de la moitié de la population restait dans l'insécurité alimentaire.

L'agriculture mécanisée à grande échelle, souvent associée à l'accaparement des terres, n'est pas durable, car elle utilise des produits chimiques qui abîment le sol, rend les terres voisines plus vulnérables à la contamination, utilise de grandes quantités d'eau, en épuisant la nappe phréatique et les fleuves, nuit à l'environnement, détruit les écosystèmes, cause la perte de la biodiversité et contribue au changement climatique dont les Africains souffrent déjà.

**Total manque de transparence dans la manière dont les transactions sont réalisées.** Non seulement les autorités ne consultent pas les personnes touchées par la transaction sur la terre, mais, pire encore, celles qui sont touchées ne sont même pas informées. Il n'y a aucun respect du régime de la loi, aucune communication ni participation des personnes touchées par la transactions, et les accords ont très peu d'exigences pour les investisseurs afin de minimiser les impacts négatifs quant aux aspects sociaux et environnementaux.

**Une menace pour la sécurité.** L'acquisition de terres par des étrangers ou des nationaux a des implications pour la sécurité, à cause principalement de la question non résolue de la terre dans les états africains. La perte de contrôle du territoire, de la terre, des ressources et des moyens de subsistance, des relocalisations et des restrictions ou réductions du gagne-pain sont une source de conflits et une menace pour la sécurité. L'usage et la propriété de la terre sont très importants dans la plupart des pays africains, et des contestations à propos de la terre peuvent devenir violentes et s'amplifier à cause de la pression croissante sur la terre. Des jeunes chômeurs sont une bombe à retardement.

Il y a de grands écarts entre les positions, lois, politiques et procédures déclarées publiquement et ce qui se passe en réalité sur le terrain. Le gouvernement éthiopien prétend avec insistance que pour toutes les transactions sur la terre, des consultations ont lieu, aucun agriculteur n'est déplacé et la terre qui est accordée est une « terre non utilisée ». Cependant, des communautés affirment qu'elles n'ont pas été consultées, même si chaque « investissement », comme l'accaparement de terres est appelé en Éthiopie, signifie la perte d'un terrain agricole local, et de terres que la population locale utilisait pour d'autres activités socio-culturelles/écologiques avant l'investissement dans la terre.



Comme c'est un phénomène récent, peu d'études d'impact ont été entreprises pour voir l'impact de l'accaparement de terre sur la population locale qui vit de cette terre. Ces études devront prendre en compte différents niveaux : social, économique, culturel, environnemental, aussi bien que l'impact sur les fermiers, le développement, la sécurité et la souveraineté alimentaires et la production. Il est nécessaire de réaliser beaucoup plus d'études dans différents pays africains, pour voir les bénéfices et les pertes associés à ces investissements dans la terre, et pour combler le vide d'informations et de connaissances qui existe actuellement au sujet du phénomène d'accaparement des terres.

### **3.1. Appropriation de la terre et de l'eau**

En Afrique, l'accaparement de terres est accompagné par un « accaparement de l'eau » important, qui soulève de graves inquiétudes sur l'avenir des ressources d'eau douce lorsque les vastes zones de terre nouvellement acquise viendront à être cultivées. Le volume d'eau requis pour cultiver des produits sur les 40 millions d'hectare acquis en Afrique en 2009 fait peser une contrainte insupportable sur la provision d'eau douce du continent, lorsque près de trois milliards de personnes vivent dans des régions où la demande d'eau dépasse l'offre. Des estimations voient que 300 à 500 kilomètres cubes (km<sup>3</sup>) d'eau seraient utilisés pour produire des récoltes sur cette terre, à peu près deux fois le volume de l'eau (184,35 km<sup>3</sup>) qui a été utilisée pour l'agriculture de toute l'Afrique en 2005. Au cas où le taux annuel d'acquisition de terres continue au niveau de 2009, la demande d'eau douce de la part des seuls nouveaux investissements dépassera d'ici 2019 la provision existante d'eau douce renouvelable sur le continent. Les fermiers, les pasteurs et les pêcheurs seront les perdants. Ceci peut compromettre les systèmes fluviaux fragiles d'Afrique.

Les gouvernements africains et les programmes internationaux de développement négligent les investissements dans des systèmes durables de gestion de l'eau, y compris la captation et le stockage de l'eau, l'utilisation des eaux usées et une irrigation à petite échelle qui profiterait aux petits propriétaires tout en gérant les ressources en terre et en eau de manière durable. Cependant, investir dans de tels systèmes est la seule manière d'avancer pour traiter efficacement le défi de l'alimentation et de l'agriculture sur le continent.

La canne à sucre, le maïs et le jatropha cultivés pour produire des agro-carburants sont parmi les cultures les plus assoiffées. La culture d'agro-carburants a déjà un impact négatif sur des communautés locales. En Tanzanie, un grand projet d'agro-carburant exécuté par la société suédoise EcoEnergy a soulevé des questions au sujet des impacts potentiels négatifs que les plantations de canne à sucre auront sur le fleuve Wami, une source de nourriture et d'eau pour de nombreux Tanzaniens. Aussi longtemps que la surface de terre pour la culture d'agro-carburants augmente en Afrique, l'impact de l'extraction de l'eau sur le continent augmentera aussi.

### **3.2. Les transactions pour la terre : gouvernements et investisseurs**

Les gouvernements nationaux détiennent le réel pouvoir, cependant la plupart des gouvernements et leur bureaucratie ne sont pas préparés à traiter adéquatement ces processus compliqués. La terre pour ces projets est acquise légalement selon la loi terrienne locale. Le problème est que la loi locale qui concerne la propriété et l'occupation de terrains est souvent vague, dépassée, ou ne protège pas suffisamment les droits des petits fermiers, particulièrement des femmes. La majorité de ces investissements sont dans des zones où il n'y a pas de processus en cours pour la certification de la terre, ou bien où les droits sur la terre sont faibles.

La plupart des transactions sur l'acquisition de la terre sont faites entre des gouvernements hôtes et des sociétés privées.

Les transactions sur la terre doivent être comprises sous les traités d'investissement qui protègent les investissements contre l'expropriation. Beaucoup de pays africains ont été encouragés à signer ces traités d'investissement en vue d'ouvrir la porte aux investissements étrangers. Ces traités d'investissement ont des clauses telles que « traitement national », « nation la plus favorisée », « traitement juste et équitable » et « pleine protection et sécurité » qui protègent les investisseurs et qui font que chaque fois que les gouvernements locaux mettent fin unilatéralement à une transaction pour la terre, c'est considéré comme une expropriation des biens de l'investisseur, qui demandera le paiement d'une compensation.

Le pays hôte qui vend ou qui loue la terre considère les bénéfices de la transaction principalement sous la forme de création d'emplois, de développement de l'agriculture et de l'infrastructure qui viendraient de la part des investisseurs et qui aideront le développement économique du pays. Souvent les gouvernements parient sur de grands producteurs qui utilisent de la main d'œuvre pour travailler la terre, au lieu de petits agriculteurs familiaux. La réalité est que beaucoup de ces attentes sont très faibles dans les contrats et souvent elles ne sont pas réalisées. Ce sont plus des « promesses orales » que des obligations légales.



Les conditions des transactions sur la terre sont très avantageuses pour les investisseurs, tandis que la population touchée n'est pas prise en considération. Les gouvernements accordent peu d'attention aux schémas d'agriculture itinérante, aux pasteurs ou à des zones utilisées par les communautés, et par conséquent ils prétendent que toutes ces terres sont « inutilisées ». Les prix des terrains offerts par les gouvernements sont souvent plus bas que lors des transactions entre personnes privées. Dans la plupart des cas, la somme payée pour l'acquisition du terrain n'est pas publiée. Dans un grand nombre de cas, l'investisseur ne paie pas l'eau consommée, tandis que dans d'autres cas, l'investisseur est prié de payer pour l'eau un loyer annuel, souvent indépendant de la quantité d'eau utilisée. Beaucoup d'investisseurs obtiennent des encouragements fiscaux et paient très peu ou pas du tout de taxes. Par exemple en Ethiopie, il y a habituellement une exemption de la taxe de profit (estimée à 20 dollars US par hectare et par an) pour une période de 5 ans. L'exemption de cette taxe peut coûter environ 60,2 millions de dollars au gouvernement éthiopien. Au Ghana et en Sierra Leone, les loyers pour la terre sont répartis entre des entités différentes. Dans le cas de la Sierra Leone, les propriétaires locaux reçoivent 50%, le gouvernement local 20%, le gouvernement national 10% et l'administration 20%.

Dans la plupart des cas, les contrats ne sont pas rendus publics, mais dans les quelques cas où des études ont été faites<sup>1</sup>, les contrats tendent à être brefs et simples en comparaison de la réalité économique de la transaction. Des questions importantes comme les mécanismes pour contrôler ou forcer la conformité aux engagements de l'investisseur, la maximisation des revenus du gouvernement et la clarification de leur distribution, la promotion de modèles d'entreprises qui maximisent le bénéfice local (tels que la création d'emplois et le développement d'infrastructures), aussi bien que l'équilibre entre les préoccupations de la sécurité alimentaire tant dans le pays d'origine que dans le pays hôte, sont traitées, si elles le sont, par des dispositions vagues. Souvent ces contrats n'ont pas de clause assurant l'usage de la main d'œuvre locale. Au Mozambique, l'opposition locale à un projet chinois de développement de 100.000 hectares se basait sur des plans pour importer de la main d'œuvre chinoise.

La population locale qui est la plus touchée est absente des transactions sur la terre, parce qu'elle n'est pas invitée à participer. Souvent, l'impact de la transaction sur la population locale n'est même pas mentionné. Cependant de plus en plus d'associations de fermiers et de producteurs et d'organisations basées sur la communauté font entendre leur voix en ce qui concerne le processus de négociation et les politiques concernant l'accaparement de terres.

Il est aussi nécessaire de mettre en place des mécanismes pour favoriser la transparence dans les négociations et les transactions et pour contrôler l'accord afin de s'assurer que les sauvegardes sociales et environnementales sont en place.

Un problème supplémentaire est qu'un bon nombre d'investisseurs n'ont pas d'expérience en agriculture, tandis que d'autres manquent de connaissances sur l'exploitation agricole à cette grande échelle. Ceci peut avoir de terribles conséquences pour la population locale, pour l'environnement et pour l'avenir de la région.

## 4. ACCAPAREMENT DE TERRES EN AFRIQUE

L'Afrique a été une cible particulière pour des investisseurs à la recherche de terre et d'eau. Du terrain à bon marché et un accès relativement aisé à l'eau rendent l'Afrique attrayante pour l'agro-industrie car celle-ci récolte des profits substantiels pour les investisseurs. Plus de 70% de la demande de terres agricoles de la part des investisseurs pour une production agricole à l'échelle industrielle se fait sur le continent. Les investisseurs voient l'Afrique comme un espace pour des opportunités, avec la perspective d'accès à des ressources d'eau abondantes, ce qui est important dans les projets commerciaux. Certaines firmes disent explicitement qu'elles investissent autant dans les terres agricoles que dans la fourniture d'eau.

L'accaparement de terres n'est pas neuf en Afrique car, durant la colonisation, les populations africaines étaient privées de leurs propres terres, forêts et mines. Durant cette période, de vastes plantations de thé, café, coton, cacao, épices, arachides, tabac, bois, ainsi que des activités minières furent développées au service des intérêts coloniaux. Les systèmes traditionnels d'alimentation furent détruits ou marginalisés. Après l'indépendance, l'agriculture africaine a été négligée par les gouvernements nationaux.

Aujourd'hui, après 50 ans d'indépendance, certains gouvernements africains sont en train de vendre de grandes portions de leurs territoires, de leur sécurité alimentaire et de leur souveraineté alimentaire en échange d'argent et presque sans

<sup>1</sup> Land grab or development opportunity ?(accaparement de terre ou occasion de développement ?) L.Cottula, S.Vermeulen, R. Leonard, J.Keeley (FAO, IFAD, IIED) [http://www.ifad.org/pub/land/land\\_grab.pdf](http://www.ifad.org/pub/land/land_grab.pdf)



aucune obligation relative aux communautés de fermiers touchées par l'accaparement des terres. Depuis 2006, plus de 30 millions d'hectares de terre africaine ont été acquis par des investisseurs pour des projets qui dépassent 1000 ha. Ceci représente à peu près deux fois et demie la dimension d'un pays comme le Malawi. Cependant, dans beaucoup de pays où on vend la terre, on a régulièrement besoin de secours alimentaires d'urgence et beaucoup de gens vivent sous le seuil de pauvreté.

#### **4.1. L'extension de l'accaparement des terres**

Les firmes impliquées estiment que 25 milliards de dollars US ont déjà été engagés globalement, et ce chiffre va tripler dans un avenir proche. Alors qu'il est difficile d'obtenir des détails précis, il est clair qu'au moins 60 millions d'hectares de bonne terre agricole – assez pour nourrir 50 millions de familles – ont été transférés des fermiers à des entités étrangères dans plus de 20 pays africains au cours des dernières années seulement, et chaque jour davantage d'investisseurs rejoignent la ruée.

La Banque Mondiale a rapporté que, rien qu'en 2009, ont été annoncées des transactions qui concernaient quelque 56 millions d'hectares de terres agricoles à grande échelle, et que les pays les plus attrayants pour un tel investissement se trouvaient en Afrique sub-saharienne : Soudan, Mozambique, Libéria, Tanzanie, Ethiopie, Zambie, RDC, Kenya, Sénégal, Mali, etc.

Le rapport d'Oxfam sur la terre et l'énergie révèle que 227 millions d'hectares ont été vendus, loués ou autorisés dans des transactions à grande échelle depuis 2001, surtout par des investisseurs internationaux. Le manque de transparence et le secret qui entoure les transactions pour la terre rendent difficile d'obtenir des chiffres exacts ; d'où, à présent jusqu'à 1.100 de ces transactions se montant à 67 millions d'hectares ont été vérifiées. La moitié de ces transactions sont en Afrique, et couvrent une zone qui atteint presque la taille de l'Allemagne.

Des exemples de ces locations – 99 ans à 1 dollar l'hectare – sont des transactions incroyables ! Mais elles ne sont disponibles que pour quelques élus. Les fermiers locaux – qui luttent pour nourrir leurs familles, obtenir l'accès à une terre fertile et à de l'eau assurée à la fois pour la consommation personnelle et pour l'activité agricole – ne sont pas éligibles pour les transactions qui sont promues dans des pays où des millions de personnes restent dépendantes d'une aide alimentaire.

114 millions d'hectares ont été vendus, loués ou autorisés en Afrique dans des transactions de terres à grande échelle depuis 2001, principalement par des investisseurs internationaux. Ceci couvre une superficie équivalente à celle qui va de la Pologne à la frontière française.

La plupart des investisseurs ne choisissent que de la terre ayant accès à l'eau pour de l'irrigation à grande échelle, et cette terre n'a de valeur que si l'eau est disponible. La disponibilité de gains en eau devient plus importante car des estimations montrent que les requêtes croissantes d'alimentation pour nourrir la population mondiale - plus de 7 milliards – vont dépasser de 40% les ressources hydriques existantes d'ici 2030. Au moins 2,5 millions d'hectares de terres ont déjà été acquis (en parcelles de 1.000 ha ou davantage) rien que dans 5 pays : l'Ethiopie, le Ghana, Madagascar, le Mali et le Soudan de 2004 à 2008 (IIED<sup>2</sup>).

L'Afrique a besoin d'apprendre les leçons de tragédies qui se sont passées ailleurs, comme le dessèchement de la mer d'Aral qui a résulté de développements semblables pour produire du coton, mais qui ont créé des conséquences très lointaines dans des proportions inimaginables.

#### **4.2. L'accaparement de terres, une chance ou une malédiction pour l'Afrique ?**

Les sociétés étrangères et les investisseurs sont attirés vers l'Afrique par l'abondance de terre arable, d'eau et de main d'œuvre à bon marché.

Durant la dernière décennie, le Groupe de la Banque Mondiale a travaillé avec des gouvernements africains pour ouvrir leurs économies à des investissements étrangers directs (IED), particulièrement dans l'agro-industrie et le tourisme. Selon cette tendance, des gouvernements sont en train d'offrir de la terre fertile à des investisseurs, parfois à des prix dérisoires.

2 International Institute for Environment and Development (Institut International pour l'environnement et le développement).



Des gouvernements influencés par la Banque Mondiale, des donateurs et des investisseurs considèrent de grandes extensions de terrain comme « vacantes » et voient dans la location de cette terre une opportunité d'obtenir des investissements, du développement et des emplois. La réalité est vue différemment sur le terrain.

Les gouvernements africains ont besoin d'argent pour le développement, les infrastructures et les services. Dans des pays où il n'y a pas beaucoup de ressources naturelles, la location ou la vente de terres est vue comme une opportunité d'obtenir des investissements pour le développement, de même qu'une opportunité pour développer l'agriculture moderne. Pour eux c'est une histoire « gagnant-gagnant ». Ils obtiennent l'argent pour les infrastructures et le développement ; les fermiers obtiennent des emplois et apprennent des techniques agricoles modernes. La réalité en est très éloignée, car l'acquisition de terre est un danger pour la sécurité et la souveraineté alimentaires, puisque la production est dans les mains d'étrangers.

La plupart des transactions conclues jusqu'à présent sont très maigres en ce qui concerne les obligations des investisseurs.

La terre en Afrique est le bien fondamental pour les pauvres, et les habilitations tant sociales qu'économiques y sont liées. La terre a une forte valeur économique parce que tant la richesse que la survie sont liées à l'accès à la terre et à son contrôle. Des changements dans les modèles d'accès à la terre et de son contrôle ont un effet significatif sur le conflit. La relation de la population à la terre est associée à l'identité et à la citoyenneté. La valeur historique, culturelle et symbolique de la terre, en tant qu'héritage légué par les ancêtres, fait de la terre une question importante qui peut alimenter des conflits. La distribution de la terre peut, par conséquent, créer un problème politique, souvent aggravé par des agents de l'état qui ont investi lourdement dans la terre.

Alors que beaucoup de fermiers locaux n'ont pas assez de terre pour nourrir leur famille, des millions d'hectares de bonne terre agricole ont été transférés de fermiers à des sociétés au cours des dernières années. Chaque jour de nouveaux investisseurs rejoignent la ruée vers l'accaparement de terres. La quantité de terre « arable » qu'on prétend disponible pour être réellement cultivée devrait d'abord et avant tout être allouée à des fermiers locaux.

Les compagnies étrangères privent la population de la terre qu'elle a utilisée depuis des siècles. La population locale qui utilise la terre n'est pas consultée. Les transactions sont faites en secret. La seule chose que la population locale voit, ce sont des gens qui viennent envahir ses terres avec des quantités de tracteurs.

Beaucoup de gouvernements perçoivent que l'agro-investissement est bon pour le développement et la croissance économique, cependant les griefs des fermiers familiaux sont nombreux car ils sont injustement privés de la terre qu'ils utilisaient. L'acquisition de terre par de grandes entreprises peut avoir pour résultat de nombreux effets externes potentiellement négatifs, comme le chômage, des problèmes environnementaux et la destruction de l'ancien réseau social.

### **4.3. Politiques de la terre, droits à la terre et accaparement de terres en Afrique**

Dans la plupart des parties de l'Afrique, les populations rurales dépendent pour leur survie de l'accès à des ressources de propriété commune (usage traditionnel de la terre) telles que des champs, des pâturages, des surfaces d'eau et des forêts. Assurer les droits locaux d'accès à de telles ressources est fondamental pour protéger la subsistance de la population locale.

La propriété terrienne est une question centrale sur le continent. Seule une portion relativement petite de la terre en Afrique est sujette à des titres individuels. Beaucoup de terre est possédée en commun, et dans certains pays possédée par l'Etat. Même un terrain qui est classé officiellement comme « sous-utilisé » est sujet à des modèles complexes d'usage « coutumier ». Au niveau local, des droits sur la terre peuvent être chaudement disputés. La situation locale de droits acquis peut être très complexe, impliquant des droits coutumiers.

La coexistence d'une multiplicité de systèmes légaux à l'intérieur d'un état est un produit de l'histoire de l'Afrique, et les processus qui entourent la réglementation et la réforme agraire posent des défis. Beaucoup de pays n'ont pas les moyens ou la capacité de développer des stratégies de développement de politiques participatives, cependant l'échec à le faire peut résulter en griefs relatifs à la terre.

Depuis l'indépendance, des gouvernements africains ont adopté des politiques et des programmes visant à augmenter la sécurité des droits acquis à la terre pour les fermiers, de manière à promouvoir l'investissement et la productivité agricoles. Ces politiques étaient habituellement basées sur un enregistrement systématique des droits à la terre, en ignorant les institutions coutumières et locales et en négligeant largement les questions distributives sous-jacentes à la



sécurité des droits acquis. Les « bénéfiques » ont été très limités pour les groupes les plus pauvres, et l'enregistrement a souvent servi à redistribuer des biens au profit des plus opulents et des mieux informés. « L'enregistrement » est devenu une « privatisation » de la terre. Le résultat a souvent été l'expropriation des droits des groupes les plus faibles et une facilité plus grande d'acquisition de la terre par les sociétés ou les propriétaires de capitaux. Seul un système qui permet l'enregistrement collectif de terrains communautaires qui protège les droits « coutumiers » de la terre peut être adapté à l'Afrique.

Souvent la propriété de titres pour s'assurer la terre ne tient pas compte de coutumes africaines où le même terrain peut être utilisé par différents utilisateurs : chasseurs, pêcheurs, récolteurs de miel, fermiers, pasteurs, etc. En réalité, le titre donne tous les droits au propriétaire qui peut vendre la terre sans s'occuper des utilisateurs. Le titre facilite la vente de terre à des investisseurs étrangers qui n'ont aucun lien avec la population qui l'entoure, de sorte qu'ils n'ont pas intérêt à prendre soin de l'environnement et des générations futures. La plupart des investisseurs d'affaires voient le sol exactement comme un facteur de production pour de l'argent à court terme, ce qui est tout à fait différent du concept africain de « la terre des ancêtres » qui fournit nourriture et ressources pour la famille élargie.

Dans beaucoup de pays africains, la terre est nationalisée ou contrôlée par l'état, comme en Ethiopie, au Tchad, au Mozambique et en Tanzanie. La plupart des pays africains permettent la propriété privée de la terre, acquise par des enregistrements de la terre comme au Kenya, à Madagascar et au Mali. Dans d'autres pays, une partie de la terre appartient à l'état, mais une autre partie est privée : familles des chefs traditionnels, entreprises et individus. Certains pays ont introduit la propriété privée ou facilité des transferts de terres d'états « sous-développés », même si la propriété reste à l'état. Au Mali, en Ethiopie, au Mozambique, la plupart des projets sont des locations pour environ 10, 30, 50 ans, mais cela va jusqu'à 99 ans en Tanzanie.

Des investisseurs obtiennent de la terre principalement dans des pays où il n'y a pas de législation claire pour la terre. Beaucoup de pays africains n'ont pas en place des mécanismes légaux ou des procédures pour protéger les droits locaux et tenir compte des intérêts, de la subsistance et du bien-être au niveau local. Même dans les quelques pays où des exigences légales pour une consultation de la communauté sont en place, les processus pour négocier l'accès à la terre avec les communautés restent insatisfaisants. Le manque de transparence et de mécanismes de contrôle dans les négociations des contrats permettent la corruption et font que les transactions ne prévoient pas l'intérêt public. Des droits incertains sur la terre propriété d'état, des procédures d'enregistrement inaccessibles, des exigences d'usage productif vaguement définies, des lacunes dans la législation, et la compensation limitée à la perte d'améliorations comme des récoltes et des arbres (excluant donc la perte de la terre), tout cela mine la position de la population locale.

Souvent (à l'exception de l'Ethiopie et du Soudan), les données fondamentales sur la dimension, la nature et la location des investissements dans la terre ne sont pas accessibles via le registre national de la terre ou d'autres sources publiques. Même dans les pays où il y a des « banques de la terre » officielles disponibles pour l'investissement, les fichiers peuvent être incomplets, contradictoires ou ne sont pas communiqués aux administrations de district pertinentes. La population locale affectée (fermiers, pasteurs, pêcheurs, habitants de la forêt, etc.) n'est pas invitée à participer aux négociations et est donc absente des transactions. Ce manque de transparence facilite la corruption et des transactions qui favorisent l'investisseur et qui ne sont pas dans l'intérêt public.

Les négociations sur la terre sont généralement effectuées d'une manière très opaque, avec des négociations généralement menées secrètement entre les investisseurs, le gouvernement et des représentants officiels du secteur privé. Le manque de transparence et de responsabilité de rendre des comptes à l'intérieur des structures, des processus et des institutions qui gouvernent les problèmes de la terre permet à des prédateurs de tirer avantage du système.

Dans l'annexe 1 vous pouvez trouver des données sur l'accaparement des terres dans différents pays d'Afrique.



## 5. LA BANQUE MONDIALE, UN ACTEUR MAJEUR DU PHENOMENE D'ACCAPAREMENT DES TERRES

Dans la plupart des pays africains, la « ruée vers la terre » a été bien préparée par le Groupe de la Banque Mondiale, par ses agences de promotion de l'investissement qui se focalisent sur l'aide aux investisseurs. Ces agences ont joué un rôle essentiel pour faciliter à des investisseurs l'accès à la terre dans des pays en développement.

Depuis la fin des années 90, des agences du Groupe de la Banque Mondiale (G-BM), principalement la Société de finance internationale (SFI), la branche du Groupe de la Banque Mondiale pour le secteur privé, et le Service consultatif d'investissement à l'étranger (SCIE), sont actives en Afrique. Ces agences travaillent comme des conseillers qui offrent une assistance technique et des services de consultance à des gouvernements africains, tout en imposant leurs stratégies sous le prétexte de faciliter et d'attirer des investissements dans le pays. Des gouvernements africains ont accepté ces conditions pour recevoir de l'aide de la BM et d'autres donateurs qui font passer leur aide par la Banque Mondiale. De cette manière les agences du G-BM ont promu des politiques pour faciliter à des investisseurs étrangers la possibilité d'acquérir de la terre pour l'agriculture dans des marchés de pays en développement.

Le Service consultatif d'investissement à l'étranger (SCIE) du G-BM avertissait, en rédigeant des propositions de lois, qu'elles permettraient aux investisseurs une plus grande mobilité d'investissements. Le bénéfice fourni aux investisseurs étrangers a facilité un plus grand intérêt pour les marchés africains de la terre dans les dernières années.

Le résultat de cette stratégie du G-BM a été un accès accru des investisseurs aux marchés de la terre. Celui-ci peut sembler bon pour les pays africains ; malheureusement, il a une autre face cachée : ces investissements minent le bien-être des communautés locales, tant en termes de droits à la terre que d'accès à la nourriture. C'est une tendance perverse car elle menace la sécurité alimentaire globale et la subsistance de fermiers à petite échelle ou familiaux.

A travers toute l'Afrique, le SFI/FIAS (service consultatif pour l'investissement étranger) du G-BM a établi des sociétés nationales d'accès au crédit-bail pour encourager les investisseurs à profiter de l'acquisition de terrains « vacants, disponibles ». La première de telles sociétés nationales en Afrique était « Ethiopia Access Leasing Company », mais depuis lors beaucoup d'autres ont été établies dans d'autres pays africains avec de l'investissement venant du SFI/FIAS. Ces agences fournissent à des investisseurs potentiels de l'information au sujet de la « disponibilité » de terre dans des pays africains, en esquissant les points forts et les points faibles de leurs climats d'investissement et l'accès relativement aisé à la terre pour établir dans le pays une production pour l'exportation.

## 6. SOLUTIONS FAUSSES

Certains croient que promouvoir la transparence dans les transactions d'acquisition de terre peut parfois mener à des résultats « gagnant-gagnant ». Cependant, même s'il est fait « dans la transparence », le transfert de grandes portions de terre, forêts, zones côtières et sources d'eau à des investisseurs va encore priver les petits fermiers, pasteurs, pêcheurs et d'autres communautés locales de ressources cruciales pour soutenir la vie de générations à venir.

Un grand nombre d'agences inter-gouvernementales et non-gouvernementales ont proposé divers ensembles de principes visant à rendre plus responsables les acquisitions de terrain.

Aucun ensemble de « principes volontaires » ne portera remède à la violation des droits humains et socio-économiques de sa population, comme c'est le cas des « Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale » de la FAO<sup>3</sup> (2010 à 2012) et le « Cadre et directives pour la politique de la terre en Afrique » de l'UA (2010). Il y a eu une vaste consultation au cours des processus de formulation, mais ces documents ont été fortement critiqués à cause du fait qu'ils sont « volontaires » et, comme ils ne sont pas contraignants, ils auront un effet très limité. Ces cadres manquent aussi de souligner l'effet aggravateur que l'escalade d'acquisitions de terres à grande échelle exerce sur la souveraineté et la sécurité alimentaires et sur les menaces contre la sécurité.

Les *Principes pour un investissement agricole responsable qui respecte les droits, la subsistance et les ressources* (RAI), directives pour un « investissement responsable » rédigées par la Banque Mondiale, en association avec la FAO<sup>4</sup>, IFAD<sup>5</sup>, UNCTAD<sup>6</sup>, ont été rédigées pour faire face à l'opposition croissante à la ruée globale sur les terres. Le RAI

<sup>3</sup>[http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG\\_Final\\_FR\\_May\\_2012.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG_Final_FR_May_2012.pdf)

<sup>4</sup> FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

<sup>5</sup> IFAD, Fonds international pour le développement agricole, agence spécialisée de l'ONU



consiste en sept principes auxquels les investisseurs peuvent souhaiter souscrire volontairement, lorsqu'ils procèdent à des acquisitions de terre agricole à grande échelle. Ces directives sont totalement étrangères à la réalité et à ce qui se passe dans les pays où la terre est acquise par des investisseurs (qu'ils soient nationaux ou étrangers). RAI est une tentative pour couvrir les déséquilibres de pouvoir, de sorte que les accapareurs de terre et les autorités étatiques qui font les transactions puissent obtenir ce qu'ils désirent en les appelant « agro-investissement responsable ». En réalité, ce sont des règles « volontaires » sans aucune conséquence ni obligation. La société civile et les groupes de droits humains, les associations de petits fermiers et beaucoup de scientifiques sont en désaccord avec les principes. Ils argumentent que l'accaparement de terres menace la sécurité alimentaire et les droits humains à l'alimentation et à la terre.

En avril 2010, quelque 130 organisations et réseaux du monde entier, incluant certaines des alliances les plus représentatives de fermiers, de pasteurs et de pêcheurs, ont dénoncé l'initiative RAI. Leur déclaration ridiculisait RAI comme un mouvement qui essayait de légitimer l'accaparement de terres et elle affirmait que faciliter la mainmise à long terme des sociétés (étrangères et domestiques) sur la terre agricole des populations rurales est complètement inacceptable, quelles que soient les directives suivies.

Olivier de Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, a critiqué publiquement RAI comme « minablement inadéquat ». Il a dit : « Il est regrettable qu'au lieu de nous mesurer au défi de développer l'agriculture d'une manière qui soit plus durable socialement et environnementalement, nous agissons comme si accélérer la destruction de la paysannerie globale pouvait s'accomplir de manière responsable ». M. de Schutter est sceptique quant à la possibilité de négocier ou de faire respecter un tel code. Au contraire, il souligne le corps existant de lois sur les droits humains, qui peuvent être appliquées aux acquisitions de terre à grande échelle et utilisées pour amener les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations envers les citoyens.

## 7. PETITES VICTOIRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Certains gouvernements, tels que l'Argentine, le Brésil et la Nouvelle-Zélande, répondent avec des promesses de législation pour arrêter les capacités d'étrangers à acquérir de la terre agricole domestique, ou pour y imposer des conditions strictes. D'autres, comme le Cambodge, l'Éthiopie et le Ghana, utilisent la force légale et brutale pour supprimer la contestation locale. Dans la course aux élections 2012 au Mali, le parti d'opposition « parti pour le renouveau national » a défié le Président Touré de dévoiler tous les détails des locations de terres qui se montent à plusieurs centaines de milliers d'hectares accordés par l'Office du Niger. Au Soudan, le pays d'Afrique qui subit le plus fort « accaparement de terres », les villageois sont maintenant en train de se soulever contre le gouvernement de Khartoum pour avoir saisi leurs terres.

Au cours du Forum Social Mondial à Dakar au Sénégal en février 2011, des représentants de fermiers d'Afrique, d'Asie, d'Europe et des Amériques, des mouvements sociaux, des organisations de petits producteurs de nourriture et d'autres organisations de la société civile (OSC) ont publié un appel collectif contre l'accaparement de terres<sup>7</sup>. Plus de 650 organisations l'ont soutenu.

Lorsqu'ils sont organisés en groupes ou en réseaux connectés entre eux et au niveau international, les groupes et les personnes sont plus forts pour réclamer leurs droits et pour en appeler à l'obligation des gouvernements, des investisseurs et des négociateurs. Nous présentons quelques exemples d'actions soutenues par des groupes de citoyens pour se défendre des conséquences de l'accaparement de terres, et pour exiger le respect des droits et de la loi et la participation des communautés touchées.

**Au Ghana** (Kpachaa, région du nord), en 2008, RAINS, une ONG locale, est intervenue en faveur de villageois<sup>8</sup>. En utilisant les recours légaux, RAINS a forcé BioFuel Africa à cesser ses opérations et à redémarrer les négociations légalement et avec toutes les parties concernées. Auparavant, BioFuel Africa, une filiale de Biofuel Norway, avait acquis 38.000 hectares de terres possédées par des villageois. L'accord avait été signé initialement avec l'empreinte du pouce du chef illettré sans consultation des membres de la communauté. Ceci induisait une perte de terrain, une perte de revenus et de ressources de la forêt. Biofuel Norway a commencé à opérer avant d'avoir obtenu toutes les autorisations requises par la loi au Ghana. Il ignorait ses promesses d'emploi, de revenus et de compensation.

**Au Mali**, en 2011, quelques organisations de fermiers ont uni leurs efforts pour récupérer la terre riche, sujette d'une délimitation par la société chinoise COVEC sans que les usagers de la terre aient été informés ni inclus. Actuellement ils

6 UNCTAD, Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement

7 Appel de Dakar contre l'accaparement de terres :

8 Source : <http://ghanabusinessnews.com/2009/05/23/update-any-lessons-for-ghana-in-india%E2%80%99s-jatropha-failure/>;  
[http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels\\_ghana.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels_ghana.pdf)



peuvent la cultiver et ils ont obtenu des compensations pour des fermiers dont les champs avaient déjà été affectés par la société étrangère<sup>9</sup>.

**Au Sénégal**, Enda-Pronat a saisi l'occasion de la réforme foncière pour renforcer et assurer l'accès des femmes à la terre. Même si la législation nationale est favorable aux femmes, la pratique est tout autre. Enda-Pronat exige d'intégrer les soucis de l'accaparement de terres dans la réforme foncière<sup>10</sup>.

**Au Congo-Brazzaville**, dans un contexte de mauvaise gouvernance, le Comité de Justice et Paix de Pointe Noire (Congo-Brazzaville) a choisi de discuter avec les personnes responsables de la compagnie plutôt que de discuter avec le gouvernement. Il a organisé des visites dans les villages pour la compagnie et il a obtenu un partenariat avec la compagnie pour observer l'impact social de l'investissement.

---

9 « Mali, Victoire des mouvements sociaux sur l'entreprise chinoise COVEC » <http://farmlandgrab.org/post/view/18893>

10 « Plaidoyer pour une prise en compte de l'accaparement des terres dans la réforme foncière » <http://farmlandgrab.org/post/view/18896>



## 8. L'ACCAPAREMENT DE TERRES EST UNE QUESTION CHRETIENNE

La terre est une ressource socio-économique et une source d'identité culturelle. Par conséquent, l'accès à la terre est nécessaire pour la vie humaine et la paix sociale.

Les prophètes des temps anciens, aussi bien que Jésus, n'ont laissé aucun doute au sujet du scandale de l'accumulation de la terre dans les mains de quelques-uns. L'accumulation de ressources, alors que d'autres n'ont pas le nécessaire pour la vie, est en contradiction avec le but de la création : Dieu a créé en abondance pour que chaque être humain jouisse de ses dons.

L'Éthique sociale chrétienne se base sur des principes clairs : la destination universelle des biens ; le bien commun ; la solidarité, la durabilité ; la participation et la subsidiarité.

Les droits socio-économiques et culturels proclament le droit aux ressources pour la vie.

AEFJN a un livret sur « la vision éthique et biblique sur l'accaparement de terres en Afrique » où vous pouvez trouver des textes et des réflexions tirés des Écritures, de la Doctrine sociale catholique, les droits socio-économiques et culturels et une invitation à un engagement avec ceux qui souffrent de l'accaparement des terres. Vous pouvez le trouver en français et en anglais à l'adresse <http://www.aefjn.org/index.php/land-grabbing/articles/land-grabbing-ethical-and-biblical-view.html>

## 9. CE QUI PEUT ETRE FAIT

Une action est requise de la part des gouvernements hôtes, des investisseurs, des donateurs d'aide, de la société civile, et des propriétaires.

Beaucoup de pays où la terre est vendue ou prêtée sont des pays qui ont régulièrement besoin d'aide alimentaire. Dans ces pays, la question ne devrait pas être de vendre la terre à des étrangers, mais comment rendre cette terre « disponible » pour les fermiers locaux.

- Soutenir les fermiers familiaux, les investissements dans les régions rurales, l'amélioration des infrastructures, de l'irrigation, des semences, des sols, des marchés locaux.
- Soutenir et développer des mouvements sociaux.
- Demander un moratoire sur l'accaparement de terres jusqu'à ce que des politiques et des réglementations soient mises en place pour assurer que la population locale participe aux négociations, soit traitée équitablement, et ait la possibilité de donner ou refuser son consentement avant la vente de la terre.
- La population locale devrait être assistée par des consultants pour l'aider au cours des négociations, pour assurer que ses droits sociaux, économiques et environnementaux soient protégés.

### 9.1. La société civile

Une action globale est vitale pour soutenir les efforts de la population locale pour protéger le peu qu'elle a, et ainsi contribuer à un avenir où chacun(e) a assez à manger.

- Soutenir les fermiers familiaux en Afrique. Le soutien de millions de fermiers familiaux dans le continent donnerait des bénéfices plus importants que ceux qui proviennent des investissements dans l'acquisition de terre. Cependant, beaucoup de ces fermiers sont poussés à quitter leur terre. En agriculture, plus grand n'est pas toujours meilleur. De petites fermes familiales sont souvent plus productives que de grandes fermes à travail intensif pour développer le cadre de la campagne.
- Travailler à assurer les droits locaux à la terre.
- Créer une prise de conscience et promouvoir des programmes de formation et d'aide légale pour aider les communautés à comprendre les défis et pour représenter leurs intérêts en traitant avec des investisseurs et des gouvernements.
- Demander des évaluations d'impact indépendantes. Assister les gouvernements, la population locale et les fermiers à développer leur compétence en matière d'évaluation d'impact.



- Travailler vers une plus grande transparence du gouvernement et des investisseurs. Promouvoir un partage d'informations sur les transactions sur la terre ; contribuer à la création et à la mise en œuvre de systèmes de contrôle.
- Soutenir les communautés locales et les gouvernements pour le contrôle.
- Habilitier les communautés locales et impliquer les parlements nationaux.
- Renforcer les systèmes qui protègent les droits acquis des paysans et des producteurs de nourriture à petite échelle.
- Soutien légal aux personnes touchées par des projets d'investissement. Chercher des hommes de loi qui les défendront gratuitement ou à prix réduit. Ceci peut aider la communauté à obtenir de meilleures transactions d'investisseurs qui arrivent – par exemple, en fournissant la terre comme contribution en espèces à une entreprise commune dans laquelle tant l'investisseur que la communauté ont un intérêt; ou grâce à de meilleurs régimes de compensation et des partenariats investisseur-communauté.
- Réclamer les biens communs – ressources et services qui sont possédés en commun ou partagés parmi les communautés, sur lesquels la population a certains droits traditionnels – tels que terrain commun, eau pure, etc. La protection des biens communs est nécessaire pour une meilleure distribution des ressources et de la richesse.

## 9.2. Ce que nous pouvons demander aux gouvernements

### A L'Union européenne (UE)

**Demander l'élimination de politiques** telles que les objectifs d'agro-carburants de l'UE, de 10% de carburants provenant de sources renouvelables d'ici 2020, afin de modérer la ruée vers la terre pour répondre à la demande d'agro-carburants. Comme ce sont les gouvernements nationaux qui subsidient la production d'agro-carburants, la requête d'élimination des subsides sur les agro-carburants doit être adressée aux gouvernements nationaux des états membres de l'UE.

Si des subsides sont accordés à des investisseurs pour la production d'agro-carburants dans des pays tiers, l'UE devrait exiger :

- La participation libre, préalable et complète et l'accord de toutes les communautés locales concernées – pas uniquement de leurs chefs.
- La protection de l'environnement, basée sur des évaluations d'impact complètes qui démontrent que le projet est durable.
- Transparence complète, avec des obligations claires et exécutoires pour les investisseurs, appuyées sur des sanctions spécifiques, et des mesures pour protéger les droits humains, les droits du travail et les droits de la terre aussi bien que le droit à l'alimentation et au développement.

### En Afrique

Exiger des gouvernements :

**De la transparence dans les transactions** en les ouvrant à l'investigation publique pour assurer qu'elles soient durables à long terme. De la clarté au sujet des coûts et des bénéfices des transactions commerciales, et l'engagement des investisseurs, par ex. en termes de nombre et types d'emplois, formation, infrastructure et d'autres impacts positifs et négatifs du projet.

**Réforme de la politique pour une plus grande transparence** dans la prise de décisions et une plus grande considération des conditions sociales et environnementales. Des mécanismes pour décourager les acquisitions de terre purement spéculatives et pour renforcer la conformité aux conditions contenues dans les contrats.

**Des principes, mécanismes et procédures clairs** pour le **consentement** libre, préalable et informé **des communautés locales touchées**.

**Un débat public** pour clarifier le type d'investissement que le gouvernement souhaite attirer. Une pensée stratégique est nécessaire. La productivité agricole accrue ne profite pas toujours à la population. Il est nécessaire d'équilibrer les conditions de production, le partage des bénéfices et les gains pour la population locale. Assurez-vous que le **développement durable** soit au centre de la prise de décision d'investir. Donnez la priorité à des projets qui travaillent



avec les petits propriétaires existants pour augmenter la production agricole et leur donner des droits légaux sûrs à la terre.

Renseignez-vous au sujet de la **capacité des investisseurs de gérer** efficacement des investissements agricoles à grande échelle.

### 9.3. Où AEFJN peut-il intervenir ?

AEFJN reconnaît et défend les droits des petits fermiers et des communautés locales à cultiver leur propre terre, comme une contribution importante à la souveraineté alimentaire. Le droit à l'alimentation doit toujours avoir la priorité sur les investissements dans la terre.

AEFJN plaide auprès des institutions de l'UE et des états membres afin de protéger l'accès à la terre, à l'eau et aux semences pour les fermiers familiaux en Afrique, comme une partie du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire.

AEFJN apporte des situations concrètes de l'Afrique au niveau de l'UE pour souligner la nécessité de changer des politiques de l'UE qui ont des conséquences négatives pour la condition de vie des Africains et surtout des petits fermiers.

AEFJN travaille pour des politiques de l'UE sur le climat, l'énergie (bio-carburants), le développement, l'agriculture et le commerce, qui protègent les ressources (terre, eau, semences) des fermiers familiaux en Afrique sub-saharienne.

AEFJN soutient des groupes africains qui travaillent pour plus de justice et qui protègent les moyens de subsistance des petits fermiers. Lorsque c'est possible, AEFJN travaille avec des groupes africains et des antennes d'AEFJN dans le pays où la société concernée a son quartier général dans l'UE. Ce travail en réseau aux niveaux national et international amplifie notre voix.

AEFJN envoie aux personnes intéressées, aussi bien en Afrique que dans l'UE, des informations sur les politiques de l'UE et sur les investissements qui influencent l'accaparement de terres.

AEFJN participe à la campagne internationale qui promeut l'agriculture familiale.

AEFJN exige un moratoire de 5 ans sur les acquisitions de terres à grande échelle jusqu'à ce que des études sur l'impact soient réalisées et que des mécanismes soient mis en place pour défendre les droits de la population locale.

## 10. BIBLIOGRAPHIE

LAND POLICIES IN SUB-SAHARAN AFRICA (Politiques de la terre en Afrique sub-saharienne) – The Centre for Land Economy & Rights of Women 2005 (Le Centre pour l'économie de la terre et les droits des femmes).  
<http://www.clearwomen.org/articles/landpolicies-sub-saharan-africa-final.pdf> (en anglais uniquement).

Land grab or development opportunity ? (Accaparement de terres ou occasion de développement ?) – Lorenzo Cotula, Sonja Vermeulen, et Rebeca Leonard et James Keely. <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/ak241e/ak241e00.pdf> (en anglais uniquement).

## 11. OUTILS POUR LE TRAVAIL SUR LE CYCLE PASTORAL ET L'ACCAPAREMENT DE TERRES

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Ci-dessous, vous trouverez des suggestions spécifiques et des outils pour une action sur l'accaparement de terres. Ils compléteront les directives trouvées dans la section du cycle pastoral.

### 11.1. Connaître la situation

Allez au volume 1 du Manuel, le Cercle Pastoral, chapitre 3, 4.12 'Ce que nous avons besoin de savoir au sujet de la question'.

Définir le problème sur lequel vous voulez travailler.



En faisant la carte de la situation, prêtez attention aux diverses fonctions de la terre et des ressources qu'elle porte. Les gens peuvent être touchés directement et indirectement par la privation de terre.

### RECUEILLIR DES INFORMATIONS

Quelques questions pour vous aider à rassembler des informations sur l'accaparement des terres et ses conséquences:

1. Quel est l'impact de la production sur la souveraineté alimentaire dans la région ?
2. Comment les salaires et les conditions de travail spécifiés dans le contrat affecteront-ils la vie des gens ?

Voici quelques questions possibles pour en connaître davantage sur la situation.

#### ***La transaction sur l'acquisition de la terre.***

- Les acquisitions de terrain dans votre région et les personnes individuelles et communautés touchées.
- Comment ont-elles été informées, consultées ou impliquées dans les négociations ? et dans le projet ?
- Quelle société, quel gouvernement ou quelle organisation demande la terre ? Qui sont les intermédiaires ?
- Qui sont ceux qui négocient la transaction sur la terre au nom de votre gouvernement ou de l'autorité locale ?
- Y a-t-il de la transparence à propos de la négociation et du contrat ?
- Où est le terrain pris ou à prendre et quelles ressources portait-il ou porte-t-il ?
- Quelles autorisations, approbations sont requises pour que ce terrain soit exploité ? Quels ministères et agents sont impliqués ? Quelles législations au sujet de cette exploitation ?
- Des études d'impact ont-elles été faites ? Par qui ? Quelles sont les conclusions ? Comment sont-elles suivies ?
- Quel type d'investissement est l'objet de l'acquisition de terre ?
- Quelles sont les "obligations" de l'investisseur en termes clairs (emplois, techniques, construction d'infrastructures, etc.) et quelles sont les sanctions prévues en cas de non-conformité ? quelle est la répartition des différentes tâches dans le temps ?
- Est-ce que les contrats prévoient une compensation clairement définie et légalement contraignante pour les pertes subies par les personnes individuelles et les communautés ? Est-ce que la compensation inclut des engagements relatifs à des questions pertinentes pour la durabilité à long terme de l'investissement, telles que l'eau, l'emploi, l'environnement, etc. ?
- Les salaires et les conditions de travail des employés du projet sont-ils spécifiés dans le contrat ? Sont-ils assez satisfaisants ?
- Qui va contrôler le respect du contrat ?



### **La société commerciale ou l'investisseur**

- Dans quelle contrée est la société mère ? Qui sont les propriétaires ? Qui est le directeur dans notre pays ? Quelle est sa politique concernant les aspects sociaux et environnementaux ? Références de son comportement dans d'autres pays et projets où la société a été impliquée.

### **Impact de l'accaparement des terres sur la communauté**

- Depuis quand les gens sont-ils touchés par l'acquisition de la terre par des investisseurs ?
- Comment sont-ils touchés ?
- Quelles sont les ressources dont ils sont privés ?
- Quel est l'impact sur leur vie quotidienne et sur leurs moyens d'existence ?
- Qu'arrivera-t-il si rien n'est fait contre cette injustice ?
- Quel est le problème d'injustice le plus grave engendré par l'accaparement de terres ?
- Comment les questions relatives à la terre sont-elles intégrées dans le travail pastoral dans votre région ?

### **Propriété de la terre**

- Qu'en est-il du droit d'accès des femmes à la terre ?
- Quelle est la situation de la propriété des terres et des transactions sur la terre dans votre pays ? Comment la "loi traditionnelle ou la coutume" est-elle respectée dans la législation ? Est-ce que la loi sur la terre protège les intérêts des villageois ?
- Comment les valeurs interfèrent-elles avec les intérêts des gens : culturels, sociaux (terre ancestrale), économiques (zones de cultures, pâturages, pêche, chasse, cueillette, récolte de bois à brûler et de matériaux pour diverses activités), financiers (la terre comme facteur de spéculation ou d'investissement capitaliste) ?
- Comment le gouvernement promeut-il la production de biocarburants, l'exploitation minière, les cultures d'exportation, la production de nourriture pour les habitants, les petits fermiers ?

### **Rechercher des informations à quatre niveaux:**

1. **Dans le village:** femmes et hommes qui utilisent ou occupent le terrain en question, chef et groupes :  
=> Qu'est-ce qui se passe ? Qui peut agir ? Qui peut influencer la décision ? Quels contacts avons-nous ?
2. **Au niveau provincial:** autorités de l'administration pour la terre, l'agriculture, la forêt, la pêche, l'environnement et l'éducation (si une école est en question), emploi. Autorités religieuses.  
=> Quels sont vos droits et obligations ? Quels sont les droits et obligations de l'investisseur ?  
Identifiez quelques autres groupes affrontés à un problème semblable ou qui ont des buts semblables au vôtre.  
=> Qui peut nous aider ? Comment ? Quand ?



3. **Au niveau national:** mêmes questions qu'au niveau régional et en plus.  
La législation nationale inclut-elle certaines obligations de l'Office international du travail (conditions de travail), le droit des populations locales, le droit à la nourriture et d'autres droits inclus dans la déclaration universelle des droits humains, droit à l'eau potable et à l'assainissement ?  
Y a-t-il dans notre région un programme 'REDD+' (de réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts), qui empêche les villageois de récolter du bois ou de chasser dans la forêt ? Si oui, qui est responsable de ce programme ?
4. **A la société:** quels sont les droits et obligations de la société ? quels certificats sont requis pour obtenir des contrats (environnement, permis d'exploitation, évaluation de l'impact, consentement libre, préalable et informé de la population...)?

## 11.2. Analyse sociale de la situation

Suivez la partie de l'analyse dans la 1<sup>ère</sup> partie du manuel.

Voici quelques éléments qui peuvent vous aider à en savoir plus sur les valeurs et les structures qui influencent la situation:

- Regardez comment les droits traditionnels ou coutumiers d'usage de la terre sont reconnus.
- Quels types de valeurs culturelles, sociales et spirituelles interfèrent avec les intérêts des gens ?
- Regardez comment les droits affectent les femmes, en les privant de la propriété de la terre et en influençant leurs conditions de travail.
- Votre gouvernement promeut-il des politiques qui affectent la situation? Par ex. privatisation de la terre, promotion et production d'agro-carburants, encouragement de l'exploitation minière, cultures destinées à l'exportation, soutien ou obstacles aux pratiques d'agriculture familiale, soutien à la production locale, ou encouragement de l'importation de nourriture ; soutien du programme REDD (de réduction des émissions de la déforestation et de la dégradation des forêts) etc.
- Votre gouvernement a-t-il signé les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*<sup>11</sup> de la FAO, de la BM, etc. ? S'il les a signées, comment le gouvernement les applique-t-il ?
- Comment le gouvernement applique-t-il l'article 1§2 du traité International sur les droits économiques, sociaux et culturels<sup>12</sup> qui stipule qu'aucune personne ne peut être privée de ses propres moyens de subsistance, et l'article 25 de la déclaration universelle des droits de l'homme sur le standing de vie<sup>13</sup>?
- Comment le gouvernement applique-t-il les exigences qui concernent les conditions de travail des Conventions de l'organisation internationale du travail nos 87, 100, 105, 138<sup>14</sup> s'il les a signées?

## 11.3. Réflexion chrétienne sur l'accaparement de terres

### 11.3.1. Textes de la Bible sur les droits acquis sur la terre

Les prophètes des temps anciens et Jésus considéraient que l'accumulation de terres dans les mains de quelques-uns est un scandale.

L'accumulation de ressources, alors que d'autres manquent du nécessaire pour la vie, va à l'encontre de l'abondance de la création : Dieu a créé en abondance pour que chaque être humain jouisse de ses dons.

11 Adopté en 2012 : <http://www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines/fr/>

12 <http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

13 <http://www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml#a25>

14 No 87- Convention concernant la liberté d'association et la protection du droit de s'organiser, No 100- Convention concernant la rémunération égale des travailleurs masculins et féminins pour un travail d'égale valeur, No 105- Convention concernant l'abolition du travail forcé, No 138- Convention concernant l'âge minimum pour l'admission à un emploi.

<http://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=1000:12000:0::NO::>



Les puissants qui négligent la dignité et les droits des personnes sont constamment décriés par les prophètes. Isaïe proclame à la face des riches et des puissants : « Malheur à vous qui ajoutez maison à maison et qui joignez champ à champ » (Is.5, 8) et Michée se lamente « qu'ils convoitent des champs et s'en emparent » (Mi 2, 2).

Jésus condamne avec une acuité exceptionnelle l'accumulation de richesses face à la pauvreté et à la dépossession : « Malheur à vous, riches... » (Lc 6, 24). Il dramatise le destin de tels abus de la création dans la parabole de Lazare et de l'homme riche : « Il y a un grand abîme entre nous et vous ». (Lc 16, 19-31).

### 11.3.2. L'enseignement de l'Eglise sur l'accaparement de terres

La Commission pontificale pour Justice et Paix a déclaré dans « Pour une meilleure répartition de la terre : le défi de la réforme agraire »<sup>15</sup>(§44) : « Souvent révélatrice de situations intolérables et préjudiciables sur le plan moral, l'occupation des terres est un signal d'alarme qui requiert la mise en œuvre, au niveau social et politique, de solutions efficaces et équitables. »

L'Eglise déclare clairement que la terre est un bien commun donné par le Créateur pour les besoins de tous, maintenant et à l'avenir. Le droit d'usage de la terre est naturel et primordial ; c'est une valeur universelle qui s'applique à chaque être humain et qui ne peut être supplanté par aucun autre droit économique. La doctrine sociale de l'Eglise soutient la propriété privée comme un moyen de parvenir à l'autonomie et à la liberté, un moyen, cependant, qui est subordonné à la première fonction sociale de la propriété : permettre à chaque personne de vivre.

Par conséquent, la Commission Pontificale pour la Justice et la Paix (ditto §32) condamne les latifundia<sup>16</sup> parce qu'ils « nient à une multitude de gens le droit de participer par leur travail au processus de production et de subvenir à leurs besoins ». Elle condamne aussi (ditto § 34) les « formes d'exploitation du travail, en particulièrement lorsque celui-ci est rémunéré par des salaires ou d'autres modalités qui sont indignes d'un homme » et elle signale la destruction de l'environnement par des « modes d'exploitation de la terre ».

Finalement, la lettre encyclique « Caritas in Veritate »<sup>17</sup> (§ 49) nous rappelle que la perte de la terre est un obstacle au développement.

### 11.3.3. L'appel des évêques d'Afrique au 2<sup>ème</sup> Synode sur l'Afrique

Le Pape Benoît XVI soutient l'appel des évêques d'Afrique en disant, dans son exhortation apostolique post-synodale « Africae Munus »<sup>18</sup> (§ 80) : « J'exhorte l'Eglise en Afrique à encourager les gouvernants à protéger les biens fondamentaux que sont la terre et l'eau, pour la vie humaine des générations présentes et futures et pour la paix entre les populations ».

Effectivement, les évêques africains écrivaient en octobre 2009 (Proposition 29<sup>19</sup>) : « Nous recommandons vivement à l'Eglise-Famille de Dieu en Afrique, de faire pression sur nos gouvernants pour l'adoption d'un cadre juridique approprié qui prenne en compte les intérêts de nos pays et de leurs populations ». Ceci doit être mis en relation avec la proposition 30 sur la terre et l'eau<sup>20</sup>.

15 Conseil Pontifical pour Justice et Paix, « Pour une meilleure répartition de la terre : le défi de la réforme agraire » (Nov.1997)

[http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/justpeace/documents/rc\\_pc\\_justpeace\\_doc\\_19980112\\_distribuzione-terra\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_19980112_distribuzione-terra_fr.html)

16 Latifundia : nom donné à de très grandes propriétés terriennes spécialisées dans l'agriculture généralement destinée à l'exportation

17 Lettre encyclique Caritas in Veritate du souverain pontife Benoît XVI aux évêques aux prêtres et aux diacres aux personnes consacrées aux fidèles laïcs et à tous les hommes de bonne volonté sur le développement humain intégral dans la charité et dans la vérité, 2009.

18 Exhortation apostolique post-synodale **Africae munus** du pape **Benoît XVI** à l'épiscopat, au clergé, aux personnes consacrées et aux fidèles laïcs sur l'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix, novembre 2011,

[http://www.vatican.va/holy\\_father/benedict\\_xvi/apost\\_exhortations/documents/hf\\_ben-xvi\\_exh\\_20111119\\_africae-munus\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/apost_exhortations/documents/hf_ben-xvi_exh_20111119_africae-munus_fr.html)

19 Proposition 29 sur les ressources naturelles, dans les 57 propositions publiées officiellement par le bureau de presse du Synode à la conclusion de la seconde assemblée spéciale pour l'Afrique du Synode des évêques sur le thème : « L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix. » [http://www.vatican.va/roman\\_curia/synod/documents/rc\\_synod\\_doc\\_20091023\\_elenco-prop-finali\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20091023_elenco-prop-finali_fr.html)

20 Proposition 30 sur la terre et l'eau, lors de la conclusion du second Synode des évêques d'Afrique (ditto)

[http://www.vatican.va/roman\\_curia/synod/documents/rc\\_synod\\_doc\\_20091023\\_elenco-prop-finali\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/synod/documents/rc_synod_doc_20091023_elenco-prop-finali_fr.html)



**Proposition 30, Terre et eau**

« Au vu du fait que de grandes étendues de terre fertile et des ressources en eau sont exploitées sans aucun scrupule par des investisseurs étrangers et locaux en de nombreux pays d'Afrique, causant le déplacement et la spoliation de personnes pauvres et de leurs communautés, qui sont souvent impuissantes face à cette "agression", ce Synode en appelle avec urgence à tous les gouvernements de s'assurer que leurs citoyens soient protégés contre un éloignement inique de leurs terres et de leur accès à l'eau, qui sont des biens essentiels pour la personne humaine. Les Pères synodaux exhortent à ce que:

- L'Église en Afrique cherche des informations et apprenne à propos des questions agraires et hydriques dans les Églises locales en vue d'éduquer le Peuple de Dieu, et de le rendre capable d'affronter les décisions injustes dans ces domaines.
- Toute négociation sur les opérations concernant la terre soit conduite dans une totale transparence et avec la participation des communautés locales qui pourraient en être touchées.
- Des accords concernant l'éloignement des terres ne soient pas contractés ou signés sans un consentement libre, informé et préalable des communautés locales concernées et que les gens ne puissent pas perdre leur terre sans une compensation adéquate.
- Puisque les investissements promeuvent la création d'emplois il faut garantir aux travailleurs agricoles un juste salaire.
- Soit promue la formation professionnelle des jeunes dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage comme moyen de juguler l'exode rural incontrôlé vers les villes.
- Les modes de production agricole doivent respecter l'environnement, et ne doivent pas accélérer le changement climatique, l'appauvrissement du sol et l'épuisement des réserves en eau potable.
- La production de nourriture destinée à l'exportation ne doit compromettre ni la sécurité et l'indépendance alimentaire ni les besoins des futures générations.
- Les droits traditionnels à la terre soient respectés et reconnus par la loi.
- L'eau ne soit exploitée comme une marchandise du circuit économique privé sans considération pour les intérêts du peuple ».

Il serait bon de lire les textes précédents tout en gardant à l'esprit certaines questions pour l'approfondissement des analyses du point de vue de la Foi, telles que : Que veulent dire ces textes pour notre problème de la terre ?



## ANNEXE 1 - INFORMATION PAR PAYS

### Informations par pays sur:

- Organisations civiles qui travaillent contre l'accaparement de terres (ONG, groupes).
- Sociétés impliquées dans l'accaparement de terres.
- Documents sur la législation ou des études.

### AFRIQUE DU SUD

#### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES

EJN (Economic Justice Network) on Food & Justice [*Réseau de justice économique sur l'alimentation et la justice*].  
<http://www.ejn.org.za/> (anglais)

PLAAS (Institute for Poverty, Land & Agrarian Studies) [*Institut pour les études de la pauvreté, de la terre et agraires*]. <http://www.plaas.org.za/>

### ANGOLA

#### SOCIETES

Lonrho (conglomérat panafricain enregistré à Londres)

### BENIN

#### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES

Réseau JINUKUN, le point focal pour « Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain » (COPAGEN) au Bénin (06 B. P. 2083 Cotonou).

SYNPA (Synergie Paysanne) <http://synergiepaysanne.org/>

#### SOCIETES

BETEXCO (Nigéria)

GREEN WAVES (vagues vertes) (Italie)

#### DOCUMENT

'Projet de Fourniture des Services d'Énergie' (PFSE) promu par le gouvernement (Directorat Général pour l'Énergie) inclut la composante de biomasse dans la promotion de la production locale de bioéthanol et biodiesel. [http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/ditc\\_comb\\_Jatropha012\\_fr.pdf](http://www.unctad.org/sections/wcmu/docs/ditc_comb_Jatropha012_fr.pdf)

### BURKINA FASO

#### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES

FASONET (Information sur les impacts des politiques sur les communautés agro-pastorales) <http://www.lefaso.net/>

INADES (Institut africain pour le développement économique et social), partenaire de COPAGEN. <http://burkina.inadesfo.net/Notre-Histoire,3.html?lang=fr>

#### SOCIETES

SN CITEC (B. Faso) local partenaire de AGRIS (France)

Total, Suez (France)

### CAMEROUN

#### ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES



ACDIC (Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs). <http://www.acdic.net>

PROPAC (Organisations Paysannes d'Afrique Centrale). <http://www.propac.org>

#### **SOCIETES**

Socapalm (Cameroun), partenaire du Groupe Bolloré (France).

#### **DOCUMENT**

Plainte à l'OCDE (2010) par Sherpa, CED, FOCARFE et MISEREOR contre Bolloré et ses partenaires en Belgique et au Luxembourg à cause de violations des lois environnementales et du travail à SOCAPALM au Cameroun. [http://oecdwatch.org/cases-fr/Case\\_200/view?set\\_language=fr](http://oecdwatch.org/cases-fr/Case_200/view?set_language=fr) (titres en français, texte en anglais).

### **CONGO (BZV)**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CDJ&P-Pointe-Noire (Commission Diocésaine Justice & Paix), président : Mgr Jean Claude MAKAYA LOEMBA.

RPDH (Rencontre Pour La Paix Et Les Droits de L'Homme). Email : [rpdh\\_pn@yahoo.fr](mailto:rpdh_pn@yahoo.fr)

#### **SOCIETES**

Agri SA (gouvernement de Brazza)

ENI-Congo, une filiale d'ENI (Italie)

#### **DOCUMENT**

Energy Futures? Eni's investment in tar sands and palm oil in the Congo Basin (2009) by BOELL and many social & environmental NGOs in Congo and in Europe (Futur de l'énergie ? L'investissement d'Eni dans les sables bitumineux et l'huile de palme dans le bassin du Congo (2009).

[http://www.boell.de/downloads/091109\\_Energy\\_Futures\\_Congo\\_Oil.pdf](http://www.boell.de/downloads/091109_Energy_Futures_Congo_Oil.pdf) (en anglais).

### **COTE D'IVOIRE**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

Animation Rurale de Korhogo, ONG soutenue par CCFD.

#### **SOCIETES**

21st Century Energy (Côte d'Ivoire/USA): partenariat public-privé.

### **ETHIOPIE**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

EENGO (ONG Ethiopienne pour l'environnement NGO). <http://www.eenao.20m.com/>

#### **SOCIETES**

Fri El Green Power (Gouvernement éthiopien associé avec une société italienne).

Flora EcoPower (Gouvernement éthiopien associé avec une société allemande), une partie est attribuée à FloraEP et une partie est sous contrat, travaillant avec plus de 80.000 fermiers.

Sun Biofuels (Royaume Uni).

#### **DOCUMENT**

IFPRI Policy Brief 13 (International Food Policy Research Institute : Institut international de recherche sur la politique alimentaire), rapport 13. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/bp013Table01.pdf> (en anglais)

The Status of Bio-fuels in Ethiopia: Opportunities and Challenges, at workshop on biofuels (2009) (Le statut des bio-carburants en Ethiopie : opportunités et défis, lors d'un atelier sur les bio-carburants). [http://cmsdata.iucn.org/downloads/04\\_\\_status\\_of\\_biofuels\\_in\\_ethiopia\\_\\_rezene\\_fessehaie.pdf](http://cmsdata.iucn.org/downloads/04__status_of_biofuels_in_ethiopia__rezene_fessehaie.pdf) (en anglais)

### **GHANA**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**



CICOL (Ghanaian Civil Society Coalition on Land) (*Coalition de la société civile ghanéenne pour la terre*) – pas de site web, Tel. CEO: 0302-240891.

FoodSPAN (Food Security Policy Advocacy Network), Umbrella of civil society organisations in Ghana (Réseau de plaidoyer pour une politique de sécurité alimentaire, parapluie des organisations de la société civile au Ghana).

RAINS (Regional Advisory Information & Network Systems), Partner of African Biodiversity Network (ABN), (*Systèmes consultatifs d'information régionale et de travail en réseau*), partenaire du réseau de la biodiversité africaine. [www.rains.org](http://www.rains.org)

### **SOCIETES**

Anuanom Industrial Bio Products Ltd (*produits bio industriels*)(Ghana)

BioFuelAfrica (subsidiary of BioFuel from Norway) (Biocarburant Afrique, filiale de Biofuel de Norvège).

Gouvernement du Ghana + Brésil (pour la raffinerie) + soutien financier et commercial financier de la société suédoise (Sekab - Svensk Etanolkemi AB) à la pointe nord du lac Volta.

Jatropha Africa (United Kingdom/Ghana) (Royaume uni / Ghana).

ScanFuel Africa Ltd (filiale de ScanFuel de Norvège) dans la région du Nord.

Aussi des sociétés d'Italie, Allemagne, Pays-Bas.

### **DOCUMENT**

Biofuel land grabbing in Northern Ghana by Bakari Nyari, Vice Chairman of RAINS, Ghana and ABN Steering Committee member, (Bio-carburant et accaparement de terres au Ghana septentrional par Bakari Nyari, Vice-président de RAINS, membre du comité directeur du Ghana et ABN), 2008. [http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels\\_ghana.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/files/biofuels_ghana.pdf)

## **KENYA**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ABN (African Biodiversity Network) [*Réseau africain pour la biodiversité*] secrétariat basé au Kenya. <http://www.africanbiodiversity.org/> (anglais)

Kenya Land Alliance [*Alliance du Kenya pour la terre*]. <http://www.kenyalandalliance.or.ke/> (anglais)

Pelum-Kenya (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]. <http://pelum.net/>

### **SOCIETES**

Kenya Jatropha Energy Limited (Italie) pour les bio-carburants.

Kenya Biodiesel Association [*Association du Kenya pour le biodiesel*], ONG formée avec le soutien de tous les secteurs de l'industrie des bio-carburants pour promouvoir la production de bio-carburant.

Bedford Biofuels (Canada) soutenu par Frank Capital Partners.

### **DOCUMENTS**

Le Ministère de l'Energie a élaboré une stratégie pour le biodiesel grâce à son Comité national des bio-carburants.

National Land Policy: Sessional Paper No. 3 (2009) on National Land Policy [Politique nationale de la terre : document de session n° 3 (2009) sur la politique nationale de la terre].

Sessional Paper, No. 4 (2004) and the Energy Act, No. 12 (2006) to develop bioethanol and biodiesel [Document de session n° 4 (2004) et l'acte sur l'énergie, n° 12 (2006) pour développer le bioéthanol et le biodiesel].

Forest Act 2005 [Acte sur les forêts 2005].

Unjust Enrichment: The Making of Land Grabbing Millionaires, report (2006) by Kenya National Commission on Human Rights (KNCHR) and Kenya Land Alliance (KLA) [*Enrichissement injuste : La fabrication de millionnaires par l'accaparement de terres, rapport (2006) par la Commission nationale du Kenya sur les droits humains et l'Alliance du Kenya pour la terre*].

## **LIBERIA**

### **SOCIETES**



Golden Agri-Veroleum, en collaboration avec le Comité interministériel des concessions (IMCC ).  
Sime Darby en Guthrie.

## **MADAGASCAR**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

BIMTT (Bureau de Liaison des Institutions de Formation rurale). [www.bimtt.mg](http://www.bimtt.mg)

CPM (Coalition Paysanne de Madagascar). <http://www.cpm.mg/>

TANY - Collectif pour la défense des terres malgaches (based in France). <http://terresmalgaches.info/>

### **SOCIETES**

Daewoo Logistics (Corée).

GM Biofuels (Royaume-Uni).

Varun (Inde) dans la région côtière, près des ports .

### **DOCUMENTS**

Pour la défense des paysans et des terres malgaches (2009) by Collectif pour la défense des terres malgaches. <http://terresmalgaches.info/spip.php?article30>

TANY Newsletter n° 15 : Demande de transparence sur le projet Daewoo (2012). <http://terresmalgaches.info/spip.php?article44>

## **MALAWI**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CISANET – Réseau de la société civile pour l'agriculture. <http://www.mejn.mw/cisanet.html> (anglais)

## **MALI**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

COPAGEN-Mali.

CNOP (Coordination Nationale des Organisations paysannes). <http://www.cnop-mali.org/>

LJDH - Ligue pour la justice et les Droits de l'homme (Immeuble Madiou Simpara - Route de Koulikoro, Djélibougou – Bamako).

### **SOCIETES**

Sociétés privées maliennes dans le Delta du Niger.

Malibya (entreprise commune des gouvernements libyen et maliens).

### **DOCUMENTS**

Au Mali, des paysans réclament leurs terres vendues à Kadhafi par D. Thomas dans Wordpress, 2011. <http://farmlandgrab.org/post/view/18380>

Mali, Victoire des mouvements sociaux sur l'entreprise chinoise COVEC by Massa Kone - S.G. chargé des relations extérieures Union «UACDDDD» Mali, 2011. <http://farmlandgrab.org/post/view/18893>

Loi d'Orientation Agricole (2006): site web consacré à LOA. <http://loa-mali.info>

## **MOZAMBIQUE**

### **SOCIETES**

Sekab (Svensk Etanolkemi AB, Suède).

Sun Biofuels (Royaume-Uni) dans la province de Manica.

### **DOCUMENTS**

Jatropha a socio-economic pitfall for Mozambique ) [*Jatropha : un piège socio-économique pour le Mozambique*]. Rapport par JU (Justiça ambiental) et UNAC (União nacional de Camponeses).



National Policy and Strategy for Biofuels [*Politique et stratégie nationales pour les biocarburants*] (24 mars 2009) (directives pour l'industrie des agrocarburants).

Mandatory of 15 percent blend of agrofuel to petrol and diesel within five years (2009)[Mandataire d'un mélange de 15% d'agrocarburants à l'essence et au diesel d'ici cinq ans].

## **NIGER**

### **SOCIETES**

IBS Agro Industries.

## **NIGERIA**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ERA/FoEN (Environmental Rights Action/ Friends of the Earth – Nigeria) [*Action pour les droits environnementaux/Amis de la Terre – Nigéria*]. [www.eraaction.org](http://www.eraaction.org) (anglais)

### **SOCIETES**

T4M (Trans4mation Agric-tech) (Royaume-Uni).<http://euobserver.com/9/28113/?rk=1> (anglais)

### **LEGISLATION**

National Food Security Programme (NFSP) [*Programme national de sécurité alimentaire*] (2008) par le Ministère fédéral de l'agriculture et des ressources hydriques.

New agricultural policy on agriculture [Nouvelle politique agricole sur l'agriculture] (2001).

## **RD CONGO**

### **SOCIETES**

Aurantia (Espagne).

BCI (Banque commerciale Internationale), Programme REDD.

Novacel (Belgique), Programme REDD.

Région Bruxelles-Capitale (Belgium), Programme REDD.

Z.T.E. International (Chine).

### **DOCUMENTS**

[Loi portant principes généraux relatifs au secteur agricole en RDC décrétée le 24 décembre 2011 et prenant effet à partir du 24 juin 2012.](#)

[Guide pour la compréhension de la loi agricole par la FOPAC \(Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo\) et AgriTerra.](#)

## **SENEGAL**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

ENDA-PRONAT. <http://endatiersmonde.org/instit/>

CNCR (Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux).<http://www.cncr.org/>

### **SOCIETES**

Le Conseil Rural de Mbane a attribué 233 000 ha à des intérêts de Belgique et du Royaume-Uni.

### **DOCUMENTS**

LOASP Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (2004).

Plaidoyer pour une prise en compte de l'accaparement des terres dans la réforme foncière par OID/ESF Agence de Presse Sénégalaise, 2011.<http://farmlandgrab.org/post/view/18896>

## **SIERRA LEONE**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**



Green Scenery [*Paysage vert*]. <http://www.greenscenery.org/> (anglais)

#### **SOCIETES**

Addax Bioenergy (Suisse).

Socfin (Belgique).

#### **DOCUMENT**

Oakland Institute report [*Rapport de l'Institut d'Oakland*], 2011. [www.oaklandinstitute.org](http://www.oaklandinstitute.org) (anglais)

### **SOUDAN**

#### **SOCIETES**

Abu Dhabi (Emirats arabes unis) dans la région du Nil.

### **TANZANIE**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

INADES (Institut africain pour le développement économique et social). <http://www.inadesfo.net/Welcome.html>

#### **SOCIETES**

Bioenergy Tanzania Ltd (associée à SEKAB, société suédoise).

CAMS Group (Royaume-Uni).

D1 Oils (UK) Felisa (société de Tanzanie-Belgique), ONG avec le gouvernement.

Group UK-USA-Malaysia, [Groupe du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de Malaisie] fonds des Etats-Unis.

SEKAB Bioenergy Tanzania Ltd (un important producteur suédois de bioéthanol).

Sun Biofuels (Royaume-Uni).

Une entreprise commune de Malaisie et d'Indonésie a signé l'exploitation pour 30 ans à Kigoma.

#### **DOCUMENTS**

Agriculture and Livestock Policy [Politique de l'agriculture et du bétail](1997).

Biofuels Task Force, Water policy [Groupe de travail sur les biocarburants, politique de l'eau] (2002).

Environmental Management Act [Acte de gestion de l'environnement] (2004).

Environmental Policy [Politique environnementale] (1997).

Livestock Policy [Politique pour le bétail] (2006).

National Environmental Impact Assessment Audit Regulation [Réglementation nationale pour l'audit d'évaluation de l'impact sur l'environnement](2005).

Water Management (control & Use) Act [Acte de gestion (contrôle et utilisation) de l'eau, Food Security Act [Acte de sécurité alimentaire](2001).

AGROfuels in Africa – The impacts on land, food and forests - Case Studies from Benin, Tanzania, Uganda and Zambia by African Biodiversity Network [Agrocarburants en Afrique – Les impacts sur la terre, l'alimentation et les forêts – Etudes de cas du Bénin, de Tanzanie, d'Ouganda et de Zambie par le Réseau africain pour la biodiversité]. [http://www.biofuelwatch.org.uk/docs/ABN\\_Agro.pdf](http://www.biofuelwatch.org.uk/docs/ABN_Agro.pdf) (anglais)

Biofuels and neo-colonialism, by Professors in Tanzania [Biocarburants et néocolonialisme, par des professeurs en Tanzanie]. [https://docs.google.com/Doc?id=ac5dcsf2q6km\\_304f2mc4fd4](https://docs.google.com/Doc?id=ac5dcsf2q6km_304f2mc4fd4) (en anglais)

Biofuels, land access and rural livelihoods in Tanzania, IIED study [Biocarburants, accès à la terre et moyens de subsistance en Tanzanie, étude par l'Institut international de l'environnement et du développement]. <http://pubs.iied.org/pdfs/12560IIED.pdf>

### **TCHAD**

#### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CEFOD (Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement). <http://www.cefod.org/>

#### **DOCUMENTS**



Législation au Tchad. <http://www.cefod.org/spip.php?rubrique6>

Recueil de textes sur le droit foncier au Tchad (Mars 2004) par la Banque Tchadienne de Données Juridiques – CEFOD.

## **TOGO**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

MAPTO (Mouvement pour une alliance paysanne au Togo).

## **ZAMBIE**

### **SOCIETES**

D1 Oils (Royaume-Uni), travaille aussi en signant des contrats avec des fermiers, aussi bien que par l'intermédiaire d'ONG.

### **DOCUMENT**

[Institutional, administrative, and management aspects of land tenure in Zambia](#) [Aspects institutionnels, administratifs et de gestion des droits acquis sur la terre en Zambie]. (anglais)

## **ZIMBABWE**

### **ORGANISATIONS CIVILES INTERESSEES A L'ACCAPAREMENT DE TERRES**

CCJPZ (Catholic Commission for Justice & Peace in Zimbabwe) [*Commission catholique pour la justice et la paix au Zimbabwe*]. [isccjz@telco.co.zw](mailto:isccjz@telco.co.zw) (anglais)

Pelum-Zimbabwe (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]. <http://www.pelum.org.zm/zimbabwe.html> (anglais)

### **SOCIETES**

2200 Zimbabweens ont acquis les régions agricoles les plus fertiles.

National Oil Company of Zimbabwe [*Société nationale du pétrole du Zimbabwe*](en partenariat avec Green Fuel [*Carburant vert*]).



## ANNEXE 2 -ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN RELATION AVEC LE PROBLEME DE LA TERRE

### CERTAINES ORGANISATIONS AFRICAINES AVEC PLUSIEURS GROUPES NATIONAUX :

ABN [African Biodiversity Network (*Réseau africain pour la biodiversité*)] Plaide aux niveaux régional et international pour des politiques en faveur des communautés rurales, avec des partenaires dans les pays suivants : AFRIQUE DU SUD, BENIN, BOTSWANA, ETHIOPIE, GHANA, KENYA, MOZAMBIQUE, OUGANDA, TANZANIE, TOGO, ZAMBIE et ZIMBABWE. Le secrétariat d'ABN est basé au Kenya. <http://www.africanbiodiversity.org/> (anglais)

ANoF (African Network for Food) / Réseau Africain Pour l'Alimentation (RAPDA), il y a un sous-coordonateur régional pour l'Afrique orientale et l'Afrique méridionale, [www.rapda.org](http://www.rapda.org) (français et anglais).

AFSA (Alliance for Food Sovereignty in Africa [*Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique*]) est un réseau d'organisations africaines pour faire pression sur les décideurs politiques sur des questions de souveraineté alimentaire et pour promouvoir des pratiques agricoles durables. AFSA représente les petits fermiers, pasteurs, chasseurs-cueilleurs, peuplades indigènes, citoyens et défenseurs de l'environnement venus d'Afrique.

Les membres d'AFSA sont : African Biodiversity Network [*Réseau africain pour la biodiversité*](ABN); African Centre for Biosafety [*Centre africain pour la biosécurité*](ACB); Community Knowledge Service [*Service à la communauté par la connaissance*](CKS) ; Comparing and Supporting Endogenous Development [*Comparer et soutenir le développement endogène*](COMPAS); Coalition for the Protection of African Genetic Heritage [*Coalition pour la protection de l'héritage génétique africain*](COPAGEN); Eastern and Southern African small scale Farmers' Forum [*Forum des petits fermiers d'Afrique orientale et méridionale*](ESAFF); Friends of Earth Africa [*Amis de la Terre – Afrique*]; GRAIN ; Indigenous peoples of Africa Coordinating Committee [*Comité de coordination des populations indigènes d'Afrique*](IPACC) ; Participatory Ecological Land Use Management (PELUM) Association [*association de gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]; PROPAC ; ROPPA ; La Via Campesina Africa/UNAC ; Women for Change [*Femmes pour le changement*]; World Neighbours [*Voisins de la terre*].

COPAGEN (Coalition pour la protection du Patrimoine Génétique Africain) BENIN, BURKINA FASO, COTE D'IVOIRE, MALI, NIGER, TOGO, Membres de contact: Jinukun-copagen (Benin), Pronat (Sénégal), INADES (Burkina-Faso, Togo)

HUB RURAL (West Africa level [*niveau d'Afrique occidentale*]). <http://www.hubrural.org/> (français, anglais)

INADES (Institut africain pour le développement économique et social) Education et formation pour l'amélioration sociale et économique du peuple, B. FASO, BURUNDI, CAMEROUN, COTE D'IVOIRE, KENYA, RD CONGO, TANZANIE, TCHAD, TOGO. Le quartier général est à Abidjan. <http://www.inadesfo.net>

PELUM (Participatory Ecological Land Use Management) [*gestion de l'usage écologique de la terre en participation*]

ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest). <http://www.roppa.info>

### ORGANISATIONS MONDIALES

#### ORGANISATIONS CIVILES

CCFD-TerreSolidaire(comité contre la faim et pour le développement).<http://ccfd-terresolidaire.org/>

EAA (Ecumenical Advocacy Alliance [*Alliance œcuménique de plaidoyer*]). <http://www.e-alliance.ch>

Campagne pour l'agriculture familiale pour l'année internationale de l'agriculture familiale en 2014.<http://www.familyfarmingcampaign.net/default.asp?id=fr>

FIAN (Foodfirst Information and Action Network [*Résau d'information et d'action pour la priorité à l'alimentation*]): ONG internationale qui soutient la lutte pour le droit humain à une nourriture adéquate [www.fian.org](http://www.fian.org)

Misereor: ONG chrétienne allemande qui s'occupe de partenariat et de plaidoyer [www.misereor.org](http://www.misereor.org)

Trocaire <http://www.trocaire.org/> (anglais)

Wetlands International [*Zones humides internationale*](ONG pour l'environnement, consacrée aux zones humides).<http://www.wetlands.org/> (anglais)



World Rainforest Movement [*Mouvement mondial pour la forêt tropicale*]. [www.wrm.org.uy](http://www.wrm.org.uy)

World Rural Forum [*Forum rural mondial*]. <http://www.ruralforum.net/>

### **INSTITUTIONS**

Délégations de l'UE en Afrique: Liste sur [http://ec.europa.eu/external\\_relations/repdel/edelhrm/index.cfm?lang=fr](http://ec.europa.eu/external_relations/repdel/edelhrm/index.cfm?lang=fr)  
Choisissez le pays dans la fenêtre "Délégation".

OCDE: Des plaintes pour non-conformité des sociétés de l'UE avec les principes de l'OIT (Organisation internationale du travail) et les principes de l'OCDE peuvent être adressées au Comité d'investissement de l'OCDE. [www.oecd.org/fr](http://www.oecd.org/fr)

Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation au Conseil des Droits humains et à l'Assemblée générale des Nations unies (3<sup>e</sup> comité). <http://www.srfood.org>

Les plaintes pour non-conformité avec le droit à l'alimentation sont à adresser au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation.



## ANNEXE 3 - DOCUMENTS SUR LA TERRE, L'EAU, LE DROIT À L'ALIMENTATION ET LES CONTRATS SUR LA TERRE

Accaparement de terres ou opportunité de développement. International Institute for Environment and Development, Briefing, (2009). <http://pubs.iied.org/pdfs/17069FIIED.pdf>

Accès à la terre et au droit à l'alimentation, Rapport du Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation (2010). [http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021\\_access-to-land-report\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20101021_access-to-land-report_fr.pdf)

Acquisitions et locations de terres à grande échelle: ensemble de principes minimaux et de mesures pour relever le défi au regard des droits de l'homme [A/HRC/13/33/Add.2] (5 mars 2010).

[http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305\\_a-hrc-13-33-add2\\_land-principles\\_fr.pdf](http://www.srfood.org/images/stories/pdf/officialreports/20100305_a-hrc-13-33-add2_land-principles_fr.pdf)

Arrêtons les agrocarburants, ils polluent et en plus ils affament. Jean Ziegler, Libération (2013).

[http://www.liberation.fr/terre/2013/11/26/arretons-les-agrocarburants-ils-polluent-et-en-plus-ils-affament\\_962215](http://www.liberation.fr/terre/2013/11/26/arretons-les-agrocarburants-ils-polluent-et-en-plus-ils-affament_962215)

Article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1994).

<http://www2.ohchr.org/french/law/cescr.htm>

Article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme reconnaissant le droit à un niveau de vie qui inclut l'alimentation et le logement. <http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=frn>

Appel de Dakar contre l'accaparement de terres (2011). <http://www.aefjn.org/index.php/accaparement-des-terres-444/articles/appel-de-dakar-contre-laccaparement-des-terres-copy.html>

Cadre et directives sur la politique de la terre en Afrique par l'Union Africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique (2010). <http://www.au.int/fr/dp/rea/content/framework-and-guidelines-land-policy-africa> (anglais)

Déclaration de M'bour sur l'accaparement des terres (2011) lors d'un atelier sur l'accaparement des terres, par des groupes chrétiens et d'autres groupes impliqués dans le problème de la terre. <http://www.aefjn.org/index.php/accaparement-des-terres-444/articles/declaration-de-mbour-sur-laccaparement-des-terres.html>

Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007). [http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/61/295](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/61/295)

Directives volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts: texte, processus, études et rapports de consultation. <http://www.fao.org/docrep/016/i2801f/i2801f.pdf>

Directives volontaires sur les droits acquis sur la terre. [http://www.fao.org/nr/tenure/lt-home/en/?no\\_cache=1](http://www.fao.org/nr/tenure/lt-home/en/?no_cache=1) (anglais)

Hold-up sur l'alimentation, GRAIN (2012).

<http://www.grain.org/article/entries/4612-hold-up-sur-l-alimentation-un-nouveau-livre-de-grain>

Il faut arrêter d'accaparer les terres pour produire des biocarburants, GRAIN (2013).

<http://www.grain.org/article/entries/4654-il-faut-arreter-d-accaparer-les-terres-pour-produire-des-biocarburants>

Impacts d'entreprises de l'UE ayant investi de larges étendues de terre en Afrique pour des biocarburants (2011) Rapport basé sur des études choisies par AEFJN. (anglais)

Jatropha Reality Check, A field assessment of the agronomic and economic viability of Jatropha and other oilseed crops in Kenya, [Vérification de la réalité de Jatropha, une évaluation sur le terrain de la viabilité agronomique et économique de Jatropha et d'autres cultures de graines oléagineuses au Kenya], étude dirigée par la coopération technique allemande. <http://www.worldagroforestry.org/downloads/publications/PDFS/B16599.PDF> (anglais)

Land Grabbing by Foreign Investors in Developing Countries: Risks and Opportunities, [Accaparement de terres par des investisseurs étrangers dans des pays en développement : risques et opportunités] auteurs: J. von Braun et Meinzen-Dick (2009), collection IFPRI Policy Brief 13. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/bp013Table01.pdf> (anglais)

Perspectives Biblique et éthique de l'accaparement des terres – Approfondissement de la réflexion sociale et éthique chrétienne (2011), par Schonecke Wolfgang, AEFJN-Allemagne. <http://www.aefjn.org/index.php/accaparement-des-terres-444/articles/terre-perspective-biblique-et-ethique.html>

Pressions commerciales sur la terre dans le monde. AGTER, (2009).

[http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/ILC\\_AGTER\\_Conceptual\\_framework\\_of\\_the\\_Scoping-Study\\_fr\\_def.pdf](http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/ILC_AGTER_Conceptual_framework_of_the_Scoping-Study_fr_def.pdf)



## ANNEXE 4 - SITES WEB POUR INFORMATION RELATIVE À L'ACCAPAREMENT DE TERRES

**aGter**: documents sur la terre et l'eau. [www.aGter.org](http://www.aGter.org) (français, anglais, espagnol)

**Farmland**[*Terre agricole*]: informations relatives à la crise alimentaire et à l'accaparement global de terres. <http://farmlandgrab.org> (français, anglais, espagnol)

**Grain**: documents relatifs à la terre et à la souveraineté alimentaire. <http://www.grain.org/front/>

**ILC**: International Land Coalition[*Coalition internationale pour la terre.*] <http://www.landcoalition.org>

**Inter-Réseaux Développement rural**. <http://inter-reseaux.org>

**Land Matrix**. "Land Matrix database", 2013, <http://landmatrix.org/>

**Oakland Institute**: "Reports"(rapports). <http://www.oaklandinstitute.org/publications>

**Rapporteur spécial des Nations Unie sur le droit à l'alimentation**, Olivier De Schutter, informations sur les « Biocarburants ». <http://www.srfood.org/fr/biocarburants>

**Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation**, Olivier De Schutter, informations sur les « Droits fonciers ». <http://www.srfood.org/fr/droits-fonciers>

## ANNEXE 5 - CERTAINES POLITIQUES ET CONVENTIONS QUI AFFECTENT L'ACCAPAREMENT DE TERRES

### AFRICAINES UNIQUEMENT :

Politique commune de l'énergie (CEP) promeut l'éthanol – le biodiesel en Afrique occidentale

Programme régional d'énergie de biomasse (PRBE) mené par l'Union économique et monétaire de l'Afrique occidentale (UEMOA)

Depuis 2006, UEMOA et FAGAS (Fonds africain pour les garanties et la finance) sont impliqués dans la promotion et le développement du secteur des agro-carburants en Afrique occidentale

Association des producteurs africains de bio-carburant (AAPB) rassemble des opérateurs privés. AAPB vise à promouvoir la production et la commercialisation de bio-carburants en Afrique.

### AUTRES :

Africa-EU Energy Partnership [Partenariat Afrique-UE pour l'énergie] <http://www.aEEP-conference.org/fr/documents>

Agrofuel promotion in EU as renewable energy [Promotion en UE de l'agro-carburant comme énergie renouvelable] : DIRECTIVE 2009/28/EC <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=Oj:L:2009:140:0016:0062:fr:PDF>

Politique du climat : mène à un programme tel que le Programme des Nations unies en collaboration sur la réduction des émissions à partir de la déforestation et de la forêt (REDD) <http://www.un-redd.org/> (anglais)

Partenariat entre le Mozambique, l'UE et le Brésil sur la bioénergie (=Coopération pour l'énergie) [http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/er/115812.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/er/115812.pdf)(anglais).



## CHAPITRE 2

# L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

## ABREVIATIONS

<b>Français</b>	<b>Anglais</b>	<b>Signification</b>
BAF	AfDB	Banque africaine de développement
BEI	EIB	Banque européenne d'investissement
	JV	Association d'entreprises
EMN	MNE	Entreprise multinationale
	NNPC	Société nationale nigériane du pétrole
OCDE	OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	ILO	Organisation internationale du travail
PNC	NCP	Point national de contact
RSE	CSR	Responsabilité sociale des entreprises
SMN	MNC	Société multinationale
STN	TNC	Société transnationale
UE	EU	Union Européenne.



## VOCABULAIRE

**Banque africaine de développement (BAD) :** La Banque africaine de développement (BAD) est une institution financière régionale multilatérale de développement, établie en 1964 et engagée dans la mobilisation de ressources en vue du progrès économique et social de ses pays membres régionaux (PMR). Son quartier général est à Abidjan (Côte d'Ivoire), mais depuis 2003 elle opère depuis Tunis. Elle inclut 53 pays africains et 24 pays non africains. Elle est semblable à la Banque Mondiale, son mandat est de « combattre la pauvreté et d'améliorer la vie de la population sur le continent africain ». Selon la BAD, sa mission consiste à promouvoir le développement économique et social grâce à des prêts, des investissements sur capitaux propres et de l'assistance technique. Beaucoup de projets financés par la BAD sont cofinancés avec d'autres institutions financières importantes telles que la Banque Mondiale.

**Banque européenne d'investissement (BEI) :** La Banque européenne d'investissement (BEI) a été créée en 1958 comme la banque 'de la maison' de L'Union européenne. Ses actionnaires sont les Etats membres de L'Union européenne. En 2008 la BEI a prêté environ 6,1 milliards d'Euro en dehors de l'UE, ce qui représente environ 10% du total de ses prêts. Pour les prêts dans la région Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP), le mandat de la BEI tombe sous l'accord de Cotonou. Les objectifs des prêts externes de la BEI sont focalisés principalement sur le secteur privé, soutien de la présence de l'UE. La BEI finance des projets controversés dans les secteurs de l'infrastructure et des mines. Entre 2000 et 2006, la BEI a approuvé des prêts jusqu'à un total de 364 millions d'Euro pour des investissements dans les mines dans des pays ACP, mais aucun projet pour l'éducation ou pour la santé n'a été financé. En 2007, seul un supplément de 300 millions d'Euro en prêts au secteur minier a été autorisé.

**« Joint venture » - Association d'entreprises :** Une association d'entreprises est un accord commercial par lequel les parties conviennent de développer, pour un temps limité, une nouvelle entité et de nouveaux actifs par une contribution équitable. Elles exercent le contrôle sur l'entreprise et par conséquent elles partagent les revenus, les dépenses et les propriétés.

Une association d'entreprises sur une base continue est l'entreprise d'affaires normale. Elle est semblable à un partenariat d'affaires avec deux différences : la première, c'est qu'un partenariat implique généralement une relation d'affaires continue à long terme, tandis qu'une association d'entreprises comprend une seule activité d'affaires. Secondement, tous les partenaires doivent être d'accord pour dissoudre un partenariat tandis qu'un temps déterminé doit s'écouler avant qu'une association d'entreprises se termine (excepté si le tribunal y met fin à cause d'une dispute).

Le terme association d'entreprises se réfère à l'*objectif* de l'entité et non à un type d'entité. C'est pourquoi une association d'entreprises peut être une société, une société à responsabilité limitée, un partenariat ou une autre structure légale, qui dépend d'un certain nombre de considérations telles que les taxes et la responsabilité pour des dommages. Des associations d'entreprises peuvent être formées tant à l'intérieur du pays propre qu'entre des firmes appartenant à différents pays, par exemple, une société de construction qui souhaite entreprendre des projets dans un pays étranger peut former une association d'entreprises avec un partenaire local pour gagner les compétences locales et contourner des procédures d'enregistrement. Les associations d'entreprises sont habituellement formées afin de combiner des forces ou de contourner des restrictions légales à l'intérieur d'un pays.

**Société multinationale :** Une société multinationale (SMN) ou entreprise multinationale (EMN), parfois appelée aussi société transnationale (STN), est une société ou une entreprise qui gère la production ou qui délivre des services dans plus d'un pays. On peut aussi s'y référer comme à une *société internationale*. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) a défini une SMN comme une société qui a son quartier général de gestion dans un pays, connu comme le *pays d'origine*, et qui opère dans plusieurs autres pays, connus comme *pays hôtes*. Certains exemples de ces sociétés sont Nike, McDonald, Shell. Des sociétés multinationales peuvent avoir une influence puissante sur des économies locales, et même sur l'économie mondiale, et elles jouent un rôle important dans les relations internationales.

**Ressources naturelles :** Les ressources naturelles apparaissent naturellement à l'intérieur d'environnements qui sont relativement peu perturbés par l'humanité, sous une forme naturelle. Une ressource naturelle est souvent caractérisée par des quantités de biodiversité et de géo-diversité existantes dans divers écosystèmes. Les ressources naturelles dérivent de l'environnement.

Selon leur stade de développement, on peut se référer aux ressources naturelles en les caractérisant comme :

- **Ressources potentielles** sont celles qui existent dans une région et peuvent être utilisées à l'avenir. Par exemple, il peut exister du pétrole dans plusieurs parties de l'Inde où il y a des roches sédimentaires, mais avant qu'il y ait des forages et qu'il soit utilisé, cela reste une ressource potentielle.



- **Ressources réelles** sont celles qui ont fait l'objet d'une enquête, leur quantité et leur qualité ont été déterminées et on les utilise au moment présent. Le développement d'une ressource réelle, comme l'exploitation du bois, dépend de la technologie disponible et du coût impliqué.
- **Ressources en réserve** est la partie d'une ressource réelle qui pourra être développée avec profit à l'avenir est appelée ressource en réserve.
- **Ressources en stock** sont les ressources qui ont fait l'objet d'une enquête mais ne peuvent être utilisées par des organismes à cause du manque de technologie.

Selon la capacité de se renouveler, les ressources naturelles peuvent être réparties dans les catégories suivantes :

- **Les ressources renouvelables** sont celles dont on peut aisément renouveler le stock ou qu'on peut facilement reproduire. Certaines d'entre elles, comme la lumière du soleil, l'air, le vent, etc. sont continuellement disponibles et leur quantité n'est pas affectée par la consommation humaine. Beaucoup de ressources renouvelables peuvent être épuisées par l'usage humain, mais peuvent aussi être renouvelées de sorte qu'un flux soit maintenu. Pour certaines de celles-ci, comme les récoltes agricoles, le renouvellement du stock a lieu après peu de temps ; d'autres, comme l'eau, prennent un temps comparativement plus long, tandis que d'autres encore, comme les forêts, prennent encore plus de temps.
- **Les ressources non renouvelables** sont formées au cours de périodes géologiques très longues. Les minerais et les combustibles fossiles sont inclus dans cette catégorie. Puisque leur cadence de formation est extrêmement lente, les stocks, une fois épuisés, ne peuvent pas être renouvelés. Parmi ceux-ci, les minerais métalliques peuvent être réutilisés par un recyclage. Mais le charbon et le pétrole ne peuvent pas être recyclés.

**Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) :** L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) est une organisation économique internationale de 34 pays occidentaux, fondée en 1961 pour stimuler le progrès économique et le commerce mondial. Elle se définit comme un forum de pays engagés pour l'économie de marché, offrant une plateforme pour comparer les expériences de politiques, cherchant des réponses aux problèmes communs, identifiant les bonnes pratiques, et coordonnant les politiques domestiques et internationales de ses membres. L'OCDE a été critiquée par plusieurs groupes de la société civile et pays en développement. La critique principale a été l'étroitesse de l'OCDE à cause de ses membres limités à quelques nations riches élues.

**Matières premières :** Une matière première est le matériel de base à partir duquel un produit est manufacturé ou fabriqué. Le terme est utilisé pour désigner un matériel qui provient de la nature et qui n'a pas été traité, ou qui a été traité de manière minimale. Le latex, le minerai de fer, les troncs d'arbres et le pétrole brut en seraient des exemples.

**Filiale :** Une filiale, dans le monde des affaires, est une entité qui est contrôlée par une entité séparée plus haute. L'entité contrôlée est appelée une entreprise, une compagnie, une société, ou une société à responsabilité limitée, et l'entité qui la contrôle est appelée maison mère. Les filiales sont un trait ordinaire dans la vie des affaires, et la plupart des entreprises organisent leurs opérations de cette manière. La manière la plus commune dont le contrôle d'une filiale est exercé se fait par la possession, par la maison mère, de titres dans la filiale. Ces titres donnent à la maison mère le nombre nécessaire de voix pour déterminer la composition du conseil d'administration de la filiale, et ainsi d'exercer un contrôle. Les filiales sont des entités légales séparées et distinctes au regard de la taxation et de la réglementation.

**Banque Mondiale :** La Banque Mondiale est une institution financière internationale qui accorde des prêts aux pays en développement pour des programmes importants. Le but officiel de la Banque Mondiale est la réduction de la pauvreté. La Banque Mondiale est partenaire de 47 pays en Afrique sub-saharienne et est impliquée dans 506 projets dans la région. Le portefeuille de la Banque inclut des projets et des programmes dans de multiples secteurs, depuis le commerce et le transport jusqu'à l'énergie, l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement. Au cours de l'année fiscale 2010, la Banque a engagé 11,5 milliards de dollars dans des prêts pour de nouveaux projets en Afrique, et elle a déboursé plus d'1,1 milliard en subventions.



## CHAPITRE 2

# L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

## 1. INTRODUCTION

L'extraction des ressources naturelles est souvent un processus très complexe au cours duquel des dommages peuvent être causés aux communautés locales et à l'environnement. Les sociétés qui exploitent une mine ou un gisement de pétrole ont, vis-à-vis de la société dans son ensemble, la responsabilité de veiller avec le plus grand soin à limiter l'impact de leur action sur la population et l'environnement. La responsabilité des compagnies envers la société est appelée responsabilité sociale des entreprises.

La Banque Mondiale définit la responsabilité sociale des entreprises (RSE) comme « l'engagement des entreprises à contribuer à un développement économique durable en travaillant avec les employés, leurs familles, la communauté locale et la société dans son ensemble à améliorer leur vie de manières qui soient bonnes pour l'entreprise et pour le développement »<sup>21</sup>.

En d'autres termes, les sociétés adhèrent aux lois, critères éthiques et normes internationales. L'entreprise assume la responsabilité pour l'impact de ses activités sur l'environnement, les consommateurs, les employés, les communautés, les actionnaires et tous les autres membres de la sphère publique, et elle ne considère pas uniquement les bénéfices économiques de ses actionnaires. De plus, l'entreprise promeut l'intérêt public en encourageant la croissance et le développement de la communauté, et elle élimine volontairement des pratiques qui causent du tort à la sphère publique sans se soucier de la légalité. Essentiellement, la RSE est l'inclusion de l'intérêt public dans la prise de décisions de l'entreprise.

Dans un monde idéal, les sociétés multinationales (SMN) adhéreraient spontanément à la RSE. Malheureusement, la réalité est différente et, généralement parlant, les SMN ne considèrent pas autre chose que la maximisation des profits, à moins d'y être forcées. Une manière de forcer les SMN à accepter leur responsabilité sociale se fait par les campagnes d'ONG et d'autres acteurs de la société civile qui exposent leur comportement. Cette manière publique de « nommer et faire honte » amène souvent les sociétés à changer leur comportement car elles en viennent à estimer la RSE comme le moindre de deux maux, par comparaison à la critique publique continue de leurs activités, qui risque, à la longue, de faire du tort à leur entreprise.

## 2. L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

### 2.1. Les tendances au niveau international

Au niveau international, la compétition pour les ressources naturelles devient de plus en plus féroce car beaucoup de ressources naturelles sont rares et les nouvelles économies émergentes ont commencé à les disputer. L'UE et ses états membres sont de plus en plus soucieux d'assurer aux sociétés européennes un accès aux matières premières. La montée de la Chine, de l'Inde et du Brésil sonne l'alarme. C'est pourquoi la Commission a lancé son *Initiative pour les matières premières*. Le but principal de l'initiative est d'assurer un accès européen aux matières premières dans des pays tiers.

Comme l'UE doit compter sur l'importation de plusieurs matières premières cruciales de pays tiers, la Commission s'intéresse principalement à assurer l'approvisionnement et à enlever les obstacles qui s'y opposent. En particulier, la Commission veut améliorer la sécurité de l'approvisionnement par des accords de commerce bilatéraux et multilatéraux. Dans le cas de l'Afrique, ceci se passe dans le contexte des négociations sur les Accords de partenariat économique (APE).<sup>22</sup> Les APE prévoient la suppression des droits d'exportation et des restrictions quantitatives sur les exportations,

---

<sup>21</sup><http://www.ifc.org/ifcext/economics.nsf/content/cst-intropage> (en anglais)

<sup>22</sup> Pour plus d'informations sur les APE, veuillez consulter la section *Commerce* du manuel



empêchant de facto les gouvernements africains d'imposer des limites et des restrictions sur la quantité de matières premières exportées de leurs pays vers l'Europe.

Si la Commission arrive à ses fins, les APE contiendront aussi un chapitre sur les investissements, ce qui enlèverait les restrictions sur les sociétés européennes qui veulent ouvrir des filiales en Afrique pour exploiter des matières premières. Pour garantir que les matières premières continuent à circuler, la Commission a l'intention de créer une liaison avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres institutions financières de développement européen pour '... faciliter l'approvisionnement en matières premières.'

La Commission fait de la publicité pour l'exploitation minière comme une opportunité pour le développement africain, en ignorant qu'au cours des dernières décennies les exploitations minières en Afrique ont été surtout une source de conflit et de destruction environnementale. Dans son discours à l'Assemblée parlementaire commune UE-ACP à Kinshasa, même le Commissaire européen Karel De Gucht a reconnu que « les industries extractives ont rarement été une bonne base pour poursuivre le développement industriel. Souvent, elles ont même entretenu le feu de ce que des économistes appellent la *malédiction des ressources* » et « beaucoup trop souvent, développer la dépendance des économies sur les matières premières s'est avéré être un obstacle pour leur développement ».

## 2.2. L'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur l'Afrique

L'exploitation des ressources naturelles est un des domaines – mais malheureusement pas le seul – où les sociétés multinationales (SMN) ont fait preuve d'une attitude particulièrement négligente vis-à-vis de l'impact de leurs actions sur la population en Afrique. Le désir de contrôler des ressources naturelles économiquement profitables a été la raison pressante derrière plusieurs conflits en Afrique et spécialement en RD Congo. Souvent les SMN ne se sont pas soucies de ce que leur argent aboutissait dans les poches de groupes armés et qu'ainsi il promouvait et prolongeait les conflits. Par exemple, des investigations ont trouvé que la société Afrimex, enregistrée au Royaume Uni, qui fait le commerce des minerais de la RD Congo par l'intermédiaire de deux sociétés enregistrées en RDC, n'a rien fait pour empêcher ses affiliés de payer des groupes rebelles en RDC pendant la guerre ; elle contribuait donc au conflit et profitait en même temps des activités criminelles de ses affiliés.<sup>23</sup> Pour une autre société britannique, Amalgamated Metals Corporation, on a trouvé qu'elle avait une filiale qui achetait des minerais à des fournisseurs dont les intermédiaires avaient fait du commerce avec des groupes armés au Sud Kivu.<sup>24</sup>

L'énergie nucléaire exige du carburant qui est acquis par l'activité destructive et meurtrière des mines d'uranium. Celle-ci peut avoir des effets catastrophiques sur les communautés voisines et sur l'environnement pour des milliers d'années à venir. Il y a peu d'endroits où ces effets nocifs sont ressentis plus nettement qu'au Niger. Les mines d'uranium au Niger sont exploitées principalement par la société française Areva, propriété de l'état, qui, selon ses propres termes, est la première industrie nucléaire du monde. Areva importe la moitié de son uranium du Niger. La France a exploité les mines d'uranium au Niger pendant les 40 dernières années et elle est le principal investisseur étranger dans le pays. En France, des millions de bulbes sont éclairés par l'uranium du Niger alors que la population locale n'a pas accès à l'électricité. En avril 2010, Greenpeace a publié un rapport<sup>25</sup> dénonçant Areva pour la contamination de l'environnement autour des sites miniers d'Arlit et Akokan à environ 850 kilomètres au nord-ouest de Niamey, la capitale du pays. Les deux villes furent créées à l'origine par Areva pour loger ses travailleurs.

La contamination affecte quelque 80.000 personnes. La radioactivité mesurée à Akokan était 500 fois plus élevée que la normale. Des déchets radioactifs avaient aussi été utilisés pour la construction des rues. Des pièces de déchets de métal sont vendues au marché local d'Arlit, avec des doses de radiation atteignant jusqu'à 50 fois plus que les niveaux normaux en arrière-plan. Des personnes de la ville utilisent ces matériaux pour bâtir leurs maisons. A Arlit, Greenpeace a mesuré une concentration d'uranium dans l'eau utilisée pour boire ; elle s'élevait à quatre fois au-dessus de la limite recommandée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Dans l'ensemble, en plus de 40 ans d'exploitation, un total de 270 milliards de litres d'eau a été utilisé, contaminant l'eau et vidant la nappe aquifère.

<sup>23</sup>UK company Afrimex broke international guidelines by sourcing minerals from a Congolese war zone, says British government (La société britannique Afrimex a enfreint des directives internationales en s'approvisionnant en minerais provenant d'une zone congolaise en guerre, affirme le gouvernement britannique). [www.globalwitness.org/fr/library/la-société-afrimex-enfreint-des-directives-internationales-affirme-le-gouvernement](http://www.globalwitness.org/fr/library/la-société-afrimex-enfreint-des-directives-internationales-affirme-le-gouvernement)

<sup>24</sup>[http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/jr\\_press\\_release\\_final\\_fr.pdf](http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/jr_press_release_final_fr.pdf)

<sup>25</sup>Greenpeace, 2010, Left in the Dust. AREVA's radioactive legacy in the desert towns of Niger (Laisse dans la poussière. L'héritage radioactif d'AREVA dans les villes désertes du Niger).



Malheureusement, les compagnies pétrolières font montre d'une attitude négligente semblable. Une étude menée par Amis de la Terre des Pays-Bas en 2008<sup>26</sup> a conclu que, lorsqu'il travaille dans le delta du Niger, Shell n'emploie pas les normes reconnues internationalement pour empêcher et contrôler les fuites de pétrole des oléoducs.

La plupart des 27 millions d'habitants du Delta du Niger dépendent de l'eau, du poisson et des produits agricoles du Delta pour leur subsistance. Selon les statistiques disponibles, au cours des 30 dernières années, plus de 400.000 tonnes de pétrole ont été répandues dans les criques et les sols du sud du Nigéria. Environ 70% du pétrole n'a pas été récupéré. Les fuites de pétrole affectent de manière significative la santé et la sécurité alimentaire des populations rurales qui habitent près des installations pétrolifères. Entre 1997 et 2006, selon ses propres rapports annuels, Shell Nigéria a eu chaque année environ 250 fuites de pétrole. D'autres (Amis de la Terre, Pays-Bas) craignent que Shell ne rapporte qu'une partie des fuites. Une grande partie des fuites est causée par l'infrastructure vieillissante et des erreurs humaines des sociétés pétrolières. Shell n'investit pas assez d'argent pour répondre aux normes internationales et pour remplacer son infrastructure vieillissante au Nigéria, malgré les 18,6 milliards de dollars de profits réalisés en 2010.

La production de pétrole a démarré dans le bassin du Doba au Tchad en 2003. Le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun a été lancé avec le soutien de la Banque Mondiale. Celle-ci a promis que le développement du pétrole tchadien mènerait à l'allègement de la pauvreté et elle voulait en faire un projet modèle dans le secteur de l'industrie extractive. Malgré cette intention, les revenus de l'exploitation du pétrole ont été mal gérés et insuffisamment investis dans des secteurs de développement tels que la santé et l'éducation. Le Tchad – avant et après la mise en œuvre du projet d'oléoduc Tchad-Cameroun – est un pays pauvre, non démocratique et traversé par des conflits. Presque dix ans après l'ouverture officielle de la valve du pétrole brut de Doba, la pauvreté est toujours répandue. Les gens qui vivent dans la région de production du pétrole dans le sud du Tchad portent le poids des impacts négatifs des activités du pétrole. Leur terre est prise par le consortium, des infrastructures sont construites pour le développement du pétrole, mais à peine pour la population ; celle-ci doit endurer des conditions de vie qui empirent – poussière, risques pour la santé, etc.- et des mesures de compensation pauvrement exécutées.

Les sociétés pétrolières continuent aussi à pratiquer la combustion du gaz. C'est une pratique utilisée par les sociétés pétrolières lorsque les dépôts de pétrole sont mélangés à du gaz, et qu'on juge plus profitable de brûler le gaz associé plutôt que de le capter pour utilisation ou réinjection. La pratique est hautement controversée à cause de son impact funeste sur l'environnement et de son émission de hauts niveaux de gaz à effet de serre. En Occident, 99% du gaz est, soit utilisé, soit réinjecté dans le sol, mais au Nigéria par exemple, plus de la moitié du gaz est brûlée. Au Nigéria, presque toute la combustion du gaz est exécutée par des filiales locales de cinq SMN qui fonctionnent en association d'entreprises avec la « Nigérian National Petroleum Corporation » (NNPC). Sur les cinq STN, Shell joue à nouveau le plus grand rôle. Sa filiale Shell Nigéria fonctionne dans une association d'entreprises, qui compte pour environ 40% de la production de pétrole du Nigéria. Les autres sont Eni, Total, Exxon et Chevron.

La combustion du gaz cause des dommages à la santé, à l'environnement et à la subsistance des communautés qui vivent près des sites de combustion. Les flammes contiennent un cocktail de substances telles que le benzène et la dioxine qui contribuent aux pluies acides. La population locale exposée à la combustion souffre de problèmes respiratoires et d'une probabilité accrue de contracter le cancer. Rien que dans l'état de Bayelsa du Nigéria, la combustion est soupçonnée de causer environ 50 décès prématurés, 5.000 maladies respiratoires d'enfants et 120.000 attaques d'asthme par année.<sup>27</sup> De plus, elle a un effet néfaste sur la production agricole et elle contribue au changement climatique. Selon la Banque Mondiale, la combustion de gaz au Nigéria a émis plus de gaz à effet de serre que l'ensemble de toutes les autres sources d'Afrique sub-saharienne. Il n'y a qu'en Russie qu'on brûle plus de gaz qu'au Nigéria. Shell prétend ne pas avoir assez de ressources financières pour installer l'équipement de collecte du gaz, ce qui supprimerait la nécessité de la combustion. Actuellement, Shell brûle du gaz dans environ 1.000 sites du Nigéria.

---

26 Steiner, R., 2008. Double Standards ? : International Best Practice Standards to Prevent and Control Pipeline Oil Spills (Doubles normes ? Normes internationales de meilleure pratique pour empêcher et contrôler les fuites de pétrole des oléoducs).

27 Stockman, L., Rowell, A., et Kretsmann, S., 2009. Shell's Big Dirty Secret (Le grand secret sale de Shell).



### 3. ACTION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

#### 3.1. *Opportunités pour une action sur les ressources naturelles*

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du Cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Dans cette section-ci, vous trouverez des idées et des outils pour une action spécifique sur l'exploitation des ressources naturelles.

Des projets de développement à grande échelle prennent plusieurs années pour être planifiés, puis démarrés, et ensuite ils peuvent exercer un impact sur la communauté pour de nombreuses années ou même pour des générations. Chaque phase différente du projet occasionne différents défis pour la communauté locale, mais en même temps les différentes phases représentent aussi une opportunité pour exprimer les requêtes de la communauté. L'auteur du projet devrait s'assurer que la communauté soit informée régulièrement du progrès du projet. Les représentants de la communauté ont aussi besoin de surveiller le développement du projet si le projet avance.

#### ***Différentes phases d'un projet***

1) Conception du projet :

Identification des opportunités du projet.  
Permis obtenu du gouvernement local ou national.  
Prospection pour du pétrole/des minerais ; enquêtes pour barrages, etc.

2) Etude de faisabilité et planification du projet :

Les auteurs du projet le planifient.  
Des études d'évaluation de l'impact environnemental et social sont effectuées.

3) Construction :

Les auteurs commencent la construction de l'installation.  
Ceci pourrait inclure l'acquisition de terrains, le déblaiement des terres, la réinstallation de communautés.

4) Opérations :

Transition de la construction vers l'information.  
Le système de gestion des opérations débute.

5) Réduction, dépossesion, fin du mandat:

Le projet arrive à sa fin.  
Les auteurs du projet commencent à diminuer l'activité ou ils ferment l'installation.

Il est important de discuter le projet en détail à l'intérieur de la communauté locale. Toute la communauté devrait être bien informée du projet proposé. Des outils tels que des cartes et des plans, des brochures, des affiches et des vidéos peuvent être utilisés. Ceci aidera à assurer que chacun comprenne les bénéfices potentiels et les impacts que le projet peut avoir. La communauté doit décider ce qui est important. Ensuite les représentants de la communauté peuvent négocier avec les auteurs du projet si c'est la prochaine étape décidée par la communauté.

Il est très important de prendre en compte les points de vue de tous les membres de la communauté qui peuvent être affectés. Il faudrait assurer que tous les membres de la communauté, y compris les femmes et les jeunes, soient



impliqués dans le processus de prise de décision, parce qu'un projet à grande échelle affecte chacun d'une manière différente.

Souvent plusieurs communautés sont affectées par un projet. Il est utile de découvrir si d'autres communautés sont affectées par le même projet. Elles peuvent être capables de travailler ensemble pour négocier avec les auteurs du projet ou avec le gouvernement.

### **3.2. AEFJN et les ressources naturelles**

AEFJN croit fermement que l'exploitation des ressources naturelles en Afrique devrait être menée au bénéfice de la population locale en Afrique. L'exploitation de ces ressources naturelles doit, par conséquent, avoir lieu avec le consentement de la population locale. De la même manière, le revenu engendré par l'exploitation doit être utilisé au bénéfice de la population locale. Aussi, l'exploitation ne devrait pas apporter de destruction à l'environnement dans lequel vit la population locale. Comme, malheureusement, ces conditions ne sont pas souvent réalisées, AEFJN fait appel à des normes légalement contraignantes de responsabilité sociale des entreprises, qui permettraient de tenir les sociétés responsables des dommages qu'elles causent aux populations locales et à l'environnement ; car le cadre légal actuel qui sous-tend la structure des sociétés et qui consiste en la séparation des personnes légales, et donc dans une responsabilité limitée de la société mère pour les actions des filiales, met les SMN à l'abri de la responsabilité. Comme les poursuites dans les tribunaux locaux sont souvent difficiles, sinon impossibles, AEFJN appelle à tenir les sociétés mères comme responsables dans les tribunaux européens pour l'action de leurs filiales ou associations d'entreprises en Afrique.

#### **AEFJN**

- Soutient les communautés locales dans leur lutte pour défendre leurs droits contre les SMN et il relaie leurs voix et leurs préoccupations vers l'Europe.
- Fait du plaidoyer dans les différentes institutions de L'Union européenne sur la responsabilité sociale des entreprises et l'exploitation des ressources naturelles.
- Est en contact régulier avec les administratifs de la Commission européenne et participe régulièrement aux événements et consultations publiques organisés par la Commission.
- Est régulièrement en contact avec des membres du Parlement Européen et propose des amendements aux rapports du Parlement Européen.
- Plaide aussi dans les états membres de L'Union européenne grâce à ses antennes nationales.

## **4. OUTILS POUR UNE ACTION SUR LES RESSOURCES NATURELLES**

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Ci-dessous, vous trouverez des suggestions spécifiques et des outils pour une action sur l'exploitation des ressources naturelles. Ils compléteront les directives trouvées dans la section du cycle pastoral.

### **4.1. Connaître la situation**

#### **4.1.1. Découvrir qui est l'auteur du projet prévu**

Dans une première étape, vous avez besoin de savoir qui planifie le projet qui peut affecter la communauté locale.

Les planificateurs et auteurs du projet peuvent inclure :

- Le gouvernement national.
- Une société privée (comme une société minière ou une société de construction).
- Une autorité locale (comme une agence de protection de l'environnement ou le département de l'environnement et/ou des ressources naturelles).



- Une banque ou une institution financière internationale (comme la Banque Mondiale, la Banque européenne d'investissement ou la Banque africaine de développement). Beaucoup de grands projets bénéficient du soutien financier d'institutions financières internationales.<sup>28</sup>

Il peut être parfois difficile de trouver des informations au sujet des auteurs du projet. De grands projets impliquent souvent un mélange d'intérêts privés et gouvernementaux. Des sociétés étrangères fonctionnent souvent dans des associations d'entreprises (voir vocabulaire) avec des sociétés locales.

Découvrez s'il y a une organisation qui aide à gérer la terre ou les ressources naturelles dans tous les pays voisins. Par exemple, il pourrait y avoir une organisation pour la gouvernance d'un fleuve, qui travaille dans chaque pays traversé par ce fleuve. Dans l'affirmative, vérifiez si votre gouvernement fait partie de l'organisation. Si vous êtes préoccupé(e) par un projet de barrage, vous pourriez arriver à découvrir davantage sur le projet avec leur aide.

#### **4.1.2. Demander des informations sur le projet**

Il est important de savoir quel sera l'impact du projet proposé sur la communauté. Alors on peut prendre une décision, sur base des informations, au sujet des changements que vous aimeriez apporter au plan du projet et des conditions préalables qui doivent être remplies avant que vous n'agriez au projet.

Il est important pour la communauté d'être complètement informée sur le projet, ses impacts potentiels et ce que l'auteur du projet fera pour les empêcher ou les réduire. Il est très important de demander des copies en langue locale des évaluations de l'impact social et environnemental. Ceci aide à assurer que tous les membres de la communauté soient informés et qu'ils comprennent les impacts potentiels.

Une manière d'obtenir cette information est de poser des questions à l'auteur du projet. Cette information peut être enregistrée et rapportée à la communauté locale pour la discuter. Des questions peuvent aussi être adressées directement au département gouvernemental concerné. Ceci pourrait inclure le département de l'environnement, des mines, des forêts et de l'agriculture ou des finances. Ceci variera de pays à pays. Malheureusement, ni l'auteur du projet ni le gouvernement ne sont pas toujours disposés à partager cette information avec la communauté locale.

La communauté locale peut être affectée même si le projet n'est pas dans la région immédiate. Par exemple, une pollution de l'eau due à un développement peut se répandre et affecter une communauté qui vit en dehors de la région directe du projet. Ou un barrage pourrait bloquer la migration de poissons, ce qui aura un impact sur votre source de nourriture et votre subsistance.

La liste non exhaustive de questions dans le cadre ci-dessous est destinée à vous aider à comprendre quelle information vous devez rechercher, de quelle information vous avez besoin pour obtenir une image claire de ce qui se passe.

#### **Questions auxquelles trouver une réponse**

- Quel est le projet ? Que va-t-il faire ?
- Quelle est l'ampleur du projet ? Quand sera-t-il construit ? Combien de temps va-t-il fonctionner ?
- Qui sont les auteurs du projet ? (Par exemple société privée, gouvernement).
- Quelle est l'histoire ou la performance passée de la compagnie ? A-t-elle une bonne ou une mauvaise réputation ?
- Qui est propriétaire de la compagnie ? Où est le quartier général de la maison mère ? Qui sont ses partenaires ?

<sup>28</sup> Pour plus d'informations sur les institutions financières internationales, veuillez consulter l'Annexe 1.



- Qui fournit les prêts d'investissement ? (Par exemple banque commerciale, Banque Mondiale, fonds d'investissements).
- Quelle est l'activité principale de chaque auteur du projet ?
- Quelle est la nationalité des auteurs du projet ?
- Qu'est-ce qui sera construit pour le projet ? (Par exemple routes, digues ou barrages, grands poteaux électriques).
- Qui sera impliqué dans le projet, en plus de la compagnie ou du gouvernement? (Par exemple fournisseurs, entrepreneurs).
- Quel soutien le gouvernement fournit-il?(Par exemple exemption ou réduction de taxes pour les auteurs du projet, charges réduites pour l'accès à la terre et son usage).
- Quelle est l'opinion des groupes locaux de gouvernement au sujet du projet ? Quel terrain y sera affecté ?
- Y a-t-il des cartes qui montrent les terrains affectés ? Des effets sur la terre et sur d'autres ressources seront-ils permanents ?
- L'auteur du projet va-t-il mener des évaluations sur l'impact par rapport aux droits humains, à l'environnement, au genre et à la société ?
- Quels sont les risques potentiels du projet ? (Par exemple pollution ou entrée dans un domaine sacré).
- Y a-t-il des rapports indépendants qui détaillent ces risques et sont-ils disponibles pour la communauté ?
- Quels bénéfices y aura-t-il pour les communautés locales ? Les bénéfices seront-ils permanents ou temporaires ?
- Quelle sera la contribution de la compagnie à la communauté ? (Par exemple écoles, routes, hôpitaux et autres programmes de développement social).
- Le projet contribuera-t-il à acquérir des propriétés terriennes de la communauté ? Si les auteurs du projet prennent notre terre, nous offriront-ils une compensation incluant l'offrande d'une nouvelle terre ? Quelles opportunités la communauté aura-t-elle d'apporter ses idées au plan du projet ? Comment ceci sera-t-il géré ?
- Comment les communautés peuvent-elles participer au processus d'évaluation de l'impact environnemental et social ?
- Qui a mené les évaluations de l'impact environnemental et social et seront-elles traduites en langues locales ?
- Qui la compagnie a-t-elle consulté ? La compagnie pense-t-elle avoir obtenu le consentement de la communauté ?
- Quel processus sera suivi s'il y a un changement dans le plan du projet ?
- La compagnie négociera-t-elle avec les communautés à chaque étape du projet ?
- Comment l'auteur du projet répondra-t-il aux préoccupations de la communauté ?

#### **4.2. Doctrine sociale catholique et ressources naturelles africaines**

Dans l'exhortation apostolique post-synodale *Africa Munus*, le pape Benoît XVI signale clairement les problèmes soulevés par l'exploitation de ressources naturelles africaines par des multinationales et il exhorte l'Église à l'action. Il écrit (N.79) : «Dieu a donné à l'Afrique d'importantes ressources naturelles. Face à la pauvreté chronique de ses populations, victimes d'exploitation et de malversations locales et étrangères, l'opulence de certains groupes choque la conscience humaine. Edifiés pour la création de richesses dans leurs propres nations et souvent avec la complicité de ceux qui exercent le pouvoir en Afrique, ces groupes assurent trop souvent leur propre fonctionnement au détriment du bien-être des populations locales. Agissant en collaboration avec toutes les autres composantes de la société civile, l'Église doit dénoncer l'ordre injuste qui empêche les peuples africains de consolider leurs économies et de se développer selon leurs caractéristiques culturelles. Des hommes et des femmes d'affaires, des gouvernements, des



groupes économiques s'engagent dans des programmes d'exploitation, qui polluent l'environnement et causent une désertification sans précédent».

### **4.3. Planifier une action sur les ressources naturelles**

Lorsque vous parlez à une compagnie ou une institution qui développe un projet, gardez à l'esprit que parler avec les auteurs ne signifie PAS accepter le projet. Cela signifie simplement réclamer le droit d'obtenir des informations sur le projet. Les auteurs du projet devraient consulter la communauté dans les premiers stades de la planification et avant chaque nouvelle étape du projet.

Si une réinstallation de la communauté est probable, les termes et les conditions doivent être négociés avec la communauté avant qu'une décision finale ne soit prise.

La construction de projets de développement à grande échelle apporte ordinairement des bénéfices financiers importants aux investisseurs. Malheureusement, on ne donne pas toujours aux communautés locales l'opportunité d'avoir part aux bénéfices, financiers ou autres. Mettre en place des mécanismes de « partage des bénéfices » peut assurer que les communautés affectées par le projet en reçoivent des bénéfices.

Certains exemples de bénéfices qui pourraient être négociés pour la communauté incluent :

- Davantage d'emplois pour les membres de la communauté.
- Programmes de formation à des compétences et offres d'emplois.
- Nouvelles écoles et nouveaux centres de santé.
- Droits spéciaux d'accès aux ressources naturelles et de leur usage pour les communautés affectées par le projet.
- Accord avec les auteurs du projet pour laisser inviolés certains terrains - par exemple, des zones de valeur culturelle.
- Partage des revenus du projet (par ex. projets communautaires comme écoles, hôpitaux, etc.).

Si la construction a déjà commencé pour un projet sans l'implication ni le consentement de la communauté, il faut dire aux auteurs du projet qu'ils ne suivent pas une pratique acceptable. La communauté peut encore avoir son mot à dire. Elle peut encore être capable d'arrêter la construction, insister pour que l'auteur du projet ne continue que si votre communauté accorde son consentement, s'il négocie des bénéfices pour la communauté ou s'il change la manière dont le projet fonctionne.

### **4.4. Chercher un avis indépendant**

Négocier avec les auteurs d'un projet peut être difficile. Les auteurs de projets essaient souvent d'éviter d'impliquer les communautés. Les questions impliquées sont complexes. Obtenez un avis légal et technique indépendant pour comprendre les effets du projet proposé. Par exemple, la compagnie informe qu'elle va utiliser du mercure. Si vous n'avez jamais entendu parler de mercure ou si vous ne connaissez pas grand-chose à ce sujet, vous pouvez demander l'avis d'un expert scientifique.

Comprendre des contrats pour des projets, des approbations gouvernementales et des documents légaux est très complexe. Il est à conseiller de demander l'assistance d'une ONG ou de quelqu'un d'autre qui a la compétence pertinente pour vous aider si vous ne comprenez pas les contrats et d'autres documents.

Si la communauté décide de dire « oui » à un projet, elle devrait s'assurer que l'accord fait avec l'auteur du projet soit rapporté par écrit et signé par les deux parties. Cet accord devrait être légalement contraignant, c'est pourquoi cherchez un avis légal indépendant. Ne croyez pas simplement ce que les auteurs ou leurs avocats vous disent : que vos propres experts contrôlent les faits. Il est important pour la communauté de garder une trace du respect, par la compagnie ou le gouvernement, de ses engagements. Une manière de le faire est de négocier des résultats ou des conditions spécifiques du projet. Ceux-ci devraient aussi être écrits, avec des dates limites fixées.



## ANNEXE 1 – FINANCEMENT DE PROJETS PAR DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES

Pendant de nombreuses années, les institutions financières internationales n'ont pas considéré les normes de droits humains comme une partie de leur travail. Ce n'est que récemment qu'elles ont commencé à prendre en compte des normes de droits humains. Cependant, aucune des institutions financières internationales n'a adopté une politique globale de droits humains avec des normes adéquates de mise en œuvre.

La plupart des banques multilatérales de développement ont adopté des politiques sociales et environnementales qui, le plus souvent, n'utilisent pas le langage des droits humains. Les différentes politiques et normes appliquées par ces institutions restent inégales, vagues et largement critiquées. Néanmoins, les préoccupations au sujet des droits humains peuvent maintenant être exprimées devant différents mécanismes de plaintes que des banques ont mis en place pour évaluer si un projet obéit aux politiques de l'institution. Ces mécanismes comprennent souvent des visites sur le terrain par des inspecteurs qui rédigent des rapports, incluant des recommandations pour des plans d'action correctifs.

Bien que la plupart de ces mécanismes fassent l'objet de critiques pour diverses raisons (manque de personnel ayant la compétence requise, longueur des processus, manque d'application des recommandations), ils peuvent être utilisés par la société civile comme des outils puissants de lobbying. La révision, par ces mécanismes, d'un projet soutenu par une institution financière peut mener à des ajustements du projet pour faire profiter davantage les communautés, ou à de meilleurs ensembles de compensation que ceux qui avaient été offerts initialement par les compagnies. Cependant, ces mécanismes ne fournissent pas directement une réparation aux victimes, et ne peuvent remplacer un remède adéquat pour les victimes de violations de droits humains.

La liste des projets soutenus financièrement par ces institutions est normalement rendue disponible publiquement sur leurs sites web respectifs. Les cadres de chaque section montrent clairement qui peut introduire une plainte, car les critères varient d'une organisation à l'autre.

### ***La Banque Mondiale***

Le Panel d'inspection de la Banque Mondiale, créé en 1993, se compose de trois membres qui sont nommés par le conseil d'administration pour une période de cinq ans, non renouvelable. Les membres sont censés être sélectionnés sur base de leur capacité à traiter à fond et honnêtement les requêtes qu'on leur soumet, de leur intégrité et de leur indépendance vis-à-vis de la gestion de la banque et de leur connaissance des questions de développement et des conditions de vie dans les pays en développement.

Le Panel d'inspection de la Banque Mondiale a été créé pour s'occuper des préoccupations des personnes affectées par les projets soutenus par la BM et pour assurer que la BM adhère à ses politiques et procédures d'opération au cours des phases d'élaboration, de préparation et d'exécution des divers projets. Le Panel ne prescrit pas de remèdes. On a rarement demandé au Panel de considérer des réclamations qui ont été construites explicitement en termes de droits humains. Néanmoins, dans sa considération de réclamations qui soulèvent directement ou indirectement des soucis au sujet des droits humains, il a identifié quatre circonstances dans lesquelles les politiques et procédures de la Banque peuvent demander que la Banque tienne compte des questions de droits humains :

- La Banque doit assurer que ses projets ne contreviennent pas aux engagements de l'emprunteur au sujet des droits humains.
- La Banque doit déterminer si les questions de droits humains peuvent empêcher de se soumettre aux politiques de la banque comme une partie de la diligence due au projet.
- La Banque doit interpréter les exigences de la politique des Peuples Indigènes en accord avec l'objectif de la politique en termes de droits humains.
- La Banque doit considérer les protections des droits humains enchâssées dans les constitutions nationales ou d'autres sources de loi domestique.



Lorsque des plaignants cherchent à soulever des problèmes de droits humains, ils devraient être attentifs à montrer comment les violations alléguées de leurs droits humains ont été causées par l'échec de la Banque à adhérer à ses propres politiques.

La BM a environ 50 politiques d'opération, y compris ce qui suit :

- *Evaluation environnementale* : cette politique évalue les risques et les impacts potentiels d'un projet sur l'environnement et elle examine des alternatives aussi bien que des manières d'améliorer la sélection du projet, l'implantation, la planification, les plans et la mise en œuvre. Elle inclut aussi le processus d'adoucissement et de gestion des impacts environnementaux négatifs tout au long de la mise en œuvre du projet.
- *Genre et développement* : cette politique couvre les dimensions de genre du développement à l'intérieur des secteurs et entre eux, dans les pays où la BM a un programme actif d'assistance. Ici, il faudrait évaluer le dossier de l'emprunteur en ce qui concerne le genre et les droits des minorités.
- *Populations indigènes* : ceci couvre des considérations spéciales en ce qui concerne la terre et les ressources naturelles, le développement commercial des ressources naturelles et culturelles, aussi bien que le relogement physique des populations indigènes. La politique inclut un processus de consultation libre, préalable et informée avec les communautés de populations indigènes affectées, à chaque étape du projet, et la préparation d'un « plan des populations indigènes » ou « cadre de planification des populations indigènes ». Cette politique requiert que l'emprunteur entreprenne une évaluation sociale des effets potentiels positifs et négatifs du projet sur les populations indigènes, et qu'il examine des alternatives au projet lorsque les effets négatifs peuvent être importants.
- *Réinstallation involontaire* : cette politique couvre les impacts directs, économiques et sociaux, qui résultent des projets d'investissement assistés par la Banque, afin d'éviter des réinstallations involontaires chaque fois que c'est possible. La politique prévoit un plan de réinstallation, ou cadre de politique de réinstallation, qui inclut information, consultation et compensation. Cette politique requiert qu'on apporte une attention particulière aux besoins de groupes vulnérables parmi les populations déplacées, y compris aux femmes et aux minorités ethniques. Les plaintes peuvent dès lors concerner des situations où une consultation libre, préalable et informée n'a pas été menée avant la réinstallation, ou lorsque l'information, la consultation ou la compensation a été insuffisante.

#### **Qui peut introduire une plainte ?**

Des personnes individuelles ne peuvent pas introduire une plainte ; un plaignant doit plutôt être une 'communauté de personnes'. Cependant, un groupe ne comprenant que deux personnes ayant des intérêts ou soucis communs peut être qualifié. Une partie affectée peut introduire une plainte. Alternativement, les entités suivantes peuvent introduire une plainte de la part de la partie affectée :

- Une autre personne qui représente le plaignant.
- Une ONG locale.
- Une ONG étrangère, mais seulement dans des circonstances exceptionnelles lorsque le plaignant est incapable de trouver une représentation locale.

Le Panel d'inspection doit garder les noms des plaignants anonymes et confidentiels si ceux-ci le souhaitent.

#### **Sous quelles conditions ?**

- Le plaignant doit habiter dans le territoire de l'état emprunteur et dans la zone affectée par le projet.
- Une partie affectée doit croire que :
  - Elle souffre ou peut souffrir des dommages de la part d'un projet financé par la BM.
  - La BM peut avoir violé ses politiques ou procédures d'opération en ce qui concerne le plan, l'approbation et/ou la mise en œuvre du projet.



- La violation cause le dommage.
- o La plainte doit être soumise avant que le financement du projet soit terminé et avant que 95% du financement ait été déboursé. Une plainte peut être soumise avant que la BM ait approuvé le financement pour le projet ou le programme.

Avant de parler au Panel d'Inspection, le plaignant doit exprimer ses préoccupations au personnel de la BM dans sa région locale :

- o Si la direction échoue à démontrer qu'elle prend les mesures adéquates pour suivre les politiques et les procédures, le plaignant peut soumettre directement une demande d'inspection au Panel d'Inspection.
- o La plainte peut être soumise en n'importe quelle langue. A des fins de travail, le Panel traduira la requête en anglais.
- o La requête doit être soumise par écrit avec les signatures originales. Tout autre document, comme de la correspondance et des annexes à la requête, peut être envoyé électroniquement.

Le contenu de la plainte doit inclure :

- o Le nom des plaignants ou du(des) représentant(s).
- o Le nom de la région où habite le plaignant.
- o Le nom et/ou une brève description du projet ou du programme.
- o Le lieu /pays du projet ou du programme.
- o Une description du dommage ou du tort dont les plaignants souffrent ou risquent de souffrir à cause du projet ou du programme.
- o La liste (si elle est connue) des politiques d'opération de la BM qu'on croit n'avoir pas été observées.
- o Une explication de la manière dont la plainte a été formulée et de son processus.

La requête doit être envoyée à :

Executive Secretary, the Inspection Panel  
1818 H Street, NW, Washington, DC 20433, USA  
Fax n° 202-522-0916  
Ou : c/o le Bureau approprié de la Banque Mondiale dans le pays.

World Bank Inspection Panel. [www.worldbank.org/inspectionpanel](http://www.worldbank.org/inspectionpanel)

### **Processus et résultat**

- o Lorsque le Panel reçoit une requête, elle est enregistrée et envoyée à la direction de la Banque Mondiale qui a 21 jours pour répondre. Si le cas n'est pas éligible, aucune action n'est entreprise.
- o Le Panel décide s'il faut recommander une investigation au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale, et le C.A. décide s'il approuve la recommandation du Panel.
- o Si le C.A. approuve une investigation, le Panel revoit les documents pertinents, interviewe le personnel de la BM et, normalement, visite le site du projet pour rencontrer les plaignants.
- o Une investigation peut prendre quelques mois ou davantage dans des cas complexes.
- o Le Panel envoie au Conseil d'Administration un rapport écrit de ses conclusions.
- o Dans les six semaines, la direction de la BM doit répondre et indiquer comment elle prévoit de traiter les conclusions du Panel, habituellement sous la forme d'un plan d'action.



- Le C.A. prend une décision sur le projet, en se basant sur le rapport du Panel et les recommandations de la direction. Ces décisions sont alors rendues publiques et peuvent être trouvées sur le site web de la Banque.

### **Banque Européenne d'Investissement**

La BEI a un mécanisme de plaintes composé du Bureau des plaintes de la BEI et du médiateur européen. Le premier est un mécanisme interne, indépendant des activités opérationnelles ; le dernier est un mécanisme externe et indépendant. En cas de mauvaise administration par le Groupe BEI, une plainte peut être introduite par le mécanisme de plaintes de la BEI. Si le plaignant n'obtient pas satisfaction, il y a la possibilité d'introduire une plainte contre la BEI auprès du médiateur européen.

#### **Quelles sont les questions qui peuvent être traitées ?**

La BEI requiert que tous les projets qu'elle finance se soumettent au moins à :

- La loi nationale environnementale applicable.
- La loi environnementale applicable de l'UE (directive de l'UE sur l'évaluation de l'impact environnemental, les directives sur la conservation de la nature, des directives spécifiques d'un secteur, des directives transversales).
- Les principes et les normes des conventions environnementales internationales pertinentes incorporés dans la loi de l'UE.
- *Normes environnementales dans le reste du monde* : pour des projets de la BEI dans toutes les autres régions, la Banque requiert que tous les projets satisfassent à la législation nationale, incluant les conventions internationales ratifiées par le pays hôte, de même que les normes de l'UE.
- *Normes sociales* : La BEI restreint son financement à des projets qui respectent les droits humains et qui satisfont aux normes sociales de la BEI, basées sur les principes de la Charte des droits fondamentaux de L'Union européenne et sur les bonnes pratiques internationales. « Des promoteurs qui cherchent un financement de la BEI en dehors de l'UE sont requis d'adopter les normes sociales au sujet de la réinstallation involontaire, des populations indigènes et d'autres groupes vulnérables, les normes essentielles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et la santé et la sécurité de l'occupation et de la communauté».
- *L'héritage culturel* reflète un large concept d'héritage culturel comme instrument de développement humain et de dialogue interculturel, et un élément pour arriver à un développement spatial équilibré. Par conséquent la Banque ne financera pas un projet qui menace l'intégrité de sites qui ont un haut niveau de protection pour des raisons d'héritage culturel, incluant les sites mondiaux d'héritage de l'UNESCO.

En pratique, la BEI délègue beaucoup de responsabilités aux auteurs des projets. Dans l'ensemble, les principes et normes de la BEI restent largement critiqués par les ONG comme étant nébuleux et parce qu'ils n'expriment pas clairement ce qui est requis de la BEI pour qu'elle agisse en conformité à ses normes et principes.

#### **Qui peut introduire une plainte ?**

Toute personne physique ou morale "touchée ou se sentant touchée par une décision de la BEI sur l'environnement, le développement ou la société" peut introduire une plainte au mécanisme de plaintes de la BEI.

#### **A quelles conditions ?**

- La Banque ne peut accepter aucune plainte anonyme mais elle traite toutes les demandes de manière confidentielle, à moins que le plaignant n'ait expressément renoncé à ce droit.
- Toute personne peut écrire en n'importe quelle langue officielle de L'Union européenne et a le droit de recevoir une réponse dans la même langue.
- La plainte doit concerner n'importe quelle mauvaise administration alléguée du Groupe de la BIE dans ses actions ou ses omissions.



- Les plaintes doivent être déposées endéans une année après que le défenseur a pu reconnaître les faits sur lesquels l'allégation est fondée.

### **Comment déposer une plainte ?**

Le contenu de la plainte doit inclure :

- Nom, information sur le contact et résidence du plaignant.
- L'objet de la plainte (par ex. l'accès aux informations, des incidences environnementales ou sociales de projets, des procédures de passation de marchés, des questions de ressources humaines, des relations avec la clientèle ou d'autres aspects de l'activité de la Banque).
- Une description de circonstances de la plainte (tous les documents pertinents doivent être fournis).
- Une description du résultat que le plaignant attend de sa démarche.
- La plainte peut être déposée *via* une communication écrite adressée à :

La requête doit être envoyée à :

Banque Européenne d'Investissement  
Secrétaire Général  
100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg  
Tél. (+352)43 79 1  
Fax (+352) 43 77 04

- Si vous souhaitez envoyer une plainte par courrier électronique, il vous faut remplir le formulaire en ligne disponible sur le site web de la BEI [www.eib.org/infocentre/complaints-form.htm](http://www.eib.org/infocentre/complaints-form.htm)
- La plainte peut aussi être envoyée par fax ou apportée directement au Bureau des plaintes de la BEI, à la représentation locale de la BEI ou à n'importe quel membre du personnel de la BEI.

### **Termes de référence du Bureau des plaintes de la BEI**

<http://www.bei.org/infocentre/complaints-form.htm?lang=fr>

#### *Processus et résultat :*

En revoyant l'admissibilité de chaque plainte, le bureau vérifie si la BEI a suivi ses obligations de politiques et de réglementation, y compris celles qui sont esquissées dans le Manuel de pratiques environnementales et sociales de la Banque.

#### *Durée des démarches :*

La réponse finale doit être envoyée au plaignant au plus tard 40 jours ouvrables après la date de l'accusé de réception (le délai peut être prolongé jusqu'à 100 jours ouvrables dans le cas de problèmes complexes). En pratique, il faut noter que le Bureau des plaintes de la BEI a très peu de personnel.

Si le (la) plaignant(e) désire faire appel des conclusions du Bureau des plaintes de la BEI ou s'il est nécessaire de donner suite à la mise en œuvre des conclusions de la BEI, il ou elle peut adresser, par écrit, une plainte confirmatoire :

- Endéans les 15 jours de réception de la réponse de la BEI.
- Ou endéans 6 mois à partir de la date fixée pour la mise en œuvre de l'action, si l'action corrective convenue n'a pas été exécutée correctement ou dans le délai fixé.



## **Le médiateur européen**

### **Qui peut introduire une plainte ?**

- Des citoyens de l'UE ou une personne qui réside ou qui a un bureau enregistré dans un pays de l'UE.
- Il est à noter que des nationaux non européens peuvent aussi introduire des plaintes chez le médiateur au sujet d'une mauvaise administration de la BEI venant de l'extérieur de l'UE. Le médiateur traitera ces plaintes à sa discrétion.

- o Pour des préoccupations de mauvaise administration de la part de la BEI.
- o Elle doit être introduite endéans les deux ans de reconnaissance des faits sur lesquels la plainte est basée.
- o Elle ne peut pas concerner des questions qui sont en cours de résolution au tribunal, ou qui ont déjà été résolues au tribunal.
- o Après épuisement des mécanismes internes de la BEI pour des plaintes.
- o La plainte doit être écrite dans une des langues officielles de l'UE.

### **Comment introduire une plainte?**

- o Le contenu de la plainte doit inclure :
  - Nom, information de contact et domicile du plaignant.
  - Motifs de la plainte.
  - Une description de ce que le plaignant espère atteindre par la plainte.

La plainte peut être introduite *via* :

Médiateur européen  
 1 Avenue du Président Robert Schuman  
 B.P. 403  
 FR-67001 Strasbourg Cedex  
 Tel. + 33(0)3 88 17 23 13  
 Fax + 33 (0)3 88 17 90 62  
 Email : [complaints@beig.org](mailto:complaints@beig.org)

Un formulaire de plainte est disponible au bureau du Médiateur européen à l'adresse suivante : [www.ombudsman.europa.eu/atyourservice/complaintform/home.faces](http://www.ombudsman.europa.eu/atyourservice/complaintform/home.faces)

### **Processus et résultat**

Bien qu'il soit préférable de ne se tourner vers le Médiateur que si l'on n'est pas satisfait du processus de plainte de la BEI, il est aussi possible d'en appeler directement au Médiateur si le plaignant n'est pas satisfait du rapport conclusif du bureau des plaintes de la BEI. Le Médiateur européen cherchera d'abord une médiation. Si elle échoue, il fera alors des recommandations : par exemple, le Médiateur peut demander de procéder à une action corrective ou de formuler des remarques critiques relativement à la mauvaise administration du Groupe BEI. Le Médiateur peut en outre adresser un rapport spécial au Parlement européen, si le Groupe BEI ne s'aligne pas sur ses remarques et recommandations. Finalement, si la plainte d'une personne qui ne réside pas dans l'UE est rejetée pour le seul motif de l'origine « non-européenne » du plaignant, une plainte contre la Banque peut être introduite à l'Inspectorat général de la BEI sous le mécanisme indépendant de recours ([Inspector.General@eib.org](mailto:Inspector.General@eib.org)). La fiabilité de ce mécanisme reste peu claire.



### **Banque Africaine de Développement (BAD)**

Les politiques de la Banque traitent plusieurs sujets : production alimentaire, réduction de la pauvreté, assurance de qualité et résultats, intégration régionale, et crise financière. Ces politiques s'appliquent à plusieurs secteurs et en particulier à :

- Politique de réinstallation involontaire : l'objectif de cette politique est d'assurer que les personnes qui sont réinstallées reçoivent une part des bénéfices du projet. La politique contient des requêtes pour des plans de réinstallation.
- Normes environnementales et sociales, incluant évaluation de l'impact, plan de gestion, audits et procédures de révision environnementale pour des opérations du secteur privé.
- Réduction de la pauvreté : Cette politique se focalise sur le développement des talents et capacités, la promotion de l'approche en participation et le développement de nouvelles formes de partenariat. Elle contient des requêtes pour des processus de consultation.
- Genre : cette politique regarde la participation des femmes et se focalise sur l'éducation, la pauvreté, la santé, l'agriculture et le développement rural, la gouvernance, à travers une analyse de genre.
- Gestion intégrée des ressources en eau : elle reconnaît le droit à l'eau et elle demande à la BAD de « promouvoir des politiques intégrées et des options pour des ressources hydriques qui soutiennent l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la protection de la biodiversité, la conservation et minimisent la réinstallation involontaire ».
- Autres : agriculture, changement climatique et adoucissement, préjudice économique et financier, éducation, santé, développement humain et social, technologie de l'information et de la communication, infrastructure, développement du secteur privé, transport, approvisionnement en eau et assainissement.

#### **Qui peut introduire une plainte ?**

- Tout groupe de deux personnes ou plus dans le pays, ou dans des pays où le projet financé par la Banque se situe, qui croient qu'à cause de la violation par le Groupe de la Banque de ses politiques ou de ses procédures, leurs droits ou leurs intérêts ont été, ou risquent d'être, affectés négativement de manière directe ou matérielle.
- Des organisations, associations, sociétés ou autres groupements de personnes, affectés négativement par un projet financé par le Groupe de la Banque.
- Un représentant local dûment mandaté, agissant sur des instructions explicites comme agent de

#### **A quelles conditions ?**

La plainte doit être soumise :

- Par écrit, datée et signée.
- Dans la langue de la Banque (anglais ou français).

#### **Comment introduire une plainte ?**

- Le contenu de la plainte doit inclure :
  - Une explication de la manière dont les politiques, procédures et ou documents contractuels de la Banque ont été gravement violés.
  - Une description de la manière dont les parties sont, ou risquent d'être, affectées matériellement et négativement par l'action ou l'omission du Groupe de la Banque.



- Une description des étapes franchies par les parties affectées pour remédier à la violation avec le personnel du Groupe de la Banque, et une explication de la manière dont la réponse du Groupe de la Banque était inadéquate.

La requête doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou délivrée à la main dans une enveloppe scellée, en échange d'un reçu, à l'Unité de révision de la conformité, ou au représentant du Groupe de la Banque qui réside dans le pays où le projet est situé.

Unité de vérification de la conformité et de médiation(CRMU)  
Boîte postale 323-1002,  
10<sup>e</sup> étage, EPI-C, Groupe de la Banque africaine de développement  
Tunis – Belvédère, Tunisie  
Tél. +216 71 10 20 56, + 216 71 10 29 56  
Fax + 216 71 10 37 27  
Email : [crmuinfor@afdb.org](mailto:crmuinfor@afdb.org)

### **Processus et résultat**

Le processus devant la CRMU peut être divisé en deux procédures principales : médiation (résolution de problèmes) ou révision de la conformité.

*Procédures communes pour la médiation et la révision de la conformité :*

- o Révision préliminaire par le Directeur de la CRMU sur réception d'une requête pour déterminer si la requête contient une allégation *bona fide*(de bonne foi) du tort causé par une opération financée par le Groupe de la Banque.
- o Endéans 14 jours après la réception, le Directeur de la CRMU décidera s'il va :
  - Enregistrer la requête.
  - Demander des informations complémentaires, auquel cas la période de décision peut être étendue jusqu'à ce que les informations et documents nécessaires aient été introduits, ou décider que la requête est hors du cadre du mandat de « IRM ».
- o Si la requête contient une allégation *bona fide*(de bonne foi) du tort résultant d'une opération financée par le Groupe de la Banque, le Directeur de la CRMU déterminera si la requête sera enregistrée pour l'exercice de la médiation, ou pour considération complémentaire en vue d'une vérification de la conformité. Ces deux procédures ne sont pas exactement indépendantes ; il est possible que toutes deux soient utilisées pour la même requête.

### **Procédure de médiation**

L'objectif est de restaurer un dialogue efficace entre le requérant et toutes personnes intéressées, en vue de résoudre la question, mais pas dans l'optique d'infliger un blâme à l'une ou l'autre partie. L'exercice sera une réunion ou un échange de vues entre les représentants de la gestion de la Banque, le requérant, et d'autres personnes intéressées.

Si l'exercice est couronné de succès, le directeur préparera un rapport endéans les 30 jours après la conclusion de l'exercice. Ce rapport inclura les faits considérés, les considérations sur lesquelles sont basées les conclusions et tout commentaire pertinent de la part des personnes intéressées. Si l'exercice ne réussit pas, le directeur soumettra un rapport contenant les raisons de l'échec et il fera des recommandations sur les étapes à parcourir pour traiter la question. La CRMU contrôlera la mise en œuvre de la solution agréée.

### **Mécanisme de vérification de la conformité**

Une vérification de la conformité est la procédure utilisée s'il y a évidence *prima facie* (preuve apparente) que les requérants sont lésés ou sont menacés d'être lésés par un projet financé par la Banque et que le tort ou la menace a été causé(e) par le manque de conformité du personnel et de la direction de la Banque aux politiques et procédures de la Banque. Elle peut aussi prendre effet après l'échec d'un processus de médiation.



- Le directeur établira un rapport recommandant une vérification de la conformité de la section du projet. La recommandation inclura une esquisse de termes de référence et elle identifiera deux experts du registre (un corps composé de 3 experts externes, nommés par le conseil d'administration pour un terme de cinq ans non renouvelable) ; ils constitueront avec le directeur une équipe pour mener la vérification. L'équipe mène la vérification dans les limites de temps requises et elle peut, en particulier, solliciter des informations complémentaires des parties intéressées ou entreprendre des visites sur le terrain.
- Endéans 30 jours après la fin des investigations, l'équipe soumettra au Président ou au Conseil d'administration un rapport présentant un résumé des faits. Le sommaire doit contenir les conclusions qui déterminent si oui ou non une action ou une omission a impliqué une violation des politiques de la Banque. Si des violations sont trouvées, le rapport doit aussi inclure des suggestions de remèdes et les étapes à suivre pour contrôler leur exécution.
- Le Président ou le Conseil d'administration décide d'accepter ou de rejeter les conclusions et les recommandations incluses dans le rapport. Si elles sont acceptées, les changements seront contrôlés par la personne recommandée dans le rapport.



## ANNEXE 2 – MÉCANISME DE PLAINTES DE L'OCDE

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) ne finance pas de projets. L'OCDE a cependant des lignes de conduite pour le comportement des sociétés multinationales et elle a créé son propre mécanisme de plaintes.

Les « Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales » incarnent ce qui, selon les gouvernements de l'OCDE, constitue les composantes fondamentales du comportement responsable des entreprises. Ils couvrent divers sujets tels que le travail et les droits humains, les pots-de-vin et la corruption, l'environnement et la divulgation des informations. La dernière version des principes directeurs a été publiée en juin 2011<sup>29</sup>.

En 2000, une nouvelle procédure de plaintes a été acceptée, elle permet aux organisations non gouvernementales (ONG) de soumettre à un Point national de contact d'un gouvernement (PCN)<sup>30</sup> des plaintes concernant des manquements allégués aux principes directeurs.

Avant de déclencher une plainte, soyez conscient que rien ne force les entreprises à s'engager dans la procédure de plainte de PCN. Etant donné la nature volontaire des principes directeurs et du processus, il est difficile de dire si une plainte concrète engendrera un résultat pratique et, par conséquent, avant d'en déclencher une, il faut faire une analyse du coût et bénéfice, en considérant les ressources disponibles. Il ne sert à rien de s'engager dans un tel processus s'il absorbe trop de ressources qui pourraient être utilisées plus efficacement ailleurs.

Le PNC est un bureau gouvernemental responsable d'encourager l'observance des principes directeurs dans un contexte national et d'assurer que les principes directeurs soient bien connus et compris par le milieu d'affaires national et par d'autres parties intéressées. Le PNC rassemble des informations sur les expériences nationales des principes directeurs, mène des enquêtes, discute d'affaires en relation avec les principes directeurs et aide à résoudre des problèmes qui peuvent surgir dans ce contexte. Lorsque des questions surgissent au sujet de l'application des principes directeurs en relation avec des instances spécifiques de la conduite des affaires, on s'attend à ce que le PNC aide à les résoudre. La manière dont les divers PNC traitent ces plaintes est très variée.

Une plainte devient plus complexe si le gouvernement a conclu un contrat avec l'entreprise pour qu'elle fournisse des services tels que, par exemple, la gestion et le fonctionnement d'une prison ou d'un centre de détention. Les PNC peuvent répugner à considérer des aspects d'une plainte qu'ils interprètent comme une mise en question de la politique du gouvernement. Introduire une plainte signifie accepter de dire au PNC et à l'entreprise que vous êtes disposé à vous engager dans « la conciliation ou la médiation, pour aider à traiter des questions ». Par conséquent, avant de contacter le PNC, vous devez être certain d'être disposé à vous engager dans un tel processus.

Une plainte doit être traitée par le PNC du pays hôte, s'il y en a un. Sinon, la plainte doit être soumise au PNC dans le pays d'origine de l'entreprise. Comme il n'y a pas de PNC en Afrique sub-saharienne, les plaintes devront être adressées au PNC du pays où l'entreprise a son quartier général.

Le processus, après introduction d'une plainte, prévoit que si le PNC décide que la question mérite d'être examinée plus avant, il cherchera à faciliter une résolution entre le plaignant et l'entreprise. A la fin du processus, le PNC devra publier une déclaration du résultat, à moins qu'il y ait une bonne raison pour l'omettre (raison que toutes les parties comprennent). Si la médiation échoue, le guide de la procédure déclare que le PNC est requis d'atteindre une détermination : « Si les parties impliquées n'arrivent pas à un accord sur les questions soulevées, publiez une déclaration et faites des recommandations comme il convient, sur l'application des principes directeurs ».

Les principes directeurs ne donnent aucune instruction sur la manière d'écrire une plainte. Cependant, le PNC prendra en compte les aspects suivants lorsqu'une plainte est reçue :

- L'identité de la partie concernée et son intérêt en la matière (le PNC ne déterminera pas la validité d'une question en se basant uniquement sur l'identité de la partie qui introduit la plainte).
- Si l'information fournie soutient la poursuite d'une brèche aux principes directeurs.

<sup>29</sup> Les principes directeurs peuvent être trouvés à [http://www.oecd.org/.../0,3355,fr\\_2649\\_34889\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/.../0,3355,fr_2649_34889_1_1_1_1_1,00.html)

<sup>30</sup> Pour une liste complète des points de contact nationaux de l'OCDE, [http://www.oecd.org/.../0,3746,fr\\_2649\\_34889\\_1933123\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/.../0,3746,fr_2649_34889_1933123_1_1_1_1_1,00.html)



- La pertinence des lois et procédures applicables.
- Comment des questions semblables ont été ou sont traitées dans d'autres démarches domestiques ou internationales.
- Si la considération de la question contribuerait aux objectifs et à l'efficacité des principes directeurs.

En rédigeant une plainte, assurez-vous d'inclure les aspects suivants :

- Enumérez le(s) chapitre(s) et paragraphe(s) des principes directeurs auxquels l'entreprise contrevient.
- Fournissez des informations d'arrière-plan pertinentes à votre sujet et expliquez votre intérêt pour le cas.
- Fournissez des informations d'arrière-plan pertinentes sur la structure commune et le lieu de l'entreprise.
- Fournissez des informations détaillées sur les infractions alléguées et les développements récents : expliquez les détails des violations alléguées de l'entreprise (quoi, quand, où, qui est impliqué et/ou affecté).
- Décrivez tout contact précédent avec l'entreprise, d'autres acteurs et/ou institutions pertinents.
- Notez si quelque information fournie est confidentielle, comme les noms de personnes, sources de preuve ou toute documentation qui ne peut pas être partagée avec l'entreprise.
- Cherchez aussi des instructions complémentaires pour soumettre des plaintes à ce PNC particulier. Par exemple, le PNC australien recommande que les plaignants complètent un formulaire qu'il a élaboré.

En pratique, des ONG se sont plaintes à diverses occasions de la passivité de points nationaux de contact et de leur mauvaise volonté pour publier des déclarations qui traitent clairement le problème et offrent des solutions. Les principes directeurs sont optionnels pour les entreprises. Il n'y a rien qui force les sociétés à s'engager dans la procédure de plainte au PNC. Bien que le processus puisse ne pas avoir de résultat direct, il pourrait cependant être utile de nommer publiquement l'entreprise en défaut et de lui faire honte, et d'alerter l'opinion publique plus large sur un comportement d'une entreprise. Comme cela a été mentionné auparavant, il revient au groupe local d'évaluer les coûts et bénéfices de l'engagement dans ce processus.



## ANNEXE 3- ENTREPRISES, ONG ET DOCUMENTS PAR PAYS

### **AFRIQUE DU SUD**

#### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)  
Daimler (Allemagne)  
Dantex Explosives (Espagne)  
Électricité de France (France)  
Grupo Antolín (Espagne)  
Repsol (Espagne)  
Siemens (Allemagne)  
Shell (Pays-Bas)  
Volkswagen Group (Allemagne)

#### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe)  
Page web: [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

### **ANGOLA**

#### **ENTREPRISES**

Elecnor S.A. (Espagne)  
Endesa (Espagne)  
ENI (Italie)  
Iberdrola (Espagne)  
Isolux (Espagne)  
Panalpina World Transport (Suisse)  
Panoil International (Espagne)  
Pesanova (Espagne)  
Repsol (Espagne)  
Saipem (Italie)  
Statoil (Norvège)  
Total (France)

#### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe)  
Page web: [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

### **BURKINA FASO**

#### **ENTREPRISES**

Shell (Pays-Bas)  
TOTAL ELF Burkina (France)  
Amara Mining, previously Cluff Gold plc (London Stock Exchange).  
Nantou Mining (Du group Suisse Glencore).



### **ONG**

Intermon Oxfam. Adresse: 10 BP 13491, Ouagadougou 10, Burkina Faso. Tel. 226 50 362 023

Terre des hommes. Mail : [secretariat@terredeshommesuisse.ch](mailto:secretariat@terredeshommesuisse.ch)

### **BURUNDI**

Regular News Updates (mises à jour régulières des nouvelles) <http://www.ipisresearch.be/index.php>

#### **ENTREPRISES**

Kermas Investment Group LTD (UK and Finland).

### **ONG**

Action Aid. BP. 2170 - BUJUMBURA – BURUNDI Tel. (257) 22 22 63 93

Cordaid. BUJUMBURA – BURUNDI. Tel. (257) 22 21 01 99

OXFAM. BP. 1590 - BUJUMBURA – BURUNDI. Tel. (257) 22 24 33 95

### **CAMEROUN**

#### **ENTREPRISES**

ALPI Spa (Italie)

Bolloré (France)

Dalhoff, Larsen and Horneman - DLH (Danemark)

ENI (Italie)

Koninklijke Houthandel G. Wijma & Zonen BV GWZ (Société royale de commerce du bois G.Wijma et fils – Pays-Bas)

Pasquet (France)

Rougier SA (France)

Siemens (Allemagne)

Thanry Group (France)

The Danzer Group (Allemagne)

TOTAL (France)

Vasto Legno (Italie)

### **ONG**

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

[www.cedcameroun.org](http://www.cedcameroun.org)

Green Cameroun. <http://www.greencameroun.org>

Globalhand. <http://www.globalhand.org/en/browse>

Transparency International Cameroon. <http://www.globalhand.org/en/browse>

#### **DOCUMENTS**

Témoignages Pétroliers. Appauvrissement, conflits, corruption au Tchad et au Cameroun.

[http://www.oelbiographien.de/contao/tl\\_files/Themenheft\\_fr.pdf](http://www.oelbiographien.de/contao/tl_files/Themenheft_fr.pdf)

### **CAP VERT**

#### **ENTREPRISES**

Shell (Pays-Bas)

### **ONG**

Cercle de Coopération des ONG de développement <http://cercle.lu/ong/cap-vert-espoir-et-developpement>

ESSOR : Association de solidarité internationale <http://www.essor-ong.org/fr/accueil.html>



## **CONGO - BRAZZAVILLE**

### **ENTREPRISES**

ENI (Italie)

Saipem (Italie)

### **DOCUMENTS**

Caritas, 2011 Le pétrole ne coule pas pour les pauvres <http://www.secours-catholique.org/nous-connaître/nos-publications/nos-documents/le-petrole-au-congo-pour-qui-coule-l-or-noir,6481.html>

Heinrich Boell Stiftung, 2010, Energy Futures: Eni's Investment in Tar Sands and Palm Oil in the Congo Basin (Avenir de l'énergie: investissement d'ENI dans les bitumes et l'huile de palme dans le bassin du Congo) <http://www.boell.de/ecology/climate/climate-energy-7775.html>

## **CONGO - RDC**

### **ENTREPRISES**

Areva (France)

AURANTIA (Espagne)

Bolloré (France)

Dalhoff, Larsen and Horneman - DLH (Danemark)

Danzer (Allemagne)

ENI (Italie)

Gerhard Wonnemann GmbH (Allemagne)

Glencore (Suisse)

Heinrich Feldmeyer GmbH & Co (Allemagne)

Rougier SA (France)

The Danzer Group (Allemagne)

### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe) [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

### **REGULAR NEWS UPDATES (MISES À JOUR RÉGULIÈRES DES NOUVELLES)**

IPIS <http://www.ipisresearch.be/index.php>

### **DOCUMENTS**

Agir en Chrétiens Informés, 2009, Exploitation minière au Katanga : un atout pour le développement ou une colonisation économique ? <http://www.aefjn.org/index.php/370/articles/rapport-aci-sur-l-exploitation-minieres-au-katanga.html>

Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, 2009, D'une exploitation artisanale illicite à l'accord entre la RD Congo et le groupe nucléaire français AREVA

Greenpeace, 2011, Stolen future: Crimes dans les forêts du Congo : Greenpeace dénonce DANZER et l'Agence Française de Développement .

Global Witness (Témoin mondial), 2009, "Face à un fusil, que peut-on faire, La guerre et la militarisation du secteur minier dans l'Est du Congo. [http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/report\\_fr\\_final\\_0.pdf](http://www.globalwitness.org/sites/default/files/pdfs/report_fr_final_0.pdf)

IPIS, 2010, La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'état : une analyse du secteur minier dans l'affière-pays du Kivu. Par Steven Spittaels. [http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/20110112\\_Kivuhinterland\\_FR.pdf](http://www.ipisresearch.be/maps/hinterland/20110112_Kivuhinterland_FR.pdf)

Les ressources naturelles en République démocratique du Congo. Un potentiel de développement ? BGR et KFW. C. Berke, J. Pulkowski, N. Martin, J. Vasters, M. Wagner.

Pain pour le prochain 2011, Contrats, Droit humains et fiscalité: Comment une entreprise dépouille un pays. Le cas de Glencore en RDC.



Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo. Conseil de sécurité, 2002. [http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/fr-S-2002-1146\\_fr.pdf](http://www.voltairenet.org/IMG/pdf/fr-S-2002-1146_fr.pdf)

## **CÔTE D'IVOIRE**

### **ENTREPRISES**

ALPI Spa (Italie)  
Bolloré (France)  
Dalhoff, Larsen and Horneman - DLH (Danemark)  
Électricité de France (France)  
Shell (Pays-Bas)

### **DOCUMENTS**

Bonn International Centre for Conversion (Centre international de Bonn pour la conversion), 2010, Natural Resources in Côte d'Ivoire: Fostering Crisis or Peace (Ressources naturelles en Côte d'Ivoire : promouvoir la crise ou la paix). <http://www.bicc.de/uploads/pdf/publications/briefs/brief40/brief40.pdf>

La gestion en commun des ressources naturelles; une perspective critique (2007) par Gêrôme Ballet. <http://developpementdurable.revues.org/3961>

## **ETHIOPIE**

### **ENTREPRISES**

Salini Costruttori (Italie)  
SERRA MACHINERY (Espagne)

### **DOCUMENTS**

CEE Bankwatch, 2008 THE GILGEL GIBE AFFAIR: An analysis of the Gilbel Gibe hydroelectric projects in Ethiopia (L'AFFAIRE GILGEL GIBE: Une analyse des projets hydroélectriques Gilbel Gibe en Ethiopie).

<http://www.stopgibe3.org/pdf/The%20Gilgel%20Gibe%20Affair.pdf>

Le barrage de Gibe en Ethiopie. <http://www.aefjn.org/index.php/info-409/articles/le-barrage-gibe-iii-en-ethiopie.html>

## **GABON**

### **ENTREPRISES**

Areva (France)  
Basso Legnami Srl (Italie)  
Bolloré (France)  
Dalhoff, Larsen and Horneman - DLH (Danemark)  
ENI (Italie)  
Rougier SA (France)  
Salini Costruttori (Italie)  
Thanry Group (France)  
TOTAL (France)

### **DOCUMENTS**

[Acteurs et enjeux fonciers au Gabon par Noël Ovonoedzang. Powerpoint.](#)

Brainforest, 2010, Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement.

[http://www.brain-forest.org/img/Impacts\\_exploitation\\_miniere\\_HautOgooue.pdf](http://www.brain-forest.org/img/Impacts_exploitation_miniere_HautOgooue.pdf)

La problématique foncière au Gabon et la nécessité de son ouverture vers l'extérieur par M. samuel Nguema Ondo Obiang. [http://www.fig.net/pub/fig2009/papers/ts04f/ts04f\\_nguemaondo\\_3484.pdf](http://www.fig.net/pub/fig2009/papers/ts04f/ts04f_nguemaondo_3484.pdf)



Les droits fonciers au Gabon. Faire face au passé et au présent. Synthèse par Liz Alden Wily et Nathalie Faure.[http://www.fern.org/sites/fern.org/files/Les%20droits%20fonciers%20au%20Gabon%20\(Synth%C3%A8se\).pdf](http://www.fern.org/sites/fern.org/files/Les%20droits%20fonciers%20au%20Gabon%20(Synth%C3%A8se).pdf)  
Une ONG dénonce l'impact de l'exploitation minière sur la population.<http://www.jeuneafrique.com/actu/20100816T124415Z20100816T124411Z/>

## **GHANA**

### **ENTREPRISES**

ENI (Italie)  
Salini Costruttori (Italie)  
Siemens (Allemagne)  
Shell (Pays-Bas)

### **DOCUMENTS**

Ghana's big test: Oil's challenge to democratic development (Le plus grand test du Ghana: le défi du pétrole au développement démocratique)Oxfam America, 2009. <http://www.oxfamamerica.org/static/oa3/files/ghanas-big-test.pdf>  
Powerpoint.[http://csis.org/files/media/csis/events/090405\\_ghana\\_oil\\_powerpoint\\_dc.pdf](http://csis.org/files/media/csis/events/090405_ghana_oil_powerpoint_dc.pdf)  
Les habitants défendent leurs droits face aux compagnies.  
[http://www.oxfam.org/fr/development/learn\\_defend\\_rights](http://www.oxfam.org/fr/development/learn_defend_rights)

## **GUINÉE**

### **ENTREPRISES**

Salini Costruttori (Italie)  
Shell (Pays-Bas)

## **ILE MAURICE**

### **ENTREPRISES**

Shell (Pays-Bas)

## **KENYA**

### **ENTREPRISES**

John Swire & Sons (Royaume-Uni)  
Repsol (Espagne)  
Shell (Pays-Bas)  
Siemens (Allemagne)

## **LIBERIA**

### **ENTREPRISES**

Bolloré (France)  
Repsol (Espagne)

## **MADAGASCAR**

### **ENTREPRISES**

BG Group (Royaume-Uni)  
Shell (Pays-Bas)  
TOTAL (France)



## DOCUMENTS

Rapport sur l'environnement (country environmental analysis – CEA) 2013: Les principaux messages. Banque Mondiale. <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Africa/Madagascar/Report/madagascar-report-cea-april-2013.pdf>

## **MALAWI**

### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)

Salini Costruttori (Italie)

### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe). [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

## **MALI**

### **ENTREPRISES**

ENI (Italie)

Shell (Pays-Bas)

### **ONG**

Réseau plaidoyer et lobbying Mali. [info@rplmali.org](mailto:info@rplmali.org)

## **MOZAMBIQUE**

### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)

ENI (Italie)

ISOLUX (Espagne)

Kenmare Resources PLC (Irlande)

Siemens (Allemagne)

### **NGO**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe). [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

## **NAMIBIE**

### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni).

### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe). [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

## **NIGER**

### **ENTREPRISES**

Areva (France)

### **DOCUMENTS**

Left in the Dust - Areva's uranium mining in Niger (Laissés dans la poussière – l'exploitation minière de l'uranium par Areva au Niger) Greenpeace, 2010.

Comment Areva laisse mourir ses travailleurs au Niger par Emmanuel Haddad. <http://www.bastamag.net/Comment-Areva-laisse-mourir-ses>



## **NIGÉRIA**

### **ENTREPRISES**

BG Group (Royaume-Uni)

ENI (Italie)

Saipem (Italie)

Salini Costruttori (Italie)

Siemens (Allemagne)

Shell (Pays-Bas)

TOTAL (France)

### **ONG**

Consumers empowerment organization of Nigeria. [ceonnigeria@gmail.com](mailto:ceonnigeria@gmail.com)

### **DOCUMENTS**

Amnesty International, 2009 Nigeria: Petroleum, Pollution and Poverty in the Niger Delta (Nigéria: pétrole, pollution et pauvreté dans le delta du Niger).

Amnesty International, 2011, The true Tragedy: Delays and Failures in tackling Oil Spills in the Niger Delta (La vraie tragédie: délais et échecs dans le traitement des fuites de pétrole dans le delta du Niger).

<http://www.amnestyUSa.org/sites/default/files/afr440182011en.pdf>

Ecumenical Council for Corporate Responsibility (Conseil oecuménique pour la responsabilité sociale), 2010, Shell in the Niger Delta: A Framework for Change (Shell dans le delta du Niger: un cadre pour le changement). <http://www.eccr.org.uk/module-htmlpages-display-pid-78.html>

Friends of the Earth (Amis de la Terre) Pays-Bas, 2010 Royal Dutch Shell and its sustainability troubles (Royal Dutch Shell et ses troubles quant à la soutenabilité). <http://milieudedefensie.nl/publicaties/rapporten/shell-background-report>

## **UGANDA**

### **MISES À JOUR RÉGULIÈRES DES NOUVELLES**

Surveillance des ressources d'Afrique australe. [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

## **RWANDA**

### **MISES À JOUR RÉGULIÈRES DES NOUVELLES**

IPIS. <http://www.ipisresearch.be/index.php>

## **SÉNÉGAL**

### **ENTREPRISES**

Grupo Tulsa (Espagne)

SENEVISA VEIRASA (Espagne)

Shell (Pays-Bas)

## **SIERRA LEONE**

### **ENTREPRISES**

Repsol (Espagne)

Salini Costruttori (Italie)



## **SOUDAN**

### **ENTREPRISES**

Salini Costruttori (Italie)

## **TANZANIE**

### **ENTREPRISES**

Aminex plc (Irlande)

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)

Siemens (Allemagne)

Statoil (Norvège)

## **TCHAD**

### **ENTREPRISES**

Chevron (Etats-Unis)

Esso [ExxonMobil] (Etats-Unis)

Petronas (Etats-Unis)

Tamoil (Libye)

### **DOCUMENTS**

Group Chad, 2011, Living with oil Poverty, conflicts and corruption in Chad and Cameroon (Vivre avec le pétrole. Pauvreté, conflits et corruption au Tchad et au Cameroun). [http://www.erdoel-tschad.de/contao/tl\\_files/Themenheft\\_eng.pdf](http://www.erdoel-tschad.de/contao/tl_files/Themenheft_eng.pdf)

On nous a promis développement – la misère est tout ce que nous avons. L'impact du pétrole sur les dynamiques de conflit au Tchad. BICC 5 Bonn International Center for Conversion). [http://www.bicc.de/uploads/tx\\_bicctools/brief41\\_fr.pdf](http://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/brief41_fr.pdf)

Témoignages Pétroliers. Appauvrissement, conflits, corruption au Tchad et au Cameroun. [http://www.oelbiographien.de/contao/tl\\_files/Themenheft\\_fr.pdf](http://www.oelbiographien.de/contao/tl_files/Themenheft_fr.pdf)

The logic was sound, but reality interfered (Le groupe de la Banque Mondiale et le projet d'oléoduc Tchad-Cameroun: la logique était solide, mais la réalité a interféré). 2010, The World Bank Group and the Chad-Cameroon Oil & Pipeline Project. [http://www.erdoel-tschad.de/contao/tl\\_files/publikationen/IEG\\_eng\\_A4\\_LOW.pdf](http://www.erdoel-tschad.de/contao/tl_files/publikationen/IEG_eng_A4_LOW.pdf)

## **ZAMBIE**

### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)

### **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe). [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

### **DOCUMENTS**

A FOOL'S PARADISE? Zambia's mining tax regime (UN PARADIS D'IMBECILES ? Le régime de taxation minières en Zambie). Centre for Trade Policy and Development (Centre pour la politique commerciale et le développement), 2010.

Projet Mopani (Zambie): l'Europe au coeur d'un scandale minier. Rapport de mission. 2010 par Anne-Sophie Simpère. Les Amis de la Terre France. <http://issuu.com/amisdelaterre/docs/rapportmopani/6>

## **ZIMBABWE**

### **ENTREPRISES**

British Petroleum - BP (Royaume-Uni)

Salini Costruttori (Italie)



## **ONG**

Southern Africa Resource Watch (surveillance des ressources d'Afrique australe). [www.sarwatch.org](http://www.sarwatch.org)

## **EN EUROPE**

### **ONG EN EUROPE**

CEE Bankwatch Network (works on International Financial Institutions) (réseau d'observation des banques de la CEE, travaille sur les institutions financières). <http://bankwatch.org>

Counterbalance (contrebalancer) - Travaille sur la Banque européenne d'investissements. [www.counterbalance-eib.org](http://www.counterbalance-eib.org)

Ecumenical Council for Corporate Responsibility (ECCR) (Centre Oecuménique pour la responsabilité sociale). [www.eccr.org.uk](http://www.eccr.org.uk)

European Coalition for Corporate Justice (ECCJ) (Coalition européenne pour la justice des entreprises). [www.corporatejustice.org](http://www.corporatejustice.org)

Fatal Transactions (Transactions fatales). [www.fataltransactions.org](http://www.fataltransactions.org)

Global Witness (Témoignage mondial). [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org)

Jesuit European Social Centre (Centre social européen jésuite) - Travaille sur la RDC-Congo. <http://www.jesc.net/>

Justice et Paix Wallonie - Travaille sur le Burundi, la RDC-Congo et le Rwanda. <http://www.justicepaix.be/?mot6>

Rights & Accountability in Development (RAID) (Droits et devoir de rendre compte dans le développement).

### **DOCUMENTS**

Africa Groups of Sweden (Groupes de Suède pour l'Afrique), 2010, The raw materials race. How the EU uses trade agreements to grab resources in Africa (La course aux matières premières. Comment l'UE utilise les accords commerciaux pour s'emparer de ressources en Afrique).

[https://www.forumsyd.org/upload/regional\\_webpages/afrika/documents/Raw%20Materials%20Race%20cover.pdf](https://www.forumsyd.org/upload/regional_webpages/afrika/documents/Raw%20Materials%20Race%20cover.pdf)

La malédiction des ressources. AEFJN par Thomas Lazzeri & Carleigh Rixon.

<http://www.aefjn.org/index.php/materiel-410/articles/la-malediction-des-ressources.html>

## **EN AFRIQUE DE L'OUEST**

### **DOCUMENTS**

Cartographie du pétrole en Afrique de l'Ouest. 2014.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-14\\_FR\\_M-VAGHI.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-14_FR_M-VAGHI.pdf)



## CHAPITRE 3

### COMMERCE

#### ABREVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
APE	Accords de partenariat économique
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ESA	Afrique orientale et méridionale
FTA	Accord de libre échange
GATT	Accord général sur les droits de douane et le commerce
GATS	Accord général sur le commerce et les services
MFN (NPF)	Nation la plus favorisée
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PDD	Programme de Doha pour le développement
PI	Propriété intellectuelle
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
SGP	Système généralisé de préférences
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
TSA	Tout sauf les armes
UE	Union Européenne



## VOCABULAIRE

**Accord commercial bilatéral :** Les accords commerciaux bilatéraux se font entre deux nations à la fois. Ils sont relativement aisés à négocier, et ils donnent à ces deux nations un statut commercial privilégié entre elles deux. En l'absence d'un accord de commerce multilatéral couronné de succès, une série d'accords bilatéraux a lieu habituellement.

**Accord commercial multilatéral :** Les accords commerciaux multilatéraux se font entre beaucoup de nations en même temps. Pour cette raison, ils sont très compliqués à négocier, mais ils sont très puissants dès que toutes les parties signent l'accord. Le bénéfice essentiel des accords multilatéraux est que toutes les nations sont traitées également, et ainsi ils aplanissent le terrain de jeu.

**Accord de Cotonou :** L'Accord de Cotonou est un traité entre L'Union européenne et le Groupe d'états d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (les 'pays ACP'). Il a été signé en juin 2000 par 78 pays ACP et les états membres de L'Union européenne. Le changement le plus radical introduit par l'Accord de Cotonou concerne probablement la coopération commerciale. Depuis la première Convention de Lomé en 1975, l'UE a garanti des préférences commerciales *non réciproques* à ses partenaires ACP. Cependant, sous l'Accord de Cotonou, ce système sera remplacé par un nouveau schéma : les Accords de Partenariat Economique (APE). Ces nouveaux arrangements offrent des accords commerciaux *réciproques*, ce qui signifie que non seulement l'UE offre l'accès libre de droits de douane à ses marchés pour des exportations d'ACP, mais les pays ACP offrent aussi l'accès libre de droits de douane à leurs propres marchés pour des exportations d'UE.

**Accord de libre échange :** Un traité entre deux ou plusieurs pays pour établir une zone de libre échange où le commerce de biens et de services peut être mené de part et d'autre de leurs frontières communes, sans taxes ni obstacles.

**Accord général sur le commerce et les services (GATS) :** L'accord général sur le commerce et les services (GATS) est un traité de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui est entré en vigueur en janvier 1995. Le traité a été créé pour étendre le système de commerce multilatéral au secteur des services, de la même manière que l'accord général sur les droits de douane et le commerce (GATT) fournit un tel système pour le commerce des marchandises. Tous les membres de l'OMC sont signataires du GATS. Le principe fondamental de l'OMC sur la nation la plus favorisée s'applique aussi au GATS.

**Accord général sur les droits de douane et le commerce (GATT) :** L'accord général sur les droits de douane et le commerce (GATT) fait maintenant partie de l'OMC. C'est une agence pour la promotion du libre échange entre les pays signataires. Formé en 1947 à Genève, GATT a institué un système d'échanges multilatéraux basé sur des règles pour le commerce des biens, grâce à une série de négociations (appelées 'cycles'). Son approche était basée sur deux principes non discriminatoires, (1) la nation la plus favorisée et (2) la réciprocité.

**Accords de partenariat économique (APE) :** Les Accords de partenariat économique (APE) sont un accord commercial créant une zone de libre échange entre L'Union européenne et le Groupe d'états d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP). Le trait principal des APE est leur réciprocité et leur nature non discriminatoire. Ils comprennent la suppression progressive de toutes les préférences commerciales qui ont été établies entre l'UE et les pays ACP depuis 1975, aussi bien que la suppression progressive des barrières commerciales entre les partenaires.

**ADPIC – Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce :** ADPIC – L'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, est un accord international administré par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui établit des normes minimales pour de nombreuses formes de réglementation de la propriété intellectuelle telles qu'elles s'appliquent aux nationaux ou à d'autres membres de l'OMC. Spécifiquement, ADPIC contient les exigences que les lois des nations doivent satisfaire aux droits d'auteurs, y compris les droits des exécutants, producteurs ou preneurs de son et des organisations de diffusion ; les indications géographiques, y compris les appellations d'origine ; les plans industriels ; les plans de circuits intégrés ; les brevets ; les monopoles pour ceux qui développent de nouvelles variétés de végétaux ; les marques de fabrique ; les images caractéristiques d'un produit commercial ; et des informations non dévoilées ou confidentielles. ADPIC spécifie aussi les procédures d'application, les dédommagements et les procédures de résolution des contestations.



**Biens** : Un item tangible, utile par lui-même et relativement rare (article, denrée, matériel, biens, provision, marchandise) provenant d'activités agricoles, de construction, de manufacture ou minières.

**Commerce** : Le commerce est le transfert de la propriété de biens et de services d'une personne ou d'une entité à une autre. Le commerce international est un échange de biens et de services à travers des frontières ou des territoires internationaux.

**Distorsion du commerce** : Une politique qui altère le montant du commerce, en l'augmentant ou en le diminuant, par rapport à ce qu'il aurait été autrement. Par exemple, des subsides à l'agriculture, car ils encouragent la production agricole dans des régions qui, autrement, seraient désavantagées par la compétition.

**Droits de douane** : Une taxe imposée sur les biens et services importés. Les droits de douane sont utilisés pour restreindre le commerce, car ils augmentent le prix des biens et services importés, les rendant plus chers pour les clients. C'est un outil parmi plusieurs qui sont disponibles pour façonner la politique commerciale. Les gouvernements peuvent imposer des droits de douane pour augmenter leurs revenus ou pour protéger des industries domestiques de la compétition étrangère, puisque les consommateurs vont généralement acheter des biens moins chers produits à l'étranger.

**Droits de propriété intellectuelle** : 'Droits de propriété intellectuelle' est un terme qui se réfère à un certain nombre de types distincts de création de l'esprit pour lesquels un ensemble de droits exclusifs est reconnu – et les domaines légaux correspondants. Sous la loi de propriété intellectuelle, sont garantis aux propriétaires certains droits exclusifs à une variété de biens intangibles, tels que les découvertes et les inventions ; et des mots, phrases, symboles et dessins, mais aussi des œuvres musicales, littéraires et artistiques. Des types communs de propriété intellectuelle incluent des droits d'auteur, marques de fabrique, brevets, droits de modèles industriels et secrets de commerce dans certaines juridictions.

**Nation la plus favorisée (MFN)** : Dans les relations économiques internationales et en politique internationale, la nation la plus favorisée est un statut ou niveau de traitement accordé par un état à un autre en commerce international. Le terme signifie que le pays qui reçoit ce traitement doit, nominalement, recevoir des avantages commerciaux égaux à ceux de la « nation la plus favorisée » de la part du pays qui garantit un tel traitement. Les avantages commerciaux incluent des droits de douane réduits ou des quotas élevés d'importation. En fait, un pays auquel on a accordé le statut de MFN ne peut pas être traité, par le pays qui le promet, moins avantageusement que n'importe quel autre pays qui a le statut de MFN. Les membres de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) conviennent de s'accorder mutuellement le statut de MFN.

**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** : L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est une organisation qui veut superviser et libéraliser le commerce international. L'organisation a commencé officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 1995, elle remplaçait l'Accord général sur les droits de douane et le commerce (GATT), qui avait commencé en 1948. L'organisation traite la réglementation du commerce entre les pays participants ; elle offre un cadre pour négocier et formaliser les accords commerciaux, et un processus de résolution des contestations visant à imposer l'adhésion des participants aux accords de l'OMC.

**Programme de développement de Doha (PDD)** : Le Programme de développement de Doha (PDD) ou Cycle de développement de Doha est le cycle actuel de négociations commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a commencé en novembre 2001. Son objectif est d'abaisser les barrières commerciales autour du monde, ce qui va aider à faciliter l'augmentation du commerce mondial. Depuis 2008, les conversations se sont bloquées à cause d'une division sur des questions majeures, telles que l'agriculture, les taxes industrielles et les barrières autres que des droits de douane, les services et les dédommagements commerciaux. Les différences les plus significatives se marquent entre les nations développées menées par L'Union européenne (UE), les Etats-Unis et le Japon, et les principaux pays en développement menés et représentés surtout par le Brésil, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et l'Afrique du Sud.

**Services** : Des produits intangibles tels que la comptabilité, les services bancaires, le nettoyage, la consultation, l'éducation, les assurances, l'expertise, le traitement médical ou le transport. Aucun transfert de possession ou de propriété n'a lieu quand des services sont vendus, et ils (1) ne peuvent être stockés ni transportés, (2) sont périssables à l'instant et (3) viennent à l'existence au moment où ils sont achetés et consommés.

**Système généralisé de préférences (SGP)** : Le système généralisé de préférences (SGP) est un arrangement commercial par lequel l'UE offre aux pays et territoires en développement un accès préférentiel au marché de l'UE. Ceci prend la forme de droits de douane réduits pour leurs marchandises lorsqu'elles entrent sur le marché de l'UE. On ne s'attend pas à ce que cet accès soit réciproque et on ne l'exige pas. Il faut cependant noter que ceci représente une augmentation des droits de douane pour des pays ACP qui, jusqu'à présent, ont bénéficié de l'accès sans droits de



douane au marché de l'UE. Le SGP actuel prendra fin à la fin de 2013, ce qui signifie que le nouveau système sera mis en place en janvier 2014. Le schéma SGP+ prévoit de meilleurs termes d'accès au marché de l'UE en échange du respect des droits fondamentaux, humains et du travail, et des normes environnementales et de bonne gouvernance.

**Tout sauf les armes (TSA) :** Tout sauf les armes (TSA) est une initiative de L'Union européenne par laquelle toutes les importations en UE en provenance des pays les moins avancés (PMA) sont libres de droits de douane et de quotas, à l'exception des armements. TSA est entré en vigueur le 5 mars 2001.



## CHAPITRE 3

# COMMERCE

### 1. INTRODUCTION: POLITIQUES COMMERCIALES ET LEURS EFFETS

Le commerce a toujours existé. Les gens échangeaient leurs biens avec d'autres biens, les villages échangeaient leurs biens avec ceux des villages voisins. Si ces échanges se font honnêtement, le commerce a la capacité d'apporter le développement et la prospérité, et d'augmenter le bien-être humain. Mais le commerce en termes inégaux est nuisible, il crée et maintient les inégalités, il opprime et exploite les plus faibles et il peut mener à la pauvreté, à la violence, au conflit et à la destruction de l'environnement. Malheureusement les institutions, conditions, règles et pratiques du commerce international contemporain sont injustes et elles appauvrissent les gens et les régions.

Les règles qui gouvernent le commerce international et les accords commerciaux internationaux sont établies par les pays riches de l'Occident, tandis que les pays pauvres en Afrique se les voient imposer. Les règles reflètent les intérêts de ceux qui les établissent, et les pays africains doivent souffrir des conséquences de règles commerciales injustes. Dans beaucoup de pays africains, le système commercial international a enlevé le gagne-pain des gens et des communautés, et il les maintient dans la pauvreté et la dépendance vis-à-vis de l'aide. Le commerce devrait être un moyen de partager les ressources de la terre et les fruits du travail humain. Cependant, il est trop souvent une force qui produit pauvreté, désespoir, injustice et mort, spécialement dans le Sud global.

### 2. LE CONTEXTE ET LES ASPECTS DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES

#### 2.1. *Evénements majeurs pour le commerce et leur impact sur l'Afrique*

Les règles qui gouvernent le commerce international contemporain sont injustes et elles ont un impact négatif sur l'Afrique. Il y a deux événements principaux où les règles des relations commerciales futures entre l'UE et l'Afrique sont modelées actuellement : les négociations du Programme de développement de Doha (PDD) au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce et les négociations des Accords de partenariat économique (APE) au niveau bilatéral.

##### 2.1.1. *Le Programme de développement de Doha (PDD)*

Le Cycle a été lancé en 2001, avec l'objectif d'obtenir d'importantes libéralisations du commerce. En 2008, les conversations se sont bloquées à cause d'une division sur des questions majeures, telles que l'agriculture, les taxes industrielles, les services et les dédommagements commerciaux. Les différences les plus significatives se marquent entre les nations développées menées par L'Union européenne (UE), les Etats-Unis et le Japon, et les principaux pays en développement menés et représentés surtout par le Brésil, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud et l'Afrique du Sud. Les négociations sont restées bloquées depuis lors et il est improbable qu'elles recommencent bientôt.

##### 2.1.2. *Accords de partenariat économique (APE)*

Les accords de partenariat économique entre l'UE et les pays d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes (ACP) sont destinés à créer un régime commercial compatible avec la loi commerciale internationale. En pratique, ceci signifie que les 77 pays ACP devront ouvrir leurs frontières aux produits et aux biens provenant de l'UE et établir avec l'UE une zone de libre-échange basée sur la réciprocité.

A part la libéralisation des importations en provenance de l'UE, les principaux objectifs du processus des APE incluent des négociations sur le commerce des services, des investissements, la libéralisation des acquisitions publiques et les droits de propriété intellectuelle.



Bien que ces domaines en relations avec le commerce (service, compétition et investissements) aient été refusés par les pays ACP à l'OMC, l'UE les remet sur la table des négociations des APE.<sup>31</sup>

Les pays africains négocient les APE dans cinq formations régionales différentes : l'Afrique occidentale (CEDEAO), l'Afrique centrale (CEMAC), l'Afrique orientale et australe (ESA), l'Afrique orientale (EAC) et l'Afrique australe (SADC). Veuillez consulter l'Annexe 1 pour une vue d'ensemble détaillée des membres des diverses formations. Aucun pays africain n'a signé à ce jour un APE complet incluant les services et d'autres aspects en relation avec le commerce, mais certains ont signé des APE provisoires sur le commerce de marchandises uniquement et ils sont en train de négocier des accords complets. Veuillez vous référer encore à l'Annexe I pour une vue d'ensemble détaillée des pays qui ont accepté un APE provisoire.



Figure 1 - Carte des régions africaines négociant des APE

<sup>31</sup>Les APE présentent beaucoup d'aspects critiques et controversés, et on peut trouver de bonnes vues d'ensemble dans le document de discussion de 89 de ECDPM [Centre européen de gestion des politiques de développement], *Contentious issues in the interim EPAS (Aspects litigieux des APE provisoires)* 54 pages uniquement en anglais, et dans *critical issue paper (document sur des questions critiques)* (<http://www.aefjn.org/>) préparé par plusieurs organisations de la société civile.



## **2.2. Comprendre un accord commercial et son impact sur l'Afrique**

Les accords commerciaux comportent généralement plusieurs aspects, qui ont tous des caractéristiques différentes et un impact différent, mais qui affectent tous les populations locales en Afrique. Afin de pouvoir comprendre les effets, il est d'abord nécessaire de comprendre les caractéristiques des aspects variés d'un accord commercial.

### **2.2.1. Commerce des marchandises**

La loi commerciale internationale prévoit que les accords commerciaux doivent libéraliser le commerce. Pour les pays africains, cette suppression de barrières commerciales a un impact sévère sur plusieurs fronts.

D'une part, cela signifie que les biens produits localement se trouvent en compétition avec des biens importés. Ces biens importés proviennent souvent de pays développés, où les producteurs ont la capacité de produire de grandes quantités de biens à un faible coût et, en conséquence, les producteurs locaux finissent par se trouver exclus du marché. Un exemple concret venant du Cameroun montre à quel point le libre échange peut être nuisible pour les producteurs locaux et, dans le cas concret, pour le secteur agricole local dans les pays africains. Au Cameroun l'élevage de volailles est une activité qui est exercée traditionnellement par les fermiers sur une échelle moyenne ou petite, ou simplement par les particuliers dans leur parcelle. L'élevage de volailles contribuait au développement économique et plus généralement au bien-être des familles. Alors commencèrent des importations massives de parties de poulets congelés, qui ne pouvaient pas être vendues dans les supermarchés européens où les consommateurs demandaient surtout du blanc de poulet. Comme elles ne trouvaient pas de marché en Europe, ces parties de poulets étaient transportées à des prix dérisoires au Cameroun et étaient par conséquent moins chères que la viande de poulet produite localement, ce qui à son tour exclut les producteurs locaux du marché. Les fermiers qui avaient le moins de capitaux furent touchés le plus fort et disparurent les premiers du marché. Ceux qui avaient contracté des prêts firent banqueroute et ne purent pas les rembourser. Partout, tous les petits et moyens producteurs furent affectés négativement par l'importation libre de poulet. Des protestations ont forcé le gouvernement à élever fortement les droits de douane sur les importations de viande de poulet et ces augmentations permirent au marché d'élevage local de volailles de se relever partiellement des impacts négatifs du libre-échange.

Un autre effet négatif de la libéralisation du commerce est la perte de revenus des droits de douane, à cause de la suppression des droits de douane sur les importations. Cependant, la plupart des pays en développement dépendent fortement de ces taxes commerciales pour élever le revenu du gouvernement, car ils ont des sources limitées de revenus domestiques et des bases de taxes limitées. D'après les estimations de la Banque Mondiale, les revenus des droits de douane en Afrique sub-saharienne constituent en moyenne de 7 à 10% des revenus du gouvernement. Avec les produits de l'UE qui représentent 40% des importations totales en Afrique sub-saharienne, éliminer les droits de douane sur les importations de l'UE ferait baisser considérablement les revenus des droits de douane. Une telle perte de revenus laisse peu d'options à un gouvernement. L'une d'elles est une coupe nette dans les dépenses publiques, faisant courir des risques à des fonds très nécessaires pour la santé ou aussi pour le secteur de l'éducation.

### **2.2.2. La politique commerciale de l'UE**

Dans ses négociations commerciales, l'UE insiste sur la suppression des restrictions des exportations. Les restrictions des exportations peuvent prendre de nombreuses formes différentes, telles que taxes à l'exportation, quotas, subsides, ou prix minima obligatoires pour l'exportation. Les taxes à l'exportation sont un instrument ordinaire de politique dans de nombreux pays en développement. Les taxes à l'exportation sont permises par les règles commerciales internationales. Elles sont utilisées pour promouvoir le traitement domestique à valeur ajoutée, pour protéger l'environnement et les ressources naturelles, et comme source de revenus pour le gouvernement. En imposant une taxe sur l'exportation d'une certaine matière première, il peut fournir un stimulant pour le développement de manufactures domestiques ou d'industries de transformation avec des exportations à haute valeur ajoutée, car le traitement des matières premières sur place devient moins onéreux que leur exportation pour le traitement en Europe.

L'UE est d'avis que les taxes à l'exportation faussent le commerce. Pendant plusieurs années, l'UE a essayé de bannir à l'OMC l'usage de taxes à l'exportation. La proposition a été rejetée par les autres membres de l'OMC et critiquée par les pays en développement. La Namibie, par exemple, a fortement résisté aux tentatives de l'UE de bannir les taxes à l'exportation.

Les pays en développement considèrent les taxes à l'exportation comme des outils légitimes de développement économique et industriel. Ils veulent continuer à pouvoir utiliser des taxes à l'exportation comme instrument de politique dans différentes situations, où ils considèrent qu'elles sont appropriées. Les ministres du commerce des pays les plus pauvres du monde ont fait appel aux membres de l'OMC pour qu'ils conviennent « de n'imposer aucune discipline sur les



taxes à l'exportation, car celles-ci sont des outils légitimes pour le développement »<sup>32</sup>. Puisque l'UE n'est pas arrivée à ses fins à l'OMC pour les taxes à l'exportation, elle a déplacé ses efforts vers des négociations commerciales bilatérales, telles que les négociations des APE avec les pays ACP. Dans les négociations originelles des APE, les taxes à l'exportation n'avaient pas été à l'ordre du jour, mais soudain, à l'approche de la date limite de 2007<sup>33</sup>, l'UE les a insérées dans le texte de la négociation.

La clause sur les taxes à l'exportation que l'UE est parvenue à pousser dans les APE provisoires défend aux pays africains d'introduire aucune nouvelle taxe à l'exportation, et d'augmenter celles qui sont appliquées actuellement. Dans des circonstances exceptionnelles et seulement moyennant l'accord de la Commission Européenne, des droits de douane à l'exportation peuvent être introduits temporairement.

Les pays africains ont soulevé à plusieurs reprises la question des taxes à l'exportation dans les négociations en cours sur les APE. Les ambassadeurs de l'Afrique orientale à l'OMC, basés à Genève, ont demandé que la clause sur les taxes à l'exportation dans les APE provisoires soit effacée. La Commission de l'Union Africaine a présenté un document à la Commission européenne lors d'une réunion conjointe en juin 2010, en déclarant ce qui suit sur les taxes à l'exportation : « La proposition de L'Union européenne d'interdire l'usage de taxes à l'exportation et de restrictions quantitatives sous les APE est une exigence non nécessaire et qui va au-delà de l'OMC, qui limiterait l'espace des politiques pour utiliser ces mesures pour l'addition de valeur, la diversification, la promotion de l'industrie qui débute, la sécurité alimentaire, des considérations de revenu et d'environnement ».<sup>34</sup>

### **2.2.3. L'impact des politiques commerciales de l'UE sur les pays africains**

Pour beaucoup de pays en développement, les taxes à l'exportation sont un des rares outils restants de politique commerciale. Lorsque l'UE essaie d'empêcher les pays africains d'introduire de nouvelles taxes à l'exportation, elle leur dénie leur espace de politique pour décider des outils pour promouvoir l'addition de valeur locale et poursuivre le développement industriel.

Pour les pays africains, afin d'atteindre le développement durable, il est crucial de couper court à leur dépendance des marchandises, et les droits de douane à l'exportation sont un moyen d'une valeur incroyable de convaincre les investisseurs étrangers de traiter les matières premières localement au lieu de les exporter. A l'exception de certains producteurs de pétrole, aucun pays dépendant d'exportations de produits bruts ne se trouve parmi les économies à haut revenu. Seuls les pays qui sont passés à des industries demandant beaucoup de compétences et basées sur la technologie, ou qui ont incorporé des processus à valeur ajoutée dans leurs secteurs primaires, ont pu atteindre des niveaux élevés de revenus. Promouvoir la manufacture est crucial si les pays africains doivent échapper à la dépendance des exportations de marchandises.

Par exemple, le gouvernement du Kenya a augmenté la taxe à l'exportation payable sur les exportations de peaux brutes, à 20% en 2006 et, en juin 2007, à 40%, dans le but d'encourager l'industrie de la tannerie dans le pays. La recherche montre que ces taxes ont apporté de nombreux bénéfices importants à l'industrie locale du cuir. Elles ont réduit rigoureusement les exportations de peaux brutes et encouragé la tannerie. D'après le gouvernement, presque 98% des peaux produites dans le pays sont maintenant des peaux semi-traitées ou du cuir fini, à comparer à 56% en 2004. En 2007, le Kenya a produit 20.000 tonnes de cuir, à comparer à 5.000 en 2003. Les gains totaux de l'industrie du cuir, d'après les chiffres du gouvernement, ont augmenté de 21% entre 2005 et 2008. On estime qu'environ 1.000 emplois directs et 6.000 emplois indirects ont été créés depuis l'introduction des droits à l'exportation.

Les forêts tropicales de l'Afrique seraient aussi menacées si les APE étaient mis en œuvre et les restrictions à l'exportation supprimées car ceci ouvrirait à l'exploitation sans restrictions des forêts africaines. En particulier, la forêt tropicale du bassin du Congo et la forêt guinéenne en Afrique occidentale seraient menacées. Non seulement ces écosystèmes sont vitaux pour la population locale, mais ils sont pertinents globalement car ce sont quelques-uns des poumons verts les plus significatifs du monde et ils sont importants pour la régulation du climat.

Les avantages que les pays africains retireraient d'accords commerciaux avec des pays occidentaux, principalement l'accès libre de droits aux marchés occidentaux, risquent de n'être que théoriques. Il y a plusieurs obstacles, qui rendent souvent impossible aux producteurs africains d'exporter leurs produits. Les principaux sont un manque d'une chaîne efficace de distribution, et d'un intermédiaire qui apporterait les biens du producteur africain au consommateur occidental ; le manque d'infrastructure, surtout le manque d'un système de transport (routes, rails, ports, aéroports, etc.)

32 OMC, sixième réunion des ministres du commerce des PMA, octobre 2009, déclaration de Dar Es Salaam.

33 A l'origine, les négociations des APE devaient se terminer à la fin de 2007.

34 Julian, M (2010), EPA Update (mise à jour sur les APE), vues sur les négociations commerciales, juillet-août 2010.



qui permettrait de transporter les biens dans un laps de temps raisonnable, ce qui vaut particulièrement pour des biens périssables tels que les produits agricoles, qui constituent une large part des biens produits en Afrique. De plus, l'UE impose une série de normes sanitaires et phytosanitaires sur les biens importés, normes difficiles à suivre pour les producteurs africains.

#### **2.2.4. Le commerce des services**

Les services incluent un large éventail d'activités qui vont de l'approvisionnement en eau pure, la fourniture d'énergie, l'éducation, les soins de santé, les télécommunications, aux services d'affaires tels que la banque, les hommes de loi et les comptables. Ouvrir le secteur des services signifie qu'un pays ne peut plus limiter les investissements d'entreprises étrangères, ni le type de service. Il ne sera pas possible d'imposer des limites au nombre de fournisseurs, au nombre de services fournis, à la valeur des services importés, à la forme légale des fournisseurs de services et à la participation du capital étranger. Cela signifie aussi que si un pays libéralise le commerce des services, il doit également admettre des entreprises étrangères dans le pays et les traiter comme des entreprises locales. Toutes les mesures affectant les services doivent être au moins aussi favorables aux fournisseurs de services étrangers et aux services étrangers qu'aux fournisseurs et services locaux. Ceci limite considérablement l'espace de manœuvre des pays en développement.

Il faut noter ici que l'inclusion des services et d'autres matières en relation au commerce, telles que les droits de propriété intellectuelle par exemple, n'est pas nécessaire pour que les accords commerciaux soient compatibles avec les règles commerciales internationales de l'OMC. Un accord qui porte uniquement sur les marchandises est entièrement suffisant pour être compatible avec l'OMC. Cependant, dès que les deux parties conviennent d'inclure le commerce des services dans l'accord, ceci doit se faire d'une manière compatible avec l'OMC, ce qui signifie que la plupart des secteurs de services doivent être libéralisés.

Selon les souhaits de la Commission européenne, les APE complets et finaux doivent inclure un accord sur le commerce des services. En août 2010, la Banque Mondiale a publié une étude sur l'inclusion des services dans les APE.<sup>35</sup> L'étude conclut que le type de réformes nécessaires dans le secteur africain des services pour que le secteur devienne un moteur du développement du continent ne peut pas être atteint efficacement par un accord commercial comme les APE, parce qu'il est dans la nature des accords commerciaux d'être le résultat de marchandages et de concessions mutuelles, où les deux côtés essaient de maximiser leurs avantages et de réduire leurs pertes au minimum. Ce qui est nécessaire, plutôt, est une collaboration constructive entre l'UE et les pays africains pour arriver aux réformes nécessaires dans le secteur des services en Afrique sur une base spécifique par pays et par secteur.

Une libéralisation du secteur de la santé, par exemple, rendrait impossible à l'avenir le contrôle du secteur par le gouvernement. La libéralisation du secteur de la santé signifie que le secteur public devra entrer en compétition avec le secteur privé. Comme le secteur privé peut payer des honoraires plus élevés, il drainera le personnel médical le plus qualifié du secteur public déjà faible, donc il affaiblira davantage le système national de santé.

Des intérêts commerciaux évidents sont derrière le souhait de l'UE de voir libéraliser le secteur de la santé en Afrique. La santé est un des secteurs qui croissent le plus vite dans l'économie mondiale. Dans les pays en développement, il devient de plus en plus une opportunité attrayante d'investissement pour des acteurs privés, à cause de la classe moyenne en croissance, capable de payer des services de santé. L'office de consultance McKinsey a projeté le marché des soins de santé privés en Afrique à 21 milliards de dollars US par an d'ici 2016. La proposition de « BusinessEurope »<sup>36</sup> pour la politique stratégique du commerce pour 2014/2020 déclare que l'UE a besoin de s'occuper des barrières à la participation aux marchés publics internationaux d'acquisition dans des secteurs clés tels que les soins de santé et le traitement de l'eau. En d'autres termes, « BusinessEurope » demande que l'UE l'aide à obtenir l'accès libre au marché de la santé et de l'eau des pays en développement.

La privatisation du secteur de la santé est dangereuse, car la provision privée augmente l'inégalité d'accès parce qu'elle favorise naturellement ceux qui peuvent se payer le traitement. Des données de 44 pays à revenu bas ou moyen suggèrent que des niveaux élevés de participation du secteur privé aux soins de santé primaires sont associés avec des niveaux généraux plus élevés d'exclusion des pauvres du traitement et des soins. En ce qui concerne les fournisseurs de services étrangers, il est probable qu'ils viseront uniquement les secteurs profitables ou les personnes qui gagnent les revenus les plus élevés.

35 Brenton P. Dihel N ; Hinkle L ; Strychacz N., 2010, *Africa's trade in Services and the Opportunities and Risks of Economic Partnership Agreements (le commerce de l'Afrique dans les services et les chances et risques des accords de partenariat économique)*, Africa Trade Policy Notes (Notes de politique commerciale de l'Afrique N.6).

36 « BusinessEurope » est une organisation de lobby d'industries et d'employeurs européens et un grand partisan des politiques économiques néolibérales.



### **2.2.5. Les investissements dans les accords commerciaux**

Les pays en développement ont longtemps résisté à un accord sur les investissements au niveau de l'OMC et ils ont finalement réussi à les enlever du programme de Doha en 2004. Si l'UE arrive à ses fins, un chapitre sur les investissements sera inclus dans les APE finaux. L'APE avec les pays des Caraïbes, qui est le seul APE final signé jusqu'à aujourd'hui, contient un chapitre sur les investissements. Un accord d'investissements avec des engagements à la libéralisation dans les APE pourrait restreindre sévèrement l'espace politique qui permet aux gouvernements africains de réglementer l'investissement étranger de sorte qu'il puisse bénéficier à l'économie locale et stimuler le développement.

Le chapitre sur l'investissement que l'UE souhaite inclure prévoit, entre autres aspects, le 'traitement national' et la 'protection de l'investisseur'. Le 'traitement national' signifie qu'il faut accorder les mêmes droits aux investisseurs étrangers qu'aux investisseurs domestiques, en freinant par là la capacité des pays en développement de donner un traitement préférentiel aux investisseurs domestiques, tels que des entreprises petites ou débutantes, ou leur capacité de bannir l'investissement étranger dans certains secteurs ou d'offrir un traitement favorable aux investisseurs régionaux pour aider à promouvoir l'intégration régionale. De plus, donner un 'traitement égal' aux investisseurs étrangers signifie souvent en pratique leur accorder une plus grande influence et plus de droits qu'aux investisseurs domestiques, étant donné leurs dimensions et puissances plus grandes. La protection des investisseurs qui établit des normes minimales de traitement des investisseurs, et la libre circulation des capitaux entre les pays qui assure le droit des investisseurs de rapatrier leurs profits, restreignent la capacité des pays en développement d'imposer des contrôles sur les mouvements de capitaux.

La libéralisation de l'investissement dans les secteurs de ressources naturelles transmettrait plus de droits aux sociétés étrangères pour exploiter les forêts, les minerais, le pétrole et le gaz naturel. Ceci lierait les mains des gouvernements africains et limiterait leur capacité d'exiger des investisseurs étrangers, par exemple, qu'ils réinvestissent une partie du profit ou qu'ils emploient du personnel local. D'autres réglementations qui seraient menacées par un accord d'investissements incluent l'exigence que les investisseurs étrangers entrent dans des associations d'entreprises avec des résidents et/ou le gouvernement, des restrictions sur la propriété des terrains et des restrictions sur l'établissement par des non-résidents de filiales ou de branches dans le pays.

Beaucoup de pays africains ont certaines restrictions sur l'investissement étranger dans des secteurs de ressources naturelles en place, même si dans certains cas, dans l'espoir d'attirer plus d'investissement, ils ont été forcés d'introduire des régimes d'investissement nettement libéraux. Ces réglementations sont souvent des restrictions sur la propriété pour les étrangers, des exigences de participation locale ou d'associations d'entreprises, des restrictions sur la propriété terrienne ou le fait de réserver une exploitation minière à petite échelle à des citoyens locaux et à des sociétés possédées par des citoyens. Les capacités des pays africains d'utiliser de telles réglementations dans l'intérêt du développement seraient menacées si l'UE réussissait à faire passer un accord d'investissements dans les APE. Comme disait Joseph Stiglitz, ancien économiste en chef de la Banque Mondiale et lauréat du prix Nobel : *'Si vous êtes d'un pays en développement, tâchez de garantir que votre gouvernement ne signe pas un traité bilatéral d'investissements.'*

### **2.2.6. Droits de propriété intellectuelle dans les accords commerciaux**

Dans les pays en développement, où l'assurance de santé est rare et où la plupart des services de santé se paient au comptant, les prix des médicaments sont un facteur crucial pour déterminer le niveau des soins de santé. Le prix élevé des médicaments dans les pays en développement réduit l'accès, à la fois en limitant la capacité des pauvres de payer eux-mêmes les médicaments et en limitant la capacité des gouvernements de se développer. Les dépenses supplémentaires pour les médicaments affaiblissent les systèmes de santé puisque les ressources financières sont déjà rares. Le système actuel de brevets (et d'autres formes de protection de propriété intellectuelle) retarde la compétition par des compétiteurs à bas prix, ce qui résulte en des prix plus élevés pour les médicaments. La compétition des génériques fait baisser les prix des médicaments de 40 à 80% en moyenne. La protection des droits de propriété intellectuelle (DPI) est une barrière pour l'accès aux médicaments. Un renforcement complémentaire de la protection des DPI augmente les coûts de l'accès aux médicaments pour les citoyens des pays en développement. De plus, une protection accrue des DPI empêche aussi les pays en développement d'établir leur propre industrie pharmaceutique.

Au cours des dernières années, l'UE a promu des conditions très strictes concernant la protection des droits de propriété intellectuelle. Un trait commun des accords commerciaux que l'UE conclut avec des pays tiers est qu'ils incluent des normes appelées ADPIC-plus. Ceci signifie qu'ils exigent une protection des droits de propriété intellectuelle qui va au-delà de ce qui a été convenu au niveau international dans l'accord des ADPIC. Des études indiquent que les normes d'ADPIC-plus augmentent le prix des médicaments car elles retardent ou restreignent l'introduction de compétition par des génériques. Les accords commerciaux profitent aux monopoles pharmaceutiques et empêchent l'accès aux médicaments dans les pays qui signent les accords.



Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à la santé, M. Anand Grover, a mis en lumière la nécessité de revoir les accords en relation avec le commerce à la lumière de leur impact sur le droit à la santé et en particulier sur l'accès aux médicaments. Il a conclu que « Les pays en développement et les PMA ne devraient pas introduire les normes ADPIC-plus dans leurs lois nationales. Les pays développés ne devraient pas encourager les pays en développement et les PMA à entrer dans des accords de libre-échange ADPIC-plus et ils devraient être prudents pour des actions qui enfreignent le droit à la santé ».<sup>37</sup>

Un autre risque de l'inclusion des DPI dans un accord commercial est qu'ils empêchent l'accès des Africains à la technologie qu'ils pourraient alors développer et adapter à leurs propres besoins. Une augmentation des normes de DPI risque d'étrangler la créativité et l'innovation qui sont à la base du développement des pays les plus pauvres. Selon la mise en garde de Joseph Stiglitz, ce dont les pays en développement ont besoin pour évoluer économiquement sont des DPI moins rigoureux, pas des mesures de propriété intellectuelle encore plus strictes.<sup>38</sup>

### 3. ACTION SUR LE COMMERCE

#### 3.1. *Opportunités pour une action sur le commerce*

Les négociations commerciales sont menées par le gouvernement national, par conséquent, lorsque vous planifiez une action, gardez à l'esprit que l'action et les requêtes doivent être adressées au gouvernement national ou, dans certains cas, au gouvernement étranger avec lequel l'accord commercial est en cours de négociation. Comme de nombreux aspects d'un accord commercial tendent à être complexes, il est à conseiller de chercher la collaboration d'une ONG qui a de la compétence dans le domaine commercial et d'experts en commerce.

L'action sur le commerce peut réussir très bien. Comme cela a été mentionné précédemment, les négociations sur les APE étaient conçues d'abord pour se terminer en 2007. Des campagnes d'organisations de la société civile tant en Afrique qu'en Europe ont réussi à convaincre plusieurs gouvernements africains de reconsidérer leur position. Beaucoup d'entre eux ont décidé de ne pas signer un APE car ils en sont venus à voir qu'il n'était pas dans le meilleur intérêt de leur pays, d'autres sont toujours en train de tenir tête au moment de signer, en demandant des concessions de l'UE avant de signer.

Les accords commerciaux sont généralement négociés en plusieurs cycles de négociations, qui s'étendent sur une période de temps plus longue. Le temps précédent un tel cycle de négociations commerciales est un excellent moment pour une action contre l'accord commercial, car les décideurs à différents niveaux et aussi les médias seront plus attentifs aux problèmes que vous exprimez.

#### 3.2. *AEFJN et le commerce*

Les politiques commerciales actuelles contribuent à augmenter la pauvreté et l'inégalité en Afrique. Les accords internationaux et la manière dont ils sont compris promeuvent la marginalisation d'un continent entier. Le système néolibéral subordonne l'être humain au « marché », et travaille à la spoliation de la nature. Ceci va contre la volonté de Dieu. Le commerce injuste et inéquitable tue des vies, tandis que le commerce juste et équitable fait croître la vie.

AEFJN se préoccupe des Africains, des victimes du système néolibéral actuel, des pauvres. L'action d'AEFJN est orientée vers un système commercial plus juste et orienté vers les gens, qui contribue à la dignité de chaque être humain, à la réduction de la pauvreté et à une juste distribution de la richesse. AEFJN est profondément préoccupé de ce que les APE vont exacerber la crise agricole actuelle à laquelle les fermiers africains sont déjà affrontés, ils vont augmenter la pauvreté et violer les droits humains. AEFJN croit que les APE proposés n'assurent pas la protection des droits des citoyens ou la souveraineté des états.

C'est pourquoi AEFJN travaille à une meilleure transaction pour l'Afrique dans les négociations actuelles des APE, de sorte que l'accent soit déplacé du libre échange vers une transaction équitable pour tous. AEFJN appelle à un partenariat UE-ACP qui protégera les producteurs africains dans les marchés domestiques et régionaux, qui inversera la pression pour la libéralisation du commerce et des investissements, qui permettra l'espace politique nécessaire et le soutien aux pays ACP pour qu'ils poursuivent leurs propres stratégies de développement, et qui soit basé sur le principe de non-réciprocité, comme institué dans le Système généralisé de préférences.

<sup>37</sup> Bureau du Haut Commissaire pour les Droits Humains. [http://www.aidh.org/ONU\\_GE/conseilddh/09/11-rapp\\_sante.htm](http://www.aidh.org/ONU_GE/conseilddh/09/11-rapp_sante.htm)

<sup>38</sup> Stiglitz, J., 2006, *Making Globalization Work (Faire fonctionner la mondialisation)*, W.W.Norton.



AEFJN fait pression sur les différents organismes de l'UE qui s'occupent du commerce. AEFJN est en contact régulier avec des personnalités officielles de la Commission européenne et participe régulièrement à des événements et des consultations publiques organisés par la Commission. AEFJN est régulièrement en contact avec des membres du Parlement Européen et avec des diplomates des états membres représentant leur gouvernement au Conseil, pour discuter l'impact des politiques commerciales de l'UE. AEFJN fait aussi pression sur les états membres de l'UE à travers ses antennes nationales.

## 4. OUTILS POUR UNE ACTION SUR LE COMMERCE

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Ci-dessous, vous trouverez des suggestions spécifiques et des outils pour une action spécifiquement orientée vers le commerce. Ils compléteront les directives trouvées dans la section du cycle pastoral.

### 4.1. *Connaître la situation*

Il serait bon de commencer par une série de questions d'introduction pour familiariser les communautés locales avec la question du commerce.

#### 4.1.1. *Questions d'introduction pour se familiariser avec le problème*

- D'où viennent les biens que vous achetez ?
- Pourraient-ils aussi être produits localement ?
- Pourquoi préférez-vous des biens importés ?
- Qu'est-ce que cela signifie pour l'économie locale, pour les producteurs locaux ?
- Quelles sont les biens produits localement ?

#### 4.1.2. *Informations à rechercher*

- Avec qui notre pays est-il en train de négocier ?
- Quelle est l'étendue de l'accord commercial (seulement des biens ou aussi des services, des investissements, des droits de propriété intellectuelle, etc.) ?
- Quelle ouverture de marché est prévue ?
- Quels biens sensibles sont exclus de l'ouverture de marché (s'il y en a) ?
- Dans notre pays, qui va bénéficier de l'accord, et qui va en pâtir ?
- Quels secteurs sont stratégiques pour notre économie, sur lesquels pouvons-nous construire notre développement économique ?
- Qu'est-ce que nous obtenons de l'autre partie ?
- Est-ce réellement utile pour nous ?
- Serons-nous capables d'atteindre leur marché de toute façon ?



- Quels groupes spéciaux d'intérêts sont en train de pousser à un accord commercial et pourquoi ?
- Quelle est la position générale de notre gouvernement sur le libre échange, la libéralisation, la privatisation (plus il y est favorable, plus il a de chances de soutenir des accords de libre échange) ?
- Quand aura lieu le prochain cycle de négociations commerciales ?

#### **4.1.3. Demandes à adresser aux négociateurs**

- N'incluez ni service, ni investissement, ni droit de propriété intellectuelle dans l'accord commercial.
- Prévoyez une très longue période pour l'ouverture des marchés locaux aux importations.
- Excluez des biens sensibles de l'ouverture du marché (et assurez-vous que tous les biens sensibles sont réellement couverts).
- Évaluez sérieusement l'impact de l'accord commercial sur les producteurs locaux et, plus généralement parlant, sur la population locale.

## **4.2. Enseignement social catholique et commerce**

L'enseignement social de l'Église catholique appelle à un régime commercial qui est équitable, qui est centré sur l'être humain et non sur le profit et qui donne à chaque participant des chances égales de se développer. Dans son exhortation postsynodale *Africae Munus*, le pape Benoît XVI écrit « Il est, en outre, du devoir de l'Église de lutter pour que chaque peuple puisse être lui-même le principal artisan de son progrès économique et social [...] et puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel comme membre actif et responsable de la société humaine... L'Église souhaite que la mondialisation de la solidarité aille jusqu'à inscrire «dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité. » Les participants au second Synode africain en 2009 sont même allés plus loin, en déclarant dans la proposition 17 que « les Pères du Synode ont plaidé pour une économie au service des pauvres et ils ont fortement dénoncé un ordre économique injuste qui a mené à la perpétuation de la pauvreté».



## ANNEXE 1 - VUE D'ENSEMBLE DU RÉGIME COMMERCIAL ENTRE LES PAYS AFRICAINS ET L'UE

Pays	PMA <sup>39</sup>	Régime commercial	APE paraphé	APE signé
<b>Formation ESA</b>				
Comores	O	APET <sup>40</sup>	2007	Ont refusé de signer en 2009
Djibouti	O	TSA <sup>41</sup>		
Erythrée	O	TSA		
Ethiopie	O	TSA		
Ile Maurice	N	APET	2007	29/08/2009
Madagascar	O	APET	2007	29/08/2009
Malawi	O	TSA		A refusé APes
Ouganda	O	APET	2007	A refusé APes
Seychelles	N	APET	2007	29/08/2009
Soudan	O	TSA		
Zambie	O	APET	2007	
Zimbabwe	N	APET	2007	29/08/2009
<b>Formation EAC</b>				
Burundi	O	APET	2007	
Kenya	N	APET	2007	
Ouganda	O	APET	2007	
Rwanda	O	APET	2007	
Tanzanie	O	APET	2007	
<b>Formation SADC</b>				
Afrique du Sud	N	TDCA <sup>42</sup>		
Angola	O	TSA		
Botswana	N	APET	2007	04/06/2009
Lesotho	O	APET	2007	04/06/2009
Mozambique	O	APET	2007	15/06/2009
Namibie	N	APET	2007	Refusé de signer en 2009, veut traiter d'abord les questions litigieuses.

39 PMA : Pays les moins avancés.

39APET: APE temporaire.

41 TSA : Tout sauf les armes.

42 TDCA: Accord commercial de développement et de coopération, un accord commercial bilatéral entre l'UE et l'Afrique du Sud, signé en 1999.



Pays	PMA <sup>39</sup>	Régime commercial	APE paraphé	APE signé
Swaziland	O	APET	2007	04/06/2009
<b>Groupe CEMAC</b>				
Cameroun	N	APET	2007	15/01/2009
Congo-Brazzaville	N	SGP <sup>43</sup>		
Gabon	N	SGP		
Guinée Equatoriale	O	TSA		A déclaré récemment qu'il n'envisagera de signer qu'en 2020
Rép. centrafricaine	O	TSA		
RDC-Congo	O	TSA		
S. Tomé/Principe	O	TSA		
Tchad	O	TSA		
<b>Groupe CEDEAO</b>				
Bénin	O	TSA		
Burkina Faso	O	TSA		
Cap Vert	N	SGP+		
Côte d'Ivoire	N	APET	2007	26/11/2008
Gambie	O	TSA		
Ghana	N	APET	2007	
Guinée-Bissau	O	TSA		
Liberia	O	TSA		
Mali	O			
Mauritanie	O	TSA		
Niger	O	TSA		
Nigeria	N	SGP		
Sénégal	O	TSA		
Sierra Leone	O	TSA		
Togo	O	TSA		

43 SGP : Système généralisé de préférences.



## **ANNEXE 2 - ORGANISATIONS AFRICAINES QUI TRAVAILLENT SUR LE COMMERCE**

### **CAMEROUN**

Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs (ACDIC). <http://www.acdic.net>

### **GHANA**

Third World Network-Africa (TWN-Af) (Réseau Afrique Tiers Monde). <http://twnafrica.org>

### **KENYA**

Cooperation for Fair Trade in Africa (COFTA) (Coopération pour le commerce équitable en Afrique). [www.cofa.org](http://www.cofa.org)  
Jesuit Hakimani Centre. [www.jesuihakimani.net](http://www.jesuihakimani.net)

### **MALAWI**

Malawi Economic Justice Network, (réseau de justice économique du Malawi). <http://www.mejn.mw>

### **SÉNÉGAL**

Enda Tiers Monde <http://www.enda.sn>

### **AFRIQUE DU SUD**

Economic Justice Network (Réseau de justice économique). <http://www.ejn.org.za>

### **UGANDA**

SEATINI - Southern and Eastern African Trade Information & Negotiations Institute (Institut d'information et de négociations sur le commerce d'Afrique méridionale et orientale). [www.seatini.org](http://www.seatini.org)

### **ZAMBIE**

Civil Society Trade Network of Zambia (CSTNZ) (Réseau de commerce de la société civile de Zambie). <http://cstnz.co.zm/>

Jesuit Centre for Theological Reflection (JCTR) (Centre jésuite pour la réflexion théologique). [www.jctr.org.zm](http://www.jctr.org.zm)

### **ZIMBABWE**

SEATINI Zimbabwe. <http://www.seatini.org/>



## ANNEXE 3 - INFORMATIONS SUR LE COMMERCE ET LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES EN COURS

### SITES OFFICIELS DES NEGOCIATEURS

Official Webpage of the WTO (page web officielle de l'OMC). <http://www.wto.org/>

Official Webpage of the European Commission's Trade section (page web officielle de la Commission Européenne). <http://ec.europa.eu/trade/>

Official ECOWAS website (site web officiel de la CEDEAO). <http://www.ecowas.int/>

Official CEMAC website (site web officiel de CEMAC). <http://www.cemac.int/>

Official EAC website (site web officiel de EAC). <http://www.eac.int/>

Official SADC website (site web officiel de SADC). <http://www.sadc.int/>

Official COMESA website (site web officiel de COMESA). <http://www.comesa.int/>

### MISES À JOUR RÉGULIÈRES SUR LE COMMERCE :

International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD). <http://ictsd.org/news/tni/>

Bilaterals : Tout ce qui ne se négocie pas à l'OMC. <http://www.bilaterals.org/>

Trade Law Centre (TRALAC). <http://www.tralac.org/>

### QUESTIONS LITIGIEUSES DANS LES APE

<http://www.aefjn.org/index.php/352/articles/critical-issues-in-epas.html>

[http://www.ecdpm.org/Web\\_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/CA0600DFC1F8D539C125757C00491727/\\$FILE/09-89-e\\_content\\_issues%20EPAs\\_def.pdf](http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/Web/Content/Download.nsf/0/CA0600DFC1F8D539C125757C00491727/$FILE/09-89-e_content_issues%20EPAs_def.pdf)

<http://ictsd.org/i/news/eclairage/42072/>

[http://ictsd.org/downloads/2008/06/tni\\_fr\\_7-5.pdf](http://ictsd.org/downloads/2008/06/tni_fr_7-5.pdf)

### PERSPECTIVE DES ONG SUR LE COMMERCE ET LES APE

EPA Watch. <http://epawatch.eu/>

Our World is not for sale (OWINS). <http://www.ourworldisnotforsale.org/>

Seattle to Brussels Network (s2b). <http://www.s2bnetwork.org/>

### AEFJN STUDIES ON EPAS (ETUDES D'AFJN SUR LES APE)

The Impact of Economic Partnership (EPAs) Agreements in Zambia (L'impact des accords de partenariat économique (APE) en Zambie).

L'impact de la libéralisation sur les agriculteurs de l'Afrique Occidentale (CEDEAO) et les Accords de Partenariat Economique (APE)

AEFJN Questionnaire on Economic Partnership Agreements (EPAs) [questionnaire sur les accords de partenariat économique (APE)].

### ETUDES SUR LES APE ET LES MATIÈRES PREMIÈRES

[The raw materials race. How the EU uses trade agreements to grab resources in Africa. Africa Groups of Sweden, 2010.](#) (Groupes d'Afrique de Suède, 2010, La course aux matières premières. Comment l'UE utilise des accords commerciaux pour accaparer des ressources en Afrique). (en anglais)

Déclaration de la société civile de l'Afrique de l'Ouest sur l'Accord de Partenariat économique (APE).

<http://www.liberationafrique.org/spip.php?article2854>



## CHAPITRE 4

# ACCES A DES MEDICAMENTS DE QUALITE

## ABREVIATIONS

ALE	Accord de libre échange
ADPIC	Aspects commerciaux des droits de propriété intellectuelle
API	Ingrédients pharmaceutiques actifs
ARV	Médicaments antirétroviraux pour traiter le VIH / SIDA
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire
CAP	Produits autorisés par voie centralisée
CNUCED	Conférence de des Nations Unies pour le commerce et le développement
DPI	Droits de propriété intellectuelle
EM	États membres de L'Union européenne
EMA	Agence européenne des médicaments
FDA	Agence d'administration de la nourriture et des médicaments des Etats-Unis
GCP	Bonnes pratiques cliniques
GMP	Bonnes pratiques de fabrication
LNME	Liste nationale des médicaments essentiels
LP	Production locale
MS	Ministère de la Santé
MSF	Médecins Sans Frontières
OAPI	Organisation Africaine de la propriété intellectuelle pour l'Afrique de l'Ouest
OAPIR	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle pour l'Afrique australe et de l'Est
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PERF	Forum de réglementation paneuropéen
PhV	Pharmacovigilance
PMA	Pays les moins avancés
R & D	Recherche et développement
RNB	Revenu national brut
TB	Tuberculose
UE	L'Union européenne
VIH	Virus d'immunodéficience humaine
VL	Licence volontaire



## VOCABULAIRE

**Acquisition groupée** : c'est l'achat groupé de médicaments de différents pays afin de relever les défis de prix, qualité et autres difficultés associées aux chaînes d'acquisition et d'approvisionnement en médicaments essentiels.

**ADPIC (Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce)** : c'est un accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui établit des critères et des conditions pour la protection de la propriété intellectuelle. ADPIC requiert que les brevets soient garantis dans les états membres.

**Approbation temporaire par FDA** : elle est attribuée par l'Agence fédérale américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA en anglais) à un produit médicamenteux qui a satisfait à toutes les normes de qualité, de sécurité et d'efficacité, mais qui ne peut être commercialisé aux Etats-Unis à cause de la protection d'un brevet existant. L'approbation temporaire donne réellement une garantie de qualité au produit et le rend éligible pour achat en dehors des Etats-Unis.

**Assurance de qualité** : c'est un ensemble de mesures prises pour assurer la qualité des sources de médicaments. Deux concepts sont importants : l'homogénéité des lots produits par le fabricant et le concept de l'équilibre bénéfice/risque.

**Barème de prix différentiel** : la pratique de fixer des prix différents pour différents marchés, typiquement des prix plus élevés pour les marchés plus riches et des prix moins élevés dans les marchés plus pauvres.

**Bioéquivalence** : est un terme utilisé pour évaluer l'équivalence biologique attendue de deux préparations différentes enregistrées d'un médicament. Si deux produits sont bio-équivalents, cela signifie qu'on s'attend à ce qu'ils soient les mêmes pour tous les objectifs et intentions.

**Brevet** : un ensemble de droits exclusifs garantis par un état à un inventeur pour une période de temps en échange de la publication de l'invention. Dans le cas des médicaments, le brevet garantit à la société pharmaceutique qui invente un médicament un monopole de 20 ans pour ce médicament. Ceci signifie le contrôle complet de la production, de la distribution et du prix du médicament.

**Contrôle de qualité** : il implique seulement des analyses occasionnelles du médicament. Comme il arrive souvent que seul l'ingrédient actif soit contrôlé, ce contrôle ne peut assurer par lui-même la qualité du médicament contrôlé. D'autres ingrédients qui pourraient inclure des impuretés, les effets de la détérioration, une contamination toxique, etc., peuvent échapper à l'analyse. Aussi les patients peuvent encore être soumis à des risques. Aucune autorité rigoureuse (telle que l'Agence Européenne des médicaments) ne se fie uniquement au contrôle de qualité. Celui-ci fait partie de l'assurance de qualité mais il n'est utile qu'en conjonction avec d'autres contrôles. Le contrôle de qualité n'a de sens que s'il est indépendant.

**Déclaration de Doha sur l'ADPIC** : elle permet à un pays d'importer ou de produire un médicament breveté, pourvu que le détenteur d'un brevet ou de droits d'auteur autorise l'usage de ses droits en échange d'un paiement fixé par la loi ou déterminé grâce à une certaine forme d'arbitrage.

**Droits de propriété intellectuelle** : sont les droits donnés aux gens pour les créations de leur esprit. Ils donnent au créateur un droit exclusif pour une certaine période de temps pour l'usage de la création. Parmi les droits de propriété intellectuelle figurent les droits d'auteur, marques déposées ou brevets, indications géographiques, etc.

« **Evergreening** » (allusion aux plantes à feuilles persistantes) : un terme populaire utilisé pour décrire les stratégies de détenteurs de brevets qui essaient de prolonger la durée de leur brevet avec les mêmes composés.

**Exclusivité des données** : une disposition légale qui ne permet pas l'usage, pendant une période spécifiée, de données récoltées comme résultats d'essais cliniques pour un produit générique, lorsque le fabricant souhaite obtenir l'approbation des autorités pour la commercialisation.

**Fond commun de brevets** pour des médicaments : c'est une structure où les détenteurs de brevets partagent leurs brevets sur les médicaments et reçoivent des redevances en retour. Il a la capacité d'améliorer l'accès à des médicaments brevetés pour des gens qui vivent avec le VIH dans le monde en développement. Les sociétés pharmaceutiques peuvent alors avoir accès à ces brevets pour produire des versions plus accessibles des médicaments



brevetés. Les sociétés sont récompensées financièrement et les patients bénéficient de l'accès à des médicaments plus accessibles. Un fond commun de brevets pour les médicaments contre le VIH a été établi officiellement en juillet 2010.

**Importation parallèle** : un produit importé d'un autre pays sans la permission du détenteur de la propriété intellectuelle.

**Liste de médicaments essentiels (LME)** : c'est une liste publiée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), mise à jour régulièrement, de médicaments qui offrent un traitement sûr et efficace pour les maladies infectieuses ou chroniques qui touchent la grande majorité de la population mondiale.

**Médicament générique** : un produit pharmaceutique, destiné à être interchangeable avec le produit d'origine, et qui est habituellement fabriqué sans brevet de la société d'origine. Il a les mêmes ingrédients actifs que le médicament de marque, mais il est commercialisé sous le nom de son ingrédient actif (molécule). Les médicaments génériques sont légitimes, aussi efficaces que le médicament de marque mais beaucoup moins chers.

**Médicaments contrefaits** : ils sont délibérément et frauduleusement mal étiquetés (faux), en ce qui concerne l'identité de la source. Ils peuvent contenir, ou non, l'ingrédient pharmaceutique actif mentionné. Ils sont le résultat d'une activité criminelle délibérée. Aussi bien les marques que les produits génériques peuvent être contrefaits. Les contrefaçons peuvent inclure les ingrédients corrects ou non, en qualité et en quantité, et ils peuvent contenir des produits nocifs.

**Médicaments de bas niveau** : ce sont des médicaments de marque ou génériques dont les ingrédients correspondent à ceux qui sont indiqués sur l'emballage, mais le pourcentage ou la qualité de la molécule active n'atteint pas le niveau mentionné ou attendu.

**Médicaments de marque** : sont les médicaments brevetés qui ont un nom de marque.

**Médicaments de première ligne** : les médicaments utilisés en premier lieu pour traiter une maladie.

**Médicaments essentiels** : sont les médicaments qui répondent aux besoins de soins de santé de la majorité de la population. Ils sont sélectionnés d'après la pertinence vis-à-vis de la santé publique, la preuve de l'efficacité et de la sécurité, et le rapport comparatif qualité-prix. Le médicament considéré comme essentiel dans un pays relève de la responsabilité nationale. Les médicaments essentiels sont destinés à être disponibles à l'intérieur des systèmes de santé en fonction, à tout moment, en quantités adéquates, dans les formes de dosage appropriées, avec une qualité assurée et l'information adéquate, et à un prix abordable.

**Monographie de pharmacopée** : c'est une compilation de données sur les ingrédients pharmaceutiques actifs des produits, avec leurs tests d'identification, profil d'impureté, méthode Assay, tests pour l'impureté, la solubilité, etc. Elle assure que le produit répond aux critères de qualité. Beaucoup de pays ont développé leurs propres pharmacopées. De celles-ci, 4 sont devenues des références internationales : l'Européenne (EP), celle des Etats-Unis (USP), celle du Royaume-Uni (BP) et la pharmacopée internationale définie par l'OMS.

**Nom de marque** : est un nom donné à un médicament par le fabricant. L'usage du nom est réservé exclusivement au détenteur du brevet.

**Octroi obligatoire d'une qualification** : des gouvernements peuvent émettre une qualification pour permettre l'importation, la production et l'usage d'un médicament breveté, sans le consentement du détenteur du brevet, sur base de l'intérêt public. La copie générique est destinée au marché domestique et ne peut être vendue pour obtenir des bénéfices. L'ADPIC permet l'octroi obligatoire d'une qualification sur base de l'intérêt public. La Déclaration de Doha a étendu l'octroi obligatoire d'une qualification aux importations.

**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** : c'est l'autorité qui dirige et coordonne ce qui concerne la santé à l'intérieur du système des Nations unies. Elle est responsable de fournir le leadership en matière de santé mondiale, elle développe l'agenda pour la recherche sur la santé, établit des normes et des critères, exprime des options de politique basées sur des preuves, fournit un support technique aux pays et elle contrôle et évalue les tendances en matière de santé.

**Organisation Mondiale du Commerce (OMC)** : c'est l'organisation internationale qui s'occupe des règles du commerce entre nations. Les accords de l'OMC négociés et signés par ses membres doivent être ratifiés dans leurs parlements respectifs. L'objectif de l'OMC est d'éliminer toutes les barrières au commerce, en vue d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à traiter leurs affaires.



**Pré-qualification** : c'est l'évaluation et l'estimation de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité de produits médicaux, sur la base des informations soumises par les fabricants et de l'inspection des sites correspondants pour la fabrication et les essais cliniques. Lorsque les résultats sont positifs, le site ou le médicament reçoit un certificat de pré-qualification.

**Pré-qualification de l'OMS** : elle évalue et assure les normes acceptables de qualité, sécurité et efficacité pour un certain produit médicamenteux.

**Programme de pré-qualification de l'OMS** : il fournit aux acheteurs des directives sur la qualité des médicaments. C'est un critère pour l'identification de la qualité des médicaments essentiels. Au cours des dernières années, il a amélioré notablement l'accès aux médicaments de qualité.

**Qualification obligatoire** : mécanisme utilisé par des autorités publiques pour autoriser l'usage, par le gouvernement ou des tiers, d'une invention protégée par un brevet, sans le consentement du détenteur du brevet. Les détenteurs de brevets doivent recevoir une compensation adéquate, habituellement sous forme de droits d'auteurs.

**Substance active ou ingrédient actif (IA) ou ingrédient pharmaceutique actif** : c'est la substance d'un médicament qui est active au point de vue pharmaceutique et qui produit les effets bénéfiques ou adverses sur la matière vivante.

**Système de qualification** : c'est un ensemble de processus utilisés pour sélectionner les sources d'approvisionnement de médicaments de manière à assurer qu'elles se conforment aux principes éthiques de la Charte de qualité des médicaments.



## CHAPITRE 4

# ACCES A DES MEDICAMENTS DE QUALITE EN AFRIQUE

## 1. INTRODUCTION

L'accès aux médicaments est un droit humain et la pierre d'angle d'un système efficace de soins de santé primaires. C'est pourquoi les médicaments essentiels nécessaires pour la prévention et le traitement de maladies prévalentes devraient être disponibles en tout temps, en quantités adéquates, dans des formes de dosage appropriées, à un prix que la communauté peut se permettre. Cependant 270 millions de personnes en Afrique manquent d'accès aux médicaments dont elles ont besoin. Ceci contribue à des millions de décès et à des souffrances non dites dues à des maladies qu'on peut traiter facilement, soit parce que les médicaments sont trop chers pour que les patients ou les gouvernements se les procurent, soit à cause de la mauvaise qualité, ou simplement parce qu'ils ne sont pas disponibles.

La malaria, le VIH/Sida, la TB et d'autres maladies infectieuses sont les principales causes de mortalité en Afrique. Cependant il existe des médicaments capables de guérir ces maladies ou d'améliorer la vie de ceux qui en souffrent.

Le manque d'accès aux médicaments a aussi de graves conséquences sociales et économiques. Plus de 100 millions de personnes tombent chaque année dans la pauvreté pour payer des dépenses de soins de santé pour des membres malades de leurs familles. En Afrique les patients doivent payer de leur poche de 50 à 90% des médicaments essentiels.

Une autre raison du manque d'accès est que la recherche et le développement ne sont pas dirigés vers les besoins médicaux des populations de l'Afrique. Parmi les nouveaux médicaments mis sur le marché au cours des 30 dernières années, seulement 1% ont été élaborés pour des maladies tropicales ou la tuberculose. Cependant les médicaments qui existent pour ces maladies sont souvent toxiques et la résistance les rend de moins en moins efficaces. Comme les sociétés pharmaceutiques estiment que le marché africain est trop petit et non viable financièrement, elles n'investissent pas sur ces maladies. En Afrique il y a très peu de recherche et de développement sur la médecine traditionnelle, alors que des laboratoires sont déjà en train de faire breveter certains de ses produits curatifs.

Un autre problème majeur relatif aux médicaments est la faible qualité de nombreux médicaments. Payer pour les médicaments peut consommer une proportion importante du revenu individuel ou familial. Aussi les gens cherchent des médicaments qui sont vendus moins cher sur les marchés ou dans des kiosques, mais dont la qualité est douteuse.

Les médicaments de faible qualité constituent des risques sérieux pour la santé des gens, comme l'échec du traitement ou même la mort. Des versions de faible qualité du médicament augmentent la résistance car elles ne tuent pas tous les parasites. La qualité des médicaments essentiels est une question clé pour la santé publique.

En Afrique les prix élevés, la faible qualité, des prescriptions inappropriées, l'usage impropre des médicaments et la prolifération de médicaments contrefaits (faux) affectent la santé de la population qui, souvent, tire peu de bénéfice de ses dépenses pour les médicaments.

## 2. L'ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS

De nombreux facteurs définissent le niveau d'accès aux médicaments : sélection de médicaments, prix abordables, financement durable et systèmes fiables de santé et d'approvisionnement. Nous considérons principalement l'aspect des prix abordables.

Une des raisons principales du manque d'accès aux médicaments essentiels est le prix élevé des médicaments produits dans des pays occidentaux, principalement en Europe et aux Etats-Unis. Le système de brevets, utilisé et promu par les sociétés pharmaceutiques, fait monter les prix des médicaments à cause du manque de concurrence. Ce système ne fonctionne pas pour les pays pauvres.



## **2.1. Commerce et accès aux médicaments**

La réglementation internationale du commerce devient de plus en plus importante pour les services de santé. Les politiques commerciales exercent un impact direct sur le droit des gens à la santé, car elles influencent l'accès aux médicaments et leur prix, les revenus du gouvernement, la libéralisation du secteur de la santé, le commerce pour les services relatifs à la santé.

La libéralisation du commerce impose la suppression des droits d'importation et d'exportation. Ceci affecte les revenus fiscaux disponibles pour que les gouvernements subsidient les services publics, y compris la santé.

La libéralisation des services inclut les services de santé. La libéralisation du secteur de la santé en Afrique amènerait à un déclin de la qualité du service pour les plus pauvres. Le secteur public devra entrer en compétition avec le secteur privé qui attirera le personnel de santé le meilleur et le plus qualifié, affaiblissant ainsi les systèmes nationaux de santé. La discrimination pour l'accès augmentera parce que le secteur privé favorise ceux qui peuvent se payer le traitement.

Les droits de propriété intellectuelle, comme les brevets, et l'exclusivité des données incluse dans des accords de commerce exercent un fort impact sur les génériques et par conséquent sur le prix des médicaments et sur la possibilité, pour les pays pauvres, d'accéder aux médicaments essentiels dont ils ont besoin.

Veillez lire dans la partie sur le COMMERCE la section 2.2.4. sur le commerce des services.

## **2.2. Renforcement des droits de propriété intellectuelle**

Dans la globalisation, « le savoir » est une propriété. Les entreprises et les personnes individuelles qui possèdent « le savoir » (technique, scientifique, intellectuel, etc.) le protègent en détenant des droits. En échange du partage de son savoir, le propriétaire du savoir se voit garantir un monopole sur le revenu généré par l'invention. D'autres doivent payer pour utiliser ou reproduire l'invention. Cette protection du savoir est appelée « droits de propriété intellectuelle » (DPI). Elle peut se trouver sous forme de droits d'auteurs, marques déposées, ou brevets comme dans le cas des médicaments. Les DPI sont un outil puissant pour que les sociétés pharmaceutiques augmentent leurs bénéfices. Aussi elles exercent une forte pression sur leurs gouvernements pour renforcer les règles de propriété intellectuelle.

Les DPI sont une barrière pour l'accès aux médicaments. Le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle rend difficile l'accès aux médicaments génériques à bon marché et elle augmente les coûts des médicaments en Afrique. De plus, une protection accrue de la propriété intellectuelle empêche aussi les pays en développement d'établir leur propre industrie pharmaceutique.

L'accord de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) sur les ADPIC (aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) protège les DPI. Les brevets, qui font partie des DPI, garantissent l'exclusivité de la production, de la vente ou de l'importation de médicaments pour un minimum de 20 ans.

Avant les ADPIC, la plupart des pays en développement ne reconnaissaient pas les brevets pour les produits pharmaceutiques. Ceci permettait de faire des copies (génériques) de nouveaux médicaments. Les ADPIC obligent les Etats membres de l'OMC (tous les pays africains sauf l'Ethiopie) à fournir des brevets. Les pays les moins avancés doivent mettre en œuvre les brevets pour les produits pharmaceutiques d'ici janvier 2016.

Les ADPIC sont censés garder un équilibre entre l'intérêt de ceux qui développent des produits pour les soins de santé (protection des DPI) et la santé publique et les intérêts des usagers. Aussi certaines « flexibilités » et sauvegardes ont été retenues ou ajoutées pour permettre aux pays en développement, dans certaines circonstances, de passer outre aux brevets et de faciliter leur accès aux médicaments génériques. Par exemple, des 'importations parallèles' où les gouvernements peuvent faire leurs achats parmi les sources les moins chères d'un médicament breveté en vente à l'étranger. En 2001, la Déclaration de Doha de l'OMC a permis aux gouvernements de produire des « octrois obligatoires de qualification pour raisons de santé publique ». Un gouvernement peut accorder la permission de produire un produit breveté sans le consentement du propriétaire du brevet. Le pays peut produire ou importer le médicament générique même durant la période de validité du brevet. Beaucoup de pays occidentaux, comme les Etats-Unis, l'UE et ses états membres s'opposent « en pratique » au droit des pays en développement de déclarer des « octrois obligatoires de qualification ».

Pour que les flexibilités des ADPIC soient valides, les pays doivent incorporer ces flexibilités dans la législation domestique et les utiliser lorsque c'est nécessaire et faisable.



Au cours des dernières années, nombre de pays, et parmi eux L'Union européenne (UE) sont en train de renforcer les DPI. Dans leurs accords bilatéraux ils introduisent *ADPIC-Plus*, des clauses qui renforcent la protection de la propriété intellectuelle au-delà des exigences des ADPIC. Ceci a de graves conséquences pour la santé publique. Une mesure qu'on est en train d'introduire est la « protection » ou « exclusivité des données » jusqu'à 12 ans. Dans ce cas les sociétés génériques ne peuvent pas utiliser, pendant 12 ans, les données cliniques existantes pour un médicament pour l'enregistrer, et ceci qu'il y ait ou non un brevet. L'exclusivité des données est une autre manière d'étendre le monopole de la protection du brevet et de bloquer la compétition par les génériques. Ceci sape l'équilibre entre sauvegarder l'accès aux médicaments d'une part, et stimuler l'innovation et les affaires d'autre part.

### 2.3. Prix et brevets

Le prix des médicaments est déterminé par la société qui les produit. Lorsqu'une société ou une personne individuelle a reçu l'approbation d'un nouveau médicament, elle obtient un BREVET pour compenser les dépenses de la recherche effectuée pour obtenir le nouveau médicament. Le brevet garantit à la société des droits exclusifs (monopole) de production, distribution, conditions de vente et fixation du prix du médicament pendant 20 ans, sans compétition d'autres fabricants. Pendant ce temps, les autres sociétés ne peuvent ni produire ni vendre des versions génériques moins chères du médicament breveté. L'absence de compétition incite le fabricant à fixer des prix élevés afin d'obtenir plus de bénéfices. Il en résulte que les médicaments sont chers et que les gens des pays en développement ne peuvent pas se payer le traitement dont ils ont besoin.

Afin de ne pas perdre « l'exclusivité » pour produire et vendre le médicament, les sociétés pharmaceutiques utilisent souvent des stratégies pour étendre la durée du brevet pour le même composé. Ceci s'appelle « evergreening ». Certaines de ces stratégies consistent à donner de nouveaux usages au même médicament, ou à joindre deux médicaments en un seul.

Les **brevets** offrent de grands bénéfices aux sociétés pharmaceutiques, tout en faisant obstacle à l'accès aux médicaments pour les patients et les pays pauvres.

La protection des brevets a augmenté au cours des deux dernières décennies, passant de quelques années au monopole actuel de 20 ans. Des études indiquent que les normes d'ADPIC-plus font monter le prix des médicaments car elles retardent ou restreignent l'introduction de la compétition par les génériques. Le système actuel privilégie le profit des sociétés pharmaceutiques par rapport à l'intérêt de santé publique des pays en développement, ce qui coûte des millions de vies.

Dès qu'un générique arrive sur le marché, le prix du médicament baisse en moyenne de 40 à 80%. Une réduction de la durée du brevet facilite la possibilité de produire des génériques, elle crée la compétition et par conséquent elle fait baisser substantiellement le prix du médicament à la fois pour le produit original de marque et pour les formes génériques.

### 2.4. Médicaments génériques

Lorsqu'un brevet expire, d'autres laboratoires peuvent produire le médicament sans brevet. Ce GÉNÉRIQUE contient les mêmes ingrédients actifs et les mêmes propriétés pharmaceutiques que le médicament breveté. Comme les deux médicaments sont identiques en doses, force, sécurité et efficacité, ils sont censés produire le même effet. Les médicaments génériques sont nommés d'après l'ingrédient actif principal (molécule qui guérit), tandis que le médicament breveté a un nom de marque donné par le détenteur du brevet. Les médicaments génériques sont produits légitimement mais ils sont beaucoup moins chers que le médicament de marque parce qu'ils n'ont pas de coût de recherche.

Les flexibilités des ADPIC ont joué un rôle important dans la réduction des prix des médicaments, en permettant la production et l'exportation de génériques. Le lobbying de la société civile a largement contribué à l'introduction de nouveaux médicaments génériques en Afrique.

La compétition entre les médicaments de marque et les génériques a été très efficace pour réduire le coût des médicaments. En Afrique, la plupart des médicaments utilisés sont des versions génériques de médicaments anti-rétroviraux (ARV) pour traiter le VIH/sida, anti-malariens, anti-tuberculose et anti-bactéries. L'introduction d'ARV génériques a signifié une révolution dans le traitement du VIH/Sida.

Le graphique suivant illustre l'effet de la compétition par les génériques sur les prix des médicaments entre 2000 et 2001.



Figure 2 - Graphique de Médecins sans frontières. Il montre le prix le plus bas du monde par patient et par année de la trithérapie composée de d4T (stavudine) + 3TC (lamivudine) + nevirapine.

## 2.5. Médicaments essentiels

Les problèmes de santé les plus communs peuvent être traités avec un petit nombre de médicaments soigneusement sélectionnés. La liste de médicaments essentiels de l'OMS contient environ 300 substances actives. Dans cette liste, chaque pays sélectionne sa propre liste selon la prévalence de la maladie, la preuve de l'efficacité, la sécurité et le rapport comparatif coût-efficacité. A cause de leur prix prohibitif, un certain nombre de médicaments essentiels ne sont pas inclus dans la liste des médicaments essentiels.

Les médicaments essentiels sont des médicaments qui satisfont aux besoins prioritaires de soins de santé d'une population. Ils sont prévus pour être disponibles dans le système de santé du pays en tout temps, en quantités adéquates, sous des formes de dosage appropriées, avec une qualité assurée et à des prix que les personnes et la communauté peuvent se permettre.

Quand un pays décide une liste de médicaments essentiels, l'acquisition, la distribution et les autres activités de fourniture peuvent être effectuées le plus efficacement, car le nombre de produits pharmaceutiques est limité. Dans ce sens, la constitution d'une liste nationale de médicaments essentiels est un moyen important de faciliter l'accès aux médicaments.

## 3. ACCES AUX MEDICAMENTS ESSENTIELS EN AFRIQUE

Dans certaines régions de l'Afrique, environ 55% de la population, soit environ 270 millions de personnes n'ont pas l'accès aux médicaments essentiels. Les médicaments peuvent être disponibles dans des pharmacies privées, mais les prix, spécialement ceux des médicaments de marque, sont inabordables pour les plupart des Africains qui en ont besoin.

En Afrique, l'assurance de santé est négligeable et la plupart des médicaments inclus dans les services de santé sont payés de leur poche par les patients. Les prix élevés limitent la capacité des gouvernements d'étendre les services de santé et signifient que moins de patients y ont accès. Par exemple, en Mozambique, on estime qu'environ 40 à 50% de la population a un accès régulier aux services publics de santé et que plus de 75% de la population utilise essentiellement la médecine traditionnelle pour traiter les problèmes relatifs à la santé.

Améliorer l'accès aux médicaments existants pourrait sauver chaque année 4 millions de vies en Afrique.

La plupart des médicaments utilisés en Afrique sont des génériques. L'Inde est le grand fournisseur de génériques pour l'Afrique. En 2006 l'Inde fournissait 70% des médicaments antirétroviraux génériques, tandis que l'Afrique du Sud en fournissait 7%, le Royaume-Uni 6% et les Etats-Unis d'Amérique 4%.<sup>44</sup>

44 Chaudhuri 2008.



### 3.1. L'Afrique et les ADPIC

Beaucoup de pays africains n'ont pas appliqué les flexibilités des ADPIC, excepté les « importations parallèles ». Beaucoup n'ont pas inclus de flexibilités telles que l'octroi obligatoire de qualification dans leur législation, par manque de compétence technique. D'autres n'osent pas appliquer les flexibilités des ADPIC par crainte de sanctions commerciales et d'autres représailles de pays riches. La « Loi de compétition en Afrique du Sud » a contribué à faire baisser les prix des médicaments essentiels et deux sociétés ont été trouvées coupables de prix excessifs. En 2003, le Rwanda a passé une loi demandant que les médicaments génériques soient utilisés pour tous les programmes de traitement lorsqu'ils sont disponibles. Il a aussi importé un générique pour le traitement du VIH/Sida d'une société canadienne qui fabrique des génériques, en utilisant la flexibilité de « l'octroi obligatoire de qualification ».

Les patients deviennent résistants et ont besoin de nouveaux médicaments toujours sous brevet qui sont très chers et inaccessibles pour la plupart des Africains.

### 3.2. La qualité des médicaments

Le second problème principal concernant les médicaments est la faible ou mauvaise qualité de beaucoup de médicaments qui sont vendus et utilisés aujourd'hui. Tous les pays sont touchés mais les pays en développement, où les moyens de contrôle sont rares, sont beaucoup plus vulnérables à ce problème.

Le manque de contrôle de qualité des médicaments dans les pays exportateurs et le manque de contrôle de garantie dans les pays importateurs sont une des raisons principales de la prolifération de médicaments de faible qualité. Le résultat est une norme double pour la production : bonne qualité pour les médicaments à consommer dans les pays occidentaux (Europe, Amérique, Australie), qualité inférieure pour les médicaments produits pour l'exportation vers l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Les gouvernements des pays exportateurs font porter la responsabilité du contrôle de la qualité des médicaments sur le pays qui utilise le médicament. Dans la plupart des pays africains, la capacité et les moyens pour le contrôle de la qualité sont non-existants. Dans la plupart des pays africains il n'y a pas de capacité ni de moyens pour le contrôle de qualité.

La qualité des médicaments est une question essentielle pour la santé publique. Par exemple quelques-uns augmentent la résistance car ils ne tuent pas les parasites.

#### 3.2.1. Différentes sortes de médicaments de faible qualité.

**Les médicaments inférieurs aux normes** sont des médicaments authentiques, légaux et autorisés, qui ne répondent pas aux spécifications de qualité car ils ne contiennent pas la bonne quantité ou qualité d'ingrédients actifs. Par conséquent ils sont inefficaces et souvent dangereux pour le patient. On peut trouver des produits inférieurs aux normes comme résultat de négligence, d'erreur humaine, de ressources humaines et financières insuffisantes, ou d'un manque de contrôle. Des médicaments inférieurs aux normes peuvent venir de laboratoires bien connus et sont utilisés dans les centres de santé tant publics que privés.

**Des médicaments contrefaits ou faux** sont produits et vendus avec l'intention de tromper concernant leur origine ou leur efficacité, par ex. lorsqu'ils ont une fausse étiquette d'une autre société ; un emballage inapproprié, des processus de manufacture insuffisants et des conditions impropres durant le transport et le stockage. Ils veulent paraître comme le « vrai », mais ils ne sont pas ce qu'ils déclarent être. Ils peuvent inclure des ingrédients impropres ou dangereux, ils peuvent n'avoir aucun ingrédient actif (la substance qui agit au niveau pharmaceutique), ou ne pas en contenir assez, ou bien les ingrédients actifs sont de mauvaise qualité.

La contrefaçon de produits pharmaceutiques peut prendre toutes sortes de formes, mais le résultat final est que, lorsqu'on l'administre au patient, les conséquences vont de l'échec du traitement, d'une toxicité accrue, d'une résistance accrue au médicament contre la malaria, la TB ou le sida, ou carrément au décès comme résultat d'un des facteurs ci-dessus.

L'OMS estime que 200.000 personnes meurent chaque année à cause de médicaments contrefaits ou de faible qualité contre la malaria (1/5 meurt de la maladie elle-même). Des faux médicaments causent la résistance et beaucoup de souffrances.

Le prix élevé des médicaments influence la qualité de deux manières. Lorsque les prix des médicaments deviennent excessifs et inabordables, les patients tendent à chercher des sources moins chères en dehors du système normal



d'approvisionnement. En même temps les prix élevés signifient plus de bénéfices pour les contrefacteurs de médicaments, et un plus grand danger pour la santé de la communauté.

La production de faux médicaments est une pratique pernicieuse et immorale, mais elle continue parce que c'est une affaire très lucrative. La contrefaçon de médicaments va croissant. Les contrefacteurs font des bénéfices élevés sans s'occuper des conséquences sur la santé des gens. On estime que l'industrie des médicaments contrefaits vaut 200 milliards de dollars par an et qu'elle crée 2 à 5% de pertes de taxes pour les gouvernements à travers le monde.

Le trafic de médicaments contrefaits est florissant dans des pays africains où la capacité institutionnelle de réglementation, d'inspection et d'application des lois est faible et où on manque de fonds adéquats pour un contrôle régulier de la qualité des médicaments.

Parmi le million de décès annuels dus à la malaria, 200.000 seraient évitables si les médicaments disponibles étaient efficaces, de bonne qualité et utilisés correctement.

Alors que des médicaments génériques de qualité facilitent l'accès de tous aux médicaments et exercent un impact très positif sur la santé, les médicaments contrefaits causent de grands problèmes de santé en Afrique.

### **3.2.2. La lutte contre les médicaments de faible qualité**

Les propriétaires des « marques déposées » ou « noms de marques » luttent contre les faux médicaments parce qu'ils réduisent leurs profits. Il existe une série d'accords internationaux pour lutter contre le commerce illégal de faux biens. Un groupe de pays industrialisés a négocié l'« Accord de commerce contre les contrefaçons » (ACTA) qui veut renforcer les droits de propriété intellectuelle, en empêchant la libre circulation de médicaments génériques. MEDICRIME, du Conseil de l'Europe, criminalise la fabrication et la distribution de médicaments contrefaits qui entraînent des risques pour la santé publique. « IMPACT » (groupe de travail international contre les contrefaçons des produits médicaux) de l'OMS est très controversé. Dans ces accords, les génériques et les médicaments contrefaits sont considérés comme semblables, ce qui est complètement faux du point de vue de la qualité. Le fait est que tous défendent les droits du détenteur de brevet, mais ils ne considèrent pas les intérêts publics tels que la sécurité de la santé et le droit d'accéder aux médicaments. Ce renforcement des DPI peut entraîner de graves coûts pour la santé publique, car il peut affecter l'accès aux médicaments génériques en Afrique.

Les contrefacteurs sont des réseaux criminels organisés qui opèrent à travers les frontières nationales dans des activités qui incluent l'importation, l'exportation, la fabrication et la distribution de médicaments contrefaits et illicites. INTERPOL intervient en luttant contre le marché de la contrefaçon au niveau international. Le problème est que, comme tous les autres, il recherche plus des médicaments sans brevets que des médicaments de mauvaise qualité. En réalité, parfois il n'a même pas les moyens d'analyser la qualité des médicaments.

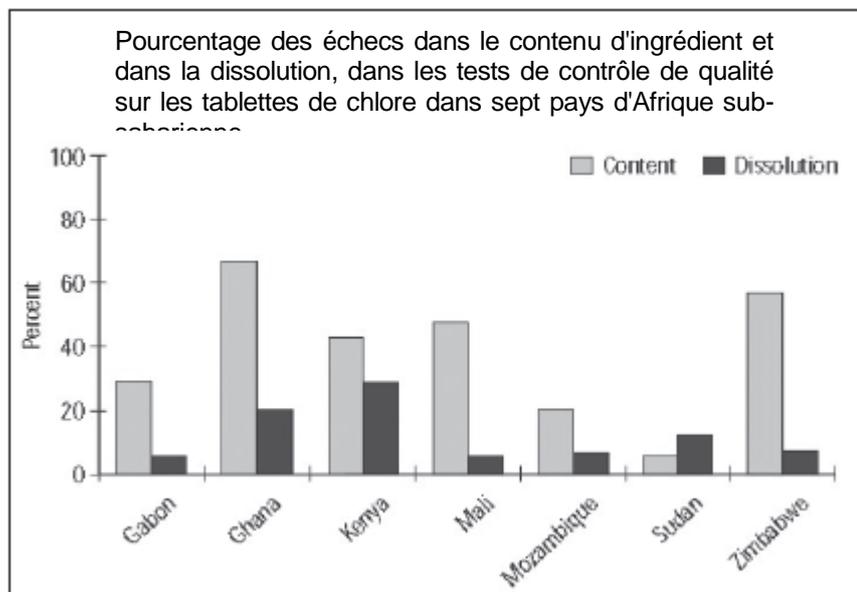
Les médicaments contrefaits sont un danger, pas parce qu'ils ne respectent pas les brevets, mais parce qu'ils ne se conforment pas aux critères de qualité, compromettant ainsi la santé des utilisateurs qui se trouvent principalement dans les pays en développement.

### **3.2.3. Le problème de la qualité des médicaments en Afrique**

Dans beaucoup de pays africains, circulent des médicaments dont la qualité n'a pas été contrôlée convenablement. Le personnel médical n'est pas conscient du fait que les médicaments distribués dans certains systèmes de santé sont inférieurs aux normes. Les marchés et magasins africains sont pleins de médicaments contrefaits (faux) qui ont l'apparence de « bons médicaments ».

Dans une enquête de l'OMS sur les médicaments anti-malariens qui circulent dans six pays de l'Afrique sub-saharienne, l'échec au **test de qualité** était de 64% pour le Nigéria, suivi par le Ghana (39%), le Cameroun (37%), la Tanzanie (11%) et le Kenya (5%). Aucun échantillon d'Ethiopie n'a raté le test. Une autre étude sur les **faux médicaments** présente une image plus sombre. Au Cameroun et dans six autres pays africains, jusqu'à 70% des médicaments qui prétendent guérir la malaria sont faux ; 44% au Sénégal, 30% à Madagascar et 26% en Ouganda sont de faible qualité.

Le **manque de contrôle des médicaments** dans les pays exportateurs et importateurs mène à des médicaments de moindre qualité. Souvent les pays africains n'ont pas la capacité d'exercer ce contrôle. Une partie des médicaments exportés de l'Europe vers l'Afrique sont des médicaments de faible niveau qui ne répondent pas aux critères de qualité établis pour eux.



**Source :** La qualité des anti-malariens. Une étude dans des pays africains sélectionnés. Genève, Organisation Mondiale de la Santé, 2003

Beaucoup de pays africains font des efforts mais sont coincés entre les besoins des patients, des ressources limitées et de faibles mécanismes de mise en œuvre contrôlée. Ils désirent répondre aux critères pour l'accès et la qualité, mais les deux aspirations : la recherche d'avantages économiques et l'amélioration des résultats de la santé, ne convergent pas toujours. La complicité de certains gouvernements africains qui manquent de volonté politique pour combattre l'absence de qualité des médicaments fait aussi partie du problème.

Bien que les médicaments contrefaits soient beaucoup plus dangereux, les médicaments de niveau inférieur à la norme exercent aussi des impacts négatifs sur la santé. Les médicaments de niveau inférieur à la norme et les contrefaçons n'offrent pas de bénéfice thérapeutique et sont un réel danger en Afrique.

Les plus grandes sociétés pharmaceutiques du monde se sont réunies à Nairobi en juin 2011 pour voir comment combattre les médicaments contrefaits en Afrique orientale, mais elles n'ont pas mentionné les médicaments de bas niveau qui proviennent de laboratoires bien établis.

Dans une grande partie de l'Afrique, la première source de médicaments est constituée de vendeurs non officiels de médicaments, au kiosque du coin de la rue ou au marché local. Ces sources sont facilement accessibles, mais les clients reçoivent souvent des médicaments inappropriés, de faible qualité et mal conservés. En Tanzanie de telles échoppes fournissent des médicaments à plus de 60% de la population. L'extension en Afrique du vaste et très profitable marché des médicaments contrefaits constitue aujourd'hui un problème grave et croissant. Acheter en rue ou au marché des médicaments bien emballés ou non emballés, vendus par un personnel non pharmacien, est dangereux et peut avoir de sérieuses conséquences pour la santé, et peut même causer la mort.

Il est très dangereux d'acheter des médicaments vendus par du personnel non pharmacien dans les kiosques en rue et les marchés.

Des pilules anti-malariennes contrefaites causent chaque année la mort de 100.000 personnes en Afrique, selon l'Organisation Mondiale de la Santé.

Bien que le marché des médicaments contrefaits soit illégal, beaucoup de pays africains n'ont pas encore décrété une législation dissuasive, par conséquent les contrefacteurs craignent rarement d'être poursuivis. Souvent les gouvernements africains n'ont pas la capacité, les moyens et souvent ils n'ont pas non plus la volonté politique de combattre la prolifération de faux médicaments, malgré le nombre de morts qu'ils causent.



Sous l'influence de gouvernements et de sociétés occidentales, le Kenya et l'Ouganda ont adopté une législation sur les contrefaçons, avec l'intention de combattre l'invasion de marchandises contrefaites. Le danger est que, sous prétexte de lutter contre les contrefaçons, ces pays vont renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle, rendant plus difficile l'accès aux génériques. Les patients qui en ont besoin seront les victimes.

### **3.2.4. Vers un changement de situation**

Beaucoup de pays africains ont les mêmes besoins de médicaments en accédant à certaines sources d'approvisionnement, et les mêmes difficultés dues au manque de compétence nationale pour les acquérir. Un exemple est le besoin de médicaments contre la malaria, le VIH/sida et la tuberculose. Une solution pourrait être une plus grande collaboration au niveau régional. Ils pourraient partager des données pour choisir quels médicaments pourraient réellement traiter la plus large proportion de maladies qui affectent ordinairement la population, en partageant des informations sur les prix et les fournisseurs pour identifier le fournisseur qui offre les prix et les conditions de qualité les plus compétitifs. Cet achat commun, appelé « acquisition groupée », est une stratégie efficace pour répondre à des défis tels que les prix élevés des médicaments, la faible qualité et d'autres 'embouteillages' généralement associés aux chaînes d'acquisition et de fournitures de médicaments essentiels. L'achat en grandes quantités donne un levier pour faire baisser le prix.

## **4. OUVERTURES ET POSSIBILITES D'ACTION**

Les problèmes de l'accès aux médicaments et de leur qualité doivent être attaqués à différents niveaux et dans différentes institutions et différents pays, et ainsi une nouvelle action est nécessaire pour permettre que des médicaments fondamentaux de qualité et d'un prix abordable puissent atteindre ceux qui en ont besoin.

### **4.1. Travailler pour un meilleur accès**

Non seulement un changement de politiques est nécessaire, mais encore plus un changement de mentalité, de sorte que la nécessité des pays africains passe avant le désir de sociétés de maximiser leurs profits, et d'ouvrir des marchés pour des sociétés occidentales.

Pour travailler à diminuer le prix de bons médicaments, nous pouvons le faire à différents niveaux :

- Au niveau national et international pour revisiter les accords en lien avec le commerce et tout autre accord, à la lumière de leur impact sur le droit à la santé et en particulier sur l'accès à des médicaments de qualité. Des règles plus strictes sur la propriété intellectuelle profitent aux géants pharmaceutiques, mais elles sapent l'accès aux médicaments.
- Plaidoyer sur l'incorporation et l'utilisation des flexibilités des ADPIC aux niveaux national et international.
- Augmenter la prise de conscience sur les questions de propriété intellectuelle et sur les activités dans le secteur de la santé avec ses travailleurs.
- Chercher de nouvelles manières de motiver et de récompenser les recherches dont le résultat bénéficiera à la santé et aux soins de santé. Ex. Décerner des prix au lieu de brevets.
- Travailler vers un stock fiable de médicaments de qualité dans les pays africains.
- Augmenter la capacité des organisations locales de la société civile à formuler et mettre en œuvre des politiques de santé.

### **4.2. Travailler vers des médicaments de meilleure qualité**

Le travail pour des médicaments de meilleure qualité doit être mené sur différents fronts :

1. **Les pays qui exportent des médicaments vers l'Afrique** doivent être encouragés à contrôler la qualité des médicaments qu'ils vendent. Il est nécessaire qu'ils établissent une législation et une mise en œuvre qui prennent soin du contrôle de la qualité des médicaments exportés vers tous les pays.
2. **Au niveau des laboratoires.** Faire une surveillance pour la qualité au laboratoire et dans les produits qu'il fabrique. C'est le travail de spécialistes, mais il faut qu'ils connaissent les médicaments qui causent des



problèmes, qui ne guérissent pas ou qui causent de fortes réactions, des maladies, etc. En Afrique, les travailleurs de santé doivent être attentifs aux médicaments qui causent des problèmes et faire connaître cette information.

3. **Au niveau des pays africains**, demander une législation et sa mise en œuvre dans le cas de production, vente, importation ou exportation de contrefaçons. Les dirigeants à tous les niveaux doivent agir en responsabilité envers leur population, créer une législation et la mettre en œuvre.
4. **A l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** de sorte qu'elle prenne la responsabilité de critères de qualité pour tous les médicaments essentiels utilisés dans les pays en développement, comme elle le fait pour le VIH/Sida, la malaria et la tuberculose.

## 5. CE QUE FAIT AEFJN POUR L'ACCES A DES MEDICAMENTS DE QUALITE POUR TOUS EN AFRIQUE

AEFJN travaille depuis des années à promouvoir l'accès à des médicaments de qualité à des prix abordables pour les personnes à faible revenu en Afrique. AEFJN travaille sur les deux aspects : accès et qualité.

**Sur l'accès.** AEFJN travaille à faire baisser le prix élevé de médicaments existants, en faisant un plaidoyer sur les accords commerciaux et tout autre accord qui renforce les DPI en ayant un impact possible sur la santé et sur l'accès aux médicaments génériques. AEFJN travaille avec les deux institutions, l'UE et l'OIT, pour permettre aux pays africains de protéger la santé publique et d'utiliser des médicaments génériques, même lorsque le médicament original est encore protégé par un brevet.

Ces dernières années, AEFJN travaille en vue de moyens innovants pour stimuler la Recherche et le Développement (R&D) de nouveaux médicaments, notamment des maladies qui affectent l'Afrique, aussi bien que pour des tests de diagnostic plus efficaces et mieux adaptés.

Avec d'autres organisations internationales, AEFJN a établi la **Charte pour la qualité des médicaments**, un code éthique pour les acheteurs de médicaments, leur offrant des points de repère pour des médicaments de qualité, pour assurer la qualité des médicaments qu'ils achètent. Signer cette charte implique qu'on s'engage à adopter des critères essentiels de qualité pour l'achat de ces produits, contribuant ainsi à établir un système d'assurance de qualité pour les médicaments.

Au niveau des institutions de l'UE et des états membres, AEFJN plaide pour un changement de législation afin d'accroître le contrôle de qualité, la sécurité et l'efficacité des médicaments exportés vers l'Afrique, de sorte qu'il y ait une politique commune et qu'elle soit mise en œuvre quelle que soit la destination des médicaments. AEFJN plaide pour que le contrôle de la qualité devienne la responsabilité du pays développé qui exporte les médicaments, ou celle de l'OMS.

### 5.1. Succès du plaidoyer d'AEFJN

AEFJN a influencé la Communication de l'UE sur la santé globale, en sorte que l'aide à la santé des institutions de l'UE et des états membres soit orientée vers le renforcement de systèmes nationaux de santé et vers l'accès de tous aux médicaments essentiels.

AEFJN a contribué à faire baisser le coût du traitement pour le VIH/Sida (antirétroviraux, ARV). Ce fut le résultat du plaidoyer et du travail de lobbying fait par la société civile en Europe, en Afrique et en Asie, où les organisations de patients africains ont joué un rôle important. En conséquence, beaucoup plus de patients ont été traités avec la même somme d'argent.

## 6. OUTILS POUR LE TRAVAIL SUR LE CYCLE PASTORAL

Une introduction générale sur la manière de mener une action en suivant les diverses étapes du cycle pastoral peut être trouvée dans la première partie de ce manuel. Ci-dessous, vous trouverez des suggestions spécifiques et des outils pour une action spécifiquement orientée vers l'accès aux médicaments de qualité. Ils compléteront les directives trouvées dans la section du cycle pastoral.



## 6.1. Connaître la situation

**Se focaliser sur une question.** Comme le système de soins de santé est très vaste, il est bon qu'après un peu de temps consacré à connaître les problèmes principaux concernant la santé ou les médicaments, vous décidiez de concentrer vos efforts sur une question. Suivez la 1<sup>e</sup> partie du manuel, chapitre 3, numéro 3.1. « Comment choisir une question ou un problème ou un sujet ». Certaines possibilités seraient de se focaliser sur : accessibilité économique ; accès physique ; fourniture d'informations exactes ; accès aux médicaments ; qualité.

**Où obtenir les informations.** Vous pouvez obtenir vos informations chez le personnel de santé (médecins, infirmiers-infirmières, personnel de clinique, pharmaciens, etc.), auprès d'administrateurs d'institutions de santé, d'organisations qui travaillent sur la santé, de bureaux gouvernementaux chargés des institutions de santé, du ministère de la santé, d'associations de consommateurs, d'associations de patients, de journalistes qui s'occupent de questions de santé. Récoltez des témoignages de patients, l'engagement de consommateurs, des récits personnels concernant l'accès à la santé et aux médicaments et la qualité des médicaments.

**Questions possibles pour connaître la situation.** Nous vous offrons une série de questions qui veulent être une aide pour trouver les informations. Il n'est pas nécessaire que vous travailliez sur toutes ces questions. Choisissez celles que vous estimez plus adaptées au travail que vous voulez faire.

### 6.1.1. Questions pour vous aider à connaître la situation sur la santé

- Quelles sont les priorités du pays concernant la santé ?
- Quel est le budget de votre gouvernement consacré aux soins de santé ? aux médicaments ? Quel est le pourcentage par rapport au budget total ?
- Comment votre gouvernement honore-t-il l'engagement de tous les membres de l'Union Africaine de dépenser 15% des budgets nationaux pour les soins de santé ?
- Les services de santé sont-ils libéralisés dans votre pays ? Quelles sont les conséquences pour le système de santé publique ?
- Quelles sont les lacunes du système de soins de santé ?
- Y a-t-il de la discrimination et refus d'accès aux soins de santé pour les membres de certains groupes (prisonniers, travailleurs du commerce sexuel, immigrants, étrangers, sidéens, femmes...) ? Comment se manifeste la discrimination et le refus des services ?
- Quels sont les problèmes d'accès physique aux institutions de soins de santé dans votre région ?
- D'où les services de soins de santé de votre région obtiennent-ils l'argent pour faire fonctionner l'institution ?
- Y a-t-il dans votre pays des institutions de recherche et développement qui travaillent sur des produits pour la santé ? Quelles sont ces institutions et que font-elles concernant les produits pour la santé ?
- Découvrez s'il y a des groupes qui travaillent sur les politiques de santé, l'accès aux médicaments, la qualité, etc. Entrez en contact avec eux pour savoir ce qu'ils font et comment ils le font.



### **6.1.2. Questions pour connaître la situation sur l'accès aux médicaments**

- Quels sont les engagements internationaux de votre gouvernement au sujet de la disponibilité de médicaments essentiels dans les institutions de santé publique ? (droits humains, droits sociaux et économiques, accords, engagements envers l'Union Africaine, envers l'OMC, envers l'OMS, etc.).
- Votre gouvernement fournit-il des médicaments essentiels gratuits à toutes les institutions de santé publique ? Sinon, quelles sont les raisons ? Si oui, où en obtient-il le financement ? Quelles sont les difficultés expérimentées ?
- Quel est l'engagement de votre gouvernement pour assurer l'accès aux médicaments ?
- Quels sont les manques d'efficacité dans la chaîne de fourniture des médicaments ?
- Y a-t-il une agence gouvernementale de fourniture de médicaments ? Les Eglises ont-elles une agence de fourniture de médicaments ? Comment fonctionnent-elles ? Quels sont les problèmes de la chaîne de fourniture de médicaments (approvisionnement, transport, sécurité du stock, acquisition, etc.) ?
- Votre pays a-t-il une liste de médicaments essentiels (LME) ? Quel est le pourcentage de médicaments utilisés de la LME ? Quel est le pourcentage de génériques utilisés dans le système de santé ?
- Quelles sont les barrières à l'accès aux médicaments (taxes à l'importation, prix, budget de santé, chaîne de fourniture, etc.) ?
- Quels sont les problèmes en matière de fixation des prix, de réglementation ou d'acquisition ?
- Quel est l'impact de la pauvreté et du manque d'accessibilité économique sur l'accès aux médicaments ?
- D'après vous, quel est le plus grand défi pour arriver à l'accès universel au traitement médical essentiel ?
- Y a-t-il des politiques ou des agences régionales pour faciliter l'accès aux médicaments ? Quels

### **6.1.3. Les politiques concernant les droits de propriété intellectuelle (DPI)**

- Y a-t-il dans votre pays des groupes de plaidoyer sur le commerce? Entrez en contact avec eux pour voir l'impact du commerce sur la santé et, plus spécifiquement, sur les médicaments.
- Prenez conscience des règles actuelles de l'OMC. Quelle est la situation des droits de propriété intellectuelle (DPI)? Suivez les négociations des APE sur les services (santé). Découvrez si votre pays est en train de négocier les APE sur les services et les DPI.
- Rassemblez des informations sur les difficultés causées par les DPI: brevets, prix.
- Votre pays a-t-il des brevets ? Comment a-t-il utilisé les flexibilités des ADPIC ?
- Quelle est la participation des organisations de la société civile aux révisions de politique?



#### **6.1.4. Questions pour connaître la situation sur la qualité des médicaments**

- Découvrez les études sur la qualité des médicaments dans votre région. Que disent-elles sur votre pays?
- D'où les institutions de santé obtiennent-elles les médicaments?
- Où les gens achètent-ils les médicaments ? (la cartographie peut être une aide).
- D'où proviennent les médicaments utilisés et vendus dans votre pays? (vous pouvez aller dans les kiosques et vérifier les boîtes). Proviennent-ils du système "officiel" de distribution (dévies ou volés) ou sont-ils importés d'autres pays? Tâchez de découvrir un pourcentage, les pays d'origine, le producteur, etc.

Allez dans les marchés et les kiosques où on vend des médicaments. Faites comme si vous vouliez en acheter (ou achetez-en) pour arriver à connaître l'origine des médicaments vendus: pays d'origine, laboratoire de production, emballage, comment sont-ils conservés, vendus?

- Quelle est la qualité des médicaments consommés par la population? Comment la connaissez-vous?
- Connaissez-vous des effets secondaires dus à la consommation de médicaments? Avez-vous entendu parler de conséquences négatives de l'utilisation de certains médicaments ? Lesquels ? Quelles conséquences?

Demandez au personnel de santé et aux patients des cas où les médicaments n'ont pas guéri ou ont fait plus de tort que de bien. Rassemblez ces récits. Essayez de savoir le nom du médicament, le pays d'origine et le nom du producteur. Vous pouvez rassembler des « cas » où les médicaments ont exercé un impact fatal ou dangereux sur les patients. Cherchez des effets secondaires des médicaments pris dans votre pays :

- Quels médicaments sont contrefaits – faux, lesquels sont de faible qualité et lesquels sont de bonne qualité?
- Quels sont les efforts législatifs faits par votre gouvernement pour combattre la prolifération de médicaments contrefaits ? Y a-t-il des lois anti-contrefaçon ? Lesquelles ? Comment sont-elles appliquées? Quel est le problème avec des lois existantes?
- Y a-t-il des médicaments produits dans votre pays? Cherchez les médicaments que les fabricants produisent et le contrôle de qualité qu'ils suivent. Sont-ils approuvés par l'OMS? Ont-ils d'autres

#### **6.1.5. Cartographier des institutions de santé et de l'accès aux médicaments**

Vous pouvez faire différents types de cartographie selon votre intérêt et l'orientation que vous aimeriez donner à votre action.

Quelques possibilités de cartographie :

**Institutions de santé dans votre région.** Etablissez la carte des centres de santé dans la localité ou la région. Sont-ils publics ou privés (Eglises, ONG, organisations, propriété personnelle) ?

**Lieux où des médicaments sont vendus et utilisés.** Origine des médicaments, utilisateurs, vendeurs.

Etablissez une carte de l'origine des médicaments et du chemin qu'ils suivent pour arriver à votre localité.

Etablissez une carte des producteurs de médicaments dans votre pays ou votre région.



### **6.1.6. Le problème principal en relation avec la question sur laquelle vous travaillez**

Définissez le problème concrètement. Ex. Certains médicaments du marché (si possible, nommez lesquels) ont causé de grands dangers et ils ont même provoqué la mort.

## **6.2. Analyser la situation**

Il y a une série d'obligations ou de traités internationaux qui affectent les soins de santé et l'accès aux médicaments de qualité. Découvrez l'influence de ces politiques sur votre problème. Regardez : la liste de médicaments essentiels dressée par l'OMS ; l'accord ADPIC ; les flexibilités des ADPIC ; les obligations de la Charte africaine (le droit à la santé) ; la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels ; ACTA (accord commercial anti-contrefaçon) ; des accords bilatéraux que votre pays a signés avec l'UE (APE), les Etats-Unis, la Chine, le Brésil, concernant l'impact sur les soins de santé et l'accès aux médicaments.

### **6.2.1. Analyse des causes et des conséquences de médicaments de mauvaise qualité**

Voyez les problèmes causés par les médicaments, soit à cause du prix élevé, de la mauvaise qualité, ou de la non existence.

Faites attention à l'analyse du budget.

## **6.3. Doctrine sociale de l'Eglise sur la santé et l'accès aux médicaments**

### **6.3.1. Propositions du 2<sup>e</sup> Synode africain au sujet de l'accès à des médicaments de qualité**

Les évêques reconnaissent que le sida, la malaria et la tuberculose sont en train de décimer les populations africaines et d'endommager gravement leur vie économique et sociale. Ils dénoncent l'injustice du fait que les patients africains ne reçoivent pas la même qualité de traitement qu'ailleurs et ils recommandent que les patients africains reçoivent la même qualité de traitement qu'en Europe. Ils demandent aux producteurs de médicaments de les rendre abordables, de manière à sauver davantage de vies.

#### **Proposition 51 sur le sida et 52 sur la malaria**

Le Sida est une des grandes pandémies comme le paludisme et la tuberculose qui déciment des populations africaines et compromettent gravement leur vie socio-économique. C'est vraiment une question de développement intégral et de justice, qui demande une approche et une réponse globales de la part de l'Eglise.

Ceux qui, en Afrique, sont malades du Sida sont victimes d'injustice, parce que souvent ils ne reçoivent pas le même traitement de qualité qu'en d'autres lieux.

L'Eglise demande que les fonds alloués aux malades du Sida soient réellement utilisés à cet effet et **recommande que les malades africains reçoivent les traitements de qualité comme en Europe.**

Le paludisme demeure le pire assassin dans le continent africain et ses îles. Il contribue énormément à l'aggravation de la pauvreté. Nous félicitons toutes les initiatives visant à combattre cette maladie. Toutefois, nous reconnaissons qu'il faut en faire davantage si l'on veut atteindre des résultats significatifs. Le Synode propose donc ceci:

1. Que l'on encourage les gouvernements à développer des politiques et des programmes plus conséquents et soutenus pour éradiquer le paludisme.
2. Que les laboratoires pharmaceutiques les rendent accessibles, pour sauver davantage de vies.
3. Que des efforts soient soutenus pour le développement d'un vaccin anti-paludéen.



### **6.3.2. L'enseignement social de l'Eglise**

Dans l'enseignement social catholique, comme dans la déclaration des droits de l'homme, l'accès aux soins de santé est un droit humain – pas simplement une autre marchandise. Du point de vue catholique, les soins de santé sont un droit de chaque personne humaine, indépendant de son statut économique ou des préoccupations du marché. Le bien commun requiert que tous les individus aient accès à des soins de santé abordables et aux médicaments de qualité.

### **6.3.3. Le compendium de la doctrine sociale de l'Eglise<sup>45</sup>**

N.166. Les exigences du bien commun ... concernent avant tout l'engagement pour ...et la prestation des services essentiels aux personnes, et dont certains sont en même temps des droits de l'homme: ... santé...

182. Le principe de la destination universelle des biens...

L'option préférentielle pour les pauvres, de même que les décisions qu'elle nous inspire, ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses ... des personnes sans assistance médicale ...

222.... les personnes âgées ...ont ... besoin de soins médicaux et d'une assistance appropriée...

245. des enfants ... services de santé...

### **6.4. Planifier l'action**

Cherchez des événements, des occasions à considérer et à prendre en compte au sujet du plaidoyer et du lobbying sur votre problème. Plaidoyer et conscientisation impliquant la presse, des groupes ciblés et le public en général.

Voyez comment contrôler le budget national, cibler des ministères et des comités parlementaires pour influencer les discussions au parlement.

Comment contrôlez-vous le gouvernement ? Comment le tenez-vous redevable pour l'engagement sur les dépenses de santé ?

Selon le problème que vous avez choisi, voyez comment orienter votre plaidoyer : Fixation des prix des médicaments ? Octroi obligatoire d'une qualification ? Importation parallèle ? Réduction des droits d'importation ? Autres ? Prévision de service direct ? Recherche ? Comment allez-vous disséminer les informations rassemblées : par écrit ? Oralement dans des ateliers ? Autrement ? Atteinte de la communauté ? Comment voyez-vous la possibilité d'une interaction avec le gouvernement local et national (par ex. lobbying, plaidoyer, participation à des processus législatifs)? Pour des droits non reconnus ? Législation ? Engagements ? Lobbying pour des mesures appropriées : législatives, administratives, budgétaires, judiciaires et autres ? Engagement dans le processus de législation ? Protestation ?

Comment prévoyez-vous d'être impliqués dans l'effort international pour arriver à l'accès aux médicaments ?

Engagez-vous dans des discussions avec le comité parlementaire sur la santé, le comité sur le commerce.

Lorsque vous allez à des réunions mixtes avec le gouvernement ou d'autres assemblées, vérifiez qui prend les notes et prépare l'ordre du jour. Présentez-vous pour le faire car vous pouvez influencer le résultat de la réunion.

45 [http://www.vatican.va/roman\\_curia/pontifical\\_councils/justpeace/documents/rc\\_pc\\_justpeace\\_doc\\_20060526\\_compendio-dott-soc\\_fr.html](http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html)



## ANNEXE 1 - DOCUMENTS SUR L'ACCÈS À DES MÉDICAMENTS DE QUALITÉ

Accès à des médicaments de qualité et lutte contre les faux médicaments dans le PED.

2012. <http://link.springer.com/article/10.1007%2Fs13149-013-0281-1#page-1>

Accès aux antirétroviraux dans les pays du Sud – Propriété intellectuelle et politiques publiques par C. Possas et B. Larouzé.

<http://www.anrs.fr/content/download/4893/27232/file/Acc%C3%A8s%20aux%20antir%C3%A9troviraux%20dans%20les%20pays%20du%20Sud.pdf>

Accès aux génériques et propriété intellectuelle – ACT UP Paris. [http://www.actupparis.org/IMG/pdf/03\\_11-DocIP\\_F\\_.pdf](http://www.actupparis.org/IMG/pdf/03_11-DocIP_F_.pdf)

Accès équitable aux médicaments essentiels : cadre d'action collective.

<http://apps.who.int/medicinedocs/pdf/s4963f/s4963f.pdf>

ADPIC: l'UE adopte l'accord OMC sur les médicaments génériques.

<http://ictsd.org/i/news/passerelessynthese/8320/>

Améliorer l'égalité d'accès aux médicaments Par Eric

Noehrenberg. <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2003/numero2/0203p12.html>

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, accès aux médicaments et droits humains – Maroc – 2006. [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/info-ngos/3D\\_Fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/docs/info-ngos/3D_Fr.pdf)

Contrefaçon de médicaments et organisations criminelles by Eric Przysta – Institut International de Recherche Anti-Contrefaçon de médicaments.

Cracking Down on Killer Medicines in Nigeria. The NAFDAC Experience. Dora N. Akunyili (seulement en anglais). POWERPOINT. [http://www.aei.org/files/2008/04/14/20080414\\_AkunyiliPowerpoint.pdf](http://www.aei.org/files/2008/04/14/20080414_AkunyiliPowerpoint.pdf)

Does Price Reveal Poor-Quality Drugs? Evidence from 17 countries. 2011 – By R. Bate, G. Zhe Jin, A. Mathur. <http://www.aei.org/files/2011/08/18/Does-Price-Reveal-Poor-Quality-Drugs.pdf>

FTAs; Civil Society and Access to Medicines By Germán Holguin, 2008. Power Point. [http://www.haiweb.org/05062008/\(6\)%20German.pdf](http://www.haiweb.org/05062008/(6)%20German.pdf)

Génériques, contrefaçon, qualité : quels médicaments pour les pays en voie de développement ? par Jacques Pinel. <http://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2005-1-page-49.htm>

How do Patents and Economic Policies Affect Access To Essential Medicines in Developing Countries By Amir Attaran. <http://content.healthaffairs.org/content/23/3/155.full>

Information sur la médication officinale : Les médicaments en accès direct – Agence française de sécurité sanitaire.

L'accès au marché d'un médicament.

[http://www.gsk.fr/avenirdelasante/fiche\\_pratique/medicament/pdf/accesau%20marche.pdf](http://www.gsk.fr/avenirdelasante/fiche_pratique/medicament/pdf/accesau%20marche.pdf)

L'accès aux médicaments par Erika Reinhardt. <http://www.un.org/french/pubs/chronique/2006/numero3/0306p56.htm>

L'accès aux médicaments dans le contexte du droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible – Assemblée générale de l'ONU.

[http://www.cnops.org.ma/sites/default/files/NU\\_Resolution\\_Acces\\_Medicaments.pdf](http://www.cnops.org.ma/sites/default/files/NU_Resolution_Acces_Medicaments.pdf)

Measuring medicine prices, availability, affordability and price components. HAI (Health Action International). <http://www.haiweb.org/medicineprices/manual/documents.html>

L'accès aux médicaments: crucial pour les OMD pour la santé d'enfants. Contact Magazine No. 191, 2011. Une publication du Conseil Œcuménique des Eglises. [http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact191\\_FR.pdf](http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact191_FR.pdf)

L'accès des pays pauvres aux médicaments et la propriété intellectuelle : quel apport des partenariats multi-acteurs ? <http://www.cairn.info/revue-internationale-de-droit-economique-2010-3-page-325.htm>

La contrefaçon des médicaments peut vous tuer. VIDEO. [http://www.dailymotion.com/video/x154yj\\_wilfried-roger-la-contrefacon-du-medicament-peut-vous-tuer\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x154yj_wilfried-roger-la-contrefacon-du-medicament-peut-vous-tuer_news)

La déclaration de Doha sur les ADPIC et les médicaments par Falou Samb. [http://ictsd.org/downloads/2008/06/dakar\\_chapter4.pdf](http://ictsd.org/downloads/2008/06/dakar_chapter4.pdf)



- La Foire aux comprimés par AEFJN. <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-398.html>
- La France et l'accès à un médicament de qualité- 2010. [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FR-medicament\\_61210.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/FR-medicament_61210.pdf)
- La propriété intellectuelle et l'accès des pays pauvres aux médicaments par Benjamin Potie. <http://cdi.lyon3.free.fr/doc/MemoirePOTIE.pdf>
- La qualité de la chaîne du médicament à l'heure de la mondialisation – Les cahiers de l'Order national des pharmaciens. [http://www.slideshare.net/Market\\_IT/cahier-thmatique4-qualitedelachainedumedicamentoctobre2013](http://www.slideshare.net/Market_IT/cahier-thmatique4-qualitedelachainedumedicamentoctobre2013)
- La santé des femmes et enfants – 2012 – Une publication du Conseil Œcuménique des Eglises. <http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact192FR.pdf>
- Le brevet et la marque, deux précieux sésames. <http://www.leem.org/article/brevet-marque-deux-precieux-sesames-0>
- Le commerce et les consommateurs : l'enjeu de Hong Kong. 2005. <http://www.consumersinternational.org/media/318997/l'omc%20et%20l'adpic.pdf>
- Le mépris des enjeux de l'accès aux médicaments. HAI et Oxfam. [http://www.haiweb.org/11112009/bp\\_trading\\_away\\_access\\_to\\_medicines\\_fr\\_06nov09.pdf](http://www.haiweb.org/11112009/bp_trading_away_access_to_medicines_fr_06nov09.pdf)
- Le partenariat mondial pour le développement; l'heure est au résultats. Rapport ONU 2011. Pages 61 à 74. <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s19084fr/s19084fr.pdf>
- Les brevets, le droit commercial international et l'accès aux médicaments essentiels par R. Elliott, M.H. Bonin et C. Devine. <http://www.aidslaw.ca/publications/interfaces/downloadFile.php?ref=330>
- Les droits de la propriété intellectuelle et l'accès à des médicaments de qualité. Plateforme Santé-solidarité. [http://www.oxfamsol.be/fr/IMG/pdf/Note\\_d\\_information\\_sur\\_les\\_DPI\\_et\\_acces\\_aux\\_medicaments.pdf](http://www.oxfamsol.be/fr/IMG/pdf/Note_d_information_sur_les_DPI_et_acces_aux_medicaments.pdf)
- Les exigences sur la qualité du circuit du médicament [http://www.omedit-hautenormandie.fr/Files/les\\_exigences\\_sur\\_la\\_qualite\\_du\\_circuit\\_du\\_medicament\\_v2.pdf](http://www.omedit-hautenormandie.fr/Files/les_exigences_sur_la_qualite_du_circuit_du_medicament_v2.pdf)
- Les faux médicaments, un crime contre les plus pauvres. Fondation Chirac et d'autres. <http://www.dauphine.fr/fileadmin/mediatheque/Communication/CP/medicrimedossier.pdf>
- Les OIC en mission : 30 ans de soutenir les services pharmaceutiques. Contact No. 193, 2011 – Une publication du Conseil Œcuménique des Eglises. [http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact193\\_FR.pdf](http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact193_FR.pdf)
- Local Production and Access to Medicines in Low- and Middle-Income Countries. A literature review and critical analysis. WHO. 2011. (Seulement en anglais). [http://www.who.int/phi/publications/Local\\_Production\\_Literature\\_Review.pdf](http://www.who.int/phi/publications/Local_Production_Literature_Review.pdf)
- Local Production of Pharmaceuticals and Reated Technology Transfer in Developing Countries. A series of case studies by the UNCTAD Secretariat. (Seulement en anglais). [http://www.who.int/phi/publications/Local\\_Production\\_Case\\_Studies.pdf](http://www.who.int/phi/publications/Local_Production_Case_Studies.pdf)
- Médicaments essentiels : Le Point N° 031 – OMS No. 31. <http://apps.who.int/medicinedocs/pdf/s4938f/s4938f.pdf>
- Médicaments essentiels en soins de santé primaires– Contact n. 187 – 2009 – Une publication du Conseil Œcuménique des Eglises. [http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact\\_187\\_jan\\_mai\\_2009\\_FR.pdf](http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact_187_jan_mai_2009_FR.pdf)
- Médicaments génériques. Rapport de l'Académie nationale de Pharmacie de France – 2012.
- Médicaments génériques : des médicaments à part entière – ANSM. [http://ansm.sante.fr/content/download/45165/585839/version/2/file/Ansm\\_Rapport-Generiques\\_Decembre2012-v2.pdf](http://ansm.sante.fr/content/download/45165/585839/version/2/file/Ansm_Rapport-Generiques_Decembre2012-v2.pdf)
- Mondialisation et accès aux médicaments – Série "Economie de la santé et médicaments » No. 007. <http://apps.who.int/medicinedocs/pdf/whozip36f/whozip36f.pdf>
- MSF – Campagne accès aux médicaments. <http://www.msfaccess.org/>
- MSF Rapport "Accès aux médicaments: bilan 2010". [http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/top\\_ten\\_came\\_2010.pdf](http://www.msf.fr/sites/www.msf.fr/files/top_ten_came_2010.pdf)
- Petit manuel de pharmacovigilance et pharmacologie clinique – Prescrire – Hors série 2011. <http://campus.prescrire.org/fr/DownloadPharmacoVig.aspx?name=PrescrireManuelPharmacovig>
- Pharmacovigilance: assurer la sécurité d'emploi des médicaments. OMS 2004. <http://apps.who.int/medicinedocs/fr/d/Js6165f/2.html>
- Pharmacovigilance des Anti-infectieux. Nicolas Gambier et Pierre Gillet. POWERPOINT.



Propriété industrielle et santé publique – Revue Projet. <http://www.revue-projet.com/articles/2002-2-propriete-industrielle-et-sante-publique/>

Renforcement du système de santé: focalisation sur les ressources humaines pharmaceutiques. Contact No. 189 – 2010. Une publication du Conseil Œcuménique des Eglises. <http://www.oikoumene.org/en/what-we-do/health-and-healing/Contact189French.pdf>

Rester vigilant – Oxfam sur la réglementation des médicaments de qualité. Rapport complet. <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp143-rester-vigilant-reglementation-medicaments-developpement-020211-fr.pdf>

Résumé du rapport <http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/bp143-rester-vigilant-reglementation-medicaments-developpement-020211-resume-fr.pdf>

Rien que des coûts, pas de bénéfices : les règles ADPIC-plus sur la propriété intellectuelle incluses dans l'ALE USA-Jordanie influencent l'accès aux médicaments par Oxfam International, 2007.

[https://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/2007-03-22\\_Rienquedescoûts.pdf](https://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/2007-03-22_Rienquedescoûts.pdf)

Survey of the Quality of Selected Antimalarial Medicines Circulating in Madagascar, Senegal and Uganda – USP and USAID – 2009. (Seulement en anglais.) [http://www.usaid.gov/our\\_work/global\\_health/hs/publications/qamsa\\_report\\_1109.pdf](http://www.usaid.gov/our_work/global_health/hs/publications/qamsa_report_1109.pdf)

The Danger of Substandard Medicines in Emerging Markets: An Assessment of Basic Product Quality. By Roger Bate & others. 2012. (Seulement en anglais.) <http://www.aei.org/files/2011/06/28/Pharmacologia-Published.pdf>

Tirer parti des flexibilités de l'Accord sur les ADPIC pour améliorer l'accès au traitement du VIH, ONUSIDA et l'OMC.

The world Medicines Situation 2011 – Pharmacovigilance and Safety of Medicines – WHO. <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18771en/s18771en.pdf>

## DOCUMENTS SUR L'AFRIQUE

Accélérer l'accès à des médicaments de qualité en Afrique – OMS.

[http://www.who.int/features/2013/accelerated\\_registration/fr/index.html](http://www.who.int/features/2013/accelerated_registration/fr/index.html)

Adoption de CTA pédiatriques recommandés et de qualité garantie pour le traitement du paludisme non compliqué dans six pays d'Afrique francophone. F. Camus-Babon.

<http://www.mmv.org/sites/default/files/uploads/docs/publications/Adoption%20de%20CTA%20pediatriques.pdf>

Le Synode Africain et l'accès aux médicaments par AEFJN. <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-398/articles/le-synode-africain-et-lacces-aux-medicaments.html>

Les prix des médicaments au Congo. OMS. [http://www.afro.who.int/en/downloads/doc\\_download/1796-les-prix-des-medicaments-au-congo.html](http://www.afro.who.int/en/downloads/doc_download/1796-les-prix-des-medicaments-au-congo.html)

Les prix des médicaments au Tchad – Etudes des prix des médicaments et interventions proposées pour améliorer durablement l'accès aux médicaments dans 6 pays de l'Afrique subsaharienne. WHO – HAI. [http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)

Médicaments contrefaits: un problème de santé en Afrique, par Jocelyne Sambira.

Médicaments de qualité pour tous en Afrique - Fiche d'information d'AEFJN. <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-398/articles/medicaments-de-qualite-pour-tous-en-afrique-fiche-dinformation-daefjn-3219.html>

Médicaments essentiels frauduleux depuis l'Asie du Sud et e l'Est vers l'Afrique de l'Ouest.

[http://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West\\_Africa\\_TOC\\_FRAUD\\_MEDICINES\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West_Africa_TOC_FRAUD_MEDICINES_FR.pdf)

Mesurer les prix, la disponibilité, l'accessibilité financière et les composantes des prix des médicaments au Burkina Faso – Rapport d'étude – 2010.

<http://www.haiweb.org/medicineprices/surveys/200907BF/sdocs/EtudeaccesfinancierauxmedicamentsauBurkinaFaso.pdf>

Nouveaux enjeux éthiques du médicament en Afrique.

[http://ethicmedafricque.sciencesconf.org/conference/ethicmedafricque/pages/LivreResumesEthicmedafricque\\_1.pdf](http://ethicmedafricque.sciencesconf.org/conference/ethicmedafricque/pages/LivreResumesEthicmedafricque_1.pdf)

Rapport de l'étude sur les prix des médicaments au Niger. OMS 2006.

[http://www.afro.who.int/en/downloads/doc\\_download/5699-rapport-de-letude-sur-les-prix-des-medicaments-au-niger.html](http://www.afro.who.int/en/downloads/doc_download/5699-rapport-de-letude-sur-les-prix-des-medicaments-au-niger.html)

Résolution sur l'Accès à la Santé et aux Médicaments Essentiels en Afrique – Commission Africaine de Droits de l'Homme et des Peuples. <http://www.achpr.org/fr/sessions/44th/resolutions/141/>

Survey of the Quality of Selected Antimalarial Medicines Circulating in Six Countries of Sub-Saharan Africa – WHO 2011 - (Seulement en anglais). [http://www.who.int/medicines/publications/WHO\\_QAMSA\\_report.pdf](http://www.who.int/medicines/publications/WHO_QAMSA_report.pdf)



Pour un accès amélioré aux médicaments de qualité dans 15 pays d'Afrique dans la perspective de la réalisation des OMD Santé. OMS.

Pourquoi le prix des médicaments est élevé dans les pays d'Afrique subsaharienne. Analyse de la structure des prix : l'exemple du Sénégal. JM. Guimier, D. Candau, M. Garenne, L. Teulières.

<http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18715fr/s18715fr.pdf>

## **ANNEXE 2 - ORGANISATIONS AND DOCUMENTS BY COUNTRY IN AFRICA**

### **BENIN**

#### **ORGANISATIONS**

BETHESDA-BENIN.<http://www.bethesdabenin.org/Bethesda/index.html>

### **BURKINA FASO**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières– Burkina Faso.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=13>

ACCEDES - Alliance Chrétienne pour la Coopération et le Développement Social.<http://www.accedes.org/>

AEAD - Association Evangélique d'Appui au Développement.[http://www.aead.info/AEAD\\_English/index.htm](http://www.aead.info/AEAD_English/index.htm)

ODE - Office de Développement des Eglises Evangéliques.<http://www.ode-burkina.org/>

### **CAMEROON**

#### **ORGANISATIONS**

OSEELC - L'œuvre de santé de l'Eglise Evangélique Luthérienne au Cameroun.<http://www.oseelc.org/>

CBCHB – Convention baptiste du Cameroun, Conseil de santé.<http://www.cbchealthservices.org/>

Médecins sans frontières – Cameroun.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=16>

### **CHAD**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières – Tchad.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=18>

Union Nationale des Associations Diocésaines de secours et développement UNAD – SECADEV.

#### **DOCUMENTS**

### **CONGO BRAZZAVILLE**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières – Congo Brazzaville.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=21>

### **DR CONGO**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières – DR Congo.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=22>

Santé Rurale-THE SANRU PROJECT - (Protestant Church of Congo (ECC) and Interchurch Medical Assistance (IMA).[http://www.sanru.org/about\\_sanru.htm](http://www.sanru.org/about_sanru.htm)



## **GHANA**

### **ORGANISATIONS**

CHAG - The Christian Health Association of Ghana.<http://www.chagghana.org/chag/>

### **MATERIAL**

Medicine prices in Ghana - Medicine prices surveys and proposed interventions to improve sustainable access to affordable medicines in 6 Sub-Saharan African countries – WHO and HAI.

[http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)

## **ETHIOPIA**

### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières – MSF – Ethiopia. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=26>

Ethiopian Catholic Secretariat ECS.<http://www.ecs.org.et/>

EECMY - Ethiopian Evangelical Church Mekane Yesus Development and Social Services Commission.<http://www.eecmy.org/>

### **MATERIAL**

Case Study 4 Ethiopia in Local Production of Pharmaceuticals and Related Technology Transfer in Developing Countries. A series of case studies by the UNCTAD Secretariat.

[http://www.who.int/phi/publications/Local\\_Production\\_Case\\_Studies.pdf](http://www.who.int/phi/publications/Local_Production_Case_Studies.pdf)

## **GHANA**

### **ORGANISATIONS**

Catholic Medicine Centre – Ghana.<http://www.nchs.org.gh/>

CHAG - Christian Health Association of Ghana.<http://www.chagghana.org/>

Catholic Pharmaceutical Services(CPS) – Ghana.

AHRO - Africa Health Research Organization – Ghana.<http://www.afrihero.org/>

HANGHANA - Health Access Network – Ghana.<http://www.hanghana.org/>

## **GUINEA CONAKRY**

### **ORGANISATIONS**

MEDECINS SANS FRONTIERES – Guinée Conakry.<http://www.msf-me.org/en/mission/in-the-field/msf-projects-world-wide/guinea-conakry-1.html>

## **KENYA**

### **ORGANISATIONS**

HAI AFRICA - Health Action International - Office in Nairobi.<http://www.haiafrica.org/>

MEDS – Mission for Essential Medicines and Supplies Kenya.<http://www.meds.or.ke/>

EPN – Ecumenical Pharmaceutical Network.<http://www.epnetwork.org/>

CHAK - Christian Health Associations of Kenya.<http://www.chak.or.ke/>

Médecins sans frontières (MSF) – Kenya.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=39>

MAP Medical Assistance Programs International – Kenya.<http://www.map.org/what-we-do/provide-medicines/>

KETAM - Kenya Treatment Access Movement.<http://www.ketam.org/>

### **MATERIAL**

Access to Essential Medicines in Kenya – A Health Facility Survey.Ministry public Health – 2009.<http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18695en/s18695en.pdf>



Medicine prices in Kenya - Medicine prices surveys and proposed interventions to improve sustainable access to affordable medicines in 6 Sub-Saharan African countries – WHO and HAI. [http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)

## **LESOTHO**

### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF) – Lesotho. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=110>  
Christian Health Association of Lesotho (CHALE).

## **LIBERIA**

### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF). <http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=42>  
Christian Health Association of Liberia (CHAL).

## **MADAGASCAR**

### **ORGANISATIONS**

SALAMA – Centrale d'Achats de médicaments Essentiels et matériel médical. <http://www.salama.mg>

## **MALAWI**

### **ORGANISATIONS**

CHAM - Christian Health Association of Malawi. [www.cham.org.mw](http://www.cham.org.mw)

MHEN - Malawi Health Equity Network.

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES – Malawi. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=45>

### **MATERIAL**

Country Health Equity Analysis –Malawi 2006 – Equinet. [www.equinetafrica.org/bibl/docs/REQMalawi06.pdf](http://www.equinetafrica.org/bibl/docs/REQMalawi06.pdf)

Equity in Health Sector Responses to HIV/AIDS in Malawi 2003 – Equinet.  
[www.equinetafrica.org/bibl/docs/aidsmalawi.pdf](http://www.equinetafrica.org/bibl/docs/aidsmalawi.pdf)

Documents of MSF on Malawi. <http://www.doctorswithoutborders.org/publications/research/?tag=45>

Assessment of equity in the uptake of anti-retrovirals in Malawi 2008 –  
Equinet. [www.equinetafrica.org/bibl/docs/DIS58FINmuula.pdf](http://www.equinetafrica.org/bibl/docs/DIS58FINmuula.pdf)

## **MALI**

### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF) – Mali. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=46>

### **MATERIAL**

Les prix des médicaments au Mali –WHO – HAI.

[http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)

Evaluation du système d'approvisionnement et de distribution des médicaments au Mali  
2008. <http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s17535fr/s17535fr.pdf>

Etude sur la disponibilité et les prix des médicaments dans le secteur privé au Mali.  
<http://www.bdsp.ehesp.fr/Base/355757/>

Evaluation du secteur Pharmaceutique au Mali2003- Ministère de la Santé.  
[http://www.who.int/medicines/areas/coordination/mali\\_pharmaceutical.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/coordination/mali_pharmaceutical.pdf)

## **MOZAMBIQUE**

### **ORGANISATIONS**



Médecins sans frontières (MSF) – Mozambique.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=51>

#### **MATERIAL**

Access to medicines. Medicine Supply: Lessons learnt in Tanzania and Mozambique. By Karin Wiedenmayer.<http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18422en/s18422en.pdf>

### **NIGER**

#### **ORGANISATIONS**

Centre Medico Social ALOMAR. [www.musuhum.org](http://www.musuhum.org)

MEDECINS SANS FRONTIERES – Niger.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=55>

Union des Eglises Evangéliques Protestantes au Niger.

#### **MATERIAL**

Rapport de l'étude sur les prix des médicaments au Niger – 2006.

Etude Distribution des antipaludéens sur le secteur privé au Niger 2010.

### **NIGERIA**

#### **ORGANISATIONS**

Christian Health Association of Nigeria CHAN.<http://www.chanmedi-pharm.org/>

CHAN Medi-Pharm Ltd. [www.chanmedi-pharm.org](http://www.chanmedi-pharm.org)

Médecins sans frontières (MSF).<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=56>

ECWA Central Pharmacy.<http://www.ecwang.org/site/Departments/ECWACentralPharmacies/tabid/66/Default.aspx>

### **RWANDA**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF).<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=65>

BUFMAR - Bureau des Formations Médicales Agréées.<http://bufmar.org/>

### **SIERRA LEONE**

#### **ORGANISATIONS**

CHASL - Christian Health Association of Sierra Leone.

Christian Outreach Justice Mission – Sierra Leone.

Médecins sans frontières (MSF) - Sierra Leone.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=68>

### **SOMALIA**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF) – Somalia.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=67>

### **SOUTH AFRICA**

#### **ORGANISATIONS**

Catholic Health Care Association of Southern Africa (CATHCA).<http://www.cathca.co.za/>

AMFA - Affordable Medicines For All – South Africa.<http://www.amfa.org/>

Médecins sans frontières (MSF) – South Africa.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=69>

### **SUDAN**

#### **ORGANISATIONS**



CHAS - Christian Health Association of Sudan.[www.chasudan.org](http://www.chasudan.org)

Médecins sans frontières (MSF) – Sudan.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=72>

#### **MATERIEL**

Sudan, Pharmaceutical Country

Profile.[http://www.who.int/medicines/areas/coordination/sudan\\_pharmaceuticalprofile\\_december2010.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/coordination/sudan_pharmaceuticalprofile_december2010.pdf)

### **SWAZILAND**

#### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières (MSF) – Swaziland.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=159>

### **TANZANIA**

#### **ORGANISATIONS**

Action Medeor Tanzania.

CSSC - Christian Social Services Commission.<http://www.cssc.or.tz>

[CSSC - The Christian Social Services Commission formed by the Tanzania Episcopal Conference \(TEC\) and the Christian Council of Tanzania \(CCT\) - Dar Es Salaam.](#)

Médecins sans frontières (MSF) – Tanzania.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=74>

Mission for Essential Medical Supplies MEMS.<http://elct.health/projects/mems/html>

#### **MATERIEL**

Access to medicines. Medicine Supply: Lessons learnt in Tanzania and Mozambique. By Karin Wiedenmayer.<http://apps.who.int/medicinedocs/documents/s18422en/s18422en.pdf>

Medicine prices in Tanzania - Medicine prices surveys and proposed interventions to improve sustainable access to affordable medicines in 6 Sub-Saharan African countries – WHO and HAI.

[http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)

Documents from Mediciens Sans Frontieres.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=74>

### **TOGO**

#### **ORGANISATIONS**

APROMESTO - Association Protestante des Œuvres Médico- sociales et Humanitaires du Togo.

### **UGANDA**

#### **ORGANISATIONS**

JMS - Joint Medical Store.[www.jms.co.ug](http://www.jms.co.ug)

UCMB - The Uganda Catholic Medical Bureau.<http://www.ucmb.co.ug/index.php>

UPMB - Uganda Protestant Medical Bureau.<http://www.upmb.co.ug>

Médecins sans frontières (MSF) – Uganda.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=78>

HEPS- Health Consumers' Organisation – Uganda.<http://www.heps.org>

#### **MATERIEL**

Access to medicines in Uganda: intersections with poverty. <http://www.unmillenniumproject.org/documents/TF5-medicines-Appendixes.pdf>

Case Study 8 Uganda in Local Production of Pharmaceuticals and Related Technology Transfer in Developing Countries. A series of case studies by the UNCTAD Secretariat.

[http://www.who.int/phi/publications/Local\\_Production\\_Case\\_Studies.pdf](http://www.who.int/phi/publications/Local_Production_Case_Studies.pdf)

Medicine prices in Uganda - Medicine prices surveys and proposed interventions to improve sustainable access to affordable medicines in 6 Sub-Saharan African countries – WHO and

HAI.[http://www.who.int/medicines/areas/technical\\_cooperation/Medpricesall8files.pdf](http://www.who.int/medicines/areas/technical_cooperation/Medpricesall8files.pdf)



The push for local production, costs and benefits – A case study of Uganda's Quality Chemicals. Africa Fighting Malaria Policy Paper – 2009 By J. Taylor, R. Bate, E. Putze, R. Tren.  
[http://www.fightingmalaria.org/pdfs/localproduction\\_september2009.pdf](http://www.fightingmalaria.org/pdfs/localproduction_september2009.pdf)

## **ZAMBIA**

### **ORGANISATIONS**

CHAZ - The Churches Health Association of Zambia - Lusaka.<http://www.chaz.org.zm/about.php>

Médecins sans frontières (MSF) – Zambia.<http://www.doctorswithoutborders.org/news/allcontent.cfm?id=82>

## **ZIMBABWE**

### **ORGANISATIONS**

Médecins sans frontières. <http://www.doctorswithoutborders.org/news/country.cfm?id=2294>

EQUINET, the Regional Network on Equity in Health in Southern Africa.<http://www.equinetafrica.org/>

ZACH - Zimbabwe Association of Church-related Hospitals.<http://www.zach.org.zw>

## **INTERNATIONAL ORGANISATIONS**

Action Medeor.<http://medeor.de/en/medeor-market-en.html>

EPN – Réseau Pharmaceutique Œcuménique – Secrétariat au Kenya.<http://www.epnetwork.org>

Because Health – Réseau de Santé avec un groupe sur la qualité des médicaments. Secrétariat à Anvers, Belgique.  
<http://www.be-causehealth.be/en>

Médecins sans frontières (MSF). Accès aux médicaments.<http://www.msfaccess.org/>

HAI - Health action International (Action pour la santé internationale) – Secrétariat à Amsterdam (Pays Bas).<http://www.haiweb.org/>

HAI – Afrique. Secrétariat à Nairobi (Kenya).<http://www.haiafrica.org/>

International Network for the Rational use of Medicines (Réseau international l'usage rationnel des médicaments).-  
<http://www.inrud.org/>

IMA - Interchurch Medical Assistance, World Health (Interchurch Assistance mondiale pour la Santé).<http://www.imaworldhealth.org>

DIFAEM – Mission médicale allemande.<http://www.difaem.de/about-difaem/pharmaceutical-services.html>

PHM - People's Health Movement (Mouvement pour la santé populaire).<http://www.phmovement.org/>

PSF - Pharmaciens sans Frontières International.<http://www.psfci.org/>

QUAMED – Qualité des médicaments pour tous. Secrétariat à Anvers (Belgique).  
<http://www.quamed.org/fr/accueil.aspx>

UAEM - Universities Allied for Essential Medicines (Alliance d'universités pour les médicaments essentiels) - California – USA.<http://essentialmedicine.org/>

WEM - Worldwide export management (Gestion mondial pour l'exportation).[www.wem-world.de](http://www.wem-world.de)

OMS Organisation Mondiale de la Santé – Médicaments essentiels.  
<http://www.who.int/medicines/publications/essentialmedicines/fr/>

## **CONTINENTAL AND REGIONAL ORGANISATIONS**

Africa Christian Health Associations Platform – Secrétariat in Nairobi.<http://www.africachap.org/>

AMFA Foundation – Affordable Medicines for Africa.<http://www.amfa.org/>



## ANNEXE 3 - DES CRITERES POUR ASSURER LA QUALITÉ DES MÉDICAMENTS

Tiré de AMFA (Affordable Medicines for Africa [Médicaments abordables pour l'Afrique])

### 1. CRITÈRES POUR ASSURER LA QUALITÉ DES PRODUITS MÉDICAUX

- Formulaire sur les médicaments essentiels.
- Source des produits pharmaceutiques essentiellement chez les fournisseurs locaux.
- Prix compétitifs avec les fournisseurs actuels.
- La livraison dans les 4 - 6 semaines améliore le fonds de roulement, réduit les coûts d'inventaire.
- Produits appuyés par un excellent contrôle de qualité.
- Se consacrer à exceller dans le service à long terme des clients.
- Conditionnement en grandes quantités approprié pour hôpitaux, cliniques & dispensaires.
- Des centres régionaux de distribution assurent un rapide turn-around.

### 2. ACTEURS PRINCIPAUX ET LEURS RESPONSABILITÉS

Les fabricants sont essentiellement responsables de la qualité des médicaments qu'ils produisent en suivant les principes de bonnes pratiques de fabrication (BPF). Une fois qu'un produit quitte les lieux de fabrication, les distributeurs, agences d'acquisition (acheteurs), les livreurs et les usagers sont responsables de maintenir la qualité du produit par le stockage, le transport, la répartition, la distribution et l'usage corrects.

Les gouvernements nationaux sont responsables d'assurer que les fabricants se conforment aux exigences des BPF. Ceci peut présenter un défi pour des pays aux ressources limitées.

Des directives pour répondre au BPF actuelles sont disponibles de la part de l'Organisation Mondiale de la Santé et de pays qui ont des agences pour réguler progressivement les médicaments.

#### 2.1. Chefs de gouvernement et décideurs de politiques

Les chefs de gouvernement nationaux et les décideurs de politiques sont responsables de définir des politiques nationales pour les médicaments qui couvrent l'accès, l'assurance de qualité, l'usage rationnel et d'autres considérations; cependant, peu de pays à revenu bas ou moyen incluent l'assurance de qualité dans leurs politiques nationales pour les médicaments. Beaucoup de pays qui ont établi des programmes d'assurance de qualité dans leurs politiques nationales pour les médicaments ont rencontré un succès notable.

L'expérience en Australie, au Canada et aux États-Unis, par exemple, a montré qu'une législation adéquate et sa mise en œuvre ont pour résultat moins de médicaments de faible qualité et une plus grande confiance du public dans la qualité des médicaments (Ratawijitrasin et Wondemagegnehu, 2002). Par contraste, quand le marché des produits pharmaceutiques est peu régulé à cause d'une législation inadéquate ou d'une faible mise en vigueur, des contrefaçons et des médicaments de qualité inférieure prolifèrent (Organisation Mondiale de la Santé, 1999).

La législation et la régulation forment la base qui assure la qualité des médicaments. En bref, les dirigeants nationaux et les décideurs de politiques sont responsables de formuler la législation et de la tenir à jour pour couvrir tous les aspects du commerce et de l'usage des produits pharmaceutiques au niveau national.

Etablir une autorité nationale de régulation des médicaments (ANRM) qui incorpore les connaissances et compétences médicales, scientifiques et techniques nécessaires pour contrôler la qualité des médicaments.



Pour qu'une ANRM fonctionne convenablement, un gouvernement national doit :

- Promulguer des lois pour donner du pouvoir à l'ANRM.
- Pourvoir à une structure organisationnelle appropriée.
- Allouer des ressources financières adéquates et durables.
- Nommer du personnel qualifié, formé, compétent.
- Fournir les installations et outils nécessaires.

Si ces ressources sont inadéquates ou si elles manquent, une ANRM sera incapable d'exercer correctement ses fonctions, ce qui peut causer l'entrée sur le marché de médicaments de qualité inférieure ou contrefaits.

## **2.2. Autorités nationales de régulation des médicaments**

Les ANRM sont responsables d'assurer la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments importés et produits localement. Leur autorité devrait couvrir de la même manière les secteurs public et privé.

Les principales activités d'une ANRM incluent:

- Enregistrer des produits thérapeutiques (c'est-à-dire autoriser la mise sur le marché de médicaments).
- Accorder une licence à des établissements pharmaceutiques (fabricants, importateurs, distributeurs ou grossistes, et revendeurs).
- Publier, amender et révoquer l'enregistrement pour des produits à cause de qualité, sécurité ou efficacité inacceptable, y compris la notification d'un renvoi du produit.
- Inspecter les locaux de fabrication, distribution et vente au détail, pour vérifier la conformité aux directives et pratiques respectives, y compris BPF, pratiques de bon stockage, bonne distribution et bonne administration.
- Exercer une surveillance après marketing pour assurer la qualité et la sécurité des médicaments sur le marché.
- Contrôler des activités destinées à promouvoir des médicaments ou à en faire la publicité.
- Approuver des essais cliniques.

## **2.3. Points principaux pour maximiser les ressources efficacement**

Des pays aux ressources économiques et techniques limitées peuvent souhaiter établir les priorités suivantes entre les activités énumérées ci-dessous pour maximiser l'efficacité de leurs ressources :

1. Accorder une licence aux importateurs, grossistes et détaillants (pharmacies et dépôts/magasins de médicaments).
2. Demander aux importateurs ou grossistes enregistrés de notifier à un corps central quels produits ils ont l'intention d'importer ou ont déjà importés.
3. Reconnaître le schéma de coopération pour l'inspection pharmaceutique (PIC/S), les directives de la Conférence Internationale sur l'harmonisation (ICH) guidelines, et le schéma de pré-qualification de l'OMS.
4. Procéder à une évaluation appropriée de l'enregistrement des médicaments à la fois de multisources (génériques) et des médicaments de marque (Ce sujet est examiné plus complètement au chapitre 4).

**Vous pouvez trouver des directives pour le contrôle des produits pharmaceutiques pour l'utilisateur sur le site d'AEFJN.** <http://www.aefjn.org/index.php/materiel-398/articles/la-charte-assurance-de-qualite-des-medicaments.html>



## CHAPITRE 5

# LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

## ABREVIATIONS

AGNU	Assemblée générale des Nations unies
ALPC	Armes légères et de petit calibre
AO	Afrique orientale
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
CAFF	Children associated with fighting forces [enfants associés aux forces combattantes]
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté financière d'Afrique
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DB	Déclaration de Bamako
DDR	Désarmement, démobilisation, et réintégration
DDRR	Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
DN	Déclaration de Nairobi
EAANSA orientale]	Eastern African Action Network on Small Arms [Réseau d'action sur les armes légères d'Afrique orientale]
EAPCCO police	East African Police Chiefs Cooperation Organization [Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique orientale]
ECOMOG	Force armée de la communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest
GLHA	Great Lakes and Horn of Africa [Grands Lacs et Corne de l'Afrique]
GWOT	Global War on Terror [Guerre mondiale contre le terrorisme]
HOA	Horn of Africa [Corne de l'Afrique]
IANSA	International Action Network on Small Arms [Réseau international d'action sur les armes légères]
ICHRP	International Council on Human Rights Policy [Politique du conseil international sur les droits humains]



IGAD	Intergovernmental Authority on Development (countries from the Horn of Africa) [Autorité intergouvernementale sur le développement (pays de la Corne de l'Afrique)]
KANSA	Kenya Action Network on Small Arms [Réseau d'action sur les armes légères au Kenya]
LHI	Loi humanitaire internationale
LRA	Lord's Resistance Army [Armée de la Résistance du Seigneur]
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation entre pairs
MANPADS	Man-portable air defence system [Système portatif de défense aérienne]
MFDC	Mouvement des forces démocratiques du Congo
MLC	Mouvement de libération du Congo
NCCK	National Council of Churches of Kenya [Conseil national des Eglises du Kenya]
NDV	Niger Delta Vigilante
NEPAD l'Afrique]	New Partnership for Africa's Development [Nouveau partenariat pour le développement de
NU	Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OI	Organisation internationale
OIG	Organisation intergouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-Nord
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PDI	Personne déplacée interne
PFN	Point focal national
PN	Protocole de Nairobi
PNA	Plan national d'action
PoA	Programme d'action des Nations unies sur les ALPC
PPDI développement]	Pastoralists Peace and Development Initiative [Initiative des bergers pour la paix et le
RDC	République démocratique du Congo



RECSA régional	Regional Centre on Small Arms and Light Weapons to the Nairobi Protocol (Nairobi) [Centre sur les armes légères et de petit calibre pour le protocole de Nairobi ]
RPG	Rocket-propelled grenade [lance-roquettes]
RSS	Réforme du secteur de sécurité
SADC	Southern African Development Community [Communauté d'Afrique australe pour le développement]
SALIGAD	Small Arms and Light Weapons IGAD [Armes légères et de petit calibre – Autorité intergouvernementalesur le développement]
SAS	Small Arms Survey [Enquête sur les armes de petit calibre]
SPLA	Sudan People's Liberation Army [Armée de libération du peuple du Soudan]
SRIC	Security Research and Information Centre [Centre de recherche et d'information sur la sécurité]
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UJCC	Uganda Joint Christian Council [Conseil des chrétiens unis d'Ouganda]
UNAFRI	United Nations African Institute [Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants]
UNDDA	United Nations Department for Disarmament Affairs [Département des Nations unies sur le désarmement]
UNIDIR	United Nations Institute for Disarmament Research [Institut de recherche des Nations unies sur le désarmement]
UNPoA	Programme d'action des Nations unies
UNSC	United Nations Security Council [Conseil de Sécurité des Nations unies]
UPDF	Uganda People's Defence Forces [Forces de défense du peuple d'Ouganda]
USD	United States dollars [dollars des Etats-Unis]
VIH/Sida	Virus d'immunodéficience humaine/Syndrome acquis d'immunodéficience



## VOCABULAIRE

**Les armes de petit calibre :** sont des armes à feu destinées à être utilisées par une personne; elles incluent des revolvers, des pistolets à chargement automatique, des fusils et des carabines, des fusils automatiques légers, des fusils d'assaut et des mitraillettes légères.

**Les armes légères :** sont des armes à feu de calibre moyen et des fusils lourds et de petits dispositifs explosifs, par exemple des lance-grenades, des fusils anti-aériens portatifs, des fusils anti-tank portatifs, des lance-missiles portatifs et des mortiers de moins de 100 mm. Elles sont destinées à être utilisées par une petite équipe.

**Les armes légères et de petit calibre (ALPC) :** sont des armes qui peuvent être utilisées par une ou deux personnes et transportées par une personne, un animal de trait ou un véhicule léger. Cette catégorie d'armes est souvent désignée en abrégé dans ces documents par « armes légères ».

**Brèche :** une ambiguïté dans un système qui peut être utilisée pour contourner ou éviter autrement l'intention du système, que cette intention soit implicite ou explicite.

**Le commerce des armes :** se réfère au transfert international d'armes conventionnelles, leurs composantes et leurs munitions.

**La co-production :** est la production commune de nouvelles technologies dans différents groupes, par ex. entre la société mère et ses filiales.

**Les munitions :** incluent: cartouches pour armes légères, balles ou obus et missiles pour armes légères, grenades à main anti-personnelles et anti-tank, mines terrestres, explosifs, et balles pour des systèmes d'action anti-aérienne et anti-tank.

**Prolifération :** La propagation rapide de quelque chose, par ex. des armes.

**La prolifération des armes légères :** tend à se produire lorsque des armes légères sont vendues à des sociétés privées et à des personnes dans des zones portées au conflit.

**La société civile :** se compose d'une série d'organisations incluant des mouvements sociaux, des associations professionnelles et bénévoles, des organisations à la base, des organisations non-gouvernementales, des syndicats, des institutions académiques et philanthropiques, des coopératives, des groupes communautaires, des organisations de jeunesse et féminines, et des organisations en relation à la religion. Elle peut influencer l'opinion publique et des actions du public, aider à tenir les gouvernements pour responsables, et aider à l'établissement d'une gouvernance efficace.

**Stratégie nationale :** la manière choisie par un état pour atteindre son (ses) objectif(s).

**Le trafic d'armes illicite :** est le commerce international d'armes conventionnelles qui est contraire à la loi de l'état et/ou à la loi internationale.

**Le transfert d'armes :** inclut les ventes, l'aide militaire et d'autres envois au-delà des frontières.

**Le troc :** est l'échange de biens ou de services qui sont payés, en tout ou en partie, par d'autres biens ou services plutôt que par de l'argent, par exemple lorsque des sociétés filiales d'armes repaient les redevances et les brevets à leur société mère avec les armes qu'elles produisent.

**L'utilisateur final :** est le pays ou le groupe armé qui utilisera les armes. L'utilisateur final peut être différent du gouvernement ou du groupe qui achète le produit.

**Utilité ou emploi double :** se réfère à une technologie qui peut être utilisée à la fois pour des buts pacifiques et militaires.



## CHAPITRE 5

# LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

## 1. INTRODUCTION : LA PROLIFERATION DES ARMES DE PETIT CALIBRE

Sur les 875 millions d'armes de petit calibre en circulation autour du monde, environ 525 millions sont dans les mains de civils. Elles tuent en moyenne 1.000 personnes par jour et 300.000 personnes chaque année (100.000 dans des conflits armés et 200.000 en situations non conflictuelles). Puis il y a le million de personnes blessées annuellement, dont beaucoup sont paralysées à vie.

Le trafic des armes de petit calibre, tant légal qu'illégal, est une entreprise importante. Des sociétés et des commerçants fournissent des armes à des nations et à des groupes rebelles tout autour du globe. Ce commerce profite aux producteurs, aux exportateurs et aux fournisseurs, mais il cause de grandes souffrances à la population d'Afrique. Aujourd'hui, la plupart des conflits sont alimentés par des armes illicites qui aboutissent dans les mains de groupes armés, de forces rebelles, de groupes terroristes et de bandits.

Plus de 1.000 sociétés de presque 100 pays produisent des armes de petit calibre et en approvisionnent des états, des groupes armés et des personnes individuelles. Le commerce autorisé dépasse 6 milliards de dollars US par an. Le commerce illégal, bien que très difficile à évaluer, vaut environ 1 milliard de dollars US.

Le paradoxe est que, tandis que des efforts nationaux et internationaux sont faits pour la paix, les mêmes pays sont en train de promouvoir des ventes d'armes. Parfois ils les vendent simultanément au gouvernement et aux forces rebelles, parfois rien qu'à un côté. La présence d'armes rend plus difficile la résolution de conflits ; elle perpétue la violence, encourage la violation de droits humains et souvent des caractéristiques de violence domestique.

Chaque année, au moins un million d'armes à feu sont perdues ou volées dans le monde. La plupart d'entre elles passent dans les mains de bandits, de groupes armés ou d'individus privés qui possèdent près de 60% des armes à feu du monde. Plus de personnes meurent à cause de l'usage d'armes de petits calibres par des civils que dans les conflits.

Le commerce illicite d'armes de petit calibre est encouragé par le manque de législation internationale et de contrôle. Pour réduire la prolifération des armes de petit calibre en Afrique, divers accords régionaux ont été signés. Leur mise en œuvre a produit quelques effets positifs mais le nombre d'armes n'a pas diminué. Au niveau des NU, on met en action un programme sur les armes de petit calibre, et un accord multilatéral, le Traité de commerce des armes, qui a été adopté le 2 avril 2013.

## 2. LA QUESTION DES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

Les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont des armes qui peuvent être utilisées par une ou deux personnes et transportées par une personne, un animal de trait ou un véhicule léger. Les détails de ce qui constitue les ALPC se trouvent dans l'Annexe 1. Cette catégorie d'armes est souvent abrégée en « armes légères ». Les armes légères sont des « armes de destruction massive » parce qu'elles mènent annuellement à plus de décès, de blessures, de déplacements, de viols, de kidnappings et d'actes de torture que tous les autres systèmes d'armes. Plus elles deviennent sophistiquées, plus elles sont léthales. Ce sont les armes que les terroristes préfèrent.

Les armes légères sont présentes dans chaque pays du monde et font l'objet d'un commerce mondial via des réseaux légaux et illégaux. Elles sont bon marché, durables, largement disponibles, aisément portables, faciles à utiliser et très destructives. Elles sont utilisées dans tous les conflits et sont transmises d'un conflit à l'autre. Elles sont très difficiles à pister ou à contrôler et elles jouent un rôle central dans les violations des droits humains et de la loi humanitaire.

Des économies fragiles sont endommagées par les armes légères car elles alimentent conflit et crime. Même en temps de paix, les armes intensifient la violence, les disputes, le crime et la violence domestique. Des projets de développement



sont désavantagés par la violence et l'insécurité créées par les armes. Des ressources nationales peu abondantes sont souvent détournées du développement, de la santé et de l'éducation au profit de la sécurité publique. Pour chaque dollar dépensé pour l'aide au développement, dix sont dépensés dans des budgets militaires. L'impact indirect des armes légères est plus difficile à quantifier mais il est profond, étendu et à long terme. Le commerce des armes légères est très secret et la conspiration du silence cache le flux d'armes tout au long de la chaîne de production et de distribution. Au début de 2012, il n'y a pas eu de rapports publics sur les fabricants, pas de registres identifiant les divers types d'armes, pas de réglementations internationales et aucun critère pour contrôler le transfert international d'armes.

## **2.1. Armes légères et conflit**

### **2.1.1. Impacts directs**

Il y a un lien complexe entre les ALPC et le conflit violent. Lorsque des groupes s'arment pour se protéger, d'autres se sentent menacés et font la même chose, augmentant la demande d'armes et ajoutant à l'insécurité. Entre 2004 et 2007, au moins 208.300 morts violentes dans des conflits armés ont été rapportées – une moyenne de 52.000 personnes tuées par année.

Les conflits ont de nombreuses causes politiques, économiques et sociales, mais la disponibilité d'armes légères dans un environnement changeant augmente la probabilité du conflit et gêne sa résolution et la reconstruction après le conflit.

250.000 enfants-soldats sont forcés d'utiliser des armes. Quand le conflit se termine, les armes à feu, les munitions et les grenades sont abandonnées.

### **2.1.2. Impacts indirects**

L'impact des armes légères utilisées dans des hostilités va au-delà de la blessure, de la mort et du traumatisme psychologique des victimes individuelles – elles détruisent les familles et l'infrastructure. L'insécurité liée au conflit armé reste un des plus grands obstacles au développement humain. Les armes désorganisent la production et la distribution de la nourriture, d'où résultent faim et malnutrition.

Les millions de décès en RDC ne sont pas le résultat direct de la violence des armes légères, mais souvent celui de la malnutrition et de la maladie dans une région très fertile. L'instabilité liée à la prolifération des armes a empêché l'aide humanitaire d'atteindre la population dans le besoin.

Au moins 200.000 décès par an sont dus indirectement aux armes légères employées dans le conflit. La violence empêche l'investissement et la reconstruction après le conflit. La prolifération des armes réduit l'espace pour la négociation de paix et limite les incitants à la coopération, à la tolérance et au compromis.

## **2.2. Armes légères et violence civile**

Les armes légères sont la principale cause de victimes civiles dans les conflits modernes et les activités criminelles. Elles sont aussi une incitation constante à la violence et aux mauvais traitements et une source d'accidents. Chaque année, environ 200.000 personnes meurent à cause d'homicides impliquant des armes légères, et 50.000 personnes se suicident avec une arme légère. Le nombre de personnes déplacées menacées par des conflits où des armes légères sont employées atteignait 43 millions en juin 2009.

La criminalité civile – banditisme, cambriolages de banques et carjacking – augmente là où des armes légères sont facilement disponibles. Les femmes ont une probabilité plus forte de mourir des mains de leurs compagnons violents quand une arme légère est à leur disposition. La santé publique est aussi affectée car les victimes surchargent les hôpitaux et les centres de santé et des groupes armés désorganisent la fourniture de services de santé. Des migrations forcées dues à l'usage des armes répandent des maladies infectieuses et causent un traumatisme psychologique. La présence d'armes légères transforme le comportement social et mène à une culture de violence, comme dans le cas de bergers. Des attaques de troupeaux sont devenues plus fréquentes et beaucoup plus meurtrières, tuant même des enfants et des femmes.

## **2.3. Causes de la prolifération des ALPC**

La mondialisation a transformé les armes en marchandises ordinaires, facilitant le trafic illégal. Des marchés informels se sont développés aux côtés de ceux qui sont encouragés par l'entreprise de l'état. Sur les ALPC d'une valeur de 7 à 8



milliards d'USD produites annuellement, on en exporte pour environ 4 milliards, et environ 1 milliard entre chaque année dans le marché illégal.

La suppression de contraintes réglementaires sur les finances a rendu le financement de la guerre indépendant de la gouvernance nationale ou internationale. Les vendeurs et acheteurs d'armes peuvent déplacer des fonds instantanément et secrètement vers des paradis fiscaux et vers de petits états qui se spécialisent dans les services bancaires.

L'absence de réglementation mondiale du commerce et du transfert d'armes rend difficile de livrer à la justice ceux qui vendent ou procurent des armes illégalement, ou des pays qui transfèrent des armes du marché légal vers le marché illégal.

La passivité des gouvernements est encouragée par les avantages économiques apportés par le commerce des armes et le fort lobby de l'industrie des armes. Pour cette raison, certains gouvernements ne souhaitent pas une réglementation internationale des armes.

Le commerce des armes est très lucratif et des armes sont vendues aussi bien aux gouvernements qu'aux rebelles par les entrepreneurs occidentaux de la défense et par les sociétés d'armes, certaines de l'Afrique.

Intérêts commerciaux : dans les deux dernières décennies, l'exportation d'armes légères est passée d'une question politique à une entreprise essentiellement commerciale.

Attractivité des ALPC : les armes légères sont relativement bon marché, donc des groupes plus petits, non étatiques, peuvent se les procurer. Elles demandent peu de formation et leur entretien est aisé. Elles sont léthales, faciles à transporter, facilement cachées et facilement passées en contrebande dans des zones de conflit.

Statut dans une culture de violence : dans certaines cultures, la possession d'une arme à feu donne un certain statut, par ex. beaucoup de bergers ont échangé la houlette pour le Kalachnikoff.

#### **2.4. Production d'armes légères et de petit calibre (ALPC)**

L'industrie des armes comprend la recherche, le développement, la production et le service de matériel, d'équipement et d'installations militaires, soit par le gouvernement, soit par des sociétés commerciales.

De nombreux pays industrialisés ont une industrie domestique d'armes, à la fois pour en fournir à leurs propres forces militaires et pour en exporter. Les gouvernements la supportent par des réductions de taxes et de l'aide à la recherche. Presque toutes les armes sont fabriquées légitimement et ne sont transférées que plus tard au marché illégitime. Les sociétés qui fabriquent des armes peuvent vendre une bonne proportion de leurs marchandises au marché illégal car il y a un vide mondial dans la législation sur le contrôle.

L'industrie de production des armes légères a été mondialisée au cours des dernières décennies. Plus de 1.135 sociétés, dans au moins 98 pays, sont impliquées dans certains aspects de la fabrication d'armes légères et/ou de munitions. Les sociétés productrices d'armes dans des pays industriels<sup>46</sup> ont conclu des accords avec d'autres pays pour permettre la production d'armes légères et de munitions sous brevet. Aujourd'hui, le transfert de la technologie des armes remplace de plus en plus les transferts physiques d'armes légères. L'expansion des fournisseurs augmente le risque de transferts incontrôlés. Souvent un pays en développement qui produit des armes a de faibles contrôles d'exportation, est engagé dans des conflits ou a une histoire de répression interne et de violations des droits humains. Il peut souvent contourner la législation sur l'exportation et le contrôle qui l'empêcherait d'importer des armes.

Au cours des dernières décennies, l'industrie des armes a poursuivi la spécialisation des produits et aujourd'hui une majorité de produits militaires ont des composants internes obtenus de l'étranger et assemblés dans le pays. Ces composants – systèmes digitaux, microprocesseurs de missiles et d'hélicoptères – ont aussi des usages civils dans les lecteurs de DVD, les téléphones cellulaires et les systèmes de télévision par satellite. L'usage double offre aux marchés illégaux de plus grandes opportunités d'échapper au contrôle car il est difficile d'identifier l'usage ultime.

<sup>46</sup>Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Israël, Italie, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Russie, Singapour, Suède, Suisse.



Les industries des armes profitent des guerres, des conflits et du terrorisme. Les producteurs et les intermédiaires obtiennent souvent des contrats par la corruption. Ils disséminent des rapports faux pour augmenter la peur et l'instabilité afin de vendre plus d'armes.

Certains pays ont des réglementations nationales pour la production d'armes, mais la tendance vers une production non réglementée est en train de se renforcer. La Russie et la Chine ont une industrie de défense importante mais pas de critères légaux nationaux. Des pays en développement dont les économies sont à peine réglementées ont des contrôles minima d'exportation pour les armes qu'ils produisent.

## **2.5. *Légitimité des armes***

Les Etats sont légalement autorisés à posséder des armes pour s'acquitter de leurs obligations de sécurité. Les ALPC sont utilisées normalement comme équipement standard pour les forces armées et d'autres services de sécurité. Elles peuvent aussi jouer un rôle spécifique dans les processus internationaux de maintien de la paix et de construction de la paix. Cependant, bien trop souvent, même ces armes sont mal utilisées pour violer les droits humains et la loi humanitaire. De plus, dans bien des cas, la dépense du gouvernement pour des armes détourne un argent rare des services dont les citoyens bénéficieraient.

Dans la plupart des pays, des citoyens privés et des groupes de sécurité ont le droit de garder et de porter des armes pour un usage individuel ou collectif (par ex. une milice) ou pour les deux. La possession d'armes est habituellement réglementée par la législation nationale.

## **2.6. *Commerce des armes***

Le commerce des armes est le transfert international d'armes conventionnelles, de leurs composants et de munitions.

### **2.6.1. *Absence de réglementation internationale***

Actuellement, il n'y a pas de traité international qui impose des réglementations contraignantes sur les transferts d'armes légères ou de munitions ; il n'y a pas non plus de pratiques d'harmonisation pour créer des critères communs entre pays différents. Il n'y a pas de directives internationales pour la réglementation de la possession d'armes, pas de traité légalement contraignant qui contrôle l'activité intermédiaire des armes, pas d'obligation légale de garder une archive qui lie les armes à un site et rien qui encourage la coopération internationale pour pister les armes utilisées pour le crime et la guerre. Ce vide législatif favorise le transfert d'armes légales et illégales à travers le monde. Le commerce est réglementé par une large variété de lois et de procédures nationales et par un petit nombre de traités et d'accords internationaux ou régionaux.

### **2.6.2. *Transferts légaux***

Les armes légères peuvent être produites à l'intérieur d'un pays, ou importées légalement par des gouvernements ou des sociétés. Un transfert est « licite » ou « légal » lorsque les commerçants d'un état A transfèrent des armes aux forces de sécurité ou aux intermédiaires privés porteurs d'une licence dans un état B. La plupart des états réglementent le flux d'armes de et vers leur territoire en produisant des licences d'exportation pour des transferts vers l'extérieur et des certificats de dernier usager pour les transferts vers le pays, ainsi que des licences pour le transbordement. Le système est facile à contourner et les détournements sont habituels.

Des contrats pour approvisionner les forces armées d'un pays donné sont accordés par le gouvernement; ceci fait des contrats sur les armes une question politique importante. L'autorisation de vente par le gouvernement peut être influencée par l'importance économique ou géopolitique du contrat plus que par un souci quelconque de l'impact subséquent des armes, comme lorsque l'Europe, la Russie, la Chine et les Etats-Unis ont fourni des armes pour le régime de Kadhafi.

La valeur totale annuelle des transferts internationaux autorisés d'armes de petit calibre est 1 milliard 680 millions de dollars US ; celle des armes légères 1 milliard 100 millions de dollars US et celle des munitions pour armes légères et de petit calibre 4 milliards 300 millions de dollars US. Chaque année, le monde dépense 900 milliards de dollars US pour la défense, et seulement environ 325 milliards de dollars US pour l'agriculture.

La propriété privée d'armes à feu, tant légale qu'illégale, compte pour environ 75% du stock mondial d'armes légères. Environ 56% des armes légères sont en possession civile légale et environ 19% sont illégales. Environ 25% des armes légères du monde sont détenues légalement par des forces de sécurité de l'état (militaires, police et agences de renseignements).



### **2.6.3. Transferts illégaux**

Le commerce illégal d'armes légères est prévalent dans des pays et des régions affectés par l'instabilité politique, des conflits et des embargos des Nations unies ou là où des droits humains sont violés. Un transfert est « illicite » lorsqu'il n'a pas l'autorisation de l'un ou des deux états qui font partie du transfert. Des armes sont importées illégalement par des exportations secrètes d'armes à des gouvernements ou des groupes d'insurgés, des trafiquants d'armes au marché noir ou des importations de groupes armés ou insurgés dans d'autres états. Dans ces cas les utilisateurs réels ne sont pas mentionnés. Des armes peuvent aussi être mises en circulation à l'intérieur d'un pays ou d'une région par le vol de stocks du gouvernement, le pillage et des échanges entre groupes armés et/ou le gouvernement. On estime que le commerce illégal a une valeur d'environ 1 milliard de dollars US (10 à 20% du commerce total).

Au cours du conflit, des armes passent entre les parties en guerre lorsqu'un territoire est gagné et perdu, car les magasins sont capturés ou les armes sont abandonnées sur le champ de bataille. En Libye, beaucoup d'armes ont été distribuées à des civils et d'autres ont été capturées par des civils. Des pays déchirés par la guerre, comme la Somalie et la RD Congo, peuvent être une source facile d'armes illégales. Des armes sont aussi passées en contrebande par-delà les frontières par des individus à pied ou à dos d'âne. Cette activité est si fréquente qu'elle a été surnommée le « commerce de fourmi ».

Le trafic illégal d'armes est un problème global qui touche principalement les pays les plus pauvres, mais qui se passe partout. Le manque de contrôles facilite l'arrivée des armes dans les mains de ceux qui violent les droits humains. L'offenseur peut être un agent d'un gouvernement répressif, un criminel, un mari violent, ou un membre d'un groupe politique armé.

Le nombre réel d'armes légères en circulation globale s'élève à plus de 226 millions, mais le nombre d'armes officiellement enregistrées possédées par les forces armées et les autorités policières ne totalise que 17,2 millions.

Les embargos internationaux sur les armes devraient limiter l'influx d'armes dans des zones de conflit, mais aucun des 13 embargos mis en œuvre par les NU dans la dernière décennie n'a été respecté.

### **2.6.4. De légal à illégal**

La frontière entre le commerce légal et le commerce illégal est extrêmement ténue. Comme on l'a vu plus haut, des nombres substantiels d'armes légères acquises légalement entrent dans des marchés illicites.

Certains pays acquièrent des armes légères illégales en vue de les envoyer, illégalement, à d'autres pays sous embargo ou à des groupes rebelles qui visent à renverser un régime dictatorial. Les Etats-Unis et la France, par exemple, ont assisté le Président tchadien Idriss Déby à écarter du pouvoir son prédécesseur Hissene Habre. Ensuite Déby est devenu un autre dictateur, mais la France et les Etats-Unis avaient accès au pétrole du Tchad.

Parfois le motif d'un pays est purement économique. Des groupes rebelles et des criminels acquièrent aussi des armes militaires en pillant des armureries des forces de sécurité ou en achetant, ou même en louant, des armes d'officiels corrompus. Des armes détournées du stock civil entrent aussi parfois dans le marché noir international.

La communauté internationale fait une distinction importante entre les transferts 'légaux' et 'illégaux' ou 'illicites' d'armes légères et de petit calibre. Souvent cela donne l'impression que seul le commerce illégal est préjudiciable tandis que le commerce légal est étroitement contrôlé et acceptable. Cependant, la grande majorité des armes vendues autour du monde – y compris celles vendues à des gouvernements qui violent les droits humains ou à des zones de conflit – sont légales. Les ventes sont soutenues activement par des gouvernements, dont certains maintiennent qu'ils soutiennent les droits humains et la démocratie. Il n'y a pas de réelle volonté de leur part de proscrire les transferts « illicites ».

### **2.6.5. Exportateurs d'armes**

Quand un pays veut acheter des armes pour ses corps militaires et de sécurité, des sociétés privées et publiques d'armes font une soumission pour les contrats. Avec les sommes d'argent élevées impliquées, la corruption est un partenaire naturel.

Les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU – la France, la Russie, la Chine, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique – comptent ensemble pour 88% des exportations mondiales d'armes conventionnelles. En 2008 les premiers exportateurs d'armes légères et de petit calibre étaient, en ordre décroissant, les Etats-Unis d'Amérique, l'Italie, l'Allemagne, le Brésil, la Suisse, Israël, l'Autriche, la Corée du Sud, la Belgique, la Russie, l'Espagne, la Turquie, la Norvège et le Canada. La Chine est un exportateur important mais il n'y a pas d'enregistrement.



Les fabricants d'armes légères et les commerçants devraient porter une responsabilité partielle pour les abus et les crimes associés à l'usage de ces armes.

### **2.6.6. Intervention étrangère**

Les états membres de L'Union européenne sont parmi les principaux exportateurs d'armes vers l'Afrique. Le Royaume-Uni et la France comptent ensemble pour 10% du marché total des armes en Afrique. On ferme souvent les yeux sur le respect des droits humains alors que des armes sont vendues à des contrevenants aux droits humains bien connus. Les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France ont gagné plus par des ventes d'armes à l'Afrique de 1998 à 2001 qu'ils n'ont donné en aide. Depuis les années '50 et '60, Israël a vendu des armes à l'Afrique. De 2000 à 2012, le gouvernement Sud-Africain a vendu des armes valant 1,7 milliards de dollars US à 58 états enregistrés sur une liste noire à cause d'abus de droits humains, d'engagement dans des conflits ou parce qu'ils étaient soumis à des embargos des N.U.

### **2.6.7. Courtage des armes**

Les courtiers sont des intermédiaires qui, pour une commission, arrangent des transferts entre vendeurs et acheteurs. Beaucoup d'entre eux ont fourni des armes aux zones de conflit les plus gravement affectées du monde et aux zones qui connaissaient des crises de droits humains, y compris à celles qui étaient soumises aux embargos de l'ONU. Ils travaillent souvent via des pays tiers et ils essaient d'exacerber les tensions afin de vendre leurs marchandises.

Des courtiers contactent acheteurs, vendeurs, transporteurs et assureurs pour organiser le transfert d'armes en échange d'une commission. Ils fixent le financement de la transaction. Pour échapper au contrôle de l'état, les courtiers utilisent différentes stratégies : enregistrement de leurs sociétés en dehors du pays de résidence ; paiements directs via des sociétés bidon impossibles à pister ; enregistrement de navires ou d'avions dans des pays à faible réglementation ; ré-enregistrements fréquents ; vols indirects de nuit et à basse altitude pour éviter la détection ; changement de numéros d'enregistrement ; faux documents et certificats d'utilisateur final ; pots-de-vin aux officiels pour obtenir des certificats authentiques d'utilisateur final ; manipulation des plans de navigation pour détourner les avions ou les bateaux afin qu'ils déposent leur charge dans des destinations secrètes.

La plupart des législations nationales pour l'exportation d'armes ne traitent pas complètement le problème du courtage, du transport ou du financement international. En 2005, les contrôles législatifs sur les courtiers illégaux en armes n'existaient que dans 32 états. Cependant, certains états membres de l'UE sont intervenus contre des courtiers en fixant leurs avions au sol, en ajoutant leurs noms à des listes nationales de surveillance et même en procédant à des arrestations.

## **3. VERS UN PLUS GRAND CONTROLE DU TRANSFERT DES ALPC**

Des stratégies pour freiner ou réprimer le trafic illicite d'armes légères sont variées et elles incluent des mesures qui contrôlent la fourniture, freinent la demande, mettent fin au mauvais usage et retirent des armes existantes de la circulation. Il faut que la solution au problème soit plus holistique, intégrée et appliquée à tous les pays.

Les mesures multilatérales prises jusqu'à présent sont limitées au contrôle du commerce illicite des ALPC, alors qu'on ne s'occupe pas convenablement du transfert licite d'armes légères. La seule contrainte des transferts d'état à état reste un embargo de l'ONU sur les armes.

En 1998, un groupe d'états encouragé par les gouvernements du Canada et de la Norvège et un réseau d'ONG intéressées a formé IANSA-RIAL (International Action Network on Small Arms – réseau international d'action sur les armes légères) avec des membres dans la plupart des pays et régions d'Afrique. AEFJN est aussi membre de RIAL.

### **3.1. Instruments de contrôle au niveau de l'O NU**

En 2014, il y a trois instruments des NU concernant les armes légères et de petit calibre, et un instrument couvrant tous les types d'armes qui a été adopté en avril 2013.

#### **3.1.1. Protocole de 2001 des NU sur les armes à feu**

Le premier instrument global pour contrôler la prolifération d'ALPC fut le Protocole de 2001 des NU sur les armes à feu (à la Convention des NU contre le crime organisé transnational). Cet instrument légalement contraignant se focalise sur



la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu par des organisations criminelles, mais il ignore les transferts d'état à état. La plupart des états membres de l'UE aussi bien que les Etats-Unis d'Amérique ne l'ont ni signé ni ratifié.

### **3.1.2. Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (PoA)**

En juillet 2001, l'instrument international le plus large, le « Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects » fut adopté. C'est un accord adressé aux pays en développement, qui essaie de prévenir et éliminer le commerce illicite des ALPC aux niveaux régional, national et international et qui vise à contrôler le progrès sur la collecte et la destruction d'armes et la gestion des réserves. Mais le programme d'action ne mentionne pas les droits humains et il a peu de références à la loi humanitaire internationale. Comme ce n'est pas un traité, il ne contraint pas légalement ses signataires et ne peut donc pas être imposé par des procès judiciaires. De plus, ce PoA des NU n'indique pas comment réglementer les 75% d'armes légères du monde qui sont possédées par des civils.

Les membres des NU ont éprouvé de grandes difficultés pour arriver à un consensus sur la manière d'avancer le PoA ; les rapports des réunions bisannuelles (2003, 2005, 2008, 2010 and 2012) sont décevants.

### **3.1.3. Instrument international de traçage des NU (ITI)**

L'Instrument international de traçage des NU de 2005 (ITI) spécifie ce qui est requis pour le marquage des ALPC et la coopération pour les tracer – mais, ce qui est remarquable, il ne concerne pas les munitions. Il détaille une exigence supplémentaire de rapport pour la mise en œuvre de ses dispositions sous le PoA.

### **3.1.4. Le Traité de commerce des armes (TCA)**

Le Traité de commerce des armes (ATT) pour bannir les transferts d'armes qui ont la capacité de mener à des violations des droits humains internationaux, de la loi humanitaire et d'augmenter le conflit est en cours de négociation et sera finalisé à la Conférence des NU en juillet 2012. Le TCA vise à établir des normes communes internationales pour le transfert – importation, exportation et transbordements – des armes conventionnelles et des munitions en vue d'empêcher que des armes soient utilisées pour violer la loi internationale ou soutenir l'abus des droits humains.

Le TCA s'appliquerait à tous les types de transferts d'armes et à toutes les catégories d'armes conventionnelles et de munitions – incluant les armes légères et de petit calibre, les armes lourdes, l'équipement et le soutien militaires, les composants, la technologie pour la production et des objets à double usage. Il ne couvrirait pas les armes de destruction massive (c.-à-d. les armes nucléaires, chimiques et biologiques).

Il est vital que tous les gouvernements s'engagent à soutenir une forte réglementation du contrôle des armes pour mettre fin à leur complicité dans l'abus d'armes légères.

## **3.2. Instruments de contrôle dans L'Union européenne (UE)**

### **3.2.1. Code de conduite (CoC) de L'Union européenne et Position commune (CP) sur les exportations d'armes**

En 1998, l'UE a adopté le « Code de conduite sur les exportations d'armes », un engagement volontaire, non légalement contraignant, à contrôler les transferts d'armes. Il contenait huit critères pour évaluer les demandes de licences d'exportation. Les armes ne doivent pas être exportées vers des pays où elles risquent d'être utilisées pour une répression interne, une agression externe ou des violations graves des droits humains ; ou là où la dépense pour la défense est plus grande que pour l'éducation et la santé combinées. Cependant, l'évidence suggère que ceci n'est pas complètement observé. Les états membres de l'UE devaient présenter un rapport volontaire annuel sur les licences accordées pour l'exportation d'armes.

En décembre 2008, le Code de conduite a été remplacé par la Position commune de l'UE sur le contrôle des exportations de technologie militaire et d'équipement. Cet instrument légalement contraignant renforce le Code de conduite et rend obligatoires tous ses critères et le rapport. Il étend aussi les contrôles au courtage, aux transactions de transit et aux transferts intangibles de technologie, et il renforce les procédures pour harmoniser les politiques d'exportation des états membres.



### **3.2.2. Action conjointe de l'UE sur les armes légères (1998) et action conjointe du Conseil en 2002 et 2008**

En 1998, l'UE a convenu d'une Action conjointe sur les armes légères, qui visait à traiter la menace de l'accumulation d'armes légères en s'occupant à la fois du contrôle et de la réduction.

Ceci fut remplacé par l'Action conjointe de l'UE de 2002 qui étendait la portée de l'action originelle pour couvrir les munitions. Elle disposait des engagements à réglementer l'importation, l'exportation et la production d'armes légères, à augmenter la transparence (par des registres régionaux) et l'échange d'informations, à combattre le trafic illicite et à conscientiser le public.

### **3.3. Instruments régionaux africains pour combattre la prolifération d'ALPC**

Pour mettre en place les instruments des NU au sujet du contrôle de la prolifération et du transfert des ALPC, divers instruments régionaux africains ont été fixés. Certains d'entre eux sont légaux et d'autres politiques. Trois des sous-régions d'Afrique, notamment les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique (GLHA), l'Afrique occidentale et l'Afrique australe, ont établi leurs agences régionales de coordination en ligne avec la déclaration de Bamako (voir ci-dessous).

#### **3.3.1. Initiative de l'Organisation de l'Unité Africaine**

L'impact négatif des ALPC en Afrique a soulevé des inquiétudes parmi les dirigeants africains. En 1996, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) a traité le problème de la prolifération mais il n'y avait pas de réel engagement.

En juillet 1999, l'Assemblée générale de l'OUA a résolu de développer une stratégie africaine pour s'occuper des problèmes soulevés par la prolifération, la circulation et le trafic illicite des ALPC.

#### **La Déclaration de Bamako (DB)**

En décembre 2000, en préparation au Programme d'action de 2001 des NU, les états membres de l'OUA se sont réunis à Bamako (Mali) pour développer « une position commune africaine sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre », à laquelle on se réfère habituellement comme à la Déclaration de Bamako (DB).

La Déclaration de Bamako liait les gouvernements signataires à embrasser des mesures communes pour éradiquer la prolifération d'ALPC à l'intérieur de l'Afrique. La déclaration fut la base d'engagements régionaux complémentaires.

La Déclaration de Bamako établit un agenda pour la lutte de l'Afrique contre la prolifération et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre sur le continent, basé sur sept piliers :

- Un cadre institutionnel avec un programme national et un point focal pour coordonner les réglementations.
- Coopération et coordination régionales des efforts, programmes et initiatives.
- Des mesures législatives pour développer un cadre légal uniforme et standard concernant la fabrication, la possession, l'importation, l'exportation, le transfert, le transit, le transport et le contrôle des armes légères.
- La construction de capacités opérationnelles pour assurer des ressources disponibles afin de soutenir les institutions régionales.
- Contrôle, saisies, confiscation, distribution, récolte et destruction d'ALPC dans chaque pays.
- Echange d'informations, récolte de données et maintien de rapports à jour.
- Programmes pour conscientiser le public aux conséquences de la prolifération des ALPC.

#### **Le Moratoire de la CEDEAO<sup>47</sup> et la Convention de la CEDEAO<sup>48</sup>**

En octobre 1998, la CEDEAO<sup>49</sup> a adopté un moratoire de trois ans sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest. Il visait à coordonner une approche régionale pour contrôler la prolifération illicite d'armes

47 Moratoire de la CEDEAO. <http://www.wcc-coe.org/wcc/what/international/ecowas.html>

48 Convention de la CEDEAO.



légères en Afrique de l'Ouest. Cette volonté politique forte de stopper la prolifération d'armes a aussi facilité les processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR). En octobre 2001 le moratoire a été prolongé de trois ans.

En janvier 2003, une révision consultative du moratoire par la société civile d'Afrique occidentale a mis en lumière divers sujets de préoccupation concernant l'inefficacité du moratoire. Ceux-ci comprenaient : l'attention exclusive sur l'importation au détriment de la fabrication qui était répandue dans la région ; le besoin de populariser le moratoire de sorte que les communautés puissent surveiller sa mise en œuvre ; la nécessité de transformer le moratoire en une Convention régionale sur les armes légères, légalement contraignante.

En juin 2006, le moratoire de la CEDEAO fut converti en la Convention de la CEDEAO<sup>50</sup> sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels y relatifs. Elle a un plan d'action qui prescrit des actions et activités majeures et elle identifie les parties responsables dans le processus de mise en œuvre. Le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont ratifié la Convention.

En mars 2010, les gouvernements de la CEDEAO ont adopté un plan d'action de cinq ans pour la mise en œuvre de la Convention de la CEDEAO de 2006 et ils ont approuvé le mécanisme de base de données pour promouvoir la transparence dans les transactions et les importations d'armes légères entre les états membres.

### **3.3.2. La Déclaration de Nairobi (DN) et le Protocole de Nairobi (PN) pour les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique**

La Déclaration de Nairobi (DN)<sup>51</sup> sur la prolifération d'ALPC illicites fut adoptée en 2000. Le document n'est pas légalement contraignant mais il contient un plan pour traiter la prolifération d'armes légères dans la région. Il visait au désarmement dans la Corne de l'Afrique. Les signataires étaient les membres de l'IGAD<sup>52</sup> en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs : le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RD Congo, le Rwanda, le Soudan et la Tanzanie.

La DN met en valeur la bonne gouvernance, le respect des droits humains et l'état de droit, l'amélioration des démocraties et la promotion du développement économique. Elle identifiait des aspects à améliorer : la sécurité aux frontières et des mesures pour améliorer le niveau de vie des bergers ; elle indiquait que des agences multinationales, des ONG et la société civile assisteraient le gouvernement à contrôler et réduire la prolifération et le trafic illicite d'ALPC.

Le Protocole de Nairobi<sup>53</sup> (PN) pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, adopté en 2004, entra en vigueur le 5 mai 2006. Il constitue une étape supplémentaire de la DN, car c'est un instrument légalement contraignant et associé aux Directives de meilleure pratique sur le contrôle et la gestion des armes, adopté en juin 2005.

Les gouvernements signataires sont obligés de traiter le problème de conflit interne qui est l'élément attractif pour que les armes légères affluent en Afrique centrale et orientale. Le protocole requiert des états qu'ils adoptent des lois qui proscrivent la fabrication, le trafic, la possession et le mauvais usage illicites des ALPC. Les signataires du protocole sont : le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda, la RD Congo, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan et la Tanzanie.

Le Secrétariat de Nairobi qui a coordonné les initiatives et les actions au niveau régional est devenu RECSA<sup>54</sup>.

### **3.3.3. La Déclaration de SADC (Communauté d'Afrique australe pour le développement) et le Protocole de SADC<sup>55</sup> dans la région d'Afrique australe**

En mars 2001, la Déclaration de la Communauté d'Afrique australe pour le développement a été adoptée. Elle concerne les armes à feu, les munitions et d'autres matériaux y relatifs dans la Communauté d'Afrique australe pour le

49 CEDEAO : la Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest.

50 Convention de la CEDEAO. [http://www.ecosap.ecowas.int/index.php?option=com\\_jotloader](http://www.ecosap.ecowas.int/index.php?option=com_jotloader)

51 Déclaration de Nairobi. <http://www.recsasec.org/pdf/Nairobi%20Declaration.pdf>

52 Intergovernmental Authority on Development : autorité intergouvernementale sur le développement.

53 Protocole de Nairobi. <http://www.recsasec.org/pdf/Nairobi%20Protocol.pdf>

54 RECSA, le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre basé à Nairobi. <http://www.recsasec.org/>

55 SADC Protocol. <http://www.sadc.int/index/browse/page/125>



développement (SADC). Elle a été signée par certains membres de SADC : l'Afrique du Sud, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. Les signataires se sont engagés à développer et adopter un instrument légal sous forme d'un protocole régional.

En août 2001, le Protocole de la Communauté d'Afrique australe pour le développement<sup>56</sup> sur le contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériaux y relatifs a été adopté. Les objectifs sont de prévenir, combattre et éradiquer la fabrication illicite d'armes à feu, de munitions et d'autres matériaux y relatifs ; de réglementer l'importation et l'exportation d'armes légères légales et d'harmoniser la législation nationale dans la région.

### **3.3.4. La Convention de Kinshasa sur le contrôle des armes légères<sup>57</sup>**

La 'Convention d'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, leurs munitions, parties et composants qui peuvent être utilisés pour leur fabrication, leur réparation et leur assemblage', connue comme la Convention de Kinshasa, a été signée le 19 novembre 2010 à Brazzaville en République du Congo. Les signataires sont l'Angola, le Cameroun, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République de Centrafrique, la République Démocratique du Congo, la République du Congo, Sao Tomé et Príncipe, et le Tchad.

Les gouvernements du Burundi et du Rwanda n'ont pas encore signé la convention qui entrera en vigueur une fois ratifiée par six signataires.

Le plan de mise en œuvre a été adopté plus tard par les états parties de la Convention de Kinshasa en novembre 2010 à Brazzaville.

### **3.3.5. Armes légères : Désarmement et collecte d'armes**

Des processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) ont eu lieu dans la plupart des pays africains d'après-conflit et dans certaines zones où les ALPC abondent. En Angola et au Congo, les cessez-le-feu étaient accompagnés par des programmes pour récolter les armes et les munitions des factions rivales. La RD Congo a suivi un programme de désarmement. Au Mozambique, de 1995 à 2000, le Conseil chrétien des Eglises a entrepris une collecte d'armes, en échange de divers outils et machineries. Les armes confisquées ont été transformées en objets d'art public et objets pratiques.

Des collectes et programmes de destruction d'armes ont eu lieu dans divers pays : l'Afrique du Sud, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, le Mali, la Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda et la Sierra Leone (entre autres). La collecte d'armes n'a connu qu'un succès partiel.

## **3.4. Résultat de ces accords**

Les accords régionaux et internationaux identifiés ci-dessus fournissent une feuille de route pour la réduction du commerce illicite d'armes légères, à la fois en Afrique et au niveau mondial. Des efforts ont été faits et certaines étapes ont été parcourues, mais ils sont insuffisants et la prolifération et le trafic illicite d'ALPC sont toujours abondants. Le progrès réalisé par les pays signataires dans la mise en œuvre des accords varie fortement.

La mise en œuvre de ces accords requiert une volonté politique et des ressources importantes et soutenues. La communauté internationale doit faire davantage pour empêcher la souffrance humaine causée par ces armes.

Là où des points focaux existent, ils ont facilité la collaboration de la société civile avec le gouvernement, les forces et la police, en favorisant le progrès et en construisant la confiance entre le gouvernement et la société civile.

## **4. LA SITUATION EN AFRIQUE A PROPOS DES ARMES LEGERES**

En Afrique, les armes légères et de petit calibre (ALPC) sont arrivées au dix-septième siècle avec les Arabes et les Européens et elles ont été utilisées pour le commerce d'esclaves. Les presque 100 millions d'armes légères sur le continent ont causé entre 8 et 11 millions de victimes. C'est pourquoi les armes légères, spécialement l'AK-47 (Kalachnikov) sont considérées comme des armes africaines de destruction massive, touchant environ 90% de toutes les victimes civiles dans les conflits.

<sup>56</sup><http://www.poa-iss.org/RegionalOrganizations/9.aspx>

<sup>57</sup>[http://en.iansa.org/system/files/Pages%20from%20Convention%20de%20Kinshasa%20certifi%C3%A9\\_low\\_eng.pdf](http://en.iansa.org/system/files/Pages%20from%20Convention%20de%20Kinshasa%20certifi%C3%A9_low_eng.pdf)



Des armes légères sont utilisées dans des violations largement répandues des droits humains (Liberia, Sierra Leone, Angola, RD Congo), de la loi humanitaire internationale (Darfour, RD Congo) et elles ont augmenté le nombre d'enfants-soldats (Rwanda, Liberia, Sierra Leone, RD Congo) et de personnes déplacées (2 millions rien qu'au Darfour). Les enfants et les femmes portent le poids des conflits et il y a eu presque 2 millions de victimes de violence sexuelle.

La prolifération et le trafic d'armes illicites est un défi majeur pour la sécurité et la stabilité de tous les états africains. La circulation abondante d'armes légères et de munitions dans certains états africains, la porosité des frontières et la facilité d'acquérir des fusils au marché noir ont favorisé l'escalade de la violence et la croissance de la criminalité. Il en résulte davantage de guerres de faible intensité avec des rebelles, des groupes mercenaires et des bandes armées, causant de nombreux décès. Ces conflits ont des effets à long terme car ils dévastent les systèmes de bien-être social puisque les écoles et les cliniques sont fermées et les enfants ratent l'éducation. Ceci pave la route pour le chômage, le sous-développement et de faibles services de santé à l'avenir. Dans les zones affectées de la RDC, 68% des enfants en âge d'école ne vont pas en classe et 211 des 228 écoles ont été détruites.

Des armes légères sont utilisées pour le crime organisé (cambriolages, carjacking) comme par exemple au Mali, en RD Congo, au Kenya et en Afrique du Sud, d'où résultent en certains cas plus de décès dans une année de « paix » que pendant la guerre. En Afrique du Sud, 25.000 personnes ont été assassinées rien qu'en 1998 et 31.918 en 2000.

La prolifération des armes légères a contribué à plusieurs conflits transfrontaliers, résultant en vols de bovins parmi les groupes de bergers au long des frontières du Kenya, de l'Ouganda, de l'Ethiopie, du Soudan et de la Somalie où ce phénomène est un facteur majeur dans la prolifération et le trafic illicite d'ALPC. Le coût en vies humaines est en augmentation parmi les bergers. En 2006, sur une population estimée à 33 millions, environ 2 millions de Kenyans avaient accès à une arme. La prolifération d'armes légères a aussi intensifié des tensions violentes entre communautés au sujet des ressources rares en terre et en eau.

#### **4.1. Trafic d'armes illicite et illégal en Afrique**

Le marché illicite des armes légères est florissant en Afrique à cause de la combinaison de sous-développement, insécurité, inégalité, gouvernance inefficace et corruption.

En pratique, des intérêts économiques et nationaux ont contribué à des violations d'embargos sur les armes par des états et des courtiers. Nombre d'états d'Afrique occidentale font un « commerce triangulaire ». Ils achètent des armes pour leur propre usage, mais ils les détournent illégalement vers un troisième état sous embargo. Le Burkina Faso, le Niger et le Liberia ont fourni des armes au RUF<sup>58</sup> de Charles Taylor pendant la guerre ; le Liberia à la Côte d'Ivoire ; le Rwanda à des groupes rebelles en RD Congo ; Djibouti à la Somalie. Des rebelles libériens ont traversé la frontière de la Côte d'Ivoire pour échanger leurs armes contre des cyclomoteurs. L'Ethiopie, l'Erythrée et Djibouti ont contourné l'embargo contre la Somalie, et Djibouti a fourni des armes au groupe Somalien d'opposition, « Islamic Court Union ». Ces transferts jouent un rôle important dans l'interruption de la sécurité régionale et du développement socio-économique.

Nombre de courtiers et de sociétés en Afrique jouent un rôle décisif dans le transfert illégal d'armes, en transportant des armes entre différents pays pour des rebelles et des groupes armés. Des réseaux de trafic d'armes opérant à partir de la Tanzanie, du Burundi et de la RDC envoient des armes à divers groupes rebelles. Environ 5.000 fusils automatiques par mois ont fait l'objet d'un trafic à travers les frontières poreuses entre le Kenya et la Somalie. Des fraudeurs maliens emballent des armes légères dans des sacs imperméables, ils les attachent ensuite au fond de bateaux et leur font remonter le fleuve Niger. Le Darfour est un exemple de l'échec de la communauté internationale par rapport au contrôle d'armes illégales. Actuellement, la plupart des armes légères illicites utilisées en Afrique proviennent de Chine, d'Israël et d'environ 20 pays de l'OSCE (organisation pour la sécurité et la coopération en Europe).

Des individus qui jouent un rôle-clé dans des réseaux criminels et de trafics d'armes opèrent dans une impunité apparente. Ces groupes sont de plus en plus impliqués dans des démarches de privatisation pour des ports d'entrée et des télécommunications. Ces portes d'accès à un pays facilitent leurs activités illicites tout en leur fournissant une couverture de légitimité. Ce phénomène est commun dans des zones de conflit telles que la République démocratique du Congo (RDC), le Liberia et des parties de la Sierra Leone et de pays voisins.

58 Front uni révolutionnaire de Charles Taylor.



#### **4.1.1. La prolifération d'armes légères en Afrique**

L'Afrique du Sud, avec cinq millions d'armes à feu autorisées et environ un million de fusils illégaux, est la nation la plus lourdement armée du continent, suivie par la région d'Afrique centrale, où la possession estimée de fusils par les civils va de 1,1 et 1,4 armes à feu pour 100 personnes respectivement au Tchad et en RDC, à 14,0, 17,3 et 19,9 pour 100 personnes au Gabon, en Angola et en Guinée équatoriale. En 2004, l'Angola avait, d'après des estimations, 2,8 millions d'armes à feu privées.

La violence entre groupes armés a causé des taux de décès allant de 2,2 pour 100.000 en RDC, jusqu'à 10,1 au Tchad. Les taux d'homicides intentionnels s'élevaient à 16,1 pour 100.000 au Cameroun, 36,0 en Angola, 17,1 pour 100.000 au Gabon, 18,8 au Congo-Brazza, 19,0 au Tchad, 24,0 en Guinée équatoriale, 29,1 en République Centrafricaine et 35,2 en RDC. Au Soudan, deux millions de personnes sont mortes et six millions ont été déplacées à l'intérieur du pays à cause du conflit armé commencé avec des armes légères illicites. Au Rwanda en 1994, plus de 750.000 personnes ont été massacrées avec une combinaison d'armes légères et de machettes.

#### **4.2. Lutte africaine contre la prolifération d'armes légères**

La plupart des gouvernements ont échoué à lutter contre la prolifération d'armes légères. Les bénéficiaires du commerce des armes minent tout progrès réalisé. Combattre la prolifération d'armes légères illicites nécessite un engagement de la part des gouvernements, des forces armées et des corps de police – et des mesures fortes pour contrôler les ventes, les transferts et la possession. Surtout, les causes radicales de la violence et du conflit, le sous-développement et l'inégalité, nécessitent un traitement d'ensemble, pour qu'une mesure quelconque de contrôle soit efficace.

#### **4.3. Production africaine d'armes légères et de munitions**

L'émergence de producteurs africains d'armes avec des licences de sociétés d'armuriers occidentales, chinoises et russes constitue un nouveau développement. Les principaux pays producteurs sont l'Afrique du Sud, l'Egypte et le Nigeria. Ils exportent une partie de leur production vers d'autres pays africains. Le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Zimbabwe sont aussi producteurs. Des usines de munitions existent au Burkina Faso, au Cameroun, en Guinée, en RD Congo et au Kenya.

Nombre d'armuriers locaux ont développé une production artisanale non autorisée au Ghana, au Nigeria et dans quelques autres états. C'est une source importante d'armes légères illicites. Au Ghana, environ 90% des fusils utilisés par des cambrioleurs arrêtés dans le pays étaient fabriqués localement. Les armuriers non autorisés ont la capacité collective de produire jusqu'à 200.000 armes à feu par an, dont certaines sont, d'après des rapports, de très haute qualité.

**L'Afrique du Sud** produit une gamme de produits militaires et d'armes légères modernes qui sont vendus à d'autres pays africains.

**L'Ethiopie** a actuellement de petites industries militaires.

**Le Kenya**, avec l'assistance de la FN de Herstal en Belgique (1996) produit des armes légères et des munitions (20.000 à 60.000 balles par jour). Le Kenya refuse d'ouvrir ses usines pour une vérification indépendante de leurs installations, bien qu'il ait ratifié le Programme d'action des NU.

**Le Nigéria** a la capacité domestique de fabriquer des armes légères qui sont semblables à l'AK-47, avec les munitions requises.

**Le Soudan** a en dehors de Khartoum au moins trois usines de fabrication d'armes, bâties avec l'assistance de Chinois. Le « Islamic Revolutionary Guard Corps (IRGC) » (corps de garde révolutionnaire islamique), désigné comme organisation terroriste, est au travail dans une usine secrète d'armes au Soudan pour approvisionner en armes des organisations terroristes en Afrique et au Moyen-Orient.

**La Tanzanie** a des fabriques de munitions pour armes légères.

**L'Ouganda** a aussi trois fabricants d'armes. Le plus grand est Nakasongola Arms Factory, propriété du gouvernement chinois et du secteur privé. L'Ouganda refuse d'ouvrir ses usines pour une vérification indépendante de leurs installations, bien qu'il ait ratifié le Programme d'action des NU.



**Le Zimbabwe** a des usines de fabrication de munitions pour armes légères depuis la seconde guerre mondiale. L'industrie de défense du Zimbabwe a été établie en 1985. Il y a deux usines de production d'armes (toutes deux sont des entreprises mixtes privé-Etat). En 1986, NORINCO de Chine a reçu le contrat pour construire une usine de munitions pour armes légères au Zimbabwe. En 1990, seuls l'usine de remplissage d'explosifs et le projet de munitions pour armes légères avaient été construits.

#### **4.4. Armes légères et ressources naturelles**

Aujourd'hui la plupart des conflits en Afrique ont lieu autour de ressources naturelles ; d'où la connexion entre le commerce illégal de marchandises et celui des armes. Dans les zones de conflit, le revenu généré par l'exploitation de ressources naturelles – pétrole, diamants, minerais y compris le Coltan (utilisé dans les téléphones cellulaires et l'équipement électronique), bois et drogues – permet aux gouvernements et aux groupes armés de se procurer des armes, de mener des guerres et de soutenir des régimes illégitimes. Les mêmes réseaux sont utilisés pour passer des marchandises en contrebande et pour exécuter des transactions pour des armes illégales. De telles transactions sont communes là où l'état a peu de contrôle (Est de la RD Congo) ou là où les gouvernements ou les populations d'états voisins sont alliés de leur cause (comme en Sierra Leone). Au cours des années 1990, les guerres pour des ressources – menées principalement avec des armes légères et de petit calibre – ont tué plus de 5 millions de personnes et ont laissé 20 millions de personnes déplacées de leurs foyers.

Les diamants et le coltan sont des marchandises du marché noir spécialement populaires. Ils sont trafiqués via des systèmes embrouillés qui s'étendent des palais gouvernementaux au Libéria et au Burkina Faso jusqu'à des fraudeurs d'armes en Russie et en Israël et jusqu'aux vendeurs de diamant qui opèrent dans des villes comme Anvers et Tel Aviv – et aussi jusqu'à certaines sociétés d'électronique.

Certaines sociétés des industries minières et pétrolières créent des entreprises communes avec des gouvernements africains – aidées parfois par des officiels corrompus – en vue d'obtenir des droits exclusifs sur la prospection, l'exploitation et la commercialisation des ressources (ex. diamants, autres minerais, coton et café). Les taxes qu'elles paient sont minimales. Certaines de ces sociétés ont des liens avec le crime organisé et tout ceci facilite le flux continu d'armes qui rend le conflit en Afrique centrale si difficile à contenir.

#### **4.5. Comment réduire la prolifération d'armes légères**

Alors que la responsabilité repose essentiellement sur les gouvernements africains, la communauté internationale doit faire davantage pour empêcher la souffrance humaine causée par les armes légères en Afrique et créer plus de stabilité, de paix et de sécurité. Les quatre actions<sup>59</sup> suivantes aideraient à alléger considérablement la situation :

- Etendre les programmes d'aide étrangère qui visent le commerce illicite d'armes en augmentant le financement de la destruction d'armes légères et l'amélioration de la sécurité de l'emménagement. Allouer un financement aux gouvernements africains pour les véhicules, l'équipement et la formation dont ils ont besoin pour améliorer le contrôle de leurs ports de mer, de leur espace aérien et de leurs frontières terrestres, en s'assurant qu'ils ont la capacité d'utiliser et d'entretenir l'équipement.
- Prendre des mesures énergiques contre la violation des embargos des NU sur les armes, en stoppant les transferts d'armes à des régimes qui violent régulièrement les embargos des NU sur les armes et en enquêtant agressivement sur les sociétés et les réseaux utilisés par les « marchands de mort » de l'Afrique pour leur commerce, et en les démantelant.
- Renforcer la législation nationale de contrôle des armes en soutenant l'établissement et la mise en œuvre efficace d'une législation nationale de contrôle des armes, par l'apport de ressources et d'expertise technique.
- Traiter les facteurs qui alimentent l'économie illicite d'armes légères en aidant les gouvernements africains à traiter globalement les causes radicales de la violence et du conflit – le sous-développement, l'insécurité, l'inégalité et la gouvernance inefficace. C'est typiquement un processus à long terme et multidimensionnel.

59 Tiré de « The Illicit Arms Trade in Africa, A Global Enterprise » (le commerce illicite d'armes en Afrique, une entreprise mondiale) par Matt Schroeder et Guy Lamb, pp. 77-78.



## 5. CE QUE FAIT AEFJN

AEFJN cherche à mettre les gens davantage en sécurité vis-à-vis de la violence armée en améliorant la réglementation des armes à feu et en renforçant le contrôle des transferts d'armes au niveau international.

### 5.1. A l'ONU

Pendant des années, AEFJN, avec d'autres groupes, a appelé à un engagement des NU envers un Traité de commerce des armes (TTC). Finalement, en octobre 2009, grâce au plaidoyer et au lobbying forts de la société civile et de certains gouvernements, l'ONU a agréé de tenir une Conférence de négociation en juillet 2012 pour discuter et finaliser le Traité. AEFJN insiste pour qu'il y ait une réglementation forte et cohérente, depuis la fabrication jusqu'au transfert et à l'utilisateur final. Une telle législation doit inclure des mesures pour pister les armes où qu'elles soient utilisées et pour mettre fin au commerce illégal des armes. AEFJN a exhorté des états membres de l'UE à persuader des états réticents de soutenir et signer un tel traité de commerce des armes.

### 5.2. A l'UE

Depuis 1988, dans son désir de paix et de stabilité en Afrique, AEFJN a, comme partie de la société civile, fait pression sur l'UE pour établir une législation forte pour contrôler le transfert d'armes légères. Finalement, en 1998, l'UE a approuvé le Code de conduite sur les exportations d'armes. C'était le premier instrument international pour le contrôle des exportations d'armes, mais il n'était pas légalement contraignant. AEFJN a continué à faire pression pour qu'une législation renforce le Code de conduite et le rende légalement contraignant. En 2008, les états membres de l'UE ont signé une Position commune (PC) sur les exportations d'armes. AEFJN continue à faire pression sur les états membres pour qu'ils adaptent leur législation à la Position commune. Il surveille la mise en œuvre de la PC, met en lumière les échappatoires et censure tout manque de respect des critères par les états membres de l'UE dans leurs exportations vers l'Afrique.

### 5.3. En Afrique

En Afrique, des gouvernements et la société civile ont uni leurs forces pour introduire des mécanismes afin d'arrêter l'influx de fusils dans 14 pays en Afrique orientale et la Corne de l'Afrique (Protocole de Nairobi), 15 pays en Afrique occidentale – CEDEAO – et 4 pays en Afrique australe. AEFJN travaille avec les secrétariats et la société civile des différents pays et régions pour un contrôle plus étroit des transferts d'armes légères.

## 6. OUTILS POUR PASSER A L'ACTION SUR LES ARMES LEGERES

On peut trouver dans la première partie de ce manuel une introduction générale à la manière d'exécuter une action en suivant les diverses étapes du Cycle pastoral. Dans cette section vous trouverez des suggestions complémentaires et des outils pour l'action, spécifiquement sur le contrôle des armes légères et de petit calibre.

### 6.1. Connaître la situation

Ci-dessous se trouvent quelques questions que vous pourriez aimer explorer pour vous aider à avoir une image plus claire de la situation des armes légères dans le pays ou la région que vous avez choisi(e). Choisissez les questions qui vous semblent le plus pertinentes.

#### **Questions sur la situation des armes légères dans votre pays ou votre région**

Décidez d'abord du pays, de la province ou de la région sur lequel (laquelle) vous voulez vous focaliser et définissez le problème spécifique.

Combien d'armes légères y a-t-il dans votre pays dans la région choisie ?

Combien de personnes sont blessées et tuées par des armes légères (civils et groupes militaires) ? Les journaux sont une bonne source d'information générale.

Pourquoi les civils emploient-ils des armes ?



Valeur et direction ou origine des importations, exportations et autres transferts d'armes.

Où les réserves d'armes légères sont-elles entreposées ? A quel point les entrepôts sont-ils sûrs ?

Que savez-vous au sujet de la menace de prolifération des ALPC dans votre pays et/ou votre région ?

Quelles lois et réglementations existent au sujet de la possession et du transfert d'armes légères ?

La participation de la région choisie dans un corps régional au sujet des ALPC : Politiques internationales qui ont un impact sur la situation.

### **1. La stratégie de votre région sur les ALPC**

Types d'armes légères utilisées. Etendue et spécifications des produits. D'où proviennent les ALPC ?

Dépenses du gouvernement pour les forces armées et la défense ? Pourcentage du budget national et du PIB ?

Qui produit et/ou vend les armes utilisées dans votre pays, légales et illégales.

Comment les armes de la police et des forces armées sont-elles emmagasinées ? A quel point les réserves sont-elles sûres dans votre pays ?

Que savez-vous du trafic illégal d'armes légères ?

Qui sont les principales personnes impliquées dans la violence et le transfert d'armes ?

Quel est l'impact des armes et de la violence sur les civils en général et sur les femmes et les enfants ?

Que font les femmes dans le conflit et pour encourager la paix ?

Quelles actions sont entreprises par la communauté et par d'autres personnes ?

### **2. Groupes de la société civile qui s'intéressent aux armes, à la construction de la paix.**

### **3. Noms de personnes dans les forces armées, la police et les ministères du gouvernement qui peuvent vous**

**aider dans votre recherche sur les armes légères.**

### **4. Découvrez s'il y a des usines d'armement ou de munitions dans votre pays.**

A qui appartiennent-elles ? Que produisent-elles ? Où vont leurs produits ? Quelles réglementations y a-t-il pour l'exportation d'armes ou de munitions dans votre pays ? pour la possession d'armes à feu ?

A quel point votre pays/votre région est-il (elle) efficient(e) et efficace pour s'occuper de la prolifération d'armes légères et de petit calibre ? Quels défis rencontre-t-elle ? Comment le gouvernement et la société civile surmontent-ils ces défis ?

Consultez la base de données sur les armes légères de SIPRI pour des informations relatives à votre pays. <http://www.sipri.org/databases>.

Vous pouvez aussi consulter la base de données de Perspective Monde où vous pouvez choisir le sujet et le pays auquel vous vous intéressez. <http://perspective.usherbrooke.ca/>

Vous trouverez des statistiques sur différents sujets à

<http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?codeTheme=12&codeStat=VC.BTL.DETH&codePays=CIV&codeTheme2=16&codeStat2=CRIME.CAMBRIO.TOT.IN&codePays2=RWA>

Si vous êtes dans une région qui souffre de la violence, le Kit de pistage des munitions publié par l'Etude sur les armes légères est une ressource utile pour découvrir la quantité et l'origine des munitions et des armes dans le pays. L'Etude a aussi produit une base de données pour aider à identifier les armes légères.

- Le Kit de pistage des munitions (The Ammunition Tracing Kit).<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-06-ATK/SAS-Ammunition-Tracing-Kit.pdf> (en anglais uniquement).
- La base de données des armes – pour classer les armes légères.<http://www.smallarmssurvey.org/weapons-and-markets/tools/the-weapons-id-database.html> (en anglais uniquement).



Pour le nom et des détails pour contacter des groupes et organisations qui travaillent sur ces questions, voyez le livret d'AEFJN « Réseaux qui travaillent sur les armes légères et de petit calibre en Afrique ». [http://www.aefjn.org/tl\\_files/aejfn-files/arms/arms\\_material%20fr/AEFJN%20ALPC%20Organisations%20en%20Afrique%20Fr.pdf](http://www.aefjn.org/tl_files/aejfn-files/arms/arms_material%20fr/AEFJN%20ALPC%20Organisations%20en%20Afrique%20Fr.pdf)

## **6.2. Analyser la situation**

Il peut être utile d'identifier l'existence d'armes légères et des groupes qui les utilisent.

L'analyse POURQUOI (manuel, 1ère partie) est utile pour comprendre pourquoi des civils et des groupes armés utilisent des armes et pour découvrir les causes à la racine de la violence. Elle donne aussi des informations sur l'impact de l'usage d'armes légères sur la population.

Lorsque vous comparez le pourcentage ou le montant des dépenses pour les forces armées et la défense à d'autres dépenses (éducation, santé, social, etc.), que remarquez-vous ?

Pouvez-vous voir des liens entre l'usage d'armes légères par des civils et la situation économique, la création d'emplois, etc. ?

## **6.3. Une réflexion chrétienne sur les armes légères**

### **6.3.1. La Bible**

[Is. 2:4] [...] "Il sera [...] l'arbitre de peuples nombreux. Martelant leurs épées, ils en feront des socs, de leurs lances ils feront des serpes. On ne brandira plus l'épée nation contre nation, on n'apprendra plus à se battre".

[Lév 26:6] "Je mettrai la paix dans le pays ; vous vous coucherez sans que rien vienne vous troubler ; je ferai disparaître du pays les animaux malfaisants ; l'épée ne passera plus dans votre pays."

[Luc 22:38] Les disciples dirent: "Seigneur, voici deux épées." "C'est assez!" répondit Jésus.

[Jean 18:10-11] Alors Simon Pierre, qui portait un glaive, dégaina et frappa le serviteur du grand prêtre, auquel il trancha l'oreille droite ; le nom de ce serviteur était Malchus. Mais Jésus dit à Pierre : « Remets ton glaive au fourreau ! La coupe que le Père m'a donnée, ne la boirai-je pas ? »

### **6.3.2. La doctrine sociale de l'Eglise**

#### ***Gaudium et Spes*<sup>60</sup>**

Gaudium et Spes, un des principaux documents du Concile Vatican II, consacre de nombreux passages aux armes et condamne la guerre nucléaire.

N°80. Parle contre le développement des armements. « Le progrès de l'armement scientifique accroît démesurément l'horreur et la perversion de la guerre ».

N° 81. Affirme que la course aux armements n'est pas une manière sûre de maintenir une paix réelle. Il dénonce l'injustice qui consiste à dépenser de fortes sommes pour des armes alors que des millions sont affamés et souffrent. Il nous encourage à dire « non » aux armes de destruction massive et à la course aux armements. « ...la course aux armements est une plaie extrêmement grave de l'humanité et lèse les pauvres d'une manière intolérable. Et il est bien à craindre que, si elle persiste, elle n'enfante un jour les désastres mortels dont elle prépare déjà les moyens. Avertis des catastrophes que le genre humain a rendues possibles, mettons à profit le délai dont nous jouissons et qui nous est concédé d'en haut pour que, plus conscients de nos responsabilités personnelles, nous trouvions les méthodes qui nous permettront de régler nos différends d'une manière plus digne de l'homme. La Providence divine requiert instamment de nous que nous nous libérions de l'antique servitude de la guerre. Où nous conduit la voie funeste sur laquelle nous nous sommes engagés si nous nous refusons à faire cet effort, nous l'ignorons [...] ».

<sup>60</sup>[http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii-cons\\_19651207\\_gaudium-et-spes\\_fr.html](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii-cons_19651207_gaudium-et-spes_fr.html)



### ***Pacem in Terris*<sup>61</sup> (Paix sur terre).**

Encyclique du Pape Jean XXIII sur la paix entre toutes les nations, fondée sur la vérité, la justice, la charité, la liberté. Elle mentionne les causes de la course aux armements (n° 109 à 111) et la nécessité du désarmement (n° 112 et 113).

N°112. La justice, la sagesse, le sens de l'humanité réclament par conséquent, qu'on arrête la course aux armements.

N° 113 « ...l'arrêt de l'accroissement du potentiel militaire, la diminution effective des armements et - à plus forte raison - leur suppression, sont choses irréalisables ou presque sans un désarmement intégral qui atteigne aussi les âmes ».

### ***Le Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise***

N° 432. "[...] l'unité de la famille humaine. Cette unité ne doit pas être construite par la force des armes, de la terreur ou des abus de pouvoir [...]"

N° 508. « L'objectif que propose la doctrine sociale est celui d'un « désarmement général, équilibré et contrôlé ». L'énorme augmentation des armes représente une grave menace pour la stabilité et pour la paix. Le principe de suffisance, en vertu duquel un État peut posséder uniquement les moyens nécessaires à sa légitime défense, doit être appliqué aussi bien par les États qui achètent des armes que par ceux qui les produisent et les fournissent. Toute accumulation excessive d'armes, ou leur commerce généralisé, n'est pas moralement justifiable; ces phénomènes doivent être aussi évalués à la lumière des normes internationales en matière de non-prolifération, production, commerce et usage des différents types d'armements. Les armes ne doivent jamais être considérées de la même façon que d'autres biens échangés au niveau mondial ou sur les marchés intérieurs ».

N° 509. « Les armes de destruction de masse — biologiques, chimiques et nucléaires — représentent une menace particulièrement grave; ceux qui les possèdent ont une énorme responsabilité devant Dieu et devant l'humanité tout entière. Le principe de la non-prolifération des armes nucléaires, les mesures pour le désarmement nucléaire, ainsi que l'interdiction des essais nucléaires, sont des objectifs étroitement liés entre eux, qui doivent être atteints le plus rapidement possible grâce à des contrôles efficaces au niveau international... »

N° 511. « Des mesures appropriées sont nécessaires pour le contrôle de la production, de la vente, de l'importation et de l'exportation d'armes légères et individuelles, qui facilitent de nombreuses manifestations de violence. La vente et le trafic de telles armes constituent une sérieuse menace pour la paix: ce sont celles qui tuent davantage et qui sont le plus utilisées dans les conflits non internationaux; leur disponibilité fait augmenter le risque de nouveaux conflits et l'intensité de ceux en cours. L'attitude des États qui appliquent des contrôles sévères sur le transfert international d'armes lourdes, tout en ne prévoyant jamais, ou seulement en de rares occasions, des restrictions sur le commerce des armes légères et individuelles, est une contradiction inacceptable. Il est indispensable et urgent que les Gouvernements adoptent des règles appropriées pour contrôler la production, l'accumulation, la vente et le trafic de telles armes, afin d'en empêcher la diffusion croissante, principalement entre des groupes de combattants qui n'appartiennent pas aux forces militaires d'un État ».

### ***Rapport du processus de Gothenburg du Conseil Mondial des Eglises***

Le processus de Gothenburg est une initiative œcuménique qui rassemble des églises et des organisations en relation avec des églises autour des problèmes de commerce des armes. Le processus prend son point de départ dans la dimension éthique de la production, du commerce et de la prolifération de l'équipement militaire. A l'intérieur du processus de Gothenburg, les églises et les organisations en lien avec des églises travaillent ensemble de manière œcuménique, avec l'objectif de faire progresser la compréhension et la connaissance des défis éthiques posés par le commerce des armes. Le processus encourage aussi un dialogue inclusif et constructif avec l'industrie de la défense, avec les autorités chargées du contrôle et avec les forces armées.

Rapport de la Conférence de Gothenburg III à Nairobi 2007 (Conseil Œcuménique des Eglises).

[http://www.göteborgprocess.org/download/18.20293872121acfae03080001400/Armstrade\\_III.pdf](http://www.göteborgprocess.org/download/18.20293872121acfae03080001400/Armstrade_III.pdf) (en anglais uniquement)

61 [http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_xxiii/encyclicals/documents/hf\\_j-xxiii\\_enc\\_11041963\\_pacem\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_xxiii/encyclicals/documents/hf_j-xxiii_enc_11041963_pacem_fr.html)



Rapport de la Conférence de Gothenburg III à Gothenburg 2004 (Conseil Œcuménique des Eglises).  
[http://www.gothenburgprocess.org/download/18.514cc05910c58eb13ad800019013/Armstrade\\_II.pdf](http://www.gothenburgprocess.org/download/18.514cc05910c58eb13ad800019013/Armstrade_II.pdf) (en anglais uniquement)

### ***Recommandations du 2e Synode africain***

La proposition 23 était consacrée au commerce des armes : « En raison de la prépondérance des armes et des mines sur le Continent et les Îles, l'Église en Afrique, rassemblée en Synode, s'associe au Saint-Siège et accueille avec joie les initiatives de l'ONU, de l'Union Africaine et des Organisations inter-gouvernementales régionales comme CEDEAO - Embargo sur les armes légères, pour faire cesser le trafic des armes et rendre plus transparent son commerce légal.

Les Pères synodaux encouragent les gouvernements nationaux à soutenir l'étude continue et la préparation d'un Traité sur le Commerce des Armes (TCA) dans le cadre de l'ONU, avec des standards universels contraignants pour le commerce global des armes conventionnelles, qui respectent les droits humains et les lois internationales humanitaires...

Les Pères synodaux proposent que le projet et la production de tous les types d'armes soient considérablement réduits au profit de l'éducation et d'un développement agricole qui respecte l'environnement.

Les Conférences Épiscopales des pays producteurs d'armes sont encouragées à plaider auprès de leurs gouvernements pour qu'ils promulguent une législation restrictive sur la production et la distribution des armes faites au détriment des peuples des nations africaines ».

### **6.4. Planifier une action**

Dans votre planification, le développement de la compétence de l'équipe sur les problèmes est crucial. Les paroisses peuvent aussi être un grand soutien. Mieux elles sont informées de la prolifération et du contrôle des armes légères, plus elles seront prêtes à s'engager à l'action.



## ANNEXE 1- ORGANISATIONS ET MATERIAUX SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE PAR PAYS

Vous pouvez trouver les organisations qui travaillent sur les armes légères, classées par pays, dans le document d'AEFJN: « [Réseaux qui travaillent sur les armes légères et de petit calibre en Afrique](#) ».

### AFRIQUE DU SUD

#### ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES

Amnesty International – Afrique du Sud (AISA) - <http://www.amnesty.org.za/aboutai.htm> (en anglais en ce qui concerne l'Afrique du Sud).

Centre for Conflict Resolution [Centre pour la résolution des conflits](CCR).<http://ccrweb.ccr.uct.ac.za> (en anglais)

Denis Hurley Peace Institute [Institut de paix Denis Hurley] – Afrique du Sud. <http://www.sacbc.org.za> (en anglais)

Gun Free South Africa [Afrique du Sud sans revolvers](GFSA). [www.gca.org.za](http://www.gca.org.za) (en anglais)

Coalition for Peace in Africa (COPA) – Action Support Centre – [Coalition pour la paix en Afrique – Centre de soutien de l'action]. [www.copafrica.org](http://www.copafrica.org) (en anglais)

The Desmond Tutu Peace Foundation [La Fondation Desmond Tutu pour la paix].  
[www.tutufoundation-usa.org/the\\_peace\\_center.html](http://www.tutufoundation-usa.org/the_peace_center.html) (en anglais)

Institute for Security Studies [Institut pour des études de sécurité](ISS). [www.iss.co.za](http://www.iss.co.za) (en anglais)

Peace & Security Program (University of Witwatersrand) – [Programme de paix et sécurité de l'université de Witwatersrand]. [www.wits.co.za](http://www.wits.co.za) ; <http://www.sadsem.org/French/default.htm>

Quaker Peace Centre [Centre Quaker pour la paix], Cape Town, South Africa.<http://www.quaker.org/capetown/> (en anglais)

SaferAfrica [Afrique plus sûre].[www.saferfrica.org](http://www.saferfrica.org)

### Matériaux sur les armes légères en relation avec le pays

National Arms Production Capacity of South Africa [Capacité nationale de production d'armes d'Afrique du Sud] par Noel Stott – Consultant National 2005.

[http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/62@InvRpt\\_SouthAfrica.pdf](http://www.poa-iss.org/CASACountryProfile/OtherDocument/62@InvRpt_SouthAfrica.pdf) (en anglais)

The Meaning of Loss: Firearms Diversion in South Africa, [La signification de la perte: diversion par les armes à feu en Afrique du Sud] par Gregory Mthembu-Salter et Guy Lamb, 2008. Dans Small Arms Survey.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2008/en/Small-Arms-Survey-2008-Chapter-06-EN.pdf> (en anglais)

The Other Side of the Coin: Demand for Small Arms [L'autre face du problème: la demande en armes légères], par Anne-Kathrin Glatz et Robert Muggah, 2006. Dans Small Arms Survey.

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2006/fr/Small-Arms-Survey-2006-Chapter-06-FR.pdf>

Islands of Safety in a Sea of Guns: Gun-free Zones in South Africa, [Iles de sécurité dans une mer de fusils: zones sans fusils en Afrique du Sud] par Adèle Kirsten et al., January 2006. Working Paper No.

3.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/F-Working-papers/SAS-WP3-South-Africa.pdf> (en anglais)

A Guide to the Destruction of Small Arms and Light Weapons: the Approach of the South African National Defence Force [Un guide vers la destruction d'armes légères et de petit calibre: l'approche de la force nationale de défense sud-africaine], par Sarah Meek et Noel Stott, publié avec l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations unies (UNIDIR), 2004.

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/E-Co-Publications/SAS-UNIDIR-2004-destruction-SALW-south-africa.pdf> (en anglais)

Destroying Surplus Weapons: An Assessment of Experience in South Africa and Lesotho, [Destruction des armes en surplus: une évaluation de l'expérience en Afrique du Sud et au Lesotho] par Sarah Meek et Noel Stott, publié avec l'Institut de recherche sur le désarmement des Nations unies (UNIDIR), 2003.

[http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/E-Co-Publications/SAS-UNIDIR-2003-Destroying-Surplus-Weapons\\_03.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/E-Co-Publications/SAS-UNIDIR-2003-Destroying-Surplus-Weapons_03.pdf) (en anglais)



## **ANGOLA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Angola 2000. [angola2m@yahoo.com](mailto:angola2m@yahoo.com) ; [angola2000@ebonet.net](mailto:angola2000@ebonet.net)

Angolan Centers for Teaching Peace (ACTP) [Centres angolais pour l'enseignement de la paix].  
[www.peace.ca/angola.htm](http://www.peace.ca/angola.htm) (en anglais)

Centro de Estudos Estrategicos de Angola (CEEA) [Centre d'études stratégiques d'Angola]-  
[www.cee.a.angoladigital.net](http://www.cee.a.angoladigital.net) erreur d'adresse?

Fundação Madre Teresa de Calcuta (FMTC) [Fondation Mère Teresa de Calcutta].<http://www.sarpn.org/fr/index.php>

Igreja Profética Vencedora no Mundo (IPVM) [Eglise prophétique vainqueur du monde].

## **BENIN**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Réseau des Communicateurs pour la Sécurité et la Paix. Email: [jogoun@yahoo.fr](mailto:jogoun@yahoo.fr)

Tomorrow Children [Enfants demain].[www.reunite.org/news/tomorrow\\_children.asp](http://www.reunite.org/news/tomorrow_children.asp) (en anglais)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Benin \[Groupes armés et armes légères au Bénin\]](#), par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin and Eric G. Berman, eds. (en anglais)

## **BOSTWANA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Centre for Strategic Studies [Centre pour études stratégiques. Email: [whitman@mopipi.ub.bw](mailto:whitman@mopipi.ub.bw) ;  
[molomomg@mopipi.ub.bw](mailto:molomomg@mopipi.ub.bw)

## **BURKINA FASO**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Burkina Faso, \[Groupes armés et armes légères au Burkina-Faso\]](#) par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin and Eric G. Berman, eds.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-01-Armed-and-Aimless/SAS-Armed-Aimless-Part-2-02-Burkina-Faso.pdf> (en anglais)

L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères : Burkina Faso. Par L.M. Ibriga et S. Yameogo. GRIP 2007. <http://archive.grip.org/en/siteweb/images/RAPPORTS/2007/2007-3.pdf>

## **BURUNDI**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Action Philanthropique au Burundi (PACT). Email: [pactbu@yahoo.fr](mailto:pactbu@yahoo.fr)

Bonne Génération du Burundi (BGB. Email: [goodgenerationbdi@yahoo.com](mailto:goodgenerationbdi@yahoo.com)

Colonie des Pionniers du Développement (CPD). <http://www.grip.org/rafal/membres/cpd.html>

Compagnie des Apôtres pour la Paix (CAP).[www.grip.org/rafal/membres/cap.html](http://www.grip.org/rafal/membres/cap.html)

Encadrement des Personnes Vulnérables en Afrique (EPVA).<http://www.grip.org/rafal/membres/epva.html>

Mission des Jacobins Sages (MiJas). Email: [mijas\\_asbl@yahoo.fr](mailto:mijas_asbl@yahoo.fr)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

'L'insécurité est une autre guerre': Analyse de la violence armée au Burundi, par Stéphanie Pézard et Savannah de Tessières, Octobre 2009 – Déclaration de Genève.<http://www.genevadeclaration.org/fileadmin/docs/Geneva-Declaration-Armed-Violence-Burundi-FR.pdf>

Les armes légères au Burundi: Après la paix, le défi du désarmement civil, par Stéphanie Pézard et Nicolas Florquin, Août 2007. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C-Special-reports/SAS-SR07-Burundi-FR.pdf>



La violence armée au Burundi: Bujumbura pendant et après le conflit - Florquin, Nicolas, and Stéphanie Pézard. 2007. In Small Arms Survey.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2007/fr/Small-Arms-Survey-2007-Chapter-06-summary-FR.pdf>

Video: Bang For Your Buck [Cogne pour ton dollar] by Shooting Poverty (filmer la pauvreté).<http://www.oxfam.org/fr/campaigns/conflict/controlarms>

## **CAMEROUN**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Association of UNESCO Volunteers [Association de volontaires de l'UNESCO](Ascvo-UNESCO).  
<http://orgs.tigweb.org/association-of-unesco-volunteers> (titres en français, texte en anglais)

Association Camerounaise pour l'Evaluation Environnementale (ACAMEE) – Yaoundé.<http://data.cameroun-foret.com/fr>

Cameroon Youths & Students Forum for Peace (CAMYOSFOP) – [Forum pour la paix des Jeunes et des étudiants du Cameroun].<http://profiles.tigweb.org/camyosfop> (en anglais)

Commission Diocésaine Justice et Paix de Yaoundé.  
<http://www.peacebuildingportal.org/index.asp?pgid=9&org=3995> (en anglais)

Ecumenical Service for Peace (SeP) [Service oecuménique pour la paix]. Email: [contact@peacehumanus.org](mailto:contact@peacehumanus.org)

Fondation Paul Ango pour la Promotion de la Géopolitique en Afrique Centrale (FPAE).[www.fpae.net](http://www.fpae.net) (en français)

Trauma Centre Cameroon. Email: [tc\\_rehabilitation@yahoo.com](mailto:tc_rehabilitation@yahoo.com)

## **CAP VERT**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Groupes armés et armes légères au Cap Vert, par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-01-Armed-and-Aimless/SAS-Armed-Aimless-Part-2-03-Cape-Verde.pdf> (en anglais)

## **COTE D'IVOIRE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

African Center for Human Security.[Centre africain pour la sécurité humaine]

Amnesty International – Côte d'Ivoire. Email: [amnestycotedivoire@aviso.ci](mailto:amnestycotedivoire@aviso.ci)

Club Union Africaine. CI. Email: [traorewodjom@yahoo.com](mailto:traorewodjom@yahoo.com)

INADES-Formation. <http://www.inadesfo.net/>

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Réformer les rangs : sécurité publique dans une Côte d'Ivoire divisée, par Savannah de Tessières, 2011. Dans Small Arms .

Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire. Savannah de Tessières. Rapport spécial, 2012.

## **ETHIOPIE**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Ploughshares 2011 Armed Conflicts Report - Ethiopia-Ogaden – [Rapport de 2011 sur les conflits armés – Ethiopie – Ogaden. <http://ploughshares.ca/content/ethiopia-ogaden-2007%E2%80%93first-combat-deaths> (en anglais)

## **GAMBIE**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Armed Groups and Small Arms in Gambia [Groupe armés et armes légères en Gambie], par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005.(en anglais)



## **GHANA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

African-Diaspora & Other Races' Development (ADORDEM)[Développement de la diaspora africaine et d'autres races].Email: adordem@yahoo.co.uk

Child Watch [Guet pour les enfants]. Email: akklegal@hotmail.com

Foundation for Security & Development in Africa (FOSDA) [Fondation pour la sécurité et le développement en Afrique]. www.fosda.net/db (en anglais)

West Africa Network of Peacebuilding (WANEP) [Réseau d'Afrique occidentale pour la construction de la paix]. Email: wanep@wanep.org

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[The Anatomy of Ghana's Secret Arms Industry, \[L'anatomie de l'industrie secrète des armes au Ghana\] par Emmanuel Kwesi Aning, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

[Armed Groups and Small Arms in Ghana, \[Groupes armés et armes légères au Ghana\] par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005.\(en anglais\)](#)

IMANI Center for Policy & Education - Think-Tank, Accra.[Centre IMANI pour la politique et l'éducation – équipe de spécialistes, Accra. <http://www.imanighana.com/wordpress/>

## **GUINEE BISSAU**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Associação Guineense de Estudos e Alternativas (ALTERNAG) [Association guinéenne d'études alternatives]. Email: alternag@hotmail.com

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Guinea-Bissau, \[Groupes armés en armes légères en Guinée-Bissau\], par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. \(en anglais\)](#)

## **GUINEE CONAKRY**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Guinea \[Groupes armés et armes légères en Guinée\], par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

[Children Associated with Fighting Forces \(CAFF\) and Small Arms in the Mano River Union \(MRU\) \[Enfants associés aux forces combattantes et armes légères dans l'Union du fleuve Mano\], par Christina Wille, 2005.\(en anglais\)](#)

[The Militarization and Demilitarization of Refugee Camps and Settlements in Guinea, 1999-2004, \[la militarisation et la démilitarisation des camps et installations de réfugiés en Guinée, 1999-2004\] par James Milner et Astrid Christoffersen- 2006.Dans Robert Muggah, ed. <http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/book-series/no-refuge.html> \(en anglais\)](#)

[The Militarization and Demilitarization of Refugee Camps in Guinea, by James Milner, 2005.\[La militarisation et la démilitarisation des camps de réfugiés en Guinée\], par James Milner, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

## **KENYA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Africa Peace Forum/International Resource Group (APFO) [Forum pour la paix en Afrique/groupe international de ressources. [www.amaniafrika.org](http://www.amaniafrika.org) (en anglais)

Amani People's Theatre (APT) [Théâtre populaire Amani]. <http://www.aptkenya.org/> (en anglais)

Fellowship of Christian Councils in the Great Lakes & Horn of Africa (FECCLAHA) [Fraternité de conseils chrétiens dans les Grands Lacs et la Corne del'Afrique]. [www.fecclaha.org](http://www.fecclaha.org)

IPPNW – (International Physicians for the Prevention of Nuclear War) [Médecins internationaux pour la prevention de la guerre nucléaire]. Email: bhileni@yahoo.co.uk



Kenya Associates of Physicians & Medical Workers for Social Responsibility (IPPNW - Kenya) – [Associés de médecins et travailleurs médicaux du Kenya pour la responsabilité sociale]. Email : bhileni@yahoo.co.uk

Kenya Coalition Against Landmines (KCAL) [Coalition du Kenya contre les mines terrestres]. Email: kcal@africaonline.co.ke

Kibera Youth Programme for Peace & Development [Programme de la jeunesse du Kenya pour la paix et le développement]. Email: kenodhiss@yahoo.com

Larjour Consultancy. Email: ochaw@iconnect.co.ke

Norwegian Church Aid (NCA) [Aide de l'Eglise norvégienne], Kenya. Email: pmbae@ncakenya.org ; <http://www.kirkensnodhjelp.no/fr/What-we-do/Where-we-work/Eastern-Africa/kenya/> (en anglais)

Umoja be One – Perfect Mission for Peace Initiative [mission parfaite pour l'initiative de paix].

Youth Initiatives Kenya (YIKE) [Initiatives de la jeunesse au Kenya].

Peace Forum [Forum de paix].

PeaceNet Kenya [réseau de paix au Kenya]. <http://www.peacenetkenya.or.ke/>

People for Peace in Africa (PPA) [personnes pour la paix en Afrique]. <http://peopleforpeaceafrica.org/> (en anglais)

Saferworld – Eastern Africa – [Monde plus sûr – Afrique orientale]. [www.saferworld.org.uk/smartweb/where/kenya](http://www.saferworld.org.uk/smartweb/where/kenya) (en anglais)

Security Research & Information Centre (SRIC) – [Centre de recherche et d'informations sur la sécurité]. [www.srickenya.org](http://www.srickenya.org) (en anglais)

United Network of Youth Foundation/Imotong Ranges Agency for Development (UNOY/IRAD) – [fondation réseau uni de la jeunesse]. [www.unoy.org/fr](http://www.unoy.org/fr) (en français, certains articles en anglais)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Blowback: Kenya's Illicit Ammunition Problem in Turkana North District, [Choc en retour: problème des munitions illicites dans la district nord de Turkana] par James Bevan, Juin 2008. Occasional Paper No. 22.

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP22-Kenya.pdf> (en anglais)

Ploughshares 2011 Armed Conflicts Report [Rapport sur les conflits armés en 2011] – Kenya. <http://ploughshares.ca/content/kenya-1991-first-combat-deaths> (en anglais)

## **LESOTHO**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Destroying Surplus Weapons: An Assessment of Experience in South Africa and Lesotho](#) [Destruction d'armes en surplus: une évaluation de l'expérience en Afrique du Sud et au Lesotho], par Sarah Meek et Noel Stott, UNIDIR, 2003. (en anglais)

## **LIBERIA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Centre for Democratic Empowerment (CEDE) [Centre pour l'autonomisation démocratique]. Email: cede94@aol.com

Centre for Peace Education and Democracy (COPE) – [Centre pour l'éducation à la paix et la démocratie]. Email: copeliberia@yahoo.com

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Armed Groups and Small Arms in Liberia [groupes armés et armes légères au Libéria], by Eric G. Berman and Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/D-Book-series/book-01-Armed-and-Aimless/SAS-Armed-Aimless-Part-2-09-Liberia.pdf> (en anglais)

A Legacy of War? Perceptions of Security in Liberia, September 2011. Liberia Armed Violence Assessment Issue Brief No. 1. [Un héritage de guerre? Perceptions de la sécurité au Libéria, septembre 2011. Evaluation de la violence armée au Libéria, étude n° 1]. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/G-Issue-briefs/Liberia-AVA-IB1.pdf> (en anglais)



Children Associated with Fighting Forces (CAFF) and Small Arms in the Mano River Union (MRU), [Enfants associés aux forces combattantes (CAFF) et armes légères dans l'Union du fleuve Mano], par Christina Wille, 2005. (en anglais)

DDR in Liberia: Reviewing the Gap between Goals and Outcomes [Désarmement, démobilisation et réintégration au Libéria: révision du fossé entre buts et résultats], par James Pugel, 2009. Dans Robert Muggah, ed. (en anglais)

Disarming Liberia: Progress and Pitfalls, [Désarmement du Libéria: progrès et pièges], par Ryan Nichols, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. (en anglais).

Reading between the Lines: Crime and Victimization in Liberia, September 2011. Liberia Armed Violence Assessment Issue Brief No. 2 [Lire entre les lignes: crime et victimisation au Libéria, septembre 2011. Evaluation de la violence armée au Libéria, étude n° 2]. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/G-Issue-briefs/Liberia-AVA-IB2.pdf> (en anglais)

## **MADAGASCAR**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Logique de l'exploitation. Insécurité et banditisme à Madagascar. Small arms survey, 2011.

<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2011/fr/Small-Arms-Survey-2011-Chapter-06-summary-FR.pdf>

## **MALAWI**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Centre for Human Rights & Rehabilitation (CHRR) – [Centre pour droits humains et réhabilitation]. Email: [undule@sdnp.org.mw](mailto:undule@sdnp.org.mw)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Trading Life, Trading Death: The Flow of Small Arms from Mozambique to Malawi, [Commerce de vie, commerce de mort: le flux des armes légères du Mozambique au Malawi], par Gregory Mthemba-Salter, Janvier 2009. (en anglais)

## **MALI**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Association des Femmes pour les Initiatives de Paix (AFIP). Email: [fatimafip@yahoo.fr](mailto:fatimafip@yahoo.fr) ; [fatimafip@hotmail.com](mailto:fatimafip@hotmail.com)

Coalition Nationale de la Société Civile pour la Paix et la Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CONASCIPAL). Email: [mdm7@datatech.toolnet.org](mailto:mdm7@datatech.toolnet.org)

Mouvement National des Femmes pour la Sauvegarde de la Paix et de l'Unité Nationale (MNFPUN). Email: [mdm7@datatech.toolnet.org](mailto:mdm7@datatech.toolnet.org)

Napoleon Abdulai – PCASED. Email: [napoleonabdulai@yahoo.com](mailto:napoleonabdulai@yahoo.com)

Réseau d'action national contre la prolifération des armes légères (RANCPAL). Email : [ads@datatech.toolnet.org](mailto:ads@datatech.toolnet.org) ; <http://www.reseau-rafal.org/node/159>

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Armed Groups and Small Arms in Mali, [Groupes armés et armes légères au Mali], par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. (en anglais)

Contrôle des armes légères et de petit calibre au Mali. Vers un contrôle parlementaire plus efficace, par Ousmane Kornio. Friedrich Ebert Stiftung, 2011.

Insurgency, Disarmament, and Insecurity in Northern Mali [Insurrection, désarmement et insécurité au Mali septentrional], 1990-2004, par Nicolas Florquin et Stéphanie Pézard, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. (en anglais)

Mali : comment gagner la paix. Ibrahim Sidibé Pommier au Parlement Européen, 2013.

Mali, un dialogue de sourds ? Les suites de l'Accord préliminaire de Ouagadougou. Par Priscilla Sadatchy, 2013. GRIP.

Que reste-t-il d'AQMI au Nord-Mali? GRIP 2013.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2013/NA\\_2013-12-12\\_FR\\_M-MEMIER.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2013/NA_2013-12-12_FR_M-MEMIER.pdf)

Quelle architecture de sécurité pour le Mali, par Zeini Moulaye. Friedrich Ebert Stiftung, 2013.



Security Management in Northern Mali: Criminal Networks and Conflict Resolution mechanisms. Kalilou Sidibé, 2012. IDS. <http://www.ids.ac.uk/files/dmfile/RR77.pdf>

## **MAURITANIE**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Armes légères et sécurité en Mauritanie. Une perspective nationale et régionale, par Stéphanie Pézard avec Anne-Kathrin Glatz, juin 2010. Small Arms Survey. Occasional Paper No. 24.

## **MOZAMBIQUE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

FOMICRES – Mozambican Force for Crime Investigation and Social Reinsertion [Force de Mozambique pour l'investigation des crimes et la réinsertion sociale]. Email: [forquilha@tv cabo.co.mz](mailto:forquilha@tv cabo.co.mz)

Episcopal Commission for Justice and Peace [Commission épiscopale pour Justice et Paix]. Mozambique. <http://www.juspax.co.mz/> (en portugais)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Firearm-related Violence in Mozambique. Ministry of the Interior, World Health Organization, and the Small Arms Survey [Violence au Mozambique en relation avec les armes à feu, Ministère de l'Intérieur du Mozambique, Organisation Mondiale de la Santé – et l'enquête sur les armes légères, 2009, rapport spécial n° 10. (en anglais)

Trading Life, Trading Death: The Flow of Small Arms from Mozambique to Malawi, by Gregory Mthembu-Salter, [Commerce de vie, commerce de mort: le flux d'armes légères du Mozambique au Malawi], janvier 2009. (en anglais)

## **NIGER**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Armes légères et groupes armés en Afrique Subsaharienne. Effets pernicieux sur le développement économique. Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005.

Mouvement des Nigériens pour la Justice (MNJ). Par Priscilla Sadatchy, GRIP Fiche documentaire, 2011.

## **NIGERIA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Affection for Human Rights Association of Nigeria (AFHURAN) [Association de l'affection pour les droits humains au Nigéria]. Email: [afhuran@yahoo.com](mailto:afhuran@yahoo.com)

Africa Strategic and Peace Research Group [Groupe de recherche de stratégie et paix pour l'Afrique](AFSTRAG - Nigeria). Email: [afstragcentre@linkserve.com](mailto:afstragcentre@linkserve.com) ; [afstrag@infoweb.abs.net](mailto:afstrag@infoweb.abs.net)

Environmental and Human Development Agency (AFRIDA) [Agence de développement environnemental et humain]. [www.afrida.org](http://www.afrida.org)

Campaign Against Arms Trade (CAAT) Network [Réseau campagne contre le commerce des armes], Nigeria. [www.idradr.com](http://www.idradr.com)

Centre for Democracy & Development [Centre pour la démocratie et le développement](CDD). <http://www.cddwestafrica.org/index.php/en/>

Centre for Environment, Human Rights, & Development [Centre pour l'environnement, les droits humains et le développement](CEHRD). Email: [jaopara@yahoo.com](mailto:jaopara@yahoo.com)

Childolescent & Family Survival Organization [Organisation pour la survie des pré-adolescents et de la famille]- (CAFSSO). Email: [tolawinjobi58@yahoo.com](mailto:tolawinjobi58@yahoo.com)

Children's Rights Network [Réseau des droits des enfants](CHRINET). Email: [chrinetngo@yahoo.co.uk](mailto:chrinetngo@yahoo.co.uk)

Human Rights Network [Réseau des droits humains]. Email: [humanrightnetwork@justice.com](mailto:humanrightnetwork@justice.com)

Global Network for Human Development [Réseau mondial pour le développement humain](GOLHD Centre). Email: [inl\\_iansa@yahoo.ca](mailto:inl_iansa@yahoo.ca)

Niger Delta Project for Environment, Human Rights, & Development [Projet du delta du Niger pour l'environnement, les droits humains et le développement](NDPEHRD). Email: [nigerdeltaproject@yahoo.com](mailto:nigerdeltaproject@yahoo.com)



Peace Education Centre [Centre d'éducation à la paix]. Email: [peacecorps@oauife.edu.ng](mailto:peacecorps@oauife.edu.ng) ; [peaceeducentre@yahoo.co.uk](mailto:peaceeducentre@yahoo.co.uk)

Society of Nigerian Doctors for the Welfare of Mankind [Société des médecins nigériens pour le bien-être de l'humanité](IPPNW Nigeria). Email: [imejohn@yahoo.com](mailto:imejohn@yahoo.com)

Voice for the Young [Voix pour les jeunes]. Email: [biowal@yahoo.com](mailto:biowal@yahoo.com)

World Environmental Movement for Africa [Mouvement mondial environnemental pour l'Afrique](WEMFA). Email: [wemfa@yahoo.com](mailto:wemfa@yahoo.com) ; [azaiki@yahoo.com](mailto:azaiki@yahoo.com)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[A Deadly Cycle: Ethno-Religious Conflict in Jos, Plateau State, Nigeria \[Un cycle mortel: conflit ethno-religieux à Jos, Plateau State, Nigéria\], par Jana Krause, publié par le secrétariat de la déclaration de Genève, novembre 2011. \(en anglais\)](#)

[Small Arms, Armed Violence, and Insecurity in Nigeria: The Niger Delta in Perspective, \[Armes légères, violence armée et insécurité au Nigéria: Point de vue sur le delta du Niger\], par Jennifer M. Hazen avec Jonas Horner, Décembre 2007. Occasional Paper No. 20. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/B-Occasional-papers/SAS-OP20-Nigeria.pdf>](#)

[Armed Groups and Small Arms in Nigeria \[Groupes armés et armes légères au Nigéria\], par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

[Ploughshares 2011 Armed Conflicts Report \[Rapport des conflits armés en 2011\]. Nigéria. \(en anglais\)](#)

## **UGANDA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Centre for Conflict Resolution [Centre pour la résolution des conflits](CECORE-Uganda). [www.cecore.net](http://www.cecore.net) (en anglais)

Injury Control Centre [Centre de contrôle des blessures]– Uganda (ICC-U). [www.iccu.or.ug](http://www.iccu.or.ug) (en anglais)

People with Disabilities Uganda [Personnes avec des handicaps - Ouganda(PWU)]. [www.pwu-u.org](http://www.pwu-u.org) (en anglais)

Small Arms & Conflict Studies [Etudes sur les armes légères et le conflit](SACOS). Email: [bwayo2001@yahoo.co.uk](mailto:bwayo2001@yahoo.co.uk)

Ugandan Association of Medical Workers for Health & Environmental Concerns [Association ougandaise de travailleurs médicaux pour la santé et les soucis de l'environnement] (IPPNU-Uganda). Email: [polupotolupot@yahoo.com](mailto:polupotolupot@yahoo.com)

Uganda Joint Christian Council [Conseil des chrétiens unis en Ouganda](UJCC). Email: [ujcc@utlonline.co.ug](mailto:ujcc@utlonline.co.ug)

Uganda Action Network on Small Arms [Réseau ougandais d'action sur les armes légères] (UANSA). Email: [pwd@imul.com](mailto:pwd@imul.com)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Crisis in Karamoja: Armed Violence and the Failure of Disarmament in Uganda's Most Deprived Region, \[Crise à Karamoja: violence armée et l'échec du désarmement dans la région la plus déshéritée de l'Ouganda\] par James Bevan, Juin 2008. Occasional Paper No. 21. \(en anglais\). And Executive Summary \(en anglais\)](#)

[Enemy Within: Ammunition Diversion in Uganda and Brazil, \[Ennemi intérieur: détournement de munitions en Ouganda et au Brésil\] par James Bevan et Pablo Dreyfus, 2007. Dans Small Arms Survey. \(en anglais\)](#)

[Perpétuer la peur: l'Armée de résistance du Seigneur et les armes légères, par James Bevan, 2006. Dans Small Arms Survey.](#)

[The complexity of applying UN Resolution 1325 in post conflict reintegration processes: The case of Northern Uganda \[La complexité de l'application de la résolution 1325 de l'ONU dans les processus de réintégration post-conflit: le cas de l'Ouganda du Nord\] par Dr. Grace Maina. \[http://www.accord.org.za/downloads/op/op\\\_2011\\\_1.pdf\]\(http://www.accord.org.za/downloads/op/op\_2011\_1.pdf\) \(en anglais\)](#)

[Protection Failures: Outward and Inward Militarization of Refugee Settlements and IDP Camps in Uganda, \[Echecs de la protection: militarisation externe et interne des colonies de réfugiés et des camps de déplacés internes en Ouganda\] par Robert Muggah, 2006. Centre international de Bonn pour la conversion \(BICC\). \(en anglais\)](#)



[The Reintegration of Child and Youth Combatants in Northern Uganda: Myth and Reality, \[La réintégration des enfants soldats et des jeunes combattants en Ouganda du Nord: Mythe et réalité\] par Christopher Blattman et Jeannie Annan, 2009. \(en anglais\)](#)

[The Proliferation of Guns and Rustling in Karamoja and Turkana Districts: the Case for Appropriate Disarmament Strategies \[La prolifération des fusils et le vol de bovins dans les districts de Karamoja et Turkana: le cas de stratégies appropriées de désarmement\], par Dr. Nene Mburu. <http://www.peacestudiesjournal.org.uk/dl/Guns.pdf> \(en anglais\)](#)

[The proliferation and illicit trafficking of small arms and light weapons in the Great Lakes and Horn of Africa \[La prolifération et le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre dans les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique\] par Aphaxard Muthuri Kiugu, 2007. <http://www.dtic.mil/cgi-bin/GetTRDoc?AD=ADA471369> \(en anglais\)](#)

## **REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (RCA)**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[La République Centrafricaine : Une étude de cas sur les armes légères et les conflits. Par Eric G. Berman. UNDP et Small Arms Survey, 2006.](#)

[La République centrafricaine et les armes légères, une poudrière régionale par Eric G. Berman, avec la participation de Louisa Lombard. Small Arms Survey, 2008.](#)

## **R.D. CONGO**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

L'Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH). <http://www.acidhrdc.net/>

Congolese Association for Peace & Development (ACOPAD) [Association congolaise pour la paix et le développement].

AVEVENA. Email: [muhinjuka@yahoo.fr](mailto:muhinjuka@yahoo.fr)

AVREO. [www.grip.org/rafal/membres/avreo.html](http://www.grip.org/rafal/membres/avreo.html)

Centre d'Education et d'Information Intégrée (CEFI asbl). Email: [cefi.org@caramail.com](mailto:cefi.org@caramail.com) ; [kisose\\_kasha@yahoo.fr](mailto:kisose_kasha@yahoo.fr)

Congolese Physicians for Peace (IPPNW-DRC) [Médecins congolais pour la paix]. Email: [sbokongo@hotmail.com](mailto:sbokongo@hotmail.com) ; [amcpaix@hotmail.com](mailto:amcpaix@hotmail.com)

Encadrement des Veuves et Orphelins Victimes des Guerres (EVOVIG). Email: [evovigcongo@yahoo.fr](mailto:evovigcongo@yahoo.fr)

Fondation Chirezi. Email: [florizozo@yahoo.com](mailto:florizozo@yahoo.com) ; [fchirezi@yahoo.fr](mailto:fchirezi@yahoo.fr)

Groupe AMOS Kinsahsa.

Groupe de Réflexion et d'Echanges sur la Paix et la Nonviolence (GREN). Email: [mangogren@yahoo.fr](mailto:mangogren@yahoo.fr)

Initiative pour la Prévention des Conflits (IPC). Email: [muanzaphil@yahoo.fr](mailto:muanzaphil@yahoo.fr)

Je suis la voix des autres. Flory Shamba Kayembe, Groupe Amos.

<http://www.un.org/events/smallarms2006/pdf/iansa-groupe%20amos%20drc.pdf>

Service de Renforcement des Appuis aux Communautés de Base en Afrique Centrale (SERACOB).

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Etude sur la prolifération des armes légères en République démocratique du Congo, par X. Zeebroek, W.C. Paes et G. Berghezan. GRIP et BICC, 2010.](#)

[Ploughshares 2011 Armed Conflicts Report – Democratic Republic of the Congo \[Rapport sur les conflits armés – République démocratique du Congo\]. <http://ploughshares.ca/content/democratic-republic-congo-1990-first-combat-deaths> \(en anglais\)](#)

[Selective outrage: the dangers of children's DDR in eastern DRC \[Outrage sélectif: les dangers de la DDR des enfants au Congo oriental\] – par Claudia Seymour. <http://www.unidir.org/pdf/articles/pdf-art3142.pdf> \(en anglais\)](#)

[Conflict Minerals in the Democratic Republic of the Congo - Aligning Trade and Security Interventions \[Minerais des conflits en République démocratique du Congo – Aligner les interventions sur le commerce et la sécurité\] par Ruben de Koning – SIPRI Policy paper - juin 2011. <http://books.sipri.org/files/PP/SIPRIPP27.pdf> \(en anglais\)](#)



## **REPUBLIQUE DU CONGO (BRAZZA)**

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

Quoi de neuf sur le front congolais? Evaluation de base sur la circulation des armes légères et de petit calibre en République du Congo, par Robert Muggah et Ryan Nichols, publié avec le PNUD–République du Congo, décembre 2007. Rapport spécial No. 8. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/C-Special-reports/SAS-SR08-Congo-Brazzaville.pdf>

[Faire la différence. Collecte et disponibilité d'armes en République du Congo](#), par Ian Biddle, 2003. Small Arms Survey.

[Small Arms Availability, Trade, and Impacts in the Republic of Congo](#), commissioned by IOM and the UNDP, [Disponibilité, commerce et impact des armes légères dans la République du Congo], par Spyros Demetriou, Robert Muggah et Ian Biddle, Avril 2002. Rapport spécial No. 2. (en anglais)

## **RWANDA**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Collectif des Liges et Associations de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO).

<http://www.achpr.org/network/ngo/131/>

FARMAPU, INTER & CECOTRAP. Email: [alisai2000@yahoo.fr](mailto:alisai2000@yahoo.fr)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

The Wheel Turns Again: Militarization and Rwanda's Congolese Refugees, [La roue recommence à tourner: militarisation et réfugiés congolais au Rwanda] par Gregory Mthembu-Salter. Centre international de Bonn pour la conversion (BICC). <http://www.smallarmssurvey.org/publications/by-type/book-series/no-refugee.html> (en anglais)

The Use and Perception of Weapons Before and After Conflict: Evidence from Rwanda, [L'usage et la perception des armes avant et après le conflit. Preuves du Rwanda], par Cécelle Meijer et Philip Verwimp, Octobre 2005. Document de travail No. 2. <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/F-Working-papers/SAS-WP2-Rwanda.pdf> (en anglais)

## **SENEGAL**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO/Sénégal). <http://www.grip.org/rafal/membres/malao.html>

Open Society Initiative for West Africa [Initiative ouverte de la société pour l'Afrique de l'Ouest](OSIWA). [www.osiwa.org/fr/portal/](http://www.osiwa.org/fr/portal/)

Réseau Sénégalais des Journalistes pour la Paix (RSSP). Email: [diopkhoudia@hotmail.com](mailto:diopkhoudia@hotmail.com)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Senegal \[Groupes armés et armes légères au Sénégal\]](#), par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. (en anglais)

[Problématique de la dissémination des armes légères et de petit calibre au Sénégal](#). A. Diop Bathly, H. Deb Diouf Keita, S. Thiam Labou. MALAO 2012.

## **SIERRA LEONE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Cavalry & Liberation Ministries of Sierra Leone [Calvaire et ministres de libération de Sierra Leone] (CALMIN – SL). Email: [calvarym@yahoo.com](mailto:calvarym@yahoo.com)

Community Initiative Programme [Programme d'initiative de communauté](CIP). <http://cipsierraleone.blogspot.com/> (en anglais)

Council of Churches in Sierra Leone [Conseil des Eglises en Sierra Leone](CCSL). [www.ccsweb.org](http://www.ccsweb.org) (en anglais)

Oxfam GB Sierra Leone. Email: [oxfamft@sierratel.sl](mailto:oxfamft@sierratel.sl)

Rural Youth Development Organization [Organisation de développement de la jeunesse rurale]. Sierra Leone (RYDO-SL). Email: [rydosl@yahoo.com](mailto:rydosl@yahoo.com)



Sierra Leone Action Network on Small Arms [réseau d'action de Sierra Leone sur les armes légères](SLANSA).  
<http://www.slansa.org/cms/>

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Assessing Progress toward Demobilization and Reintegration in Sierra Leone \[Evaluation du progrès vers la démobilisation et la réintégration en Sierra Leone, par Macartan Humphreys et Jeremy Weinstein, 2009. \(en anglais\)](#)

[Children Associated with Fighting Forces \(CAFF\) and Small Arms in the Mano River Union \(MRU\) \[Enfants associés avec les forces combattantes \(CAFF\) et armes légères dans l'Union du fleuve Mano\] par Christina Wille, 2005. \(en anglais\)](#)

[Armed Groups and Small Arms in Sierra Leone \[Groupes armés et armes légères en Sierra Leone, par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

[Re-armament in Sierra Leone : One Year After the Lomé Peace Agreement, Occasional Paper n°1, Small Arms Survey, \[Le réarmement de la Sierra Leone: Un an après l'accord de paix de Lomé\], par Eric G. Berman, traduit de l'anglais par Caroline Pailhe, Genève, décembre 2000.](#)

## **SOMALIE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

KISIMA Peace & Development Organization [Organisation de paix et développement]. Email: [kisimais@yahoo.com](mailto:kisimais@yahoo.com) ; [kisima\\_org@hotmail.com](mailto:kisima_org@hotmail.com)

Somali Women Education Campaigners [Responsables des campagnes d'éducation de femmes Somali](SWEC).  
Email: [swecsom@gmail.com](mailto:swecsom@gmail.com)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Community Safety and Small Arms in Somaliland, a joint publication of the Danish Demining Group and the Small Arms Survey, 2010. \[Sécurité de la communauté et armes légères en Somalie, une publication commune du Groupe de déminage danois et de 'Small Arms Survey, 2010\]. \(en anglais\)](#)

[Seeking Peace in Somalia – A review of the impact of AMISOM police – \[Recherche de paix en Somalie – Une révision de l'impact de la directive AMISOM\], compilation par Timothy Walker et Phakamani Lisa / Edition par Sandra Oder - ISS seminar, Pretoria, avril 2011. <http://www.issafrica.org/uploads/15April11SeekPeaceSomaliaVer2.pdf> \(en anglais\)](#)

[Ploughshares Armed Conflicts Report 2011 – Somalia – \[Rapport de 2011 sur les conflits armés – Somalie\]. <http://ploughshares.ca/content/somalia-1988-first-combat-deaths> \(en anglais\)](#)

## **SOUDAN**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Centre for Affairs Resource Management [Centre pour la gestion des ressources des affaires](CHARM). Email: [charm@sudanmail.net](mailto:charm@sudanmail.net)

Human Security Initiative Organization [Organisation pour l'initiative en faveur de la sécurité humaine](HSIO). Email: [osmarabi@hotmail.com](mailto:osmarabi@hotmail.com) ; [hsiosuad@hotmail.com](mailto:hsiosuad@hotmail.com)

Sudanese Group to Control Use & Trade in SALW [Groupe soudanais pour le contrôle de l'usage et du commerce des armes légères et de petit calibre]. Email: [warchild@sudanmazil.net](mailto:warchild@sudanmazil.net)

Civil Society Action for Peace & Development [Action de la société civile pour la paix et le développement](CISA).  
Email: [akius@yahoo.com](mailto:akius@yahoo.com)

Women, Child Development Organization [Organisation pour le développement des femmes et de l'enfant]. Email: [mustafabashar@maktoob.com](mailto:mustafabashar@maktoob.com)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Conflicts Report - 2011 – Sudan \[Rapport de 2011 sur les conflits armés– Soudan\]. <http://ploughshares.ca/content/sudan-1983-first-combat-deaths> \(en anglais\)](#)

[Armed Conflicts Report 2011– Sudan – Darfur – \[Rapport sur les conflits armés de 2011 – Soudan – Darfour\]. <http://ploughshares.ca/content/sudan-darfur-2003-first-combat-deaths> \(en anglais\)](#)

[The Sudan Human Security Baseline Assessment project on aspects of armed violence, small arms, and insecurity in Sudan. \[Le projet d'évaluation de la base de sécurité humaine au Soudan, sur des aspects de la violence armée, des armes légères et de l'insécurité au Soudan\]. <http://www.smallarmssurveysudan.org/index.html> \(en anglais\)](#)



(Dis)integrating DDR in Sudan and Haiti? Practitioners Views to Overcoming Integration Inertia, [(Dés)intégration de DDR au Soudan et en Haïti? Points de vue de praticiens pour surmonter l'inertie vis-à-vis de l'intégration], par Robert Muggah, Desmond Molloy, Maximo Halty, 2009. Robert Muggah,ed. (en anglais)

## **SUD SOUDAN**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Sudanese Women's Voice for Peace [Voix des femmes soudanaises pour la paix](SWVP). Email: lpihap@africaonline.co ; swvporg@yahoo.com

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

A nouveau au bord du gouffre: la violence armée au Sud-Soudan, par Claire McEvoy et Emile LeBrun, 2010. Dans Small Arms Survey.<http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2010/fr/Small-Arms-Survey-2010-Chapter-11-FR.pdf>

[Civilian disarmament in South sudan. A legacy of struggle.Safeworld 2012.](#)

[DDR \(Disarmament, demobilization, and reintegration in South Sudan \[Désarmement, démobilisation et réintégration au Sud-Soudan\] par HSBA.\(en anglais\)](#)

[Everything is Possible under the Sun - Security Promotion in South Sudan \[Tout est possible sous le soleil – promotion de la sécurité su Sud-Soudan\] par Rens Willems \(CCS\), Hans Rouw \(IKV Pax Christi\) et Geoffrey Duke \(SSANSA\) - October 2011. \(en anglais\)](#)

[Persistent Instability: Armed Violence and Insecurity in South Sudan \[Instabilité persistente: violence armée et insécurité au Sud-Soudan\], par Claire McEvoy, 2007. Small Arms Survey. \(en anglais\)](#)

Perpétuer la peur: l'Armée de résistance du Seigneur et les armes légères, par James Bevan, 2006. Dans Small Arms Survey, <http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/A-Yearbook/2006/fr/Small-Arms-Survey-2006-Chapter-11-FR.pdf>

[Report of the UN Secretary-General on South Sudan \[Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le Sud-Soudan\]– novembre 2011.\(en anglais\)](#)

[The Creation of South Sudan: Prospects and Challenges. By Observer Research Foundation – November 2011 \[La création du Sud-Soudan: perspectives et défis. Par la Fondation de recherche Observer – novembre 2011\]. \(en anglais\)](#)

[Transferts d'armements vers des missions de maintien de la paix: rien à signaler? par Timothy Ghilain, chercheur-stagiaire au GRIP - Décembre 2011.](#)

## **TANZANIE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Concern for Development Initiatives in Africa [Souci des initiatives de développement en Afrique](ForDIA). [www.fordia.org](http://www.fordia.org)

Human Rights Education & Peace International [Education aux droits humains et à la paix – international](HUREPI Trust).Email: mcomalla@yahoo.com ; hurepi@hotmail.com

Mwanza Environmental Sympathizers Organization [Organisation Mwanza des sympathisants de l'environnement] (MES). Email: mes2tz@yahoo.com

Tanzania Human Rights Foundation [Fondation des droits humains de Tanzanie] (TAHURA). Email: tahuret@yahoo.com

Tanzania National Action Network on Small Arms [Réseau national d'action sur les armes légères en Tanzanie] (TANANSA). Email: mcomalla@yahoo.com ; hurepi@hotmail.com

## **TCHAD**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Amnesty International – Chad. Email: diocndja@intnet.td

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Effets d'écho: Instabilité tchadienne et le conflit du Darfour, février 2008. HSBA Issue Brief No. 9. \(aussi en arabe et en anglais\)](#)



Le développement piégé: les transferts d'armes et le développement au Tchad (2005-2010). CCFD Terre Solidaire 2012. [http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport\\_tchad\\_ccfd-ts.pdf](http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/rapport_tchad_ccfd-ts.pdf)

Ploughshares – Rapport sur les conflits armés 2011 – Tchad.(en anglais)

Rapport du CCFD-Terre Solidaire sur les ventes d'armes au Tchad, 2012. <http://www.la-croix.com/content/view/pdf/763477>

## **TOGO**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Amnesty International (AI) – Togo. Email: [aitogo@cafe.tg](mailto:aitogo@cafe.tg)

Association Catholique de la Veuve et de L'Orphelin (ACVO). Email: [acvo2@yahoo.fr](mailto:acvo2@yahoo.fr)

Association Eclair du 3e Millénaire pour le développement (A.E3eMD). <http://atjdong.ifrance.com/atjd-ong/>

Cercle des Jeunes pour une Société de Paix (CJSP). Email: [cjspaixtogo@yahoo.fr](mailto:cjspaixtogo@yahoo.fr) ; [yaossim\\_kpela@nomade.fr](mailto:yaossim_kpela@nomade.fr)

Concorde Internationale pour la Paix et le Développement (CIPD). Email: [concipaixde@yahoo.fr](mailto:concipaixde@yahoo.fr)

Vie Libre et Positive (VLP). Email: [vielibrepositive@yahoo.fr](mailto:vielibrepositive@yahoo.fr)

### **MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN RELATION AVEC LE PAYS**

[Armed Groups and Small Arms in Togo, \[Groupes armés et armes légères au Togo\] par Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005. Dans Nicolas Florquin et Eric G. Berman, eds. \(en anglais\)](#)

## **ZAMBIE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Zambia Healthworkers for Social Responsibility [Travailleurs de santé de Zambie pour la responsabilité sociale] (ZHSR) - (IPPNW – Zambia). [www.ippnw.org](http://www.ippnw.org) (en anglais)

## **ZIMBABWE**

### **ORGANISATIONS QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Catholic Commission for Justice & Peace, [Commission catholique pour justice et paix],Zimbabwe (CCJPZ). Email: [isccjpz@telco.co.zw](mailto:isccjpz@telco.co.zw)

Centre for Defence Studies [Centre d'études de la défense] (DS). [www.uz.ac.zw/units/cds](http://www.uz.ac.zw/units/cds)



## ANNEXE 2 - ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

### ORGANISATIONS INTERNATIONALES QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LÉGÈRES

Africa Europe Faith and Justice Network [Réseau Afrique-Europe foi et justice]. <http://www.aefjn.org/index.php/arms-361.html>

Amnesty International. <http://www.amnesty.org/> (anglais, français, arabe, espagnol)

Campaign Against Arms Trade [Campagne contre le commerce des armes], CAAT. <http://www.caat.org.uk/> (en anglais)

Control Arms [contrôlez les armes]. <http://www.controlarms.org> (anglais, français, espagnol)

Global Security [Sécurité mondiale]. <http://www.globalsecurity.org/military/index.html> (en anglais)

Human Rights Watch [Surveillance des droits humains]. <http://www.hrw.org/> (plusieurs langues)

IANSa – International Action Network on Small arms [RIAL - Réseau international d'action sur les armes légères]. <http://fr.iansa.org/home>

Institute for Security Studies [Institut pour les études de sécurité]. <http://www.issafrica.org/default.php> (en anglais)

ISS - Institute for Security Studies [Institut pour les études de sécurité]. <http://www.iss.co.za/default.php> (en anglais)

Oxfam. [http://www.oxfam.org.uk/get\\_involved/campaign/control\\_arms/att\\_qanda.html](http://www.oxfam.org.uk/get_involved/campaign/control_arms/att_qanda.html) (en anglais)

Ploughshares Canada. <http://ploughshares.ca> (en anglais)

Réseau Africain Francophone sur les Armes Légères (RAFAL). <http://www.reseau-rafal.org/>

Saferworld [monde plus sûr]. <http://www.saferworld.org.uk/> (en anglais)

Safe world Women [monde plus sûr pour les femmes]. <http://www.asafeworldforwomen.org/> (en anglais)

SIPRI – Stockholm International peace Research Institute [Institut international de recherche de paix de Stockholm]. <http://www.sipri.org/> (en anglais)

Small Arms Survey. <http://www.smallarmssurvey.org/> (en anglais)



## ANNEXE 3 - MATÉRIAUX SUR LES ARMES LÉGÈRES EN GÉNÉRAL

### MATÉRIEL SUR LES ARMES LÉGÈRES EN GÉNÉRAL

Acquisitions d'armes par les acteurs non étatiques. Pour une régulation plus stricte ? L. Farhat et J. Seniora. GRIP 2011.

Armes à feu : les femmes en danger. Control arms. AI et Halte à la violence contre les femmes. 2005.  
[http://www.amnesty.be/doc/IMG/pdf/ACT\\_30\\_001\\_2005L.pdf](http://www.amnesty.be/doc/IMG/pdf/ACT_30_001_2005L.pdf)

Armes légères et de petit calibre/ Afrique. Un guide des ressources pour Religious for Peace.

Armes légères et groupes armés en Afrique Subsaharienne. Effets pernicieux sur le développement économique. Eric G. Berman et Nicolas Florquin, 2005.

Armes légères. Rapport du Secrétaire général de l'ONU. Conseil de sécurité. 2008.  
[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2008/258](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2008/258)

Le problème des armes légères et de petit calibre. Guide pratique de collecte et de destruction. BICC. 2000.  
[http://www.bicc.de/uploads/tx\\_bicctools/fieldguide\\_french.pdf](http://www.bicc.de/uploads/tx_bicctools/fieldguide_french.pdf)

Le traité sur le commerce des armes. Les enjeux pour 2012. Virginie Moreau. GRIP 2011.  
<http://www.nonproliferation.eu/documents/other/virginiemoreau4f718116ed3cc.pdf>

Législation sur les armes légères et de petit calibre. Guide pratique. Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP) [http://www.poa-iss.org/kit/SALW%20Legislation\\_FRE\\_web.pdf](http://www.poa-iss.org/kit/SALW%20Legislation_FRE_web.pdf)

L'Union européenne et les armes légères. Hadrien-Laurent Goffinet et Virginie Moreau. GRIP 2009.

Manuel des meilleures pratiques relatives aux armes légères et de petit calibre. OSCE.  
<http://www.osce.org/fr/fsc/13617?download=true>

Prolifération des armes légères : l'UE a-t-elle vraiment une stratégie ? Cédric Poitevin. GRIP 2012.

Rapport du secrétaire général de l'ONU sur les armes légères. 14 avril 2008.  
[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/2008/258](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2008/258)

Rhetoric or Restraint?: Trade in Military Equipment Under the EU Transfer Control System: A Report by Conflict Research Group [Rhétorique ou restriction? :Commerce de l'équipement militaire sous le système de contrôle du transfert de l'UE: Un rapport par le groupe de recherche sur le conflit]. (en anglais)

SIPRI Yearbook [Annuaire SIPRI]. Ouvrez le site et cliquez sur 'Yearbook' <http://www.sipri.org/> (en anglais)

SIPRI Yearbook 2013 – Summary Annuaire 2011 de SIPRI – Résumés en différentes langues.  
<http://www.sipri.org/yearbook/2011/files/SIPRIYB11summary.pdf> Résumé en français

The Illicit Arms Trade in Africa- A Global Enterprise [Le commerce illicite des armes en Afrique – une entreprise mondiale] par Matt Schroeder et Guy Lamb – African analyst 2006 Third Quarter.  
<http://www.fas.org/asmp/library/articles/SchroederLamb.pdf> (en anglais)

The SIPRI Arms Trade values and weapons category or recipient/supplierBy countries, years and weapon category. [SIPRI: Valeurs commerciales et armes – catégorie ou receveur/fournisseur par pays, années et catégorie d'armes]

The SIPRI range of main suppliers or main recipients of arms by range of years .

Transferts d'armements vers les missions de paix. Rien à signaler ? Par Timothy Ghilain, chercheur-stagiaire au GRIP - décembre 2011

[http://www.humansecuritygateway.com/documents/GRIP\\_Transfertsdarmementsverslesmissionsdepaix\\_Rienasignaler.pdf](http://www.humansecuritygateway.com/documents/GRIP_Transfertsdarmementsverslesmissionsdepaix_Rienasignaler.pdf)

Transparence en matière de transfert d'armements. Quelles responsabilités pour les états ? Jihan Seniora. GRIP 2011.

[http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/6660~v~Transparence\\_en\\_matiere\\_de\\_transferts\\_d\\_armements\\_-\\_Quelles\\_responsabilites\\_pour\\_les\\_Etats\\_.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/6660~v~Transparence_en_matiere_de_transferts_d_armements_-_Quelles_responsabilites_pour_les_Etats_.pdf)

Un commerce des armes meurtrier. Pour un traité qui arrête le commerce irresponsable des armes. CCFD 2011.  
[http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/inform\\_armes\\_2011\\_ccfd\\_v3.pdf](http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/inform_armes_2011_ccfd_v3.pdf)

Weapons for peace.Arms transfers, armes conflits & R2P. Challenges for a Peaceful World: an agenda for the XXI<sup>st</sup> century, by Mélanie De Groof. GRIP, 2013.



## **BASES DE DONNÉES SUR LES ARMES ET L'ÉQUIPEMENT MILITAIRE]**

Expertise des armes à feu et des éléments de munitions dans l'investigation criminelle. Par A. Gallusser, M. Bonfanti, F. Schütz. Collection Sciences Forensiques.

The SIPRI Arms Trade Register – Select the supplier country, the recipient country and the period of time for your enquiry. The document will be downloaded and you can save it. [Le registre de SIPRI sur le commerce d'armes – Sélectionnez le pays fournisseur, le pays receveur et la période de temps pour votre enquête. Le document sera téléchargé et vous pouvez l'enregistrer].[http://armstrade.sipri.org/armstrade/page/trade\\_register.php](http://armstrade.sipri.org/armstrade/page/trade_register.php) (en anglais)

The SIPRI Military Expenditure Database – You can find the military expenditure of any country. [La base de données de SIPRI pour les dépenses militaires – Vous pouvez trouver les dépenses militaires de n'importe quel pays].<http://milexdata.sipri.org/> (en anglais)

The SIPRI Arms Embargoes Database [La base de données de SIPRI pour l'embargo sur les armes].<http://www.sipri.org/databases/embargoes> (en anglais)

SIPRI National Reports Database [La base de données de SIPRI: rapports nationaux].[http://www.sipri.org/research/armaments/transfers/research/armaments/transfers/transparency/national\\_reports/sipri-national-reports-database](http://www.sipri.org/research/armaments/transfers/research/armaments/transfers/transparency/national_reports/sipri-national-reports-database) (en anglais)

SIPRI Generate importer/exporter TIV tables by country and by year [SIPRI générer tables d'importateurs-exportateurs par pays et par année].<http://armstrade.sipri.org/armstrade/page/values.php> (en anglais)

SIPRI Generate top list TIV tables by country and by year [SIPRI générer les tables des plus grands échanges par pays et par année]. <http://armstrade.sipri.org/armstrade/page/toplist.php> (en anglais)

## **OUTILS SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Kit de traçage des munitions. Protocoles et procédures de signalement des munitions de petit calibre.

GRIP.<https://www.yumpu.com/fr/document/view/5804871/kit-de-tracage-des-munitions-small-arms-survey>

Recueil des Traités. Traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au répertoire au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Volume 2229 (2003).

Small Arms, Light Weapons and Landmines, From Inclusive Security, Sustainable Peace: a Toolkit for Advocacy and Action [Armes de petit calibre, armes légères et mines terrestres, de la sécurité inclusive, la paix durable: un ensemble d'outils pour plaidoyer et action – par Camille Pampell Conaway.  
[http://www.huntalternatives.org/download/48\\_small\\_arms.pdf](http://www.huntalternatives.org/download/48_small_arms.pdf) (en anglais)

Traçage des armes et Opérations de soutien à la paix. Théorie ou pratique ? Small Arms Survey. Issue Brief. Mars 2012 N°4.[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2013/NA\\_2013-05-06\\_FR\\_SAS.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2013/NA_2013-05-06_FR_SAS.pdf)

## **MATÉRIEL SUR LE TRAITÉ DE COMMERCE DES ARMES TCA**

Contrôle des armes et droits humains. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/fr/campaigns/control-arms>

Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne. Les rapports du Grip 2010/5. <http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2010/2010-5.pdf>

Désarmement conventionnel : Traité sur le commerce des armes. <http://www.franceonu.org/la-france-a-l-onu/dossiers-thematiques/paix-et-securite/desarmement-et-non-proliferation/desarmement-conventionnel-projet/article/desarmement-conventionnel-traite>

Le Traité sur le commerce des armes. Les enjeux pour 2012. Virginie Moreau. Rapports du Grip. 2011. <http://www.nonproliferation.eu/documents/other/virginie-moreau4f718116ed3cc.pdf>

Les régimes de sanction et les embargos sur les armes des Nations Unies : quel fonctionnement ? VIDEO. Institut IRIS. Salomé Zourabichvili. [http://www.dailymotion.com/video/x18ioqr\\_les-regimes-de-sanction-et-les-embargos-sur-les-armes-des-nations-unies-quel-fonctionnement\\_news#from=embediframe](http://www.dailymotion.com/video/x18ioqr_les-regimes-de-sanction-et-les-embargos-sur-les-armes-des-nations-unies-quel-fonctionnement_news#from=embediframe)

Les régimes de sanctions sur les armes : efficaces ou vulnérables ? Général Fernand Amoussou. VIDEO. Institut IRIS. [http://www.dailymotion.com/video/x18nij3\\_les-regimes-de-sanctions-sur-les-armes-efficaces-ou-vulnerables\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x18nij3_les-regimes-de-sanctions-sur-les-armes-efficaces-ou-vulnerables_news)

Position Africaine Commune sur un Traité sur le Commerce des Armes. Union Africaine. <http://www.peaceau.org/uploads/att-common-position-fr.pdf>

Quels sont les enjeux du traité sur le commerce des armes. Institut IRIS. VIDEO. Virginie Moreau. GRIP. <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article9053>



Traité sur le commerce des armes. Les Nations unies placent les droits humains au cœur d'un traité historique. Amnesty International. <http://www.amnesty.org/fr/news/un-puts-human-rights-heart-historic-arms-trade-treaty-2013-04-02>

### **MATERIEL SUR LES ARMES LÉGÈRES EN AFRIQUE**

APSA : contours et défis d'une Afrique de la défense.

GRIP.[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-16\\_FR\\_M-LUNTUMBUE.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-16_FR_M-LUNTUMBUE.pdf)

Armes légères et groupes armés en Afrique Subsaharienne. Effets pernicieux sur le développement économique. Victor Essimbe. Etudes Africaines. L'Harmattan. 2013.

Comprendre la dynamique des conflits : une lecture synthétique des facteurs de conflits en Afrique de l'Ouest.

GRIP.[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-14\\_FR\\_M-LUNTUMBUE.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-14_FR_M-LUNTUMBUE.pdf)

De l'Afrique à l'Afrique. Le trafic d'armes. Mark Hartford. <http://www.misna.org/uploads/trafficoarmi-fr.pdf>

European Union initiatives to control small arms and light weapons: Towards a more coordinated approach. GRIP 2013.

Exportation et transferts d'armes de l'Europe vers l'Afrique. Rapport AEFJN 2011.

Exportations et transferts d'armes de l'Afrique sub-saharienne vers l'Afrique sub-saharienne – par AEFJN Africa Europe Faith and Justice Network – Décembre 2010

Focus on Arms in Africa [Focus sur les armes en Afrique], Volume 4 No. 1. Lettre de nouvelles de ISS et l'UA (Union Africaine) (en anglais)

Forces armées de RDC : le chaos institutionnalisé ?

GRIP.[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-09\\_FR\\_G-BERGHEZAN.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-09_FR_G-BERGHEZAN.pdf)

Guerres et trafics d'armes en Afrique. Approche géostratégique. Mamadou Aliou Barry. Etudes africaines. L'Harmattan.

Implementation of PoA in Africa [Mise en oeuvre du Plan d'action en Afrique] – Saferworld – 2006

<http://www.saferworld.org.uk/downloads/pubdocs/BtB-Africa-briefing-jun06.pdf> (en anglais)

L'affirmation d'une stratégie de puissance : la politique africaine de la Chine. Mbaye Cisse (Sénégal).

<http://www.diploweb.com/forum/chine07102.htm>

La question des armes en Afrique. Le cadre de référence géopolitique, la production militaire en Afrique, l'héritage de mort des conflits terminés, un désarmement possible. <http://www.africamission-mafr.org/armafrik.htm>

Le commerce des armes : un acte non anodin qu'il convient de surveiller. Senat Français. 2013-2014.

<http://www.senat.fr/rap/l13-033/l13-0331.pdf>

Le Traité sur le commerce des armes. Les enjeux pour 2012. Virginie Moreau.

<http://www.nonproliferation.eu/documents/other/virginiemoreau4f718116ed3cc.pdf>

Le trafic illicite d'armes légères. Par Benjamin Valverde. Université Paris I Panthéon-Sorbonne. 2004.

<http://defense.ac-montpellier.fr/pdf/cercle/traffics.pdf>

Les armes et l'Afrique. Afriquespoir N. 30- 2005. <http://www.afriquespoir.com/Ae30/page7.html>

Les armes vendues par l'Occident tuent dans les pays arabes – Begoña Iñarra, AEFJN.

<http://www.aefjn.org/index.php/materiel-404/articles/les-armes-vendues-par-loccident-tuent-dans-les-pays-arabes-3245.html>

Organisations contre la prolifération d'armes légères en Afrique. AEFJN. [http://www.aefjn.org/tl\\_files/aefjn-files/arms/arms\\_material%20fr/AEFJN%20ALPC%20Organisations%20en%20Afrique%20Fr.pdf](http://www.aefjn.org/tl_files/aefjn-files/arms/arms_material%20fr/AEFJN%20ALPC%20Organisations%20en%20Afrique%20Fr.pdf)

Les milliards manquants de l'Afrique. Les flux d'armes internationaux et le coût des conflits. Document d'information 107.IANSA, Oxfam, Saferworld.[http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/milliards\\_manquants\\_afrique\\_0.pdf](http://www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/milliards_manquants_afrique_0.pdf)

Les pays exportateurs d'armes du G8 et les transferts d'armes irresponsables. Amnesty International. Rapport 2005.

Les transferts d'armes à destination du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Enseignements en vue d'un Traité efficace sur le commerce des armes. Amnesty International. 2011.

Les Nations Unies et la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre : défis, enjeux et perspectives. Par Mamadou Yaya Diallo. <http://ebureau.univ-reims.fr/slide/files/quotas/SCD/theses/exl-doc/GED00001110.pdf>

Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – 2013.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-10\\_FR\\_M-OKO.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-10_FR_M-OKO.pdf)



Présentation powerpoint du Traité sur le Commerce des Armes (TCA) par Virginie Moreau du GRIP. 2012.  
[http://www.aefjn.org/index.php/materiel-404.html?file=tl\\_files/aejn-files/publications/Fact%20Sheets%20FR/120531-ALPC-Factsheet-fr.pdf](http://www.aefjn.org/index.php/materiel-404.html?file=tl_files/aejn-files/publications/Fact%20Sheets%20FR/120531-ALPC-Factsheet-fr.pdf)

Stratégie de l'Union Africaine sur le Contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Union Africaine. <http://www.peaceau.org/uploads/au-straty-gie-fr.pdf>

Traité sur le commerce des armes – Priorités de l'UE en vue de la mise en œuvre. 2013. V. Moreau  
[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2013/EC\\_2013-12-06\\_FR\\_V-MOREAU.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2013/EC_2013-12-06_FR_V-MOREAU.pdf)

Une année comme une autre : les exportations européennes d'armements en 2012. GRIP.  
[www.grip.org/fr/node/1196#sthash.WsJ33TR.dpuf](http://www.grip.org/fr/node/1196#sthash.WsJ33TR.dpuf)

Vers un code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique : occasions et défis. Adedeji Ebo. DCAF. Genève.

## **AFRIQUE AUSTRALE**

### **MATÉRIEL SUR LES ARMES LÉGÈRES**

Southern African Defence & Security Management Network [Réseau de gestion de la défense et la sécurité d'Afrique australe](SADSEM). <http://www.sadsem.org/> (en anglais)

### **ORGANISATIONS D'AFRIQUE DE L'OUEST QUI TRAVAILLENT SUR LES ARMES LEGERES**

West African Action Network on Small Arms [Réseau ouest-africain d'action sur les armes légères](WAANSA).  
[www.waansa.org](http://www.waansa.org)

Réseau Journalistes Afrique de l'Ouest. Email : [mamadoukoume@hotmail.com](mailto:mamadoukoume@hotmail.com)

## **AFRIQUE DE L'OUEST (AFRIQUE OCCIDENTALE)**

Cartographie du pétrole en Afrique de l'Ouest. GRIP Janvier 2014.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-14\\_FR\\_M-VAGHI.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-14_FR_M-VAGHI.pdf)

Comprendre la dynamique des conflits. Une lecture synthétique des facteurs de conflits en Afrique de l'Ouest, par Michel Luntumbue. GRIP 2014.

Côte d'Ivoire et Mali, au Coeur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest. Georges Berhezan. GRIP.2013/1.  
<http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport%202013-1.pdf>

Criminalité transfrontalière en Afrique de l'Ouest : Cadre et limites des stratégies régionales de lutte. GRIP.  
[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2012/na\\_2012-10-09\\_fr\\_m-luntumbue.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/na_2012-10-09_fr_m-luntumbue.pdf)

Criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest : une évaluation des menaces. UNODOC. 2013.  
[http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West\\_Africa\\_TOCTA\\_2013\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta/West_Africa_TOCTA_2013_FR.pdf)

Focus sur les armes légères en Afrique. Vol. 3 N° 1/2004.

[http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5846-v-Les\\_armes\\_legeres\\_en\\_Afrique.pdf](http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/5846-v-Les_armes_legeres_en_Afrique.pdf)

Gouvernance, rébellions armées et déficit sécuritaire en RCA. GRIP. Février 2013.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2013/NA\\_2013-02-22\\_FR\\_A-TAMEKANTA.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2013/NA_2013-02-22_FR_A-TAMEKANTA.pdf)

Insécurité maritime dans le golfe de Guinée: vers une stratégie régionale intégrée? GRIP. Décembre 2012.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2012/na\\_2012-12-31\\_fr\\_m-luntumbue\\_3.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2012/na_2012-12-31_fr_m-luntumbue_3.pdf)

La sécurité humaine en Afrique de l'Ouest ; défis, synergies et actions pour un agenda régional. Atelier de travail. Lomé 28-30 mars 2006. <http://www.oecd.org/fr/csao/evenements/38523001.pdf>

Le problème des transferts d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest. Francis Langumba Keili. Mali: de l'intervention militaire française à la reconstruction de l'Etat. GRIP. Mars 2013.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport\\_2013-3.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/RAPPORTS/2013/Rapport_2013-3.pdf)

Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'ouest – Octobre à décembre 2013.

[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2014/NA\\_2014-01-10\\_FR\\_M-OKO.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2014/NA_2014-01-10_FR_M-OKO.pdf)

Rendre l'avenir du Mali aux Maliens. GRIP.  
[http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2013/br\\_2013-06-04\\_fr\\_b-rouppert.pdf](http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2013/br_2013-06-04_fr_b-rouppert.pdf)

Trafic d'armes à feu en Afrique de l'Ouest. Quelle est la nature du marché ?

[http://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West\\_Africa\\_TOCTA\\_FIREARMS\\_FR.pdf](http://www.unodc.org/documents/toc/Reports/TOCTAWestAfrica/West_Africa_TOCTA_FIREARMS_FR.pdf)



## **AFRIQUE CENTRALE**

Un nouvel accord sur les armes suscite l'optimisme. IRIN 2010. <http://www.irinnews.org/fr/report/91183/afrique-centrale-un-nouvel-accord-sur-les-armes-suscite-l-optimisme>

Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. [http://www.iansa.org/system/files/Pages%20from%20Convention%20de%20Kinshasa%20certifi%C3%A9e\\_low\\_fra.pdf](http://www.iansa.org/system/files/Pages%20from%20Convention%20de%20Kinshasa%20certifi%C3%A9e_low_fra.pdf)

Efficacité des mesures de contrôle des armes légères et rapports nationaux : leçons du continent africain. Small arms survey. [http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research\\_Notes/SAS-Research-Note-33-FR.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-33-FR.pdf)

La prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique Centrale : 2tude du phénomène et analyse critique des mécanismes de contrôle de ces armes. Kisito Marie Owona Alima. [http://www.memoireonline.com/04/08/1065/m\\_proliferation-circulation-illicite-armes-legeres-afrique-centrale-etude-analyse46.html](http://www.memoireonline.com/04/08/1065/m_proliferation-circulation-illicite-armes-legeres-afrique-centrale-etude-analyse46.html)

## **AFRIQUE DE L'EST (AFRIQUE ORIENTALE) ET CORNE DE L'AFRIQUE**

Efficacité des mesures de contrôle des armes légères et rapports nationaux : leçons du continent africain. GRIP et Small Arms Survey à la demande du RECSA (Centre régional sur les armes légères Afrique de l'Est et centrale. [http://grip.org/sites/grip.org/files/NOTES\\_ANALYSE/2013/SAS-Research-Note-33-FR.pdf](http://grip.org/sites/grip.org/files/NOTES_ANALYSE/2013/SAS-Research-Note-33-FR.pdf)

L'assistance internationale pour l'exécution du Programme des Nations Unies sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects : Examen de cas concrets en Afrique de l'Est, par Kerry Maze et Hyunjoo Rhee. Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement.

La lutte contre les armes légères en Afrique Orientale et dans la Corne de l'Afrique. Compte Rendu de Réunion 2000. <http://www.issafrica.org/Pubs/Other/TacklingSmallArmsEA/FCONTENTS.HTML>

Video: Cattle Raiding in South Sudan – [Vidéo: vols de bétail au Sud-Soudan] Saferworld. <http://controlarms.org/wordpress/wp-content/uploads/2011/02/Scope-Types-of-Transfers.English.pdf> (en anglais)

## **EUROPE**

Armes légères et de petit calibre. Dispositions prises par L'Union européenne. Commission Européenne. [http://eeas.europa.eu/cfsp/salw/docs/small\\_arms\\_fr.pdf](http://eeas.europa.eu/cfsp/salw/docs/small_arms_fr.pdf)

Code de conduite européen sur l'exportation d'armes. Journal Officiel de L'Union européenne. 2009/C 66 E/08.

Code de conduite de l'UE sur les exportations d'armements: la situation actuelle. Par Holger Anders, GRIP. 2006.

Un code de conduite européen pour sécuriser les exportations ? Le cas des exportations d'armes en Europe. Par Sylvie Matelly. IRICE- UMR 8138. Cahier n. 6. <http://irice.univ-paris1.fr/spip.php?article599>

Position Commune du Conseil de l'UE. 8/12/2008 définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires.

Renforcer les contrôles sur les armes légères et de petit calibre : Un audit de la législation sur le contrôle des armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique. Safer Africa et Safeworld, 2004.

Une année comme une autre: les exportations européennes d'armements en 2012, par Jihan Seniora & Sven Schayes. GRIP 2014.

